Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 21 JUIN 2018
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2018_CT2_296

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - ISDnD Arbois – Convention de concession pour la conception, construction et exploitation d'une installation de valorisation électrique de biogaz de décharge - Présentation du rapport annuel 2017 du concessionnaire

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGEY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Collecte et traitement des déchets

■ **Séance du 21 juin 2018**

06_3_01

■ ISDnD Arbois – Convention de concession pour la conception, construction et exploitation d'une installation de valorisation électrique de biogaz de décharge - Présentation du rapport annuel 2017 du concessionnaire

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ **Séance du 28 Juin 2018**

7255

■ ISDnD Arbois – Convention de concession pour la conception, construction et exploitation d'une installation de valorisation électrique de biogaz de décharge - Présentation du rapport annuel 2017 du concessionnaire

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté du Pays d'Aix a concédé en 2008 à la société Arbois BioÉnergie (groupement d'entreprises COFELY et FAIRTEC), l'exploitation du « gisement » de biogaz de l'ISDnD de l'Arbois. L'exploitation du gisement de biogaz ne représentant qu'une partie du service public d'élimination des déchets ménagers, la forme juridique du contrat liant les deux parties est une concession d'ouvrage public dont les fondements ont été établis sur la base d'une délégation de service public.

À partir de ce gaz pauvre, résultant de la dégradation de la Matière Organique contenue dans les Déchets Ménagers Résiduels, le concessionnaire devrait produire 470 GWh d'électricité verte, pendant les 15 années du contrat. Cette production correspond à la consommation annuelle électrique d'environ 12.000 logements et permet d'éviter le rejet à l'atmosphère de 39.000 tonnes de CO_2 sur toute la durée du contrat.

Arbois BioEnergie a en charge la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance des installations. L'énergie produite est réinjectée sur le réseau ERDF, l'exploitant de l'unité de valorisation se rémunère sur la vente d'énergie électrique, et en contrepartie de la concession du gisement de biogaz, le Pays d'Aix perçoit une redevance proportionnelle à l'énergie produite.

a) *Bilan Environnemental*

La nature des rejets atmosphériques des torchères s'est améliorée par rapport aux résultats 2016, les teneurs constatées en métaux lourds ont fortement chuté. Ce phénomène, en tout ou partie dû à l'arrêt

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

du traitement des lixiviats sur les modules de co-génération, sera vérifié à l'occasion d'une série complémentaire d'analyses.

Il est à noter qu'en raison de la faible activité des torchères, l'impact du flux des rejets en métaux lourds reste très faible. En effet, la B200 a fonctionné 29 heures et la BG500 19 heures soit respectivement 0,3 % et 0,2 % du temps.

b) *Bilan Financier 2017*

L'année 2017 a été la septième année pleine en termes de fonctionnement industriel de l'installation et a permis de valoriser 12.889.650 Nm³ de biogaz en produisant une énergie totale de 20 GWh électrique et en évitant le rejet à l'atmosphère de l'équivalent de 3.600 tonnes de CO_2. D'un point de vue financier, cela a induit une recette nette pour le Pays d'Aix de 659.065 €.

Le taux de disponibilité moyenne de valorisation a été de 88 % pour un engagement minimum contractuel de 85 %.

Cette disponibilité a permis au Pays d'Aix de bénéficier du taux préférentiel pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur le Centre de Stockage à savoir 23 €/tonne au lieu de 32 €/tonne. Cela a représenté effectivement en 2017 une économie de TGAP de 1.350.000 € HT pour le Pays d'Aix.

Enfin, même si la plate-forme d'évaporation des lixiviats n'a pas encore atteint le régime de production industrielle, 3.297 m³ de lixiviats ont été traités in situ, ce qui représente une économie supplémentaire d'environ 98.910 € pour le Pays d'Aix.

En 2017, la valorisation des biogaz permet d'atteindre un total de ressources financières supplémentaires pour le Pays d'Aix d'environ 2,11 M €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Énergie ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°2007_A492 du Conseil communautaire de la CPA du 14 décembre 2007 relative à l'approbation du contrat de concession ;
- L'avis de la CCSPL du 15 juin 2018.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère

Article unique :
Il est pris acte du Rapport Annuel 2017 du concessionnaire relatif à la conception, la construction, l'exploitation et l'installation de valorisation des biogaz de l'ISDnD de l'Arbois.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

2018_CT2_296

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - ISDnD Arbois – Convention de concession pour la conception, construction et exploitation d'une installation de valorisation électrique de biogaz de décharge - Présentation du rapport annuel 2017 du concessionnaire

---

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 28 JUIN 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ISDnD de l'Arbois – Convention de concession pour la conception, construction et exploitation d'une installation de valorisation électrique de Biogaz de Décharge

Rapport Annuel 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

TABLE DES MATIÈRES

I. ENVIRONNEMENT DU PROJET.....3

A. La compétence Déchets Ménagers.....3

B. Le biogaz, définition et impact environnemental.....3

1. Les lixiviats.....3
2. Les biogaz.....3

II. LE PROJET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE.....4

A. La contractualisation avec Arbois Bio Énergie.....4

1. Projet de production électrique :.....4
2. Avenant n°1, Cogénération par valorisation de l'énergie thermique :.....4
3. Avenant n°2, Ajustement des clauses financières de la concession à la réalité de la production de biogaz :.....5

B. L'avancée globale du projet.....6

1. Situation administrative et réglementaire:.....6
2. Travaux mis en œuvre durant l'année :.....6
3. Résultats d'exploitation de l'unité de valorisation :.....6

C. Conformité des rejets atmosphériques.....7

1. Groupes électrogènes.....7
2. Torchères.....8

D. Les perspectives 2017.....9

1. Poursuite des travaux de remise en état et d'amélioration du réseau de captation pour augmenter la quantité de Biogaz.....9
2. Recherche de l'origine des non-conformités des rejets des torchères.....9

III. LISTE DES ANNEXES.....10

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

I. ENVIRONNEMENT DU PROJET

A. La compétence Déchets Ménagers

La compétence est acquise à la Métropole Aix-Marseille-Provence, en revanche son exercice est délégué aux Conseils de Territoire.

Elle concerne l'ensemble du service dit « d'élimination des ordures ménagères » soit, la collecte sélective, la collecte traditionnelle, le transport des produits, la valorisation et le traitement des ultimes.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix exerce pour ses communes membres la compétence complète depuis le 1er janvier 2003.

B. Le biogaz, définition et impact environnemental

Le traitement des ultimes est assuré, sur le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, par voie d'enfouissement sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDnD) de l'ARBOIS.

L'ISDnD mis en service le 1er janvier 1997, est aujourd'hui autorisée, par les services préfectoraux, à être exploitée jusqu'en 2023 au rythme de traitement de 150 000 tonnes par an.

La quantité, et plus particulièrement la typologie du déchet, est susceptible d'évoluer sur les années à venir au regard de nouvelles orientations de la politique communautaire en matière de valorisation des déchets, elle-même dépendante des différentes réglementations reprises notamment par le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux en cours de finalisation.

Le stockage de déchets évolutifs (à composante biologique) en l'absence d'oxygène génère un flux liquide– ***les lixiviats*** – récupéré gravitairement en partie inférieure des bassins de stockage et un flux gazeux – ***les biogaz*** – récupéré en partie supérieure par mise en dépression de la masse des déchets enfouis.

1. Les lixiviats.

Ils résultent de l'humidité intrinsèque du déchet et des eaux météoriques accumulées dans le casier déchets pendant son exploitation puis relarguées après percolation.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix dispose de plusieurs solutions pour traiter ces lixiviats. Sur le site, ils sont traités d'une part par évaporation forcée sur une installation annexe à l'unité de valorisation électrique (la chaleur des moteurs à gaz permet de les évaporer), et d'autre part in-situ grâce à une unité d'Osmose inverse mise en fonctionnement en juillet 2016.

Les analyses et la traçabilité sont assurées aussi bien sur *les lixiviats* que sur les matières sèches issues de l'évaporation forcée, et les perméats issus d'Osmose Inverse avant rejet au milieu naturel.

2. Les biogaz.

Ils sont constitués de méthane, de gaz carbonique, d'azote, et de divers composés complexes. Ils résultent de la transformation par les bactéries des chaînes carbonées constituantes de la matière organique.

Les *biogaz* rejetés sans précaution dans l'atmosphère contribuent à l'effet de serre. La réglementation impose le dégazage des centres de stockage et le brûlage à 900° des *biogaz* dans des installations

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

appropriées. La combustion du biogaz génère du gaz carbonique qui est 23 fois moins impactant en potentiel de réchauffement global que le méthane.

L'intérêt énergétique du gisement de *biogaz* est représenté par le méthane dont le taux varie entre 40% et 60%. C'est cette capacité énergétique que le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a décidé de mettre à profit dans le cadre d'un projet de valorisation.

II. LE PROJET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

A. La contractualisation avec Arbois Bio Énergie

1. Projet de production électrique :

Dans le but de valoriser le biogaz issu de l'ISDnD de l'Arbois, en produisant de l'électricité revendue sur le réseau de distribution ErDF, au travers d'un contrat d'obligation d'achat, le 27 décembre 2007, une convention de concession a été signée entre le Conseil de Territoire du Pays d'Aix et le groupement « Elyo-Fairtec ».

La durée de la convention de concession est de 15 ans à compter de la date de mise en service industrielle de l'installation, soit le 15 mars 2010.

Les tâches à réaliser dans le cadre de cette convention sont :

- Conception de l'unité de valorisation,
- Financement de l'unité de valorisation,
- Construction de l'unité de valorisation,
- Exploitation de l'unité de valorisation,
- Maintenance de l'unité de valorisation,
- Exploitation des installations de captage du biogaz et des torchères.

Dans ce cadre, le délégataire s'est engagé à verser une redevance au Conseil de Territoire du Pays d'Aix en contre-partie de l'exploitation du gisement de biogaz. Cette redevance est fixée contractuellement, le montant des recettes est directement proportionnel à la quantité d'énergie produite et ré-injectée sur le réseau électrique.

2. Avenant n°1, Cogénération par valorisation de l'énergie thermique :

Dans le cadre des recherches d'optimisation, le concessionnaire nous avait fait connaître en 2010 la possibilité de bénéficier d'un tarif bonifié si l'installation permettant de produire l'électricité se voyait équipée d'un dispositif complémentaire, permettant d'utiliser de façon efficace l'énergie thermique que produisent les moteurs à gaz lors de leur fonctionnement. La prime à la co-génération, est établie dans le cadre des tarifs de rachat de l'électricité et modulée en fonction de l'efficacité énergétique globale.

Le concessionnaire nous a ainsi proposé la mise en place d'un équipement complémentaire permettant le traitement des lixiviats présentant donc le double avantage d'une part de valoriser l'énergie thermique dégagée par des moteurs, et donc de bénéficier de la prime à l'efficacité énergétique identifiée ci-dessus, et d'autre part de traiter une partie de lixiviats et donc d'éviter des dépenses d'élimination de ces derniers.

Les discussions engagées ont permis d'aboutir à la conclusion d'un avenant à la convention.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Depuis, le concessionnaire est autorisé à percevoir les recettes liées à la vente de l'énergie thermique co-générée et s'engage à reverser à la collectivité 50 % du montant de ces recettes, déduction faite de l'ensemble des charges liées à la conception, la réalisation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation, le gros entretien de renouvellement des ouvrages, installations matériels et appareils nécessaires à la mise en œuvre de la solution de cogénération.

L'avenant à la convention a été signé le 1er août 2011, lançant les études préparatoires aux travaux.

Les travaux ont donc été réalisés en 2012 avec une réception des équipements au 4 septembre 2012**.** La quantité de biogaz collecté en 2013 étant inférieure au prévisionnel et le Conseil de Territoire du Pays d'Aix n'ayant eu l'autorisation d'exploiter l'unité de valorisation qu'en novembre 2013, la mise en service industrielle a finalement été repoussée au 1er janvier 2014.

3. Avenant n°2, Ajustement des clauses financières de la concession à la réalité de la production de biogaz :

L'avenant n°2 a pour objet l'ajustement des clauses financières de la concession à la production électrique constatée par le concessionnaire. En effet, les 5 premières années d'exploitation de l'unité de valorisation, ont été marquées par la diminution régulière de la quantité de biogaz et par voie de conséquence des recettes de vente d'électricité.

Il est à noter qu'afin de maîtriser les nuisances olfactives du site, les Services du Pays d'Aix ont d'une part anticipé la réalisation des ouvrages de dégazage du site et d'autre part renforcé le contrôle du fonctionnement des installations.
Les ouvrages entrepris, ont permis d'enrayer la chute du biogaz canalisé jusqu'à l'unité de valorisation, sans pour autant permettre d'atteindre les niveaux escomptés au moment de la conclusion de la convention. En raison, notamment des tonnages de déchets enfouis qui resteront significativement inférieurs aux prévisions, la quantité prévisionnelle de biogaz restera largement inférieure aux prévisions, ce qui ne permettra pas au concessionnaire de rééquilibrer son compte d'exploitation au cours des prochaines années.

Afin de ré-équilibrer la concession, il a été convenu que l'effort financier soit partagé équitablement entre le Pays d'Aix et son délégataire. Sur la base d'un bilan prévisionnel de biogaz réaliste (quantités de déchets enfouis et des conditions de captage) il a été convenu de fixer une redevance à 33,3 cts €/kWh pour le restant de la durée de la convention.

Dans l'hypothèse où le débit de biogaz effectivement capté et amené sur l'installation du Concessionnaire s'approche durablement à moins de 5% du niveau prévu au Compte d'Exploitation Prévisionnel initial de l'offre du Concessionnaire, à savoir 2.033 x 0,95 = 1931 Nm3/h de biogaz sur une durée continue d'au moins 8 semaines, quelle qu'en soit la cause, le niveau de la redevance serait celui de la concession initiale.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

B. L'avancée globale du projet

1. Situation administrative et réglementaire:

L'installation est en fonctionnement industriel depuis le 15 mars 2010, débutant les 15 années de la convention qui prendra donc fin le 15 mars 2025.

La mise en conformité réglementaire vis-à-vis du risque foudre a été finalisée en avril 2011. Les autres contrôles réglementaires effectués ont acté de la conformité des installations.

L'installation de Traitement des lixiviats a été réceptionnée le 4 septembre 2012 débutant la phase de mise au point de 6 mois, mais qui n'a pu aboutir en 2013 pour les raisons ci-dessus explicitées (cf. §A-2)**.**

La mise en service industrielle de l'installation de traitement des Lixiviats a finalement été actée au 1er janvier 2014.

L'avenant n°2 a été notifié à l'entreprise le 27 Novembre 2015.

2. Travaux mis en œuvre durant l'année :

L'année 2017, a été consacrée :

1. Au renforcement du réseau de dégazage de l'ISDnD, en effet le développement des ouvrages de captage au sein du Bassin n°3 a été perpétué, en particulier avec la réhabilitation anticipée d'une zone d'exploitation du casier déchets en exploitation d'environ 2,5 has. Les travaux ont consisté en la réalisation d'une couverture semi-perméable et de 15 puits complémentaires de captage,
2. A la réalisation d'un puits mixte permettant le dégazage dès la phase de remblaiement des déchets a été mis en service en 2017.
3. Au redimensionnement du réseau de transport afin que ce dernier soit en mesure de véhiculer durablement les quantités de biogaz captés par l'ensemble des ouvrages de captage à venir.

Concernant la plate-forme de valorisation l'année a été consacrée à la réalisation de travaux d'entretien courants (moteurs à gaz).

3. Résultats d'exploitation de l'unité de valorisation :

La phase de production industrielle de l'Installation, démarrée le 15 mars 2010, a connu sa septième année de fonctionnement en 2017.

La production globale de biogaz sur le site a progressé de 9 % en 2017, du fait notamment d'actions structurantes portées par le Pays d'Aix. En effet, les travaux de renforcement du réseau biogaz engagés sur le Bassin n°3 couplés aux travaux de maintenances préventives et curatives réalisées sur le réseau ont permis d'accroître la quantité de biogaz captés et valorisés.

En 2017 l'exploitation a permis de **valoriser effectivement 12 889 650 Nm³ de biogaz** (pour 11 860 316 Nm³ en 2016), en produisant **une énergie totale de 20 GWh électrique** (pour 16,8 GWh en 2016) **et en évitant le rejet à l'atmosphère de l'équivalent d'environ 3 600 tonnes de CO2 (source ADEME/RTE base usage en tant que chauffage 180g/kWh).** Seuls 38 549 Nm³ de biogaz ont dû être torchés et n'ont pas pu être valorisés (20 673 Nm³ en 2016).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Cela a induit une **recette nette pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aix de 659 065€** (555 421 € en 2016)**.**

Le taux de disponibilité moyenne de valorisation reste bon à hauteur de 88% pour un engagement mini de 85%.

Cette disponibilité et le faible pourcentage de biogaz capté non valorisé (0,3%) nous ont permis de bénéficier du taux préférentiel pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur l'Installation de Stockage à savoir 23 €/tonne au lieu de 32€/tonne. Cela a représenté effectivement **en 2017 une économie de TGAP de 1 350 000 €HT pour le Pays d'Aix** (1 562 520€HT en 2016).

Enfin, même si la plateforme d'évaporation des lixiviats n'a pas encore atteint le régime de production industriel, 3 297 m³ de lixiviats ont été traités in-situ, ce qui représente une économie supplémentaire pour le Pays d'Aix d'environ 98 910 € HT (base de 30 €HT/m3).

En 2017, c'est ainsi un total de ressources financières supplémentaires pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aix d'environ 2,11 M€ que la valorisation des biogaz nous a permis de dégager (pour 2,16 M€ en 2016)**.**

La quantité de biogaz est restée en 2017 une préoccupation majeure, en particulier au niveau de la co-génération qui est gênée par ce facteur, empêchant l'atteinte d'une performance énergétique globale de 75 % octroyant le tarif de rachat maximum (64 % d'efficacité énergétique globale obtenue en 2017).

C. Conformité des rejets atmosphériques

1. Groupes électrogènes

Les tableaux ci-après récapitulent les analyses effectuées sur les rejets atmosphériques des trois moteurs de la plate-forme de valorisation en 2017, les concentrations sont conformes excepté des dépassements pour l'oxygène et les COVnM (Composés Organiques Volatils non Méthaniques) sur les moteurs.

Concentration moyenne sur gaz humide à 101,3kPa, 273 K et 5% d'oxygène	**Valeurs limites**	**Moteurs (7 et 8 novembre 2017)**		
Concentrations instantanées en mg/Nm³		Moteur 1	Moteur 2	Moteur 3
Concentration en O_2 (%)	**5**	9,48	8,89	8,35
Poussières	**50**	7,23	7,86	2,69
NO_x en équivalent NO_2	**525**	437	148	388
CO	**1200**	1080	1110	1030
COVNM	**50**	**120**	**220**	**140**

Cette dérive peut être dû au fait que les mesures ont été réalisées avant une opération de maintenance des moteurs approfondie, cette dernière a été anticipée et planifiée au 1er trimestre 2018.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

2. Torchères

En 2017, les torchères ont fonctionné 29 heures pour la BG 2000 et 59 heures pour la BG 500. Au total un volume de 38 549 Nm^3 de biogaz a été dépollué par torchage, ce qui représente 0,3 % du volume capté sur l'installation.
Les résultats des analyses effectuées sur les émissions atmosphériques de l'installation de valorisation des biogaz sont basés sur des volumes horaires compris entre le mois de Septembre 2016 et celui d'Août 2017. Les torchères ont fonctionné 29 heures pour la BG 2000 et 19 heures pour la BG 5000 entre ces deux dates.

Concentration moyenne sur gaz humide à 101,3kPa, 273 K et 11% d'oxygène	Valeurs limite	BG 500	BG 2000
Concentrations instantanées en mg/Nm^3		**31/08/2016**	**30/08/16**
Concentration en O_2 (%)	**11**	11,98	11,104
SO_2	**300**	409,38	574,21
CO	**150**	3,34	1,28
HCl	**50**	0,34	0,69
HF	**4**	0,48	0,76
COVNM	**20**	**10,95**	0,48
Hg et ses composés (gazeux et particulaires)	**0,05**	0	0
Cd + Ti et leurs composés (gazeux et particulaires)	**0,05**	0	0
Dioxines et furanes (ng/Nm3)	**0,1**	0,0000911	0,000743
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V (gazeux et particulaires)	**0,5**	**0,606**	**2,91**

A l'exception des émissions en métaux lourds et dioxyde de souffre, l'ensemble des analyses est conforme aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral (en concentration et flux). Les dépassements des teneurs en métaux lourds ont fortement diminué. Une analyse complémentaire sera réalisée début 2018 pour confirmer cette tendance. Ces résultats pourraient être liés à une réduction de l'utilisation des nucléos en 2017.

Flux de polluants rejetés dans l'atmosphère en g/h	**Valeurs limite BG 500**	Campagnes de mesure	**Valeurs limite BG 2000**	Campagnes de mesure
		29/08/2017		29/08/2017
SO_2	**150**	6,72	**600**	17,35
CO	**75**	0,06	**300**	0,04
HCl	**25**	0,01	**100**	0,02
COVNM	**10**	0,18	**40**	0,02
Hg et ses composés (gazeux et particulaires)	**0,025**	0	**0,1**	0
Cd + Ti et leurs composés (gazeux et particulaires)	**0,025**	0	**0,1**	0
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V (gazeux et particulaires)	**0,25**	**0,01**	**1**	0,09

Aucun dépassement des seuils réglementaires au niveau flux de polluants rejetés au droit des torchères n'est à déplorer en 2017, ce résultat est la conséquence d'une part de la diminution des teneurs en éléments traces (métaux lourds,…) dans les rejets et d'autre part de la faible activité de torchères.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

D. Les perspectives 2018

1. Poursuite des travaux d'optimisation du captage du Biogaz

Les actions d'extension du réseau ou encore de maintenance engagées en 2017 ont permis d'accroître significativement le volume de biogaz valorisé. Compte tenu des résultats encourageants obtenus, la démarche de maîtrise accrue du captage du biogaz sera donc perpétuée en 2018.

La densification du réseau de dégazage opérée contribuant à maximiser les quantités de Biogaz captés sur bassin n°3 (réserve majeure du site), ces actions vont se perpétuer afin d'améliorer la maîtrise des émissions olfactives ou encore d'optimiser de la production d'électricité verte.

2. Recherche de l'origine des non-conformités des rejets des torchères.

2017, a été marqué par l'évolution du mode de traitement des lixiviats du site et notamment l'arrêt de leur évaporation sur l'unité de co-génération. Les analyses de rejets atmosphériques réalisées en 2017 ont mis en évidence la décroissance importante des teneurs en métaux lourds rejetés par les torchères.

Des analyses complémentaires seront réalisées début 2018, afin de vérifier d'une part la tendance constatée en 2017 et d'autre part l'origine de la non conformité.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

III. LISTE DES ANNEXES

- Rapport annuel Technique et Financier du Délégataire et ses annexes :
  - Rapports de visites et autres contrôles réglementaires
  - Suivi des déchets produits sur la plateforme
  - Éléments financiers 2017
  - État des investissements et immobilisations
  - Marchés de prestations
  - Main courante du site

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Rapport annuel 2017 du délégataire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ENGIE Cofely	COMPTE RENDU ANNUEL 2017	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	19/03/2018
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°9
		Version :	2

Centrale de Valorisation électrique du Biogaz
ARBOIS BIO ENERGIES

Métropole d'Aix-Marseille Provence

Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ENGIE Cofely

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

TABLE DES MATIERES

A. COMPTE RENDU TECHNIQUE 2017

1. Tableaux de bord 2017 (performances) - Arbois Bio Energies
2. Journal d'exploitation
3. Réunions d'exploitation ABE / CPA
4. Contrôles réglementaires menés par ABE en 2017
5. Faits marquants

B. COMPTE RENDU FINANCIER – BILAN ANNUEL 2017

C. PLAN DE PROGRES 2018

ANNEXES

- Rapports de visites et autres contrôles réglementaires
  - . Rejets atmosphériques
  - . Vérification conformité électrique + contrôle initial plateforme lixiviats
  - . Conformité foudre
  - . Détection incendie
  - . Extincteurs
  - . Analyses des boues
  - . Analyses légionelles
- Suivi des déchets produits sur la plateforme
  - . BSD, Fiches d'attachement, bons d'enlèvement...
- Eléments financiers :
  - . Déclaration 2031 – Impôts sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux)
  - . Déclaration 2067 – Relève de frais généraux
  - . Détails des charges à payer et produits à recevoir
  - . Bilan Actif et Passif
  - . Compte de résultat
  - . Immobilisations
  - . Amortissements
  - . Provisions inscrites au bilan
  - . Etat des échéances des dettes et créances
  - . Résultat fiscal
  - . Déficits indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles
  - . Tableau d'affectation du résultat
  - . Détermination des plus et moins values
  - . Affectation des plus values à court terme et de fusion ou d'apport
  - . Suivi des moins values à long terme
  - . Détermination de la valeur ajoutée produite sur l'exercice
  - . Composition du capital social
  - . Filiales et participations
- Etat des investissements et Immobilisations
- Marchés de prestations
- Main courante

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

A. COMPTE RENDU TECHNIQUE 2017

1. Tableaux de bord 2017 (performances) - Arbois Bio Energies

T=Totaux
M=Moyennes

	TOTAUX OU MOYENNES	
Energie active produite (kWh)	19997517	T
Energie réactive inductive (kVArh)	194	T
Energie réactive capacitive (kVArh)	2131847	T
Consommation Biogaz (Nm3)	1074138	M
Débit mensuel moyen de Biogaz valorisé (Nm3/h)	1472	M
Volume de Biogaz "Torché" (Nm3)	38549	T
% de Biogaz valorisé / % de Biogaz Capté	99,7%	M
Taux de CH4 Biogaz (%) - calculé	42,4%	M
Consommation énergétique de Biogaz (MWh)	53905	T
Rendement brut électrique (hors conso. Auxiliaires)	39%	M
Autoconsommation électrique (kWh)	1157660	T
Nbre d'heures de fonctionnement GE1 (h)	6509	T
Nbre d'heures de fonctionnement GE2 (h)	6297	T
Nbre d'heures de fonctionnement GE3 (h)	4633	T
Disponibilité de la valorisation (%) (*)	88%	M
Energie thermique récupérée (MWh)	13647,0	T
Quantité de lixiviats évaporés (m3) (**)	3297	T
Quantité d'eau consommée (m3)	50	T
Sous-comptage électricité Lixiviats (kWh)	56222	M

Efficacité énergétique de la plateforme en 2017 = **64,4 %**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

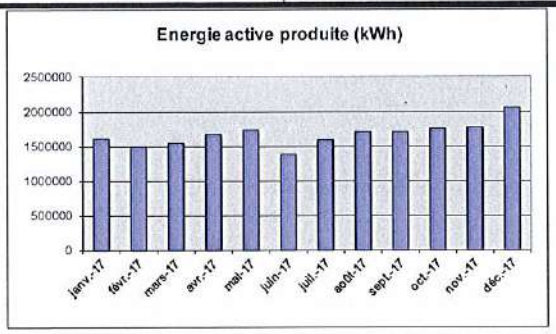

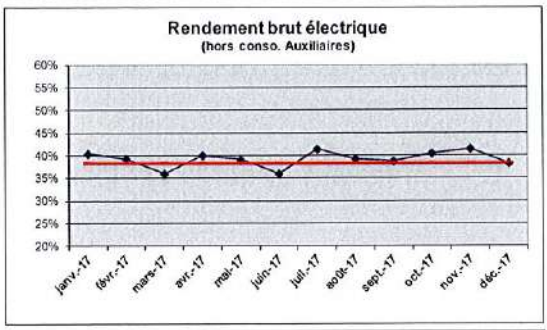

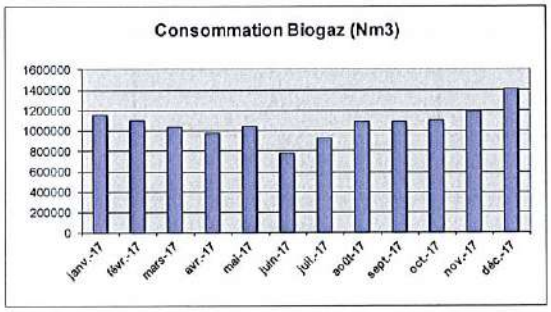

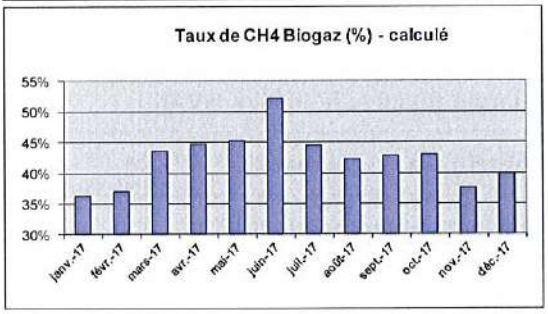

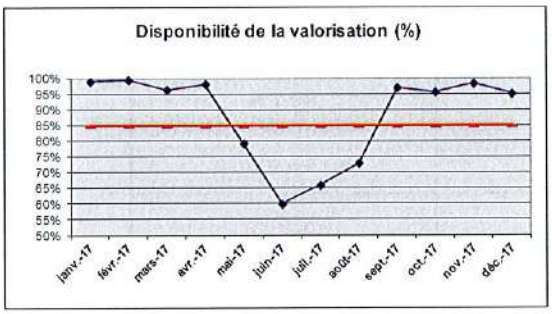

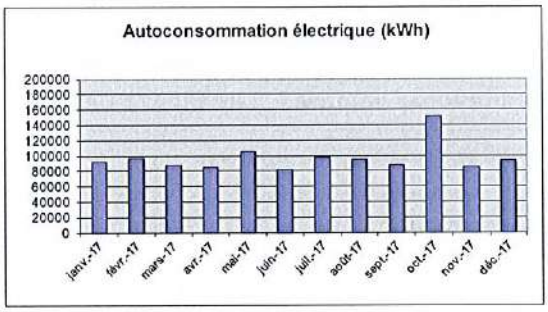

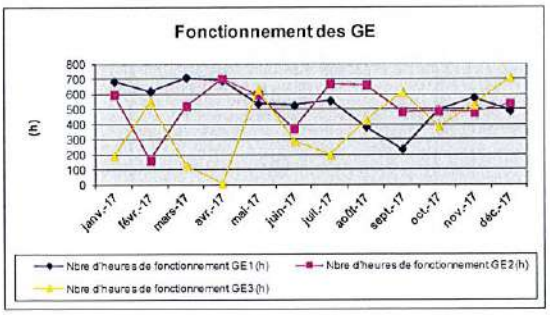

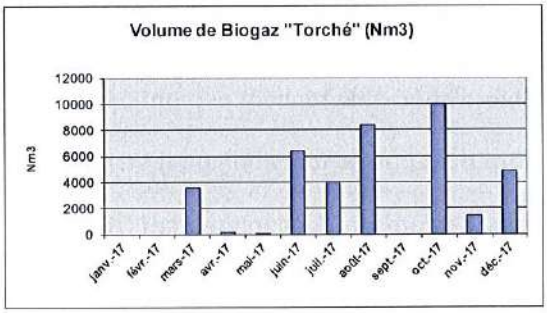

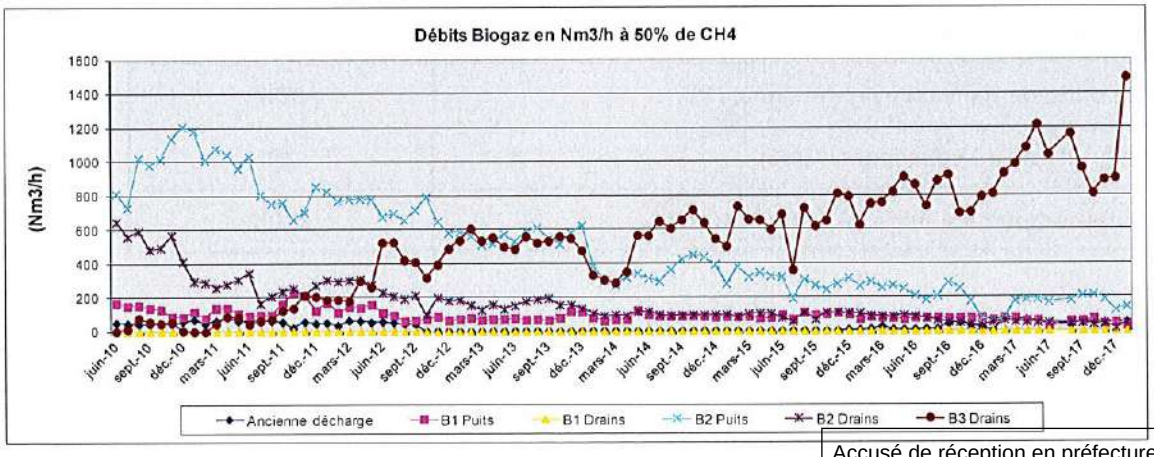

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Evolution du débit de biogaz en amont plateforme (Nm3/h à 50% de CH4)

	Débits moyens de Biogaz à 50% de CH4											
	janv.-17	févr.-17	mars-17	avr.-17	mai-17	juin-17	juil.-17	août-17	sept.-17	oct.-17	nov.-17	déc.-17
Ancienne décharge	0	75	70	65	59	36	33	47	54	47	46	49
B1 Puits	65	74	74	60	61	24	58	59	70	43	46	32
B1 Drains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B2 Puits	55	72	175	186	184	169	180	209	212	187	122	141
B2 Drains	51	63	53	49	46	47	45	46	38	41	14	44
B3 Drains	811	930	985	1081	1216	1040	1162	962	811	891	901	1493
TOTAL	982	1214	1357	1441	1566	1316	1478	1323	1185	1209	1129	1759

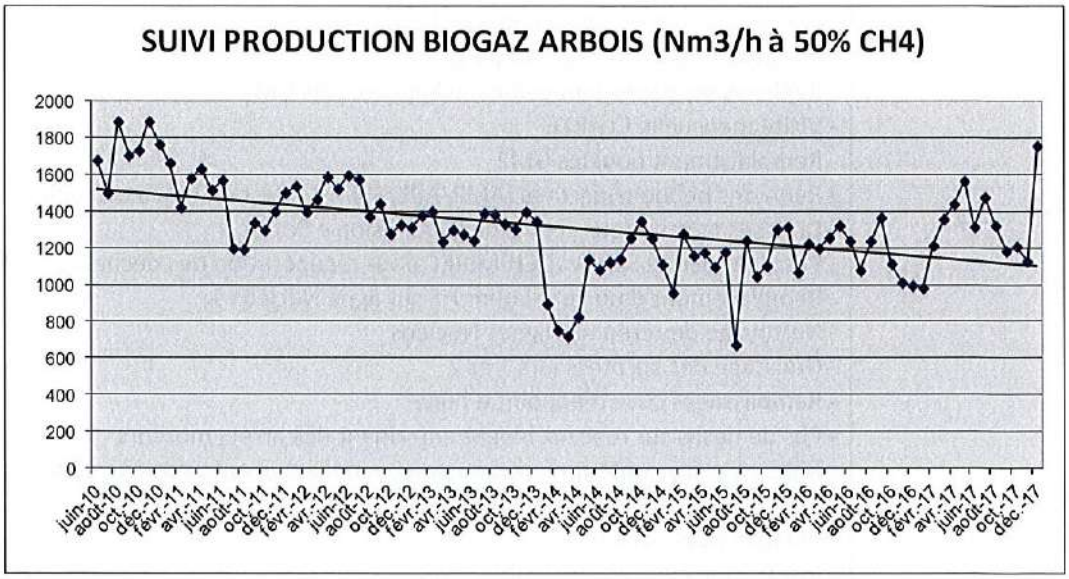

Cette courbe est extraite des relèves hebdomadaires de SITA BE (« photographies à l'instant T ») tandis que celle du tableau de bord est extraite du compteur de la plateforme (totalisateur). Cette courbe, suivie depuis l'origine de la plateforme, permet d'interpréter la tendance dans la durée. Courant 2017, nous constatons une reprise sensible de la production de biogaz qui se confirmera début 2018.

Engagements ARBOIS BIO ENERGIES

- Disponibilité moyenne de valorisation 2016 = 88 %
  (Engagement mini = 85%)

- Rendement électrique moyen 2016 = 39 %
  (Engagement mini = 38,5%)

Constat : Le débit de biogaz disponible en amont de la plateforme a permis en toute fin d'année de fonctionner, durant quelques semaines, sur 3 moteurs à 80% de charge. Le profil n'est pas encore stabilisé mais le potentiel semble là pour tenir ce régime de production en 2018.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

2. Journal d'exploitation (préventifs + correctifs notables + diverses actions)

Période	Commentaires
Janvier 2017	- Prélèvements d'huile GM1, GM2 et GM3 - Appoints d'huiles GM1, GM2, GM3 - Vidanges + filtres huiles GM1, GM2 et GM3 - Reprise de fuite sur échangeur GM1/GM2 - Remplacement sonde T° sur turbo GM1 - Remplacement bobine allumage et bougie cylindre 15 GM3 + sonde T° - Remplacement filtres gaz et air GM1 - Réglages soupapes admissions/échappements GM1 - Visite mensuelle CLARKE - Remplacement bougies GM2 - Réunions hebdo tripartites (AMP/ABE/SBE) sur gestion réseaux biogaz - Diverses mises à jour écrans de supervision + Sofrel - Passage société SEVIA et CHIMIREC pour récupération des déchets et huiles usagées - Remplacement d'un ventilateur HS sur ligne Nucleos 1 - Nettoyage des crépines lignes Nucleos - Graissage des surpresseurs 1 et 2 - Remplissages cuve d'appoint d'huile - Pbs de flashs sur réseaux biogaz entrainant des arrêts moteurs - Mise en place capteur de niveau pour remplissage automatique de la lagune - Défaut sur analyseur de gaz Siemens - Vidange bacs cuvons - Installation cuve glycol double peau - Sablage jeu de bougies - Nettoyage plateforme - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois
Février 2017	- Prélèvements d'huile GM1, GM2, GM3 - Appoints d'huiles GM1, GM2, GM3 - Vidanges + filtre huile GM1, GM2, GM3 - Visite mensuelle CLARKE et reprise courbe leanox des 3 GM - Remplacement des bougies GM3 - Graissage des surpresseurs 1 et 2 - Remplissages cuve d'appoint d'huile - Nettoyage sableuse (remplacement du sable) - Mise en place vanne antimousse sur ligne 1 - Sablage jeu de bougies - Nettoyage plateforme - Réunion avec AMP pour définir la procédure de remplissage de la lagune - Pompage huiles usagées par CHIMIREC - Livraison d'huile - Prélèvements lixiviats pour analyses - Remplacement capteur de niveau ligne 2 + nettoyage crépine

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Période	Commentaires
Février 2017 *(Suite)*	- Nettoyage de 2 modules ligne N°2 - Travaux sur réseaux biogaz avec SITA et PRODEVAL (entrainant l'arrêt des moteurs) - Fuite identifiée sur ligne 3 lixiviats (by-pass) - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois
Mars 2017	- Prélèvements d'huile sur GM1, GM2, et GM3 - Appoints d'huiles GM1, GM2, GM3 - Vidange + filtre huile GM1 - Remplacement des bougies GM1, GM2 - Sablage de bougies - Graissage des surpresseurs 1 et 2 - Audit EDF/Veritas - Visite mensuelle CLARKE - Verification des extincteurs (Eurofeu) - Livraison antimousse - Prélèvement lixiviats pour analyses - Visites hebdomadaires SBE - Réunions hebdo tripartites (AMP/ABE/SBE) sur gestion réseaux biogaz - Modification des paramètres d'injection de l'antimousse - Problème d'étancheité sur pompe lixiviats ligne 1 – remplacement garniture - Ajout glycol sur circuit eau chaude GM3 - Remplacement capteur VEGA ligne 2 - Remplacement vanne isolement sortie crépine ligne 2 - Fin du nettoyage des modules ligne 2, et mise en place de buses + mailles propres - Nettoyage des crépine lignes 2 et 3 - Réglage des sondes de niveaux des modules - Nettoyage de la plateforme - Travaux sur réseaux biogaz - Relèves fin de mois
Avril 2017	- Prélèvements d'huile GM1, GM2, GM3 - Appoints d'huiles GM1, GM2, GM3 - Vidanges + filtres à huile GM1, GM2 - Remplacement des bougies GM1 - Sablage de bougies - Réglage jeu de bougies - Graissage alternateurs GM1, GM2 - Graissage surpresseurs 1 et 2 - Enlèvement huiles usagées (CHIMIREC) - Livraison huile neuve - Livraison de glycol - Prélèvement lixiviats pour analyses - Remplacement bobine à manque sur GM - remplacement joint d'échappement sur cylindre GM1 - Relamping plateforme zone surpresseurs (néons) - Mise en service ventilation dans le local huile

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Période	Commentaires
Avril 2017 *(Suite)*	- Remplacement bride sur pot CSV - Visite mensuelle CLARKE - Mise en place de vannes sur les retours lixiviats pour les prélèvements ABIOLAB lignes 1, 2 et 3 - Problèmes sur la plateforme liés à la qualité des lixiviats (trop épais) - Remplacement du câble d'alimentation du moteur ventilo lixiviats - Appoint d'eau circuit glycol récupération thermique - Nettoyage des crépines lignes Nucleos - Travaux sur réseaux biogaz - Vidange circuit glycol lixiviats - Livraison acide - Evacuation des graviers autour du cuvon 3 - Réunions hebdo tripartites (AMP/ABE/SBE) sur gestion réseaux biogaz - Visites hebdomadaires SBE - Essai torchère BG500 avec SBE - Installation interrupteur sur ligne 1 antimousse - Remplissage antimousse - Vidange des cuvons dans la lagune - Nettoyage plateforme - Remplacement du PC supervision - Relèves fin de mois
Mai 2017	- Prélèvements d'huile sur GM1, GM2, GM3 - Appoints d'huiles GM1, GM2, GM3 - Vidanges + Filtres à huiles GM1, GM2, GM3 - Réglage jeu de soupapes GM1, GM3 - Visite 2000h GM1 - Réglage courbes leanox GM1, GM2, GM3 - Sablage bougies + réglage - Remplacement des bougies GM1, GM2, et cylindre 13 du GM3 - Graissage des surpresseurs 1 et 2 - Réglage des niveau sur cuvons lixiviats - Prélèvement lixiviats pour analyses - Visite mensuelle CLARKE - Intervention CLARKE suite à pb sur le Diane du GM2 - Enlèvement huiles usagées + liquide de refroidissement par la société SEVIA - Travaux élecs sur moteurs (remplacement cables fondus + bornier) - Nettoyage des mailles lignes 2 et 3 et Vidange des cuvons et nettoyages - Livraison antimousse - Passage désherbant sur l'ensemble de la plateforme - Réglage sondes de niveau des cuvons - Intervention ASTREE pour pompage lixiviats - Complément remplissage lagune par du perméat pour diluer les lixiviats concentrés - Nettoyage crépines lignes 1, 2 et 3 -- Visite hebdomadaire SBE - Réunions hebdo tripartites (AMP/ABE/SBE) sur gestion réseaux biogaz - Relèves fin de mois

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Période	Commentaires
Juin 2017	- Prélèvement d'huile sur GM1, GM2, GM3 - Appoints d'huiles GM1, GM2, GM3 - Vidanges + filtres à huile GM1, GM2, GM3 - Reprise fuite d'huile entre turbo et intercooler GM2 - Dégrippage volet échangeur fumée et cheminée - Graissage des surpresseurs 1 et 2 - Intervention SEVIA pour enlèvement déchets et pose de cubitainers vides - Maintenance et contrôle des 2 torchères - Sablage et réglage jeu de bougies - Prélèvement d'huile sur GM1, GM2, GM3 - Appoints d'huiles GM1, GM2, GM3 - Prélèvement d'huile sur GM1, GM2, GM3 - Appoints d'huiles GM1, GM2, GM3 - Vidanges + filtres à huile GM1, GM2, GM3 - Reprise fuite d'huile entre turbo et intercooler GM2 - Dégrippage volet échangeur fumée et cheminée - Graissage des surpresseurs 1 et 2 - Intervention SEVIA pour enlèvement déchets et pose de cubitainers vides - Maintenance et contrôle des 2 torchères - Sablage et réglage jeu de bougies - Nettoyage échangeur GM1, GM2, GM3 (Action Ramonage) - Maintenance 2000h GM2 - Préparation coulage dalle côté lagune - Remplacement sonde d'échappement sur cylindre GM2 - Remise en état tringlerie papillon du GM1 cassée - Remplacement de 2 vannes d'arrivée biogaz sur collecteur - Remplacement compensateur d'échappement GM2 - Remplacement chargeur GM3 HS - Nettoyage armoires élec local supervision - Remplacement des blocs de sécurité HS - Exercice pompiers - Sablage et réglage des bougies - Remplacement bougies GM3, cylindre 2 du GM2 - Nettoyage de la plateforme - Nettoyage et vidange des cuvons 1, 2, 3 - Contrôle et maintenance sur le groupe froid (sécheur) - Réunions hebdo tripartites (AMP/ABE/SBE) sur gestion réseaux biogaz - Essais d'évaporation de perméats - Réunion plan de prévention pour les travaux sur le B3 - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Période	Commentaires
Juillet 2017 *(Suite)*	- Prélèvements d'huile sur GM1, GM2, GM3 - Appoints d'huiles GM1, GM2, GM3 - Vidange et filtre à huile GM1, GM2, GM3 - Remplacement des bougies GM1, GM2 - Vidange et nettoyage lagune (ASTREE) - Réalisation dalle béton côté lagune - Livraison huile neuve - Reprise tuyauterie aspiration huile neuve sur les 2 cuves - Reprises suite à rapport sur conformité foudre - Remplacement d'un surpresseur (+ essai) - Sablage des bougies - Intervention EIRA sur torchères (mise en place verins sur BG2000 et voyants sur BG500) - Intervention ENEDIS pour contrôles et essais découplage - Installation nouvelle pompe lixiviats - Maintenance 40000h GM3 - Nombreux travaux AMP sur les réseaux biogaz (impact production) - Réunions hebdo tripartites (AMP/ABE/SBE) sur gestion réseaux biogaz - Visite mensuelle CLARKE - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois
Août 2017	- Prélèvements d'huile GM1, GM2, GM3 - Appoints d'huiles GM1, GM2, GM3 - Vidange et remplacement filtre à huile GM1, GM2, GM3 - Remplacement culasse 2 du GM3 - Maintenance 2000h GM1 - Essai de fonctionnement sur 3 moteurs - Resserrage échangeur GM1 - Remplacement carte Diane du GM1 (suite à dysfonctionnement) - Remplacement câbles démarrage GM1 et câble contrôle soupapes - Remplacement d'une résistance préchauffage alternateur - Vérification centrale détection incendie (DEF) - Pbs de températures élevées dans les containers moteurs (groupes difficiles à refroidir en saison d'été) - Remplacement bougie sur cylindre 9 du GM1, du module d'allumage et de la sonde de température - Remplacement du turbo HS sur le GM1 - Mise à l'arrêt des moteurs pour contrôle des rejets torchères le 29/8 - Vérification des 2 débimètres BLINDER - Remplacement pompe de circulation eau glycolée vers modules Nucleos - Contrôle des rejets sur GM3 - Travaux Prodeval sur réseaux biogaz (moteurs à l'arrêt) - Modification supervision (suivi du paramètre de dépression des réseaux biogaz) - Graissage surpresseurs

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Période	Commentaires
Août 2017 *(Suite)*	- Sablage des bougies - Réglage des courbes leanox - Vidange huiles usagées CHIMIREC - Nettoyage échangeur station gaz - Réunions hebdo tripartites (AMP/ABE/SBE) sur gestion réseaux biogaz - Visite mensuelle CLARKE - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois
Septembre 2017	- Prélèvements d'huile sur GM1, GM2, GM3 - Appoints d'huiles GM1, GM2, GM3 - Vidange et remplacement filtres à huile GM1, GM2 et GM3 - Intervention CLARKE pour remplacement pipe échappement GM1 côté droit - Remplacement pompe vidange GM1 - Réunions hebdo tripartites (AMP/ABE/SBE) sur gestion réseaux biogaz - Contrôle de l'analyseur de gaz - Arrêt des moteurs suite à des pbs réseaux (prises d'air, flashs, travaux prodeval ...) - Remplacements bougie HS cylindre 8 du GM1, cylindres 2 et 18 GM2 et cylindre 10 du GM3 - Remplacement des bougies du GM3 - Réglage des bougies - Reprise de fuite sur pompe lixiviats ligne 1 - Mise en place compteur pour perméats - Vérification par DEKRA des échelles et baudriers - Vidange huiles usagées par SEVIA - Remplacement pompe circulation glycol module secours - Remplacement de 2 condensateurs HS sur pompe remplissage huile neuve - Remplacement pompe transfert huile neuve - Contrôle des différents compteurs par ENDRESS HAUSER - Mise en place et raccordement tuyauterie de remplissage perméats - Remplacement d'une carte automate sur supervision - Sablage des bougies - Mise en place échaffaudage su dessus des modules Nucleos (Soprovise) - Visites hebdomadaires SBE - Visite mensuelle CLARKE et réglage courbes leanox - Relèves fin de mois
Octobre 2017	- Prélèvements d'huile GM1, GM2, GM3 - Appoints d'huiles GM1, GM2, GM3 - Vidanges et filtres à huile GM1, GM2, GM3 - Sablage et réglage des bougies - Visite mensuelle CLARKE - Remplacement sur cylindre 2 du GM1 : Canne bougie, bougie, SAFI, joint torique... - Remplacement bougies cylindres 4 GM1 et GM2 + sonde température - Remplacement des bougies du GM1, GM2 - Remplacement filtre à poche GM2

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Période	Commentaires
Octobre 2017 *(Suite)*	- Remplacement filtre reniflard GM2 - Livraision huile neuve - Enlèvement huiles usagées CHIMIREC - Serrage échangeur à plaques GM1 - Rajout de glycol sur circuit de chauffage - Problèmes sur les réseaux biogaz (canalisation coupée) entrainant l'arrêt des moteurs - Nettoyage des échangeurs de tous les modules - Réouverture du D58 sur réseau biogaz (qui avait été cassé par les terrassiers) - Dépose pompe lagune pour remplir les cuvons - Remplissages lagune par des perméats - Graissage des supresseurs - Réinjection du programme supervision + soft PC (suite à perte programme par CPU) - Remise en place affiche sur le port obligatoire du masque à proximité des modules Nucleos - Contrôle Apave sur conformité Elec - Audit ISO 14001 - Réunions hebdo tripartites (AMP/ABE/SBE) sur gestion réseaux biogaz - Campagne de remplacement des ventilateurs HS sur les modules Nucleos - Remplacement de 3 thermiques de ventilateurs sur les modules - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois
Novembre 2017	- Prélèvements d'huile GM1, GM2 et GM3 - Appoints d'huile GM1, GM2 et GM3 - Vidange et remplacement filtres à huile GM1, GM2 et GM3 - Remplacement filtre reniflard GM1 et GM3 et flexible d'huile vers visu - Remplacement des bougies du GM3 - Remplacement canne cylindre 11 HS du GM3 - Sablage et réglage des bougies - Mise en place échafaudage pour contrôle des fumées - Contrôle des rejets atmosphériques moteurs par Apave - Graissage des supresseurs - Pompage huiles usagées par CHIMIREC - Remplacement filtre à poche GM1 et GM3 - Mise en place pompe lagune remplissage des cuvons - Remplacement pompe circulation glycol N°1 par pompe révisée - Arrêt de la plateforme pour travaux Prodeval - Passage DREAL sur site - Maintenance 50000h GM1 par CLARKE - Serrage échangeur GM1/GM2 par NETTHERM - Visite mensuelle CLARKE - Réunions hebdo tripartites (AMP/ABE/SBE) sur gestion réseaux biogaz - Contrôle compteur METRA par Mesures et services - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Période	Commentaires
Décembre 2017	- Prélèvements d'huile GM1, GM2, GM3 - Appoints d'huile GM1, GM2, GM3 - Vidanges et remplacement filtres huile GM1, GM2 et GM3 - Remplacement des bougies du GM2, et du GM3 - Remplacement Culasse (suite endoscopie) + Morris + SAFI + Thermocouple + Cannes bougies sur cylindre 15 GM2 - Graissage des surpresseurs - Graissage alternateur GM2 - Audit DREAL sur la plateforme - Sablage et réglage des bougies - Livraison huile neuve - Mise en place d'un disjoncteur sur la pompe glycol suite au rapport APAVE - Remplacement parafoudre sur BG500 suite au rapport APAVE - Raccordement cuve huiles usagées - Travaux Prodeval sur les réseaux entrainant l'arrêt des moteurs - Installation thermostat sur pompe de brassage lagune - Contrôle par frigoriste de l'absence de fuite fluide frigorigène sur Groupe Froid - Intervention d'un technicien pour la mise en place de la fibre - Remise en service des lignes d'évaporation suite à arrêt prolongé - Réglage sondes presssion lignes lixiviats 1 et 2 - Remplacement pompe lixiviats ligne 3 - Contrôle et maintenance des torchères (Sté EIRA) - Remise en état tringlerie sur vanne papillon air/gaz du GM2 - Réunions hebdo tripartites (AMP/ABE/SBE) sur gestion réseaux biogaz - Remplissages lagune par des perméats - Visites hebdomadaires SBE - Visite mensuelle CLARKE - Relèves fin de mois

Ce tableau est extrait du journal d'exploitation tenu sur site. Il n'est pas exhaustif. Par souci de synthèse, il ne reprend pas les opérations de conduites régulières de type : basculement des moteurs, dysfonctionnements mineurs, gestion des flux de produits, nettoyage de filtres, etc...

Estimatif des temps passés sur site (maintenance / exploitation 2017)

- COFELY : 3100 heures
- SBE : 500 heures
- CLARKE : 700 heures
- APAVE : 35 heures
- ENDRESS : 35 heures
- EIRA : 20 heures
- *MESURES ET SERVICES, ACTION RAMONAGE, SEVIA, CHIMIREC, SIEMENS, EUROFEU, DEF, PROTEC'S, etc... : Quelques heures par prestataire.*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

3. Réunions d'exploitation ABE / CPA

☞ 4 réunions tenues en 2017 aux dates suivantes : 22/03, 01/06, 19/09 et 24/11.

4. Contrôles réglementaires menés par ABE en 2017

Les contrôles réglementaires suivants ont été menés courant 2017 sur la plateforme :

Fréquence	Contrôle	Date de réalisation	Organisme
Mensuelle	Prélèvement et analyses légionelles	4 analyses en 2017 *(hors période d'arrêt des modules)*	ABIOLAB-ASPOSAN
Annuelle	Prélèvement et analyses des boues de lagune	23/02/2017	ABIOLAB-ASPOSAN
Annuelle	Extincteurs	23/03/2017	EUROFEU
Annuelle	Vérification des installations électriques	06/10/2017	APAVE
Annuelle	Vérification des installations de protection contre la foudre	24/01/2018	APAVE
Annuelle	Contrôle centrale de détection incendie	18/08/2017	DEF
Annuelle	Rejets atmosphériques moteurs	08/11/2017	APAVE
Biennale	Contrôle des protections HTA et découplage	13/11/2017	PROTEC'S

Les rapports de contrôles réglementaires sont annexés au présent rapport.

Legionelles : Les rapports d'analyses legionelles à fréquences mensuelles sont incomplets en raison d'un arrêt prolongé des modules (remises en état, vidanges lagunes, changement de fluide lixiviats/perméats...). ENGIE COFELY a signé, début 2018, la prolongation de son contrat avec ABIOLAB ASPOSAN pour une reprise des prélèvements à compter du 1/2/2018.

Foudre : La vérification des installations de protection contre la foudre n'a pas pu être menée courant 2017 (retard de programmation). Sa planification et sa réalisation ont été reportées à janvier 2018.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Rejets atmosphériques : Les COVnm ne sont pas conformes. Les actions correctives suivantes sont engagées :

- Décoking des 3 moteurs d'ici fin Mars 2018 (3 x 1 semaine)
- Nouvelle campagne d'analyse à l'issue des decoking en présence de CLARKE

NB : Le % d'incertitude du contrôleur sur la teneur en COVnm est très élevé.... (de l'ordre de 300%)

5. Faits marquants

L'année 2017 a été marquée :

- Par une augmentation sensible des volumes de biogaz en amont de la plateforme (principalement dûe aux travaux engagés par AMP avec la création de nouveaux puits, le remplacement de collecteurs, ...)

- Par les démarches engagées et non achevées fin 2017 par AMP et ABE concernant les dépassements récurrents mais non expliqués des seuils de rejets torchères en métaux lourds (analyses, essais suivant protocole CATTEC, réunions spécifiques...).

- Par la modification de la nature du fluide à évaporer sur les modules nucleos ☞ perméats en lieu et place des lixiviats

- Par l'engagement d'un processus de négociation d'un nouvel avenant suite à l'évolution du process d'évaporation « perméats vs lixiviats »

- Par l'audit d'EDF qui a mandaté Bureau Veritas afin de s'assurer de la qualité de l'installation et des comptages mis en œuvre sur la plateforme. Les éléments de calcul de l'efficacité énergétique ont été certifiés et n'ont donné lieu à aucune non-conformité.

- Par un audit réalisé en fin d'année sur la plateforme dans le cadre de l'ISO 14001 avec plan d'action associé.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

B. COMPTE RENDU FINANCIER – BILAN ANNUEL 2017

ENGIE Cofely

" S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES "

2017

CSDU ARBOIS BIOGAZ

Début du contrat le 15/03/2010

REMUNERATION AMP suite avenant n°2	**33,0**	**€/MWh**	*au 1er décembre 2015*
Coefficient Révision contrat EDF	**1,08568**	*au*	*1er novembre 2016*
REMUNERATION AMP révisée	**32,9**	**€/MWh**	*de jan à oct 2017*
Coefficient Révision contrat EDF	**1,09649**	*au*	*1er novembre 2017*
REMUNERATION AMP avenant n° 2 révisée	**33,2**	*au*	*1er novembre 2017*

2017	PRODUCTION ELECTRICITE	FACTURE CLIENT AMP	REDEVANCE AMP (1/2 Résultat Compte Lixiviats)	LIXIVIATS EVAPORES
	MWh	€	€	m3
Janvier	1 598,269	52 583,04 €		
Février	1 484,322	48 834,20 €		
Mars	1 546,440	50 877,88 €		
Avril	1 667,074	54 846,73 €		
Mai	1 733,955	57 047,12 €		
Juin	1 375,709	45 260,83 €		
Juillet	1 594,254	52 450,96 €		
Août	1 704,817	56 088,48 €		
Septembre	1 706,608	56 147,40 €		
Octobre	1 755,027	57 740,39 €		
Novembre	1 770,670	58 786,24 €		
Décembre	2 060,289	68 401,59 €		
Total	**19 997,434**	**659 064,86 €**	**- €**	**-**

Régul pour erreur Révision Rémunération du 1/01/2017 au 1/10/2017 de 33 à 32,90 €/MWh

Facture T2 corrigée - Facture T2 réglée =
309 449,79 - 310 390 ,37 = - 940,58 €

Facture T3 = Facture T3 réelle - avoir de régul sur T2
= 474136,63 -940,58 **658 124,28 €**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

C. PLAN DE PROGRES 2018

1. Poursuivre un suivi rigoureux dans la gestion des réseaux biogaz (travaux, maintenance & exploitation) ☞ Actions conjointes AMP et ABE

2. Fiabiliser le fonctionnement des modules AEROE en mode perméats avec le traitement des lixiviats dans les cuvons et dans la lagune, l'adaptation des gammes de maintenance, le suivi legionelles, ... ☞ Actions ABE

3. Augmenter le volume de perméats évaporés par une meilleure disponibilité des modules et un fonctionnement optimisé (remplacement des ventilateurs HS effectué, maintien en état de propreté des mailles, des conduites, des échangeurs, des buses ...) ☞ Actions ABE

4. Poursuivre les actions d'optimisation de la conduite de l'installation pour gagner en rendement thermique et améliorer ainsi l'efficacité énergétique globale de l'installation de cogénération (tenue de réunions mensuelles internes dédiées) ☞ Actions ABE

5. Comprendre les origines du dépassement des VLE sur les torchères (pour les métaux lourds) et résoudre le problème ☞ Poursuite des essais avec CATTEC + APAVE : Actions conjointes AMP et ABE

6. Programmer des opérations de type GER sur la torchère BG500 (calorifuge dégradé) ☞ Actions ABE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ANNEXES

Rapports de visites et autres contrôles réglementaires

Suivi des déchets produits sur la plateforme

Eléments financiers

Etat des investissements et Immobilisations

Marchés de prestations

Main courante

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Annexe 1

Rapports de visites et autres contrôles réglementaires

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ISDND de l'Arbois

Émissions atmosphériques des torchères à biogaz

Analyses réalisées par CATTEC Sarl le 29 et 30 août 2017

Respect des limites réglementaires d'émission

Torchère Fairtec BG500

Relevé compteur des heures de fonctionnement	325h au 31/08/2016	344h au 31/08/2017
Temps de fonctionnement moyen annuel	(19 heures sur 365 jours)	19 Heures
Volume de fumées humides rejetées en régime type		7573 m³/h

Composant		Valeur limite d'émission en concentration	Unité	Valeur moyenne mesurée	Unité	Conformité oui/non	Valeur limite du rejet atmosphérique	Unité	Émission moyenne calculée	Unité	Conformité oui/non
Dioxyde de soufre	SO_2	300	mg/Nm³	409.38	mg/Nm³	**non**	150	g/h	6.724	g/h	oui
Monoxyde de carbone	CO	150	mg/Nm³	3.34	mg/Nm³	oui	75	g/h	0.055	g/h	oui
Acide chlorhydrique	HCl	50	mg/Nm³	0.34	mg/Nm³	oui	25	g/h	0.006	g/h	oui
Acide fluorhydrique	HF	4	mg/Nm³	0.48	mg/Nm³	oui	-	g/h	-	g/h	-
Composants organiques volatils non-méthaniques	COVNM	20	mgC/Nm³	10.95	mgC/Nm³	oui	10	g/h	0.180	g/h	oui
Mercure et ses composés	Hg	0.05	mg/Nm³	0.000	mg/Nm³	oui	0.025	g/h	0.000	g/h	oui
Cadmium et Thallium et leurs composés	Cd + Tl	0.05	mg/Nm³	0.000	mg/Nm³	oui	0.025	g/h	0.000	g/h	oui
Antimoine, arsenic, plomb, cobalt, cuivre, manganèse, nickel, vanadium et leurs composés	Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	0.5	mg/Nm³	0.6060	mg/Nm³	**non**	0.25	g/h	0.0100	g/h	oui
Dioxines et furannes	PCDD / F	0.1	ng/Nm³	0.0000911	ng/Nm³	oui	-	g/h	-	g/an	-

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Torchère AES STA - BG2000

Relevé compteur des heures de fonctionnement	56305h au 30/08/2016	56334h au 31/08/2017
Temps de fonctionnement moyen annuel	(29 heures sur 366 jours)	29 Heures
Volume de fumées humides rejetées en régime type		9126 m³/h

Composant		Valeur limite d'émission en concentration	Unité	Valeur moyenne mesurée	Unité	Conformité oui/non	Valeur limite du rejet atmosphérique	Unité	Émission moyenne calculée	Unité	Conformité oui/non
Dioxyde de soufre	SO_2	300	mg/Nm³	574.21	mg/Nm³	**non**	600	g/h	17.348	g/h	oui
Monoxyde de carbone	CO	150	mg/Nm³	1.28	mg/Nm³	oui	300	g/h	0.039	g/h	oui
Acide chlorhydrique	HCl	50	mg/Nm³	0.69	mg/Nm³	oui	100	g/h	0.021	g/h	oui
Acide fluorhydrique	HF	4	mg/Nm³	0.76	mg/Nm³	oui	-	g/h	-	g/h	oui
Composants organiques volatils non-méthaniques	COVNM	20	mgC/Nm³	0.48	mgC/Nm³	oui	40	g/h	0.015	g/h	oui
Mercure et ses composés	Hg	0.05	mg/Nm³	0.0000	mg/Nm³	oui	0.1	g/h	0.000000	g/h	oui
Cadmium et Thallium et leurs composés	Cd + Tl	0.05	mg/Nm³	0.000	mg/Nm³	oui	0.1	g/h	0.00000	g/h	oui
Antimoine, arsenic, plomb, cobalt, cuivre, manganèse, nickel, vanadium et leurs composés	Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	0.5	mg/Nm³	2.910	mg/Nm³	**non**	1	g/h	0.0879	g/h	oui
Dioxines et furannes	PCDD / F	0.1	ng/Nm³	0.000743	ng/Nm³	oui	-	g/h	-	g/an	-

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Moteur Jenbacher n°1

Composant		Valeur limite d'émission en concentration	Unité	Valeur moyenne mesurée	Unité	Conformité oui/non	Valeur limite du rejet atmosphérique	Unité	Émission moyenne calculée	Unité	Conformité oui/non
Dioxines et furannes	PCDD / F	0.1	ng/Nm³	0.001225	ng/Nm³	oui	-	g/an	-	g/an	-

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

CATTEC
LE SPECIALISTE
DES EMISSIONS GAZEUSES ET AQUEUSES

RAPPORT

d'analyse des rejets atmosphériques
de la torchère BG500
ISDND de l'Arbois (13)

date de l'intervention : 29 août 2017

pour : Métropole Aix-Marseille Provence - CT2,
13626 Aix-en-Provence Cedex 01

Rapport n° : R-14067-11

Mesure des taux de O_2, CO_2, CO, COV, SO_2, HCl, HF, poussières, As, Cd, Co, Cr, Cu, Mn, Ni, Pb, Sb, Tl, V, Hg, PCDD/F

La prestation a été réalisée conformément à la norme ISO 17025 applicable aux laboratoires d'essais, et plus particulièrement selon les normes du programme 97 du COFRAC.

Fait à Beaugas le 08/11/2017

Caterina Wachter

Socrates V 1.17.35

CATTEC lieu-dit Vassal 47290 Beaugas France
tél./fax +33 553 41 47 76 contact@cattec.com
Sarl au capital de 15000€ FR77 43336511 1 00056 APE7490B

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Situation de mesurage

Site	ISDND de l'Arbois
Client	Métropole Aix-Marseille Provence - CT2
Date de l'intervention sur site	29 août 2017
Début-Fin de l'intervention	8:30 - 16:00
Objet	Analyse annuelle réglementaire des rejets atmosphériques
Descriptif installation	**Torchère AES BG500**
Régime lors du prélèvement	normal
Lieu de prélèvement	Sortie de la cheminée
Dérogations aux normes (synthèse)	Un prélèvement isocinétique n'est pas possible du fait du flux turbulent et de l'absence d'une trappe normalisée. Le meilleur rapprochement possible a été recherché.
Prélèvements et mesurages sur site	Caterina Wachter et Youri Reale
Laboratoires sous-traitants	Chemisches Labor Becker, Leipferdingen, D-PL-14415-01-00 selon ISO 17025 Eurofins Environnement, Saverne, Attestation COFRAC 1-1488 mas GmbH, Münster, DGA-PL-6406.05 SGS Institut Fresenius, Longuich, D-PL-19613-01-00
Observations	Aucune.

Conditions climatiques

Température extérieure	°C	36.2
Pression atmosphérique p_{atm}	mbar	988.2
Humidité	% HR	37.0
Ciel		bleu
Vent		nul
Précipitations		aucune

Affichages station

Heures de marche	h	344.11
Température consignée	°C	1000
Température réelle	°C	1007
Dépression réseau	mbar	-1
Débit biogaz station	m^3/h	490

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Synthèse des résultats sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène

Composant	Unité	Résultat	VLE	Conformité
CO_2 (dioxyde de carbone)	%	6.714		
CO (monoxyde de carbone)	mg/Nm^3	3.34	150	oui
COVNM (Composants organiques volatils non-méthaniques)	mgC/Nm^3	10.95	20	oui
SO_2 (dioxyde de soufre)	mg/Nm^3	409.38	300	**non**
HCl (acide chlorhydrique)	mg/Nm^3	0.34	50	oui
HF (acide fluorhydrique)	mg/Nm^3	0.48	4	oui
Poussières	mg/Nm^3	3		
Cd + Tl gazeux et particulaires, sans SD	$\mu g/Nm^3$	0	50	oui
As + Co + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Sb + V gazeux et particulaires, sans SD	$\mu g/Nm^3$	606	500	**non**
Hg (mercure), sans SD	$\mu g/Nm^3$	0	50	oui
PCDD / F (dioxines) I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ	ng/Nm^3	0.0000911	0.1	oui

Conformité des émissions	**non**

* VLE - Valeur limite d'émission

* SD - seuil de détection

* ND - non déterminé. Calcul impossible du fait de l'absence de congénères détectés.

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

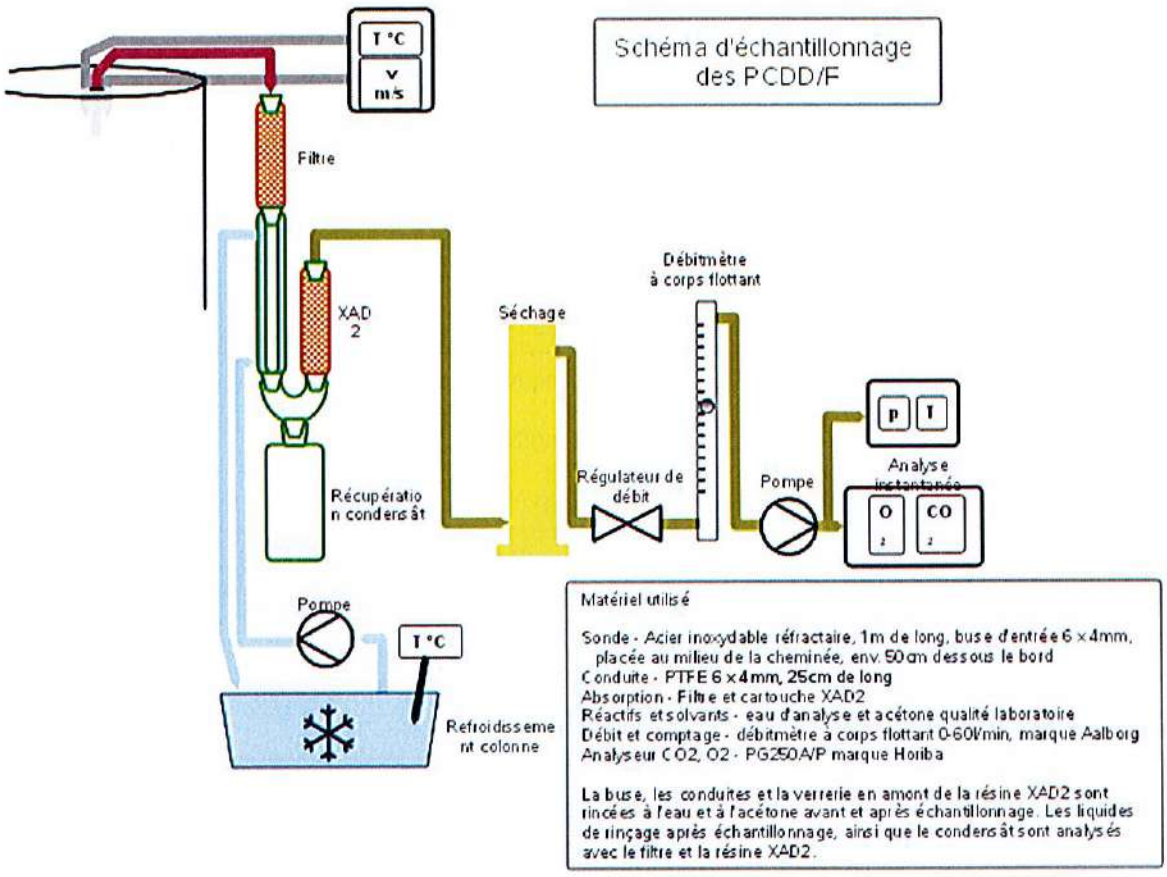

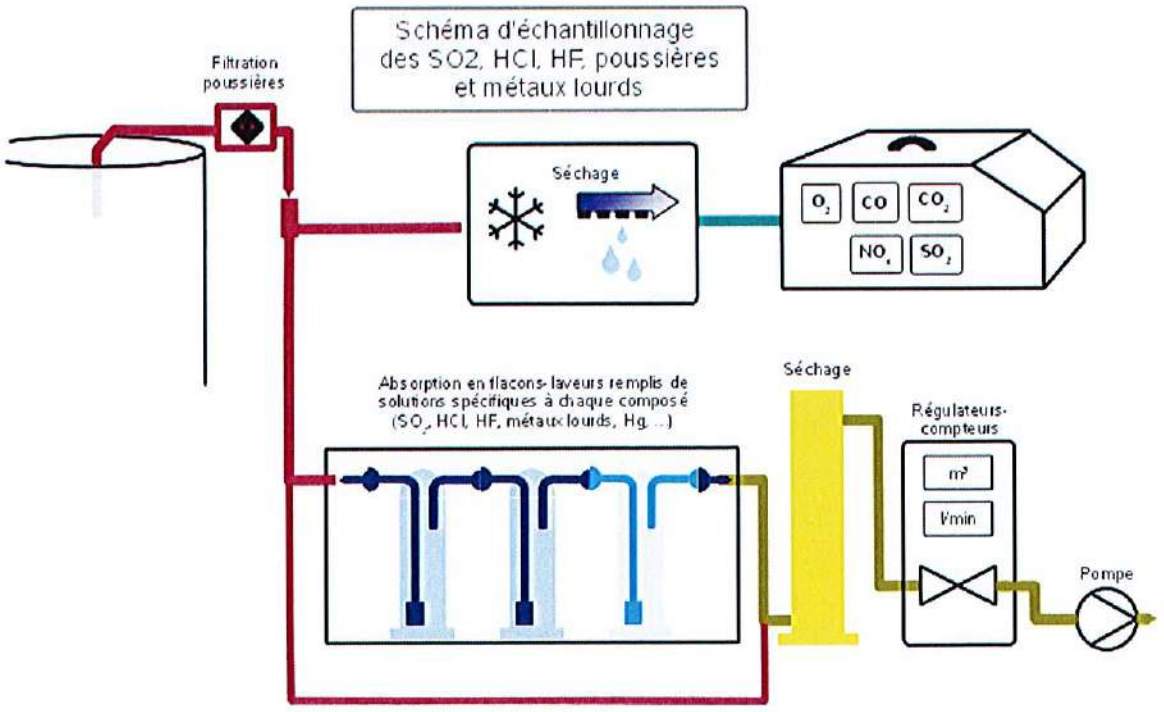

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Température

Température moyenne à l'endroit du prélèvement	**°C**	**819.28**
Température maximale	°C	723.2
Température minimale	°C	879.4

Méthodologie de mesurage		Thermocouple type KI-CR-1-6-K-STVI-1000/3
Début-Fin d'enregistrement		12:40 - 15:15
Durée enregistrement nette	min	20
Appareil		MP200 Manomètre
Fabricant		KIMO Constructeur
N° de série		11121833
Gamme		-200 °C – +1200 °C
Résolution	K	0.1
Date du dernier étalonnage usine		25/04/2016
Résultat de l'étalonnage usine		appareil conforme

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Oxygène

O_2, moyenne	**%**	**11.980**
O_2, moyenne	**g/Nm^3**	**171.03**
O_2, maximum	%	15.52
O_2, minimum	%	10.64
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	% vol	0.592

Méthodologie de mesurage		Paramagnétisme
Norme appliquée		NF EN 14789:2006
Début-Fin d'enregistrement		12:24 - 13:29
Durée enregistrement nette	min	65.0
Appareil		PG 250 A/P
Fabricant		Horiba
N° de série		D00080R5
Échelle	Vol %	0 - 25
Résolution	$\%_{vol}$	0.01
Gaz étalon		5.03 % ±2 $\%_{relatif}$ O_2, fond N_2
Certificat du gaz étalon		Messer, n° de la bouteille 6000814265

Concentration de l'oxygène dans les rejets atmosphériques

O_2 sur gaz sec	**11.980 $\%_{vol}$ ± 0.592 $\%_{vol}$**

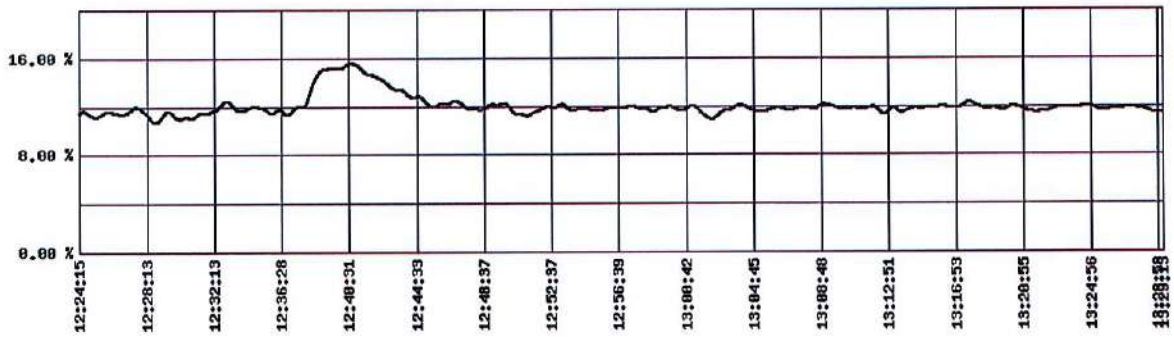

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Diodyde de carbone

CO_2, moyenne	**%**	**6.714**
CO_2, moyenne	**g/Nm^3**	**131.8**
CO_2, maximum	%	8.00
CO_2, minimum	%	3.67
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	% vol	0.677

Méthodologie de mesurage		Absorption infrarouge non dispersive (NDIR)
Norme appliquée		-
Début-Fin d'enregistrement		12:24 - 13:29
Durée enregistrement nette	min	65.0
Appareil		PG 250 A/P
Fabricant		Horiba
N° de série		D00080R5
Échelle	Vol %	0 - 20
Résolution	$\%_{vol}$	0.01
Gaz étalon		5.97 % ±2 $\%_{relatif}$ CO_2, fond N_2
Certificat du gaz étalon		Messer, n° de la bouteille 6000814265

Concentration du diodyde de carbone dans les rejets atmosphériques

CO_2 sur gaz sec	**6.714 % $_{vol}$ ± 0.677 % $_{vol}$**

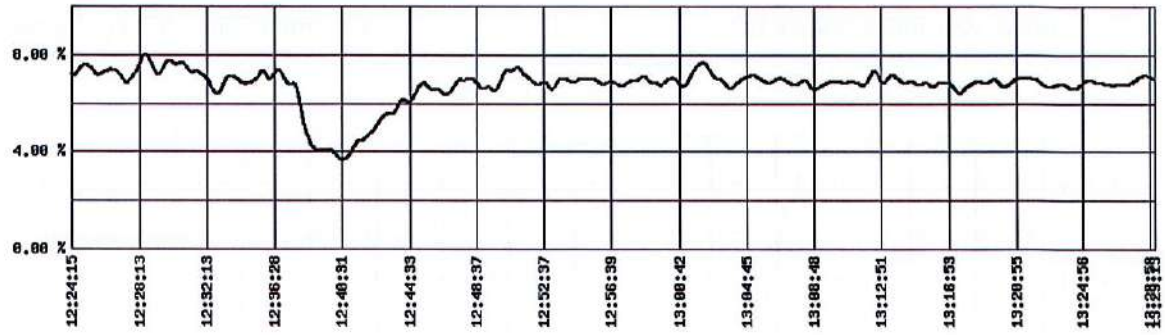

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Monoxyde de carbone

CO, moyenne	**ppm**	**2.41**
CO sur gaz sec à 101.3kPa et 273K	**mg/Nm ^{3}**	**3.01**
CO sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène	**mg/Nm ^{3}**	**3.34**
CO, maximum	ppm	25.1
CO, minimum	ppm	0.0
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	mg/Nm ^{3}	0.12

Méthodologie de mesurage		Absorption infrarouge non dispersive (NDIR)
Norme appliquée		NF EN 15058:2006
Début-Fin d'enregistrement		12:24 - 13:27
Durée enregistrement nette	min	63.0
Appareil		PG 250 A/P
Fabricant		Horiba
N° de série		D00080R5
Échelle	ppm	0 - 200
Résolution	ppm	1
Gaz étalon		993 ppm ±2 $\%_{relatif}$ CO, fond N_2
Certificat du gaz étalon		Messer, n° de la bouteille 6000814265

Concentration du monoxyde de carbone dans les rejets atmosphériques

CO sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène	**3.34 mg/Nm ^{3} ± 0.12 mg/Nm ^{3}**
Valeur limite d'émission du CO	150 mg/Nm ^{3}
Conformité des émissions de CO	**Les émissions sont conformes.**

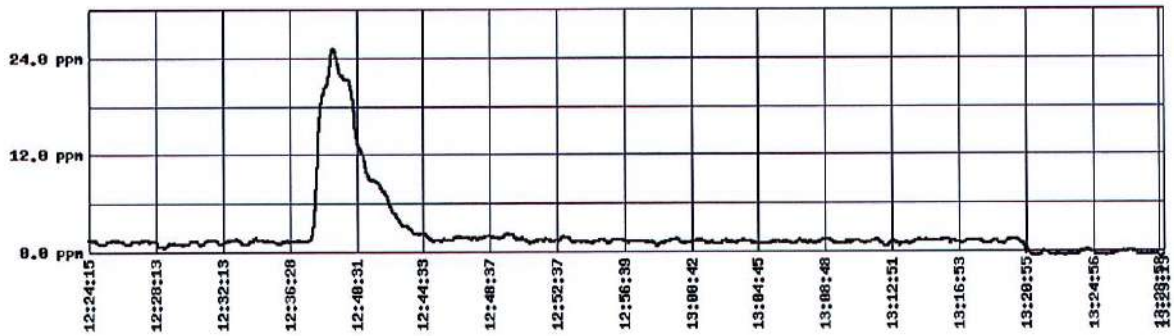

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Composants organiques volatils totaux = carbone organique total (COT)

COV totaux, moyenne	**ppm C_1**	**18.41**
COV totaux équivalents C sur gaz humide à 101.3kPa et 273K, moyenne	**mgC/Nm^3**	**9.87**
COV totaux équivalents C sur gaz humide à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène, moyenne	**mgC/Nm^3**	**10.95**
COV totaux, maximum	ppm C_1	166.61
COV totaux, minimum	ppm C_1	0

COV totaux, moyenne	**ppm C_3**	**6.14**
COV totaux, maximum	ppm C_3	55.54
COV totaux, minimum	ppm C_3	0

Méthane

CH_4, moyenne	**ppm C_1**	**0**
CH_4 sur gaz humide à 101.3kPa et 273K, moyenne	**mgC/Nm^3**	**0**
CH_4 sur gaz humide à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène, moyenne	**mgC/Nm^3**	**0**
Méthane, maximum	ppm C_1	0
Méthane, minimum	ppm C_1	0

CH_4, moyenne	**ppm C_3**	**0**
Méthane, maximum	ppm C_3	0
Méthane, minimum	ppm C_3	0

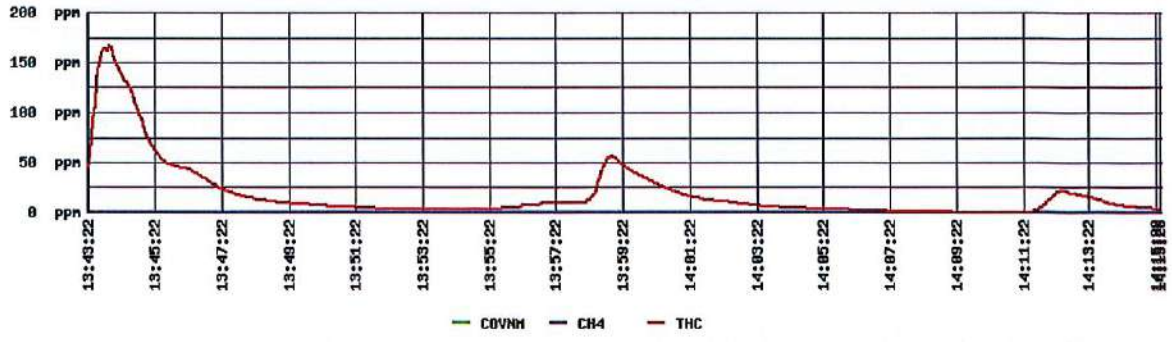

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Composants organiques volatils non-méthaniques

COVNM, moyenne	**ppm C_1**	**18.41**
COVNM équivalents C sur gaz humide à 101.3kPa et 273K, moyenne	**mgC/Nm^3**	**9.87**
COVNM équivalents C sur gaz humide à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène, moyenne	**mgC/Nm^3**	**10.95**
COVNM, maximum	ppm C_1	166.61
COVNM, minimum	ppm C_1	0

COVNM, moyenne	**ppm C_3**	**6.14**
COVNM, maximum	ppm C_3	55.54
COVNM, minimum	ppm C_3	0

Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	mgC/Nm^3	0.74

Méthodologie de mesurage		Détecteur à ionisation de flamme (FID)
Norme appliquée		NF EN 12619:1999
Début-Fin d'enregistrement		13:43 - 14:15
Durée enregistrement nette	min	32.1
Appareil		JUM 109L
Fabricant		JUM
N° de série		07041961-99
Échelle	ppm C_1	0 - 328
Résolution	V	0.01
Gaz carburant		39.0 % ±2 %$_{relatif}$ H_2, fond He
Certificat du gaz carburant		Messer France, n° de la bouteille 54428719
Gaz étalon CH_4		1970 ppm ±2 %$_{relatif}$ CH_4, fond N_2
Certificat du gaz étalon CH_4		Messer, n° de la bouteille 53179989
Gaz étalon C_3H_8		665 ppm ±2 %$_{relatif}$ C_3H_8, fond N_2
Certificat du gaz étalon C_3H_8		Messer, n° de la bouteille 31307033

Socrates V 1.17.35

Concentration des composants organiques volatils non-méthaniques dans les rejets atmosphériques

COVNM équivalents C sur gaz humide à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène	**10.95 mgC/Nm^3 ± 0.74 mgC/Nm^3**
Valeur limite d'émission des COVNM	20 mgC/Nm^3
Conformité des émissions de COVNM	**Les émissions sont conformes.**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Dioxyde de soufre

Identifiants d'échantillon		17JX
Volume prélevé	l_{sec}	177.5
Volume prélevé normalisé	Nm^3_{sec}	0.1741
SO_2 dans l'échantillon	mg	64.200
Seuil de détection dans l'échantillon	mg	0.042
Blanc de mesure	mg	< 0.042

SO_2 sur gaz sec à 101.3kPa et 273K	**mg/Nm^3**	**368.86**
SO_2 sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène	**mg/Nm^3**	**409.38**
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	mg/Nm^3	14.84

La valeur indiquée est au minimum égale à la limite de détection.

Méthodologie de prélèvement		Flacons-laveurs à solution de H_2O_2
Norme appliquée		EN 14791:2005 – ISO 11632:1998
Début-Fin du prélèvement		12:18 - 13:29
Durée nette de prélèvement	min	71
Débit moyen de prélèvement	l/min	2.5
Détermination du débit		Compteur de débit massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-1C
Échelle débitmètre	l/min	0 - 5
Résolution compteur	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		02/10/2014
Résultat de l'étalonnage		Appareil conforme
Méthodologie de dosage		Chromatographie ionique
Norme appliqué		EN 14791:2005 – ISO 11632:1998
Sous-traitant		Eurofins Environnement, Saverne, France

Concentration du dioxyde de soufre dans les rejets atmosphériques

SO_2 sur gaz sec à conditions normales et à 11% d'oxygène	**409.38 mg/Nm^3 ± 14.84 mg/Nm^3**
Valeur limite d'émission de SO_2	300 mg/Nm^3
Conformité des émissions de SO_2	**Les émissions ne sont pas conformes.**

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Acide chlorhydrique

Identifiants d'échantillon		17JY
Volume prélevé	l_{sec}	177.5
Volume prélevé normalisé	Nm^3_{sec}	0.1741
HCl dans l'échantillon	mg	0.000
Seuil de détection dans l'échantillon	mg	0.054
Blanc de mesure	mg	< 0.054

HCl sur gaz sec à 101.3kPa et 273K	**mg/Nm^3**	**0.31**
HCl sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène	**mg/Nm^3**	**0.34**
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	mg/Nm^3	0.02

La valeur indiquée est au minimum égale à la limite de détection.

Méthodologie de prélèvement		Flacons-laveurs à l'eau déminéralisée
Norme appliquée		NF EN 1911-1:1998
Début-Fin du prélèvement		12:15 - 13:29
Durée nette de prélèvement	min	74
Débit moyen de prélèvement	l/min	2.4
Détermination du débit		Compteur de débit massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-2C
Échelle débitmètre	l/min	0 - 5
Résolution compteur	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		20/01/2015
Résultat de l'étalonnage		appareil conforme
Méthodologie de dosage		Chromatographie ionique
Norme appliqué		NF EN 1911-2:1998
Sous-traitant		SGS Institut Fresenius, Longuich, Allemagne

Concentration de l'acide chlorhydrique dans les rejets atmosphériques

HCl sur gaz sec à conditions normales et à 11% d'oxygène	**0.34 mg/Nm^3 ± 0.02 mg/Nm^3**
Valeur limite d'émission de HCl	50 mg/Nm^3
Conformité des émissions de HCl	**Les émissions sont conformes.**

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Acide fluorhydrique

Identifiants d'échantillon		17JZ
Volume prélevé	l_{sec}	177.5
Volume prélevé normalisé	Nm^3_{sec}	0.1741
HF dans l'échantillon	mg	0.076
Seuil de détection dans l'échantillon	mg	0.020
Blanc de mesure	mg	< 0.020

HF sur gaz sec à 101.3kPa et 273K	**mg/Nm^3**	**0.44**
HF sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène	**mg/Nm^3**	**0.48**
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	mg/Nm^3	0.02

La valeur indiquée est au minimum égale à la limite de détection.

Méthodologie de prélèvement		Flacons-laveurs à solution de NaOH
Norme appliquée		XP X 43-304:1998
Début-Fin du prélèvement		12:18 - 13:29
Durée nette de prélèvement	min	71
Débit moyen de prélèvement	l/min	2.5
Détermination du débit		Compteur de débit massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-3C
Échelle débitmètre	l/min	0 - 5
Résolution compteur	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		10/12/2014
Résultat de l'étalonnage		appareil confirmé conforme
Méthodologie de dosage		Electrode sélective
Norme appliqué		-
Sous-traitant		Eurofins Environnement, Saverne, France

Concentration de l'acide fluorhydrique dans les rejets atmosphériques

HF sur gaz sec à conditions normales et à 11% d'oxygène	**0.48 mg/Nm^3 ± 0.02 mg/Nm^3**
Valeur limite d'émission de HF	4 mg/Nm^3
Conformité des émissions de HF	**Les émissions sont conformes.**

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Poussières

Identifiant du filtre		17KA
Volume prélevé normalisé	Nm^3	0.2260
Poids filtre avant	g	0.1640
Poids filtre après	g	0.1646
Poussières dans l'échantillon	mg	0.6

Poussières totaux sur gaz sec à 101.3kPa et 273K	**mg/Nm^3**	**3**
Poussières totaux sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène	**mg/Nm^3**	**3**
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	mg/Nm^3	0

Norme appliquée		NF EN 13284:2002
Début-Fin de prélèvement		12:25 - 13:52
Durée de prélèvement nette	min	87
Type de filtre		QF20
Capacité de rétention		99.999% à 0.2–0.5µm

Balance		Adventurer AR0640
Fabricant		Ohaus Corporation
N° de série		1226090600
Échelle	g	0 - 65
Résolution	mg	0.1
Poids étalon	g	50.0000
Identifiant du poids étalon		ZO529, OIML-E2

Comptage volumes		Débitmètre-régulateur-compteur massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-1C
Échelle	l/min	0 - 5
Résolution	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		02/10/2014

Concentration des poussières dans les rejets atmosphériques

Poussières sur gaz sec à conditions normales et à 11% d'oxygène	**3 mg/Nm^3 ± 0 mg/Nm^3**

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – synthèse

		Sans SD	Avec SD
As fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	0.5
As fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	0.28
Arsenic	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	0	0.8
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0.56	

Cd fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	0.5
Cd fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	0.28
Cadmium	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	0	0.8
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0.54	

Co fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	9.8	9.8
Co fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	2.79
Cobalt	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	9.8	12.6
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	2.01	

Cr fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	75.6	75.6
Cr fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	64.5	64.5
Chrome	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	140.1	140.1
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	9.97	

Cu fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	13	13
Cu fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	43.2	43.2
Cuivre	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	56	56
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	4.80	

Mn fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	25	25
Mn fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	119	119
Manganèse	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	144	144
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	9.57	

Ni fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	155	155
Ni fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	68.1	68.1
Nickel	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	223	223
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	32.27	

SD - seuil de détection

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – synthèse – suite

		Sans SD	Avec SD
Pb fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	4.9
Pb fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	26.0	26.0
Plomb	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	26.0	30.9
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	3.34	

Sb fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	4.9
Sb fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	7.54	8.32
Antimoine	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	7.5	13.2
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	2.08	

Tl fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	0.5
Tl fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	0.28
Thallium	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	0	0.8
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0.54	

V fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	4.9
V fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	2.79
Vanadium	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	0	7.7
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	1.33	

SD - seuil de détection

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – valeurs limites

Valeur limite d'émission Cd + Tl	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	50
Valeur mesurée sans SD Cd + Tl	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	0 ± 0.8
Valeur mesurée avec SD Cd + Tl	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	1.6 ± 0.8
Conformité		**Les émissions sont conformes.**

Valeur limite d'émission As + Co + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Sb + V	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	500
Valeur mesurée sans SD As + Co + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Sb + V	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	606 ± 35.7
Valeur mesurée avec SD As + Co + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Sb + V	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	628 ± 35.7
Conformité		**Les émissions ne sont pas conformes.**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – fraction filtrée

Identifiant du filtre		17KA
Volume prélevé	l_{sec}	230.4
Volume prélevé normalisé	Nm^3_{sec}	0.226

Arsenic

As dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.1
Blanc de mesure	µg	< SD
As	**µg/$Nm^3_{sec, 11\%O2}$**	**< SD**
Incertitude	µg/$Nm^3_{sec, 11\%O2}$	0.11

Cadmium

Cd dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.1
Blanc de mesure	µg	< SD
Cd	**µg/$Nm^3_{sec, 11\%O2}$**	**< SD**
Incertitude	µg/$Nm^3_{sec, 11\%O2}$	0.12

Cobalt

Co dans l'échantillon	µg	2.0
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.10
Blanc de mesure	µg	< SD
Co	**µg/$Nm^3_{sec, 11\%O2}$**	**9.8**
Incertitude	µg/$Nm^3_{sec, 11\%O2}$	0.85

Chrome

Cr dans l'échantillon	µg	15.4
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.25
Blanc de mesure	µg	< SD
Cr	**µg/$Nm^3_{sec, 11\%O2}$**	**75.6**
Incertitude	µg/$Nm^3_{sec, 11\%O2}$	4.68

Cuivre

Cu dans l'échantillon	µg	2.6
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	1.0
Blanc de mesure	µg	< SD
Cu	**µg/$Nm^3_{sec, 11\%O2}$**	**13**
Incertitude	µg/$Nm^3_{sec, 11\%O2}$	1.09

SD - seuil de détection

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – fraction filtrée – suite

Manganèse

Mn dans l'échantillon	µg	5.0
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.10
Blanc de mesure	µg	< SD
Mn	**µg/Nm^3 sec, 11%O2**	**25**
Incertitude	µg/Nm^3 sec, 11%O2	3.05

Nickel

Ni dans l'échantillon	µg	31.6
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	1.0
Blanc de mesure	µg	< SD
Ni	**µg/Nm^3 sec, 11%O2**	**155**
Incertitude	µg/Nm^3 sec, 11%O2	15.86

Plomb

Pb dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	1.0
Blanc de mesure	µg	< SD
Pb	**µg/Nm^3 sec, 11%O2**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm^3 sec, 11%O2	0.36

Antimoine

Sb dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	1.0
Blanc de mesure	µg	< SD
Sb	**µg/Nm^3 sec, 11%O2**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm^3 sec, 11%O2	0.45

Thallium

Tl dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.1
Blanc de mesure	µg	< SD
Tl	**µg/Nm^3 sec, 11%O2**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm^3 sec, 11%O2	0.08

SD - seuil de détection

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – fraction filtrée – suite

Vanadium

V dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	1.0
Blanc de mesure	µg	< SD
V	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0.26

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – fraction passante

Identifiants d'échantillon		17KB, 17KC
Volume prélevé	l_{sec}	128.1
Volume prélevé normalisé	Nm^3_{sec}	0.126

Arsenic

As dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.032
Blanc de mesure	µg	< SD
As	**$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$**	**< SD**
Incertitude	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	0.26

Cadmium

Cd dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.032
Blanc de mesure	µg	< SD
Cd	**$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$**	**< SD**
Incertitude	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	0.24

Cobalt

Co dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.316
Blanc de mesure	µg	< SD
Co	**$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$**	**< SD**
Incertitude	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	0.54

Chrome

Cr dans l'échantillon	µg	7.30
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.089
Blanc de mesure	µg	< SD
Cr	**$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$**	**64.5**
Incertitude	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	1.71

Cuivre

Cu dans l'échantillon	µg	4.89
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.316
Blanc de mesure	µg	< SD
Cu	**$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$**	**43.2**
Incertitude	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	2.14

SD - seuil de détection

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – fraction passante – suite

Manganèse

Mn dans l'échantillon	µg	13.5
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.032
Blanc de mesure	µg	< SD
Mn	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	**119**
Incertitude	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	3.69

Nickel

Ni dans l'échantillon	µg	7.70
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.316
Blanc de mesure	µg	< SD
Ni	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	**68.1**
Incertitude	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	2.97

Plomb

Pb dans l'échantillon	µg	2.95
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.316
Blanc de mesure	µg	< SD
Pb	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	**26.0**
Incertitude	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	1.63

Antimoine

Sb dans l'échantillon	µg	0.853
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.089
Blanc de mesure	µg	< SD
Sb	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0.94

Thallium

Tl dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.032
Blanc de mesure	µg	< SD
Tl	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0.26

SD - seuil de détection

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – fraction passante – suite

Vanadium

V dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.316
Blanc de mesure	µg	< SD
V	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0.61

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – fraction filtrée

Norme appliquée		NF EN 13284:2002
Début-Fin de prélèvement		12:25 - 13:52
Durée de prélèvement nette	min	87
Type de filtre		QF20
Capacité de rétention		99.999% à 0.2–0.5µm
Concentration type des métaux non cités dans le filtre	ppm	<seuil de mesure
Concentration type de Cd dans le filtre	ppm	<1
Concentration type de Cr, Mn, Ni, Pb et V dans le filtre	ppm	<10
Concentration type de Co dans le filtre	ppm	<5
Concentration type de Cu dans le filtre	ppm	5.2
Concentration type de Fe dans le filtre	ppm	50
Concentration type de Zn dans le filtre	ppm	11
Comptage volumes		Débitmètre-régulateur-compteur massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-1C
Échelle	l/min	0 - 5
Résolution	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		02/10/2014
Méthodologie de dosage		Chromatographie ionique
Norme appliqué		NF EN 14385:2004
Sous-traitant		Chemisches Labor Becker, Leipferdingen, Allemagne

Métaux lourds – fraction passante

Méthodologie de prélèvement		Flacons-laveurs à solution de HNO_3 et H_2O_2
Norme appliquée		NF EN 14385:2004
Début-Fin du prélèvement		14:45 - 15:36
Durée nette de prélèvement	min	51
Débit moyen de prélèvement	l/min	2.5
Détermination du débit		Compteur de débit massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-2C
Échelle débitmètre	l/min	0 - 5
Résolution compteur	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		20/01/2015
Méthodologie de dosage		Chromatographie ionique
Norme appliqué		NF EN 14385:2004
Sous-traitant		Chemisches Labor Becker, Leipferdingen, Allemagne

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Mercure

Mercure – fraction filtrée

Identifiant du filtre		17KA
Volume prélevé normalisé	Nm^3_{sec}	0.226
Hg dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.1
Blanc de mesure	µg	< SD
Hg	**$µg/Nm^3_{sec, 11\%O2}$**	**< SD**
Incertitude	$µg/Nm^3$	0.08

SD - seuil de détection

Mercure – fraction passante

Identifiants d'échantillon		17KD
Volume prélevé normalisé	Nm^3_{sec}	0.126
Hg dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.021
Blanc de mesure	µg	< SD
Hg	**$µg/Nm^3_{sec, 11\%O2}$**	**< SD**
Incertitude	$µg/Nm^3$	0.17

SD - seuil de détection

Concentration de mercure dans les rejets atmosphériques

Hg sur gaz sec à conditions normales et à 11% d'oxygène sans SD		**0 $µg/Nm^3$**
Hg sur gaz sec à conditions normales et à 11% d'oxygène avec SD		**0.7 $µg/Nm^3$**
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	$µg/Nm^3$	0.38
Valeur limite de la concentration émise du Hg	$µg/Nm^3$	50
Conformité de la concentration émise		**Les émissions sont conformes.**

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Mercure – suite

Mercure – fraction filtrée

Norme appliquée		NF EN 13211:2001
Début-Fin de prélèvement		12:25 - 13:52
Durée de prélèvement nette	min	87
Type de filtre		QF20
Capacité de rétention		99.999% à 0.2–0.5µm
Comptage volumes		Débitmètre-régulateur-compteur massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-1C
Échelle	l/min	0 - 5
Résolution	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		02/10/2014
Méthodologie de dosage		Chromatographie ionique
Norme appliqué		NF EN 14385:2004
Sous-traitant		Chemisches Labor Becker, Leipferdingen, Allemagne

Mercure – fraction passante

Méthodologie de prélèvement		Flacons-laveurs à solution de $K_2Cr_2O_7$
Norme appliquée		NF EN 14385:2004
Début-Fin du prélèvement		14:45 - 15:36
Durée nette de prélèvement	min	51
Débit moyen de prélèvement	l/min	2.5
Détermination du débit		Compteur de débit massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-3C
Échelle débitmètre	l/min	0 - 5
Résolution compteur	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		10/12/2014
Méthodologie de dosage		Chromatographie ionique
Norme appliqué		NF EN 14385:2004
Sous-traitant		Chemisches Labor Becker, Leipferdingen, Allemagne

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

PCDD/F

Débit moyen de prélèvement	**l/min**	**17.5**
Débit, maximum	l/min	17.5
Débit, minimum	l/min	17.0
Diamètre de la buse	mm	4
Vitesse de prélèvement	m/s	23

Volume prélevé

Début - fin de prélèvement		11:48 - 15:42
Durée nette de prélèvement	min	234
Volume prélevé normalisé	**Nm^3**	**4.095**

Température de refroidissement de la colonne

Température moyenne	**°C**	**17**
Température maximum	°C	22
Température maximum admissible	°C	20

Méthodologie de prélèvement		Débitmètre à corps flottant
Norme appliquée		NF EN 1948-1:2006
Appareil		Montage parallèle de 3 tubes à bille, à vanne de régulation
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		376739-1
Gamme	ml/min	80 - 60000
Résolution	l/min	0.5
Incertitude globale	%	± 5

Identifiants d'échantillon

Filtre	17KE
Cartouche XAD2	17KE
Eau de rinçage	17KE
Acétone de rinçage	17KE
Les résultats ci-après portent sur la somme des concentrations trouvées.	

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

PCDD/F – suite

	Concentration par échantillon ng	Concentration rejetée ng / Nm^3	Concentration à 11% d'O_2 ng / Nm^3
PCDD			
Somme TetraCDD	0.0107	0.00261	0.00290
Somme PentaCDD	NC	< 0.0	< 0.0
Somme HexaCDD	0.00856	0.002090	0.002320
Somme HeptaCDD	NC	< 0.0	< 0.0
OctaCDD	< 0.045	< 0.0110	< 0.0122
Somme Tetra- à OctaCDD	0.0192	0.00469	0.00520
2378-TetraCDD	< 0.001	< 0.0002	< 0.0003
12378-PentaCDD	< 0.002	< 0.0005	< 0.0005
123478-HexaCDD	< 0.003	< 0.0007	< 0.0008
123678-HexaCDD	< 0.003	< 0.0007	< 0.0008
123789-HexaCDD	< 0.003	< 0.0007	< 0.0008
1234678-HeptaCDD	< 0.015	< 0.0037	< 0.0041
12346789-OctaCDD	< 0.045	< 0.0110	< 0.0122
Somme Tetra- à OctaCDD/F	0.0876	0.02139	0.02374
PCDF			
Somme TetraCDF	0.0569	0.01389	0.01542
Somme PentaCDF	0.00810	0.001978	0.002195
Somme HexaCDF	0.00336	0.000821	0.000911
Somme HeptaCDF	NC	< 0.0	< 0.0
OctaCDF	< 0.045	< 0.0110	< 0.0122
Somme Tetra- à OctaCDF	0.0683	0.01668	0.01851
2378-TetraCDF	< 0.001	< 0.0002	< 0.0003
12378-PentaCDF	< 0.002	< 0.0005	< 0.0005
23478-PentaCDF	< 0.002	< 0.0005	< 0.0005
123478-HexaCDF	< 0.003	< 0.0007	< 0.0008
123678-HexaCDF	< 0.003	< 0.0007	< 0.0008
123789-HexaCDF	< 0.003	< 0.0007	< 0.0008
234678-HexaCDF	0.00336	0.000821	0.000911
1234678-HeptaCDF	< 0.015	< 0.0037	< 0.0041
1234789-HeptaCDF	< 0.015	< 0.0037	< 0.0041
12346789-OctaCDF	< 0.045	< 0.0110	< 0.0122

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

PCDD/F – suite

	Concentration par échantillon ng	Concentration rejetée ng / Nm^3	Concentration à 11% d'O_2 ng / Nm^3
TEQ (WHO) sans LQ [a]	0.000336	0.0000821	0.0000911
TEQ (WHO) avec LQ [b]	0.00637	0.001556	0.001726
I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ [a]	0.000336	0.0000821	0.0000911
I-TEQ (NATO/CCMS) avec LQ [b]	0.00588	0.001436	0.001594

Valeur limite d'émission de I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ	ng/Nm^3	0.1 ng/Nm^3
Conformité des émissions de I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ		**Les émissions sont conformes.**

* I-TEQ/TEQ - (International) Toxicity Equivalent Quantity - quantité d'équivalents de toxicité
* LQ - Limite de quantification
* NC - non calculable
* ND - non déterminé. Calcul impossible du fait de l'absence de congénères détectés.
* [a] Calcul de la TEQ sans prendre en compte les congénères non quantifiés.
* [b] Calcul de la TEQ comptant la valeur limite de quantification les congénères non quantifiés.

Méthodologie de dosage	HRMS (spectrométrie massique à haute résolution)
Norme appliquée	NF EN 1948-2 et -3:2006
Correspondances	-
Sous-traitant	mas GmbH, Münster, Allemagne
Agrément / Accréditation	DGA-PL-6406.05

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

CATTEC
LE SPECIALISTE
DES EMISSIONS GAZEUSES ET AQUEUSES

RAPPORT

d'analyse des rejets atmosphériques
de la torchère BG2000
ISDND de l'Arbois (13)

date de l'intervention : 29 août 2017

pour : Métropole Aix-Marseille Provence - CT2,
13626 Aix-en-Provence Cedex 01

Rapport n° : R-14067-12

Mesure des taux de O_2, CO_2, CO, COV, SO_2, HCl, HF, poussières, As, Cd, Co, Cr, Cu, Mn, Ni, Pb, Sb, Tl, V, Hg, PCDD/F

La prestation a été réalisée conformément à la norme ISO 17025 applicable aux laboratoires d'essais, et plus particulièrement selon les normes du programme 97 du COFRAC.

Fait à Beaugas le 08/11/2017

Caterina Wachter

Socrates V 1.17.35

CATTEC lieu-dit Vassal 47290 Beaugas France
tél./fax +33 553 41 47 76 contact@cattec.com
Sarl au capital de 15000€ FR77 433365111 00056 APE7490B

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Situation de mesurage

Site	ISDND de l'Arbois
Client	Métropole Aix-Marseille Provence - CT2
Date de l'intervention sur site	29 août 2017
Début-Fin de l'intervention	17:00 - 22:00
Objet	Analyse annuelle réglementaire des rejets atmosphériques
Descriptif installation	**Torchère AES BG2000**
Régime lors du prélèvement	Allumée pour la mesure, regime normal
Lieu de prélèvement	Sortie de la cheminée
Dérogations aux normes (synthèse)	Un prélèvement isocinétique n'est pas possible du fait du flux turbulent et de l'absence d'une trappe normalisée. Le meilleur rapprochement possible a été recherché.
Prélèvements et mesurages sur site	Caterina Wachter et Youri Reale
Laboratoires sous-traitants	Chemisches Labor Becker, Leipferdingen, D-PL-14415-01-00 selon ISO 17025 Eurofins Environnement, Saverne, Attestation COFRAC 1-1488 mas GmbH, Münster, DGA-PL-6406.05
Observations	Aucune.

Conditions climatiques

Température extérieure	°C	31.3
Pression atmosphérique p_{atm}	mbar	987.6
Humidité	% HR	41.9
Ciel		dégagé
Vent		nul
Précipitations		aucune

Affichages station

Heures de marche	h	56334.36
Température consignée	°C	1000
Température réelle	°C	1021
Dépression réseau	mbar	-18
Débit biogaz station	m^3/h	984

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Synthèse des résultats sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène

Composant	Unité	Résultat	VLE	Conformité
CO_2 (dioxyde de carbone)	%	7.573		
CO (monoxyde de carbone)	mg/Nm^3	1.28	150	oui
COVNM (Composants organiques volatils non-méthaniques)	mgC/Nm^3	0.48	20	oui
SO_2 (dioxyde de soufre)	mg/Nm^3	574.21	300	**non**
HCl (acide chlorhydrique)	mg/Nm^3	0.69	50	oui
HF (acide fluorhydrique)	mg/Nm^3	0.76	4	oui
Poussières	mg/Nm^3	0.3		
Cd + Tl gazeux et particulaires, sans SD	$\mu g/Nm^3$	0	50	oui
As + Co + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Sb + V gazeux et particulaires, sans SD	$\mu g/Nm^3$	2910	500	**non**
Hg (mercure), sans SD	$\mu g/Nm^3$	0	50	oui
PCDD / F (dioxines) I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ	ng/Nm^3	0.000743	0.1	oui

Conformité des émissions	**non**

* VLE - Valeur limite d'émission
* SD - seuil de détection
* ND - non déterminé. Calcul impossible du fait de l'absence de congénères détectés.

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

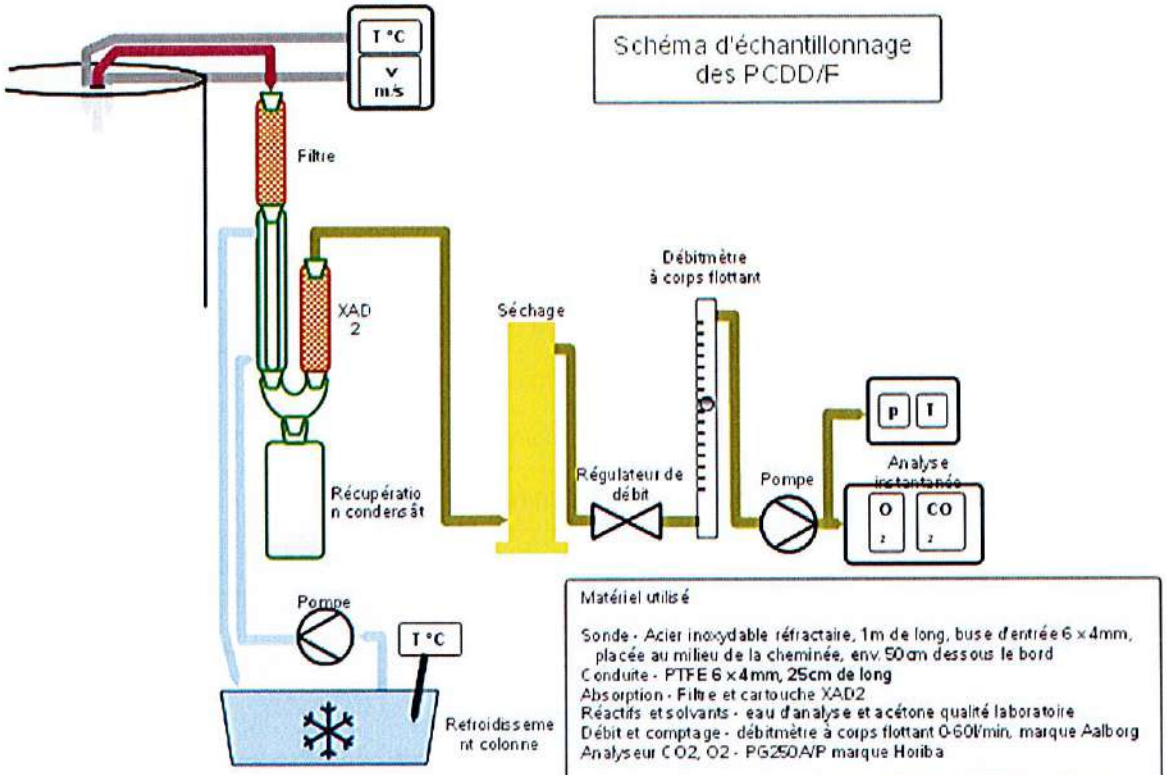

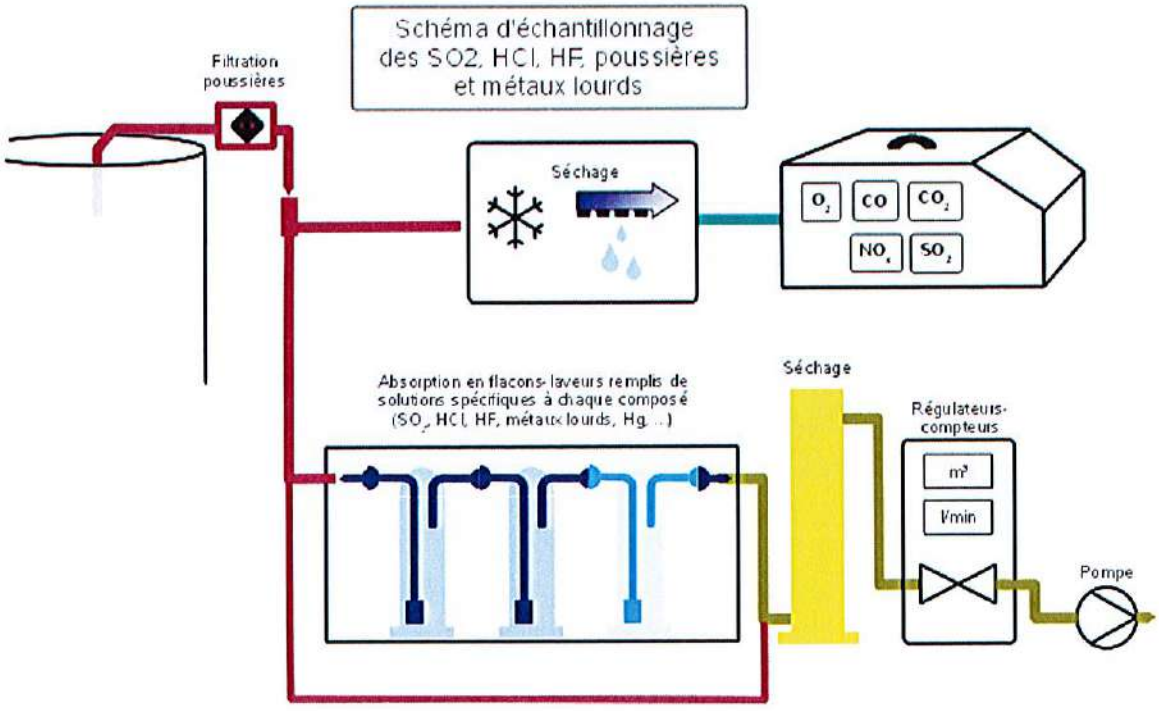

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Température

Température moyenne à l'endroit du prélèvement	**°C**	**749.55**
Température maximale	°C	754.1
Température minimale	°C	745.0

Méthodologie de mesurage		Thermocouple type KI-CR-1-6-K-STVI-1000/3
Début-Fin d'enregistrement		17:15 - 20:05
Durée enregistrement nette	min	15
Appareil		MP200 Manomètre
Fabricant		KIMO Constructeur
N° de série		10117889
Gamme		-200 °C – +1200 °C
Résolution	K	0.1
Date du dernier étalonnage usine		09/07/2015
Résultat de l'étalonnage usine		appareil conforme

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Oxygène

O_2, moyenne	%	**11.104**
O_2, moyenne	**g/Nm^3**	**158.52**
O_2, maximum	%	11.98
O_2, minimum	%	6.89
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	% vol	0.591

Méthodologie de mesurage		Paramagnétisme
Norme appliquée		NF EN 14789:2006
Début-Fin d'enregistrement		19:17 - 19:50
Durée enregistrement nette	min	32.2
Appareil		PG 250 A/P
Fabricant		Horiba
N° de série		D00080R5
Échelle	Vol %	0 - 25
Résolution	$\%_{vol}$	0.01
Gaz étalon		5.03 % ±2 $\%_{relatif}$ O_2, fond N_2
Certificat du gaz étalon		Messer, n° de la bouteille 6000814265

Concentration de l'oxygène dans les rejets atmosphériques

O_2 sur gaz sec	**11.104 % $_{vol}$ ± 0.591 % $_{vol}$**

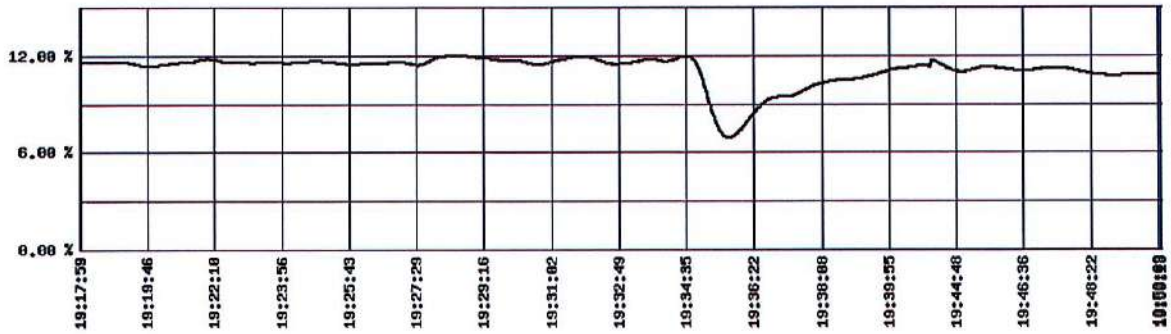

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Diodyde de carbone

CO_2, moyenne	**%**	**7.573**
CO_2, moyenne	**g/Nm^3**	**148.7**
CO_2, maximum	%	11.50
CO_2, minimum	%	6.77
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	$\%_{vol}$	0.701

Méthodologie de mesurage		Absorption infrarouge non dispersive (NDIR)
Norme appliquée		-
Début-Fin d'enregistrement		19:17 - 19:50
Durée enregistrement nette	min	32.2
Appareil		PG 250 A/P
Fabricant		Horiba
N° de série		D00080R5
Échelle	Vol %	0 - 20
Résolution	$\%_{vol}$	0.01
Gaz étalon		5.97 % ±2 $\%_{relatif}$ CO_2, fond N_2
Certificat du gaz étalon		Messer, n° de la bouteille 6000814265

Concentration du diodyde de carbone dans les rejets atmosphériques

CO_2 sur gaz sec	**7.573 $\%_{vol}$ ± 0.701 $\%_{vol}$**

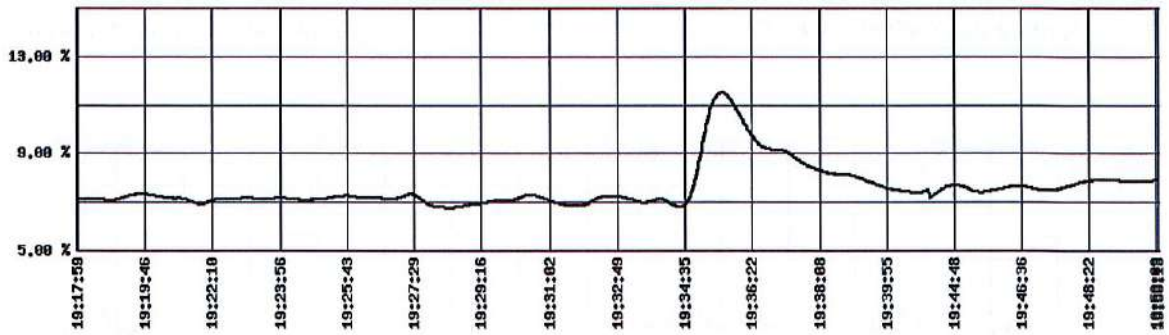

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Monoxyde de carbone

CO, moyenne	**ppm**	**1.01**
CO sur gaz sec à 101.3kPa et 273K	**mg/Nm ^{3}**	**1.26**
CO sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène	**mg/Nm ^{3}**	**1.28**
CO, maximum	ppm	1.6
CO, minimum	ppm	0.0
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	mg/Nm ^{3}	0.05

Méthodologie de mesurage		Absorption infrarouge non dispersive (NDIR)
Norme appliquée		NF EN 15058:2006
Début-Fin d'enregistrement		19:17 - 19:50
Durée enregistrement nette	min	32.2
Appareil		PG 250 A/P
Fabricant		Horiba
N° de série		D00080R5
Échelle	ppm	0 - 200
Résolution	ppm	1
Gaz étalon		993 ppm ±2 $\%_{relatif}$ CO, fond N_2
Certificat du gaz étalon		Messer, n° de la bouteille 6000814265

Concentration du monoxyde de carbone dans les rejets atmosphériques

CO sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène	**1.28 mg/Nm ^{3} ± 0.05 mg/Nm ^{3}**
Valeur limite d'émission du CO	150 mg/Nm ^{3}
Conformité des émissions de CO	**Les émissions sont conformes.**

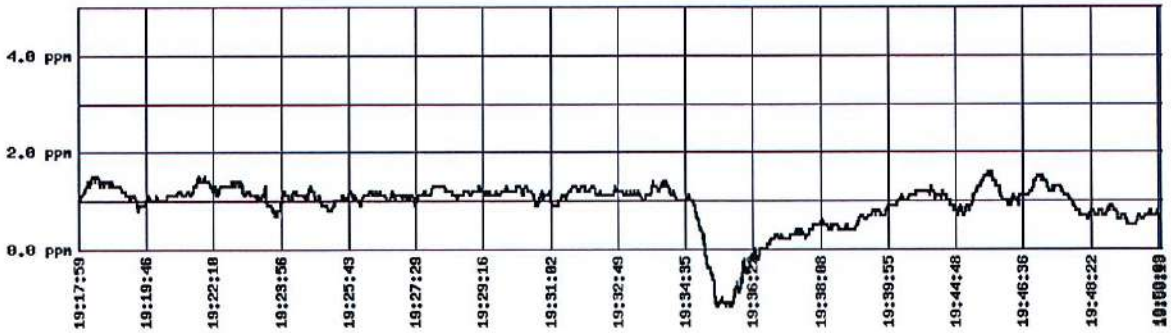

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Composants organiques volatils totaux = carbone organique total (COT)

COV totaux, moyenne	**ppm C_1**	**0.89**
COV totaux équivalents C sur gaz humide à 101.3kPa et 273K, moyenne	**mgC/Nm^3**	**0.48**
COV totaux équivalents C sur gaz humide à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène, moyenne	**mgC/Nm^3**	**0.48**
COV totaux, maximum	ppm C_1	9.77
COV totaux, minimum	ppm C_1	0

COV totaux, moyenne	**ppm C_3**	**0.30**
COV totaux, maximum	ppm C_3	3.26
COV totaux, minimum	ppm C_3	0

Méthane

CH_4, moyenne	**ppm C_1**	**0**
CH_4 sur gaz humide à 101.3kPa et 273K, moyenne	**mgC/Nm^3**	**0**
CH_4 sur gaz humide à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène, moyenne	**mgC/Nm^3**	**0**
Méthane, maximum	ppm C_1	0
Méthane, minimum	ppm C_1	0

CH_4, moyenne	**ppm C_3**	**0**
Méthane, maximum	ppm C_3	0
Méthane, minimum	ppm C_3	0

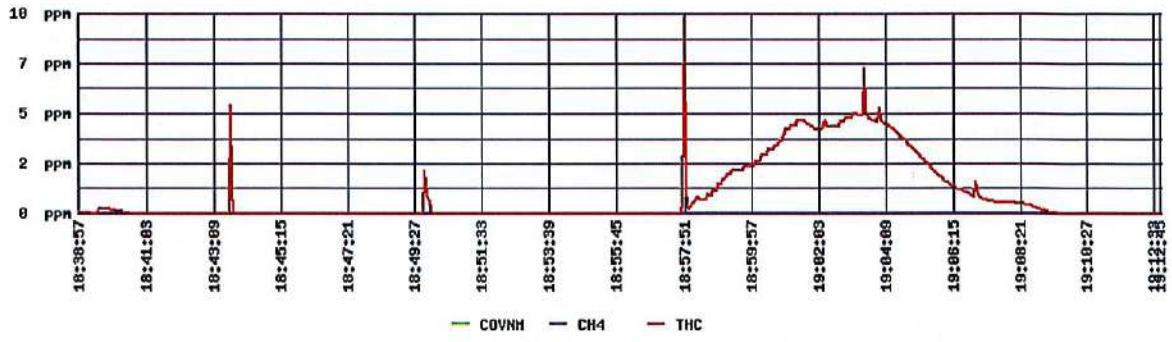

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Composants organiques volatils non-méthaniques

COVNM, moyenne	**ppm C_1**	**0.89**
COVNM équivalents C sur gaz humide à 101.3kPa et 273K, moyenne	**mgC/Nm^3**	**0.48**
COVNM équivalents C sur gaz humide à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène, moyenne	**mgC/Nm^3**	**0.48**
COVNM, maximum	ppm C_1	9.77
COVNM, minimum	ppm C_1	0

COVNM, moyenne	**ppm C_3**	**0.30**
COVNM, maximum	ppm C_3	3.26
COVNM, minimum	ppm C_3	0

Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	mgC/Nm^3	0.04

Méthodologie de mesurage		Détecteur à ionisation de flamme (FID)
Norme appliquée		NF EN 12619:1999
Début-Fin d'enregistrement		18:38 - 19:12
Durée enregistrement nette	min	33.8
Appareil		
Fabricant		
N° de série		
Échelle	ppm C_1	0 - 32.8
Résolution	V	0.01
Gaz carburant		39.0 % ±2 %$_{relatif}$ H_2, fond He
Certificat du gaz carburant		Messer France, n° de la bouteille 54428719
Gaz étalon CH_4		1970 ppm ±2 %$_{relatif}$ CH_4, fond N_2
Certificat du gaz étalon CH_4		Messer, n° de la bouteille 53179989
Gaz étalon C_3H_8		656 ppm ±2 %$_{relatif}$ C_3H_8, fond N_2
Certificat du gaz étalon C_3H_8		Praxair, n° de la bouteille BY00207F

Concentration des composants organiques volatils non-méthaniques dans les rejets atmosphériques

COVNM équivalents C sur gaz humide à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène	**0.48 mgC/Nm^3 ± 0.04 mgC/Nm^3**
Valeur limite d'émission des COVNM	20 mgC/Nm^3
Conformité des émissions de COVNM	**Les émissions sont conformes.**

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Dioxyde de soufre

Identifiants d'échantillon		17KF
Volume prélevé	l_{sec}	129.7
Volume prélevé normalisé	Nm^3_{sec}	0.1269
SO_2 dans l'échantillon	mg	72.100
Seuil de détection dans l'échantillon	mg	0.042
Blanc de mesure	mg	< 0.042

SO_2 sur gaz sec à 101.3kPa et 273K	**mg/Nm^3**	**568.18**
SO_2 sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène	**mg/Nm^3**	**574.21**
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	mg/Nm^3	22.85

La valeur indiquée est au minimum égale à la limite de détection.

Méthodologie de prélèvement		Flacons-laveurs à solution de H_2O_2
Norme appliquée		EN 14791:2005 – ISO 11632:1998
Début-Fin du prélèvement		19:21 - 20:13
Durée nette de prélèvement	min	52
Débit moyen de prélèvement	l/min	2.5
Détermination du débit		Compteur de débit massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-1C
Échelle débitmètre	l/min	0 - 5
Résolution compteur	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		02/10/2014
Résultat de l'étalonnage		Appareil conforme
Méthodologie de dosage		Chromatographie ionique
Norme appliqué		EN 14791:2005 – ISO 11632:1998
Sous-traitant		Eurofins Environnement, Saverne, France

Concentration du dioxyde de soufre dans les rejets atmosphériques

SO_2 sur gaz sec à conditions normales et à 11% d'oxygène	**574.21 mg/Nm^3 ± 22.85 mg/Nm^3**
Valeur limite d'émission de SO_2	300 mg/Nm^3
Conformité des émissions de SO_2	**Les émissions ne sont pas conformes.**

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Acide chlorhydrique

Identifiants d'échantillon		17KG
Volume prélevé	l_{sec}	126.6
Volume prélevé normalisé	Nm^3_{sec}	0.1239
HCl dans l'échantillon	mg	0.000
Seuil de détection dans l'échantillon	mg	0.084
Blanc de mesure	mg	< 0.084

HCl sur gaz sec à 101.3kPa et 273K	**mg/Nm^3**	**0.68**
HCl sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène	**mg/Nm^3**	**0.69**
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	mg/Nm^3	0.03

La valeur indiquée est au minimum égale à la limite de détection.

Méthodologie de prélèvement		Flacons-laveurs à l'eau déminéralisée
Norme appliquée		NF EN 1911-1:1998
Début-Fin du prélèvement		19:21 - 20:13
Durée nette de prélèvement	min	52
Débit moyen de prélèvement	l/min	2.4
Détermination du débit		Compteur de débit massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-2C
Échelle débitmètre	l/min	0 - 5
Résolution compteur	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		20/01/2015
Résultat de l'étalonnage		appareil conforme
Méthodologie de dosage		Chromatographie ionique
Norme appliqué		NF EN 1911-2:1998
Sous-traitant		Eurofins Environnement, Saverne, France

Concentration de l'acide chlorhydrique dans les rejets atmosphériques

HCl sur gaz sec à conditions normales et à 11% d'oxygène	**0.69 mg/Nm^3 ± 0.03 mg/Nm^3**
Valeur limite d'émission de HCl	50 mg/Nm^3
Conformité des émissions de HCl	**Les émissions sont conformes.**

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Acide fluorhydrique

Identifiants d'échantillon		17KH
Volume prélevé	l_{sec}	128.0
Volume prélevé normalisé	Nm^3_{sec}	0.1252
HF dans l'échantillon	mg	0.094
Seuil de détection dans l'échantillon	mg	0.020
Blanc de mesure	mg	< 0.020

HF sur gaz sec à 101.3kPa et 273K	**mg/Nm^3**	**0.75**
HF sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène	**mg/Nm^3**	**0.76**
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	mg/Nm^3	0.03

La valeur indiquée est au minimum égale à la limite de détection.

Méthodologie de prélèvement		Flacons-laveurs à solution de NaOH
Norme appliquée		XP X 43-304:1998
Début-Fin du prélèvement		19:21 - 20:13
Durée nette de prélèvement	min	52
Débit moyen de prélèvement	l/min	2.5
Détermination du débit		Compteur de débit massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-3C
Échelle débitmètre	l/min	0 - 5
Résolution compteur	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		10/12/2014
Résultat de l'étalonnage		appareil confirmé conforme
Méthodologie de dosage		Electrode sélective
Norme appliqué		-
Sous-traitant		Eurofins Environnement, Saverne, France

Concentration de l'acide fluorhydrique dans les rejets atmosphériques

HF sur gaz sec à conditions normales et à 11% d'oxygène	**0.76 mg/Nm^3 ± 0.03 mg/Nm^3**
Valeur limite d'émission de HF	4 mg/Nm^3
Conformité des émissions de HF	**Les émissions sont conformes.**

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Poussières

Identifiant du filtre		17KI
Volume prélevé normalisé	Nm^3	0.2945
Poids filtre avant	g	0.1661
Poids filtre après	g	0.1662
Poussières dans l'échantillon	mg	0.1

Poussières totaux sur gaz sec à 101.3kPa et 273K	**mg/Nm^3**	**0.3**
Poussières totaux sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène	**mg/Nm^3**	**0.3**
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	mg/Nm^3	0.3

Norme appliquée		NF EN 13284:2002
Début-Fin de prélèvement		17:05 - 18:04
Durée de prélèvement nette	min	59
Type de filtre		QF20
Capacité de rétention		99.999% à 0.2–0.5µm

Balance		Adventurer AR0640
Fabricant		Ohaus Corporation
N° de série		1226090600
Échelle	g	0 - 65
Résolution	mg	0.1
Poids étalon	g	50.0000
Identifiant du poids étalon		ZO529, OIML-E2

Comptage volumes		Débitmètre-régulateur-compteur massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-1C
Échelle	l/min	0 - 5
Résolution	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		02/10/2014

Concentration des poussières dans les rejets atmosphériques

Poussières sur gaz sec à conditions normales et à 11% d'oxygène	**0.3 mg/Nm^3 ± 0.3 mg/Nm^3**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – synthèse

		Sans SD	Avec SD
As fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	2	2
As fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	0.23
Arsenic	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	2	3
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0.94	

Cd fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	0.3
Cd fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	0.23
Cadmium	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	0	0.6
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0.52	

Co fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	6.5	6.5
Co fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	2.28
Cobalt	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	6.5	8.8
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	1.93	

Cr fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	1431	1431
Cr fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	30.3	30.3
Chrome	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	1461	1461
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	250.83	

Cu fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	33	33
Cu fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	5.69	5.69
Cuivre	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	38	38
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	7.84	

Mn fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	102	102
Mn fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	5.01	5.01
Manganèse	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	107	107
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	35.89	

Ni fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	1263	1263
Ni fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	16.9	16.9
Nickel	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	1280	1280
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	368.37	

SD - seuil de détection

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – synthèse – suite

		Sans SD	Avec SD
Pb fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	3.4
Pb fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	10.1	10.1
Plomb	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	10.1	13.5
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	2.25	

Sb fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	3.4
Sb fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	2.28
Antimoine	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	0	5.7
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	1.64	

Tl fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	0.3
Tl fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	0.23
Thallium	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	0	0.6
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0.53	

V fraction filtrée	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	5.8	5.8
V fraction passante	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0	2.28
Vanadium	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	5.8	8.1
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	1.45	

SD - seuil de détection

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – valeurs limites

Valeur limite d'émission Cd + Tl	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	50
Valeur mesurée sans SD Cd + Tl	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	0 ± 0.7
Valeur mesurée avec SD Cd + Tl	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	1.2 ± 0.7
Conformité		**Les émissions sont conformes.**

Valeur limite d'émission As + Co + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Sb + V	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	500
Valeur mesurée sans SD As + Co + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Sb + V	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	2910 ± 447.2
Valeur mesurée avec SD As + Co + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Sb + V	$\mu g/Nm^3_{sec, 11\%O2}$	2925 ± 447.2
Conformité		**Les émissions ne sont pas conformes.**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – fraction filtrée

Identifiant du filtre		17KI
Volume prélevé	l_{sec}	301.0
Volume prélevé normalisé	Nm^3_{sec}	0.294

Arsenic

As dans l'échantillon	µg	0.7
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.25
Blanc de mesure	µg	< SD
As	**µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$**	**2**
Incertitude	µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$	0.39

Cadmium

Cd dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.1
Blanc de mesure	µg	< SD
Cd	**µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$	0.10

Cobalt

Co dans l'échantillon	µg	1.9
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.10
Blanc de mesure	µg	< SD
Co	**µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$**	**6.5**
Incertitude	µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$	0.80

Chrome

Cr dans l'échantillon	µg	417
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.25
Blanc de mesure	µg	< SD
Cr	**µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$**	**1431**
Incertitude	µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$	125.41

Cuivre

Cu dans l'échantillon	µg	9.5
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	1.00
Blanc de mesure	µg	< SD
Cu	**µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$**	**33**
Incertitude	µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$	3.84

SD - seuil de détection

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – fraction filtrée – suite

Manganèse

Mn dans l'échantillon	µg	29.8
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.10
Blanc de mesure	µg	< SD
Mn	**µg/Nm^3 sec, 11%O2**	**102**
Incertitude	µg/Nm^3 sec, 11%O2	17.93

Nickel

Ni dans l'échantillon	µg	368
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	1.00
Blanc de mesure	µg	< SD
Ni	**µg/Nm^3 sec, 11%O2**	**1263**
Incertitude	µg/Nm^3 sec, 11%O2	184.18

Plomb

Pb dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	1.0
Blanc de mesure	µg	< SD
Pb	**µg/Nm^3 sec, 11%O2**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm^3 sec, 11%O2	0.34

Antimoine

Sb dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	1.0
Blanc de mesure	µg	< SD
Sb	**µg/Nm^3 sec, 11%O2**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm^3 sec, 11%O2	0.44

Thallium

Tl dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.1
Blanc de mesure	µg	< SD
Tl	**µg/Nm^3 sec, 11%O2**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm^3 sec, 11%O2	0.06

SD - seuil de détection

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – fraction filtrée – suite

Vanadium

V dans l'échantillon	µg	1.7
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.10
Blanc de mesure	µg	< SD
V	**µg/Nm ^{3} $_{sec, 11\%O2}$**	**5.8**
Incertitude	µg/Nm ^{3} $_{sec, 11\%O2}$	0.38

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – fraction passante

Identifiants d'échantillon		17KJ, 17KL
Volume prélevé	l_{sec}	145.7
Volume prélevé normalisé	Nm^3_{sec}	0.143

Arsenic

As dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.032
Blanc de mesure	µg	< SD
As	**µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$	0.26

Cadmium

Cd dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.032
Blanc de mesure	µg	< SD
Cd	**µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$	0.24

Cobalt

Co dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.322
Blanc de mesure	µg	< SD
Co	**µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$	0.54

Chrome

Cr dans l'échantillon	µg	4.27
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.322
Blanc de mesure	µg	< SD
Cr	**µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$**	**30.3**
Incertitude	µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$	1.15

Cuivre

Cu dans l'échantillon	µg	0.803
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.032
Blanc de mesure	µg	< SD
Cu	**µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm$^3_{sec, 11\%O2}$	0.78

SD - seuil de détection

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – fraction passante – suite

Manganèse

Mn dans l'échantillon	µg	0.706
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.032
Blanc de mesure	µg	< SD
Mn	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	**5.01**
Incertitude	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0.75

Nickel

Ni dans l'échantillon	µg	2.39
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.322
Blanc de mesure	µg	< SD
Ni	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	**16.9**
Incertitude	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	1.53

Plomb

Pb dans l'échantillon	µg	1.42
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.322
Blanc de mesure	µg	< SD
Pb	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	**10.1**
Incertitude	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	1.07

Antimoine

Sb dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.322
Blanc de mesure	µg	< SD
Sb	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0.69

Thallium

Tl dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.032
Blanc de mesure	µg	< SD
Tl	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0.26

SD - seuil de détection

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – fraction passante – suite

Vanadium

V dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.322
Blanc de mesure	µg	< SD
V	**µg/Nm ^{3} sec, 11%O2**	**< SD**
Incertitude	µg/Nm ^{3} sec, 11%O2	0.62

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Métaux lourds – fraction filtrée

Norme appliquée		NF EN 13284:2002
Début-Fin de prélèvement		17:05 - 18:04
Durée de prélèvement nette	min	59
Type de filtre		QF20
Capacité de rétention		99.999% à 0.2–0.5µm
Concentration type des métaux non cités dans le filtre	ppm	<seuil de mesure
Concentration type de Cd dans le filtre	ppm	<1
Concentration type de Cr, Mn, Ni, Pb et V dans le filtre	ppm	<10
Concentration type de Co dans le filtre	ppm	<5
Concentration type de Cu dans le filtre	ppm	5.2
Concentration type de Fe dans le filtre	ppm	50
Concentration type de Zn dans le filtre	ppm	11
Comptage volumes		Débitmètre-régulateur-compteur massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-2C
Échelle	l/min	0 - 5
Résolution	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		20/01/2015
Méthodologie de dosage		Chromatographie ionique
Norme appliqué		NF EN 14385:2004
Sous-traitant		Chemisches Labor Becker, Leipferdingen, Allemagne

Métaux lourds – fraction passante

Méthodologie de prélèvement		Flacons-laveurs à solution de HNO_3 et H_2O_2
Norme appliquée		NF EN 14385:2004
Début-Fin du prélèvement		17:05 - 18:04
Durée nette de prélèvement	min	59
Débit moyen de prélèvement	l/min	2.5
Détermination du débit		Compteur de débit massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-2C
Échelle débitmètre	l/min	0 - 5
Résolution compteur	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		20/01/2015
Méthodologie de dosage		Chromatographie ionique
Norme appliqué		NF EN 14385:2004
Sous-traitant		Chemisches Labor Becker, Leipferdingen, Allemagne

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Mercure

Mercure – fraction filtrée

Identifiant du filtre		17KI
Volume prélevé normalisé	Nm^3_{sec}	0.294
Hg dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.1
Blanc de mesure	µg	< SD
Hg	**$µg/Nm^3_{sec, 11\%O2}$**	**< SD**
Incertitude	$µg/Nm^3$	0.06

SD - seuil de détection

Mercure – fraction passante

Identifiants d'échantillon		17KM
Volume prélevé normalisé	Nm^3_{sec}	0.138
Hg dans l'échantillon	µg	< SD
Seuil de détection dans l'échantillon	µg	0.020
Blanc de mesure	µg	< SD
Hg	**$µg/Nm^3_{sec, 11\%O2}$**	**< SD**
Incertitude	$µg/Nm^3$	0.18

SD - seuil de détection

Concentration de mercure dans les rejets atmosphériques

Hg sur gaz sec à conditions normales et à 11% d'oxygène sans SD		**0 $µg/Nm^3$**
Hg sur gaz sec à conditions normales et à 11% d'oxygène avec SD		**0.5 $µg/Nm^3$**
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	$µg/Nm^3$	0.38
Valeur limite de la concentration émise du Hg	$µg/Nm^3$	50
Conformité de la concentration émise		**Les émissions sont conformes.**

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Mercure – suite

Mercure – fraction filtrée

Norme appliquée		NF EN 13211:2001
Début-Fin de prélèvement		17:05 - 18:04
Durée de prélèvement nette	min	59
Type de filtre		QF20
Capacité de rétention		99.999% à 0.2–0.5µm
Comptage volumes		Débitmètre-régulateur-compteur massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-2C
Échelle	l/min	0 - 5
Résolution	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		20/01/2015
Méthodologie de dosage		Chromatographie ionique
Norme appliqué		NF EN 14385:2004
Sous-traitant		Chemisches Labor Becker, Leipferdingen, Allemagne

Mercure – fraction passante

Méthodologie de prélèvement		Flacons-laveurs à solution de $K_2Cr_2O_7$
Norme appliquée		NF EN 14385:2004
Début-Fin du prélèvement		17:05 - 18:04
Durée nette de prélèvement	min	59
Débit moyen de prélèvement	l/min	2.4
Détermination du débit		Compteur de débit massique
Appareil		Régulateur-compteur GFC17
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		G136614-3C
Échelle débitmètre	l/min	0 - 5
Résolution compteur	l	0.1
Date du dernier étalonnage usine		10/12/2014
Méthodologie de dosage		Chromatographie ionique
Norme appliqué		NF EN 14385:2004
Sous-traitant		Chemisches Labor Becker, Leipferdingen, Allemagne

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

PCDD/F

Débit moyen de prélèvement	**l/min**	**17.5**
Débit, maximum	l/min	17.5
Débit, minimum	l/min	17
Diamètre de la buse	mm	4
Vitesse de prélèvement	m/s	23

Volume prélevé

Début - fin de prélèvement		17:01 - 20:30
Durée nette de prélèvement	min	209
Volume prélevé normalisé	**Nm^3**	**3.658**

Température de refroidissement de la colonne

Température moyenne	**°C**	**17.13**
Température maximum	°C	22
Température maximum admissible	°C	20

Méthodologie de prélèvement		Débitmètre à corps flottant
Norme appliquée		NF EN 1948-1:2006
Appareil		Montage parallèle de 3 tubes à bille, à vanne de régulation
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		376739-1
Gamme	ml/min	80 - 60000
Résolution	l/min	0.5
Incertitude globale	%	± 5

Identifiants d'échantillon

Filtre	17KN
Cartouche XAD2	17KN
Eau de rinçage	17KN
Acétone de rinçage	17KN
Les résultats ci-après portent sur la somme des concentrations trouvées.	

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

PCDD/F – suite

	Concentration par échantillon ng	Concentration rejetée ng / Nm^3	Concentration à 11% d'O_2 ng / Nm^3
PCDD			
Somme TetraCDD	0.00144	0.000394	0.000398
Somme PentaCDD	0.00470	0.001285	0.001298
Somme HexaCDD	0.0346	0.00946	0.00956
Somme HeptaCDD	0.0315	0.00861	0.00870
OctaCDD	< 0.045	< 0.0123	< 0.0124
Somme Tetra- à OctaCDD	0.0722	0.01974	0.01995
2378-TetraCDD	< 0.001	< 0.0003	< 0.0003
12378-PentaCDD	< 0.002	< 0.0005	< 0.0006
123478-HexaCDD	< 0.003	< 0.0008	< 0.0008
123678-HexaCDD	0.00334	0.000913	0.000923
123789-HexaCDD	< 0.003	< 0.0008	< 0.0008
1234678-HeptaCDD	0.0150	0.00410	0.00414
12346789-OctaCDD	< 0.045	< 0.0123	< 0.0124
Somme Tetra- à OctaCDD/F	0.129	0.0353	0.0356
PCDF			
Somme TetraCDF	0.00459	0.001255	0.001268
Somme PentaCDF	0.0122	0.00334	0.00337
Somme HexaCDF	0.0226	0.00618	0.00624
Somme HeptaCDF	0.0174	0.00476	0.00481
OctaCDF	< 0.045	< 0.0123	< 0.0124
Somme Tetra- à OctaCDF	0.0568	0.01553	0.01569
2378-TetraCDF	< 0.001	< 0.0003	< 0.0003
12378-PentaCDF	< 0.002	< 0.0005	< 0.0006
23478-PentaCDF	0.00237	0.000648	0.000655
123478-HexaCDF	< 0.003	< 0.0008	< 0.0008
123678-HexaCDF	< 0.003	< 0.0008	< 0.0008
123789-HexaCDF	< 0.003	< 0.0008	< 0.0008
234678-HexaCDF	0.00847	0.002315	0.002340
1234678-HeptaCDF	0.0174	0.00476	0.00481
1234789-HeptaCDF	< 0.015	< 0.0041	< 0.0041
12346789-OctaCDF	< 0.045	< 0.0123	< 0.0124

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

PCDD/F – suite

	Concentration par échantillon ng	Concentration rejetée ng / Nm ^{3}	Concentration à 11% d'O_2 ng / Nm ^{3}
TEQ (WHO) sans LQ [a]	0.00222	0.000607	0.000613
TEQ (WHO) avec LQ [b]	0.00705	0.001927	0.001948
I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ [a]	0.00269	0.000735	0.000743
I-TEQ (NATO/CCMS) avec LQ [b]	0.00663	0.001812	0.001832

Valeur limite d'émission de I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ	ng/Nm ^{3}	0.1 ng/Nm ^{3}
Conformité des émissions de I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ		**Les émissions sont conformes.**

* I-TEQ/TEQ - (International) Toxicity Equivalent Quantity - quantité d'équivalents de toxicité
* LQ - Limite de quantification
* NC - non calculable
* ND - non déterminé. Calcul impossible du fait de l'absence de congénères détectés.
* [a] Calcul de la TEQ sans prendre en compte les congénères non quantifiés.
* [b] Calcul de la TEQ comptant la valeur limite de quantification les congénères non quantifiés.

Méthodologie de dosage	HRMS (spectrométrie massique à haute résolution)
Norme appliquée	NF EN 1948-2 et -3:2006
Correspondances	-
Sous-traitant	mas GmbH, Münster, Allemagne
Agrément / Accréditation	DGA-PL-6406.05

Socrates V 1.17.35

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

CATTEC
LE SPECIALISTE
DES EMISSIONS GAZEUSES ET AQUEUSES

RAPPORT

d'analyse du biogaz

ISDND de l'Arbois (13)

date de l'intervention : 29 août 2017

pour : Métropole Aix-Marseille Provence - CT2,
13626 Aix-en-Provence Cedex 01

Rapport n° : R-14067-09

Mesure des taux de CH_4, O_2, CO_2, N_2, H_2S, H_2 et H_2O

La prestation a été réalisée conformément à la norme ISO 17025 applicable aux laboratoires d'essais.

Fait à Beaugas le 30/10/2017

Caterina Wachter

Socrates V 1.17.34

CATTEC lieu-dit Vassal 47290 Beaugas France
tél./fax +33 553 41 47 76 contact@cattec.com
Sarl au capital de 15000€ FR77 433365111 00056 APE7490B

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Situation de mesurage

Site	ISDND de l'Arbois
Client	Métropole Aix-Marseille Provence - CT2
Date de l'intervention sur site	29 août 2017
Descriptif installation	**Station de traitement et valorisation de biogaz par torchère et cogénération**
Lieu de prélèvement	En aval du surpresseur de la BG2000
Prélèvements et mesurages sur site	Caterina Wachter et Youri Reale
Laboratoire sous-traitant	SGS Institut Fresenius, Longuich, D-PL-19613-01-00
Observations	Aucune.

Conditions climatiques

Température extérieure	°C	31.3
Pression atmosphérique p_{atm}	mbar	987.6
Humidité	% HR	41.4
Ciel		dégagé
Vent		nul
Précipitations		aucune

Affichages station

Heures de marche	h	56334.36
Température consignée	°C	1000
Température réelle	°C	1021
Dépression réseau	mbar	-18
Débit biogaz station	m^3/h	984

Socrates V 1.17.34

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

CAIEC

ISDND de l'Artois
29 août 2017

Mesures physiques

Mesures précédentes du 30 août 2016

Lieu des mesures		Aval surpresseur BG2000	*Aval surpresseur BG2000*
Température du gaz	°C	32.7	*36.9*
Pression relative p_{rel}	mbar	-15.4	*-25.95*
Pression absolue p_{abs}	mbar	972.2	*965.1*
Humidité relative du gaz	% HR	85.7	*77.3*
H_2O	g/Nm^3_{sec}	30.5	*34.5*
Humidité absolue sur gaz sec	$\%_{abs, sec}$	4.15	*4.79*

Diamètre conduite	mm	221.6	*221.6*
Vitesse moyenne	m/s	8.09	*4.03*
Débit normalisé sec	Nm^3/h	1076	*533*
Débit CH_4	Nm^3_{CH4}/h	495	*272*
Débit de biogaz équivalent 50% CH_4	$Nm^3_{50\%CH4}/h$	990	*544*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-20180621_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Socrates V 1.17.34

CATTEC

ISDND de l'Arbois
29 août 2017

	Analyse actuelle	*Analyse du 30 août 2016*
Lieu des mesures	**Aval surpresseur BG2000**	*Aval surpresseur BG2000*
Identifiant échantillon	**17KO**	*16IT*

Composants principaux	%	*%*
Méthane CH_4	46.0	*51.1*
Dioxyde de carbone CO_2	27.2	*25.8*
Oxygène O_2	4.7	*4.0*
Azote N_2	21.8	*18.8*
Argon Ar calculé	0.3	*0.3*

Divers	mg/Nm ^{3}	mg/Nm ^{3} 100% CH_4	*mg/Nm ^{3}*	*mg/Nm ^{3} 100% CH_4*
Sulfure d'hydrogène H_2S	1330	2891	*752*	*1471*
Hydrogène H_2	22.2	48.3	*35.9*	*70.3*

**) n.c. : non calculable, n.d. non déterminé*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

CAIEC

ISDND de l'Arbois
29 août 2017

Méthodologie d'analyse

Composant		Méthodologie	Résolution	Incertitude
Méthane	CH_4	Chromatographie gazeuse, NF X20-501 et WLD, NF X20-363	100 ppm	±2%
Dioxyde de carbone	CO_2			
Oxygène	O_2			
Azote	N_2			
Hydrogène	H_2		1 ppm	
Humidité	H_2O	Hygrométrie	0,5 mg/Nm^3	±5%
Sulfure d'hydrogène	H_2S	Colorimétrie, NF X20-307	20 µg/Nm^3	±5%
Mercaptanes	R-SH	Chromatographie gazeuse NF X20-501, et spectrométrie de masse	0,2 mg/Nm^3	±2%
Ammoniac	NH_3	Colorimétrie	0,1 mg/Nm^3	±2%
COV / COVNM		Chromatographie gazeuse NF X20-501, et FID, EN 12619	0,2 mg/Nm^3	±2%
Siloxanes		Chromatographie gazeuse, NF X20-501, et spectrométrie de masse	0,1 mg/Nm^3	±2%
Chlore total	Cl	Combustion Wickbold, EN 38409 H8, chromatographie ionique, EN 10304	0,1 mg/Nm^3	±2%
Fluor total	F			
Soufre total	S			

Méthodologie des mesures physiques

Paramètre		Appareil	n° de série	Résolution	Incertitude
Humidité relative	%HR	HD110	1P150321128	0.1 %HR	± 0.9 %HR
Pression atmosphérique	mbar *)	Baromètre GTD 1100	BARO-3	0.1 mbar	± 1.5 mbar
Pression relative	mbar *)	Manomètre GDH200-07	MANO-4	0.01 mbar (1 Pa)	± 2.2%rel
Vitesse du gaz par hélice	m/s	LV101	0906 0133	0.1 m/s	± 3 %rel ± 0.1 m/s

**) La pression est donnée en mbar, l'unité d'usage. 1mbar = 100Pa = 0,1kPa*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

CATTEC
LE SPECIALISTE
DES EMISSIONS GAZEUSES ET AQUEUSES

RAPPORT

d'analyse des rejets atmosphériques
du moteur n°3
ISDND de l'Arbois (13)

date de l'intervention : 30 août 2017

pour : Métropole Aix-Marseille Provence - CT2,
13626 Aix-en-Provence Cedex 01

Rapport n° : R-14067-10

Mesure des taux de O_2, CO_2, PCDD/F

La prestation a été réalisée conformément à la norme ISO 17025 applicable aux laboratoires d'essais, et plus particulièrement selon les normes du programme 97 du COFRAC.

Fait à Beaugas le 31/10/2017

Caterina Wachter

Socrates V 1.17.34

CATTEC lieu-dit Vassal 47290 Beaugas France
tél./fax +33 553 41 47 76 contact@cattec.com
Sarl au capital de 15000€ FR77 433365111 00056 APE7490B

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Situation de mesurage

Site	ISDND de l'Arbois
Client	Métropole Aix-Marseille Provence - CT2
Date de l'intervention sur site	30 août 2017
Début-Fin de l'intervention	8:30 - 15:00
Objet	Analyse réglementaire tri-annuelle des rejets atmosphériques
Descriptif installation	**Moteur n°3 de marque Jenbacher, capacité nominale 1200kWél**
Régime lors du prélèvement	pleine puissance
Lieu de prélèvement	Par la trappe normalisée
Dérogations aux normes (synthèse)	Rien à signaler.
Prélèvements et mesurages sur site	Caterina Wachter et Youri Reale
Laboratoire sous-traitant	mas GmbH, Münster, DGA-PL-6406.05
Observations	Aucune.

Conditions climatiques

Température extérieure	°C	31.0
Pression atmosphérique p_{atm}	mbar	989.3
Humidité	% HR	34.0
Ciel		voilé
Vent		léger
Précipitations		aucune

Affichages station

Heures de marche	h	39351
Régime consigné	%	100
Régime réel	kWel	1343
Débit biogaz station	m^3/h	761
CH_4 (méthane)	%	40.0

Socrates V 1.17.34

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Synthèse des résultats sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 5% d'oxygène

Composant	Unité	Résultat	VLE	Conformité
CO_2 (dioxyde de carbone)	%	12.163		
PCDD / F (dioxines) I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ	ng/Nm^3	0.001225	0.1	oui

Conformité des émissions	Oui

* VLE - Valeur limite d'émission
* SD - seuil de détection
* ND - non déterminé. Calcul impossible du fait de l'absence de congénères détectés.

Socrates V 1.17.34

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Schéma d'échantillonnage desPCDD / F de moteurs à biogaz

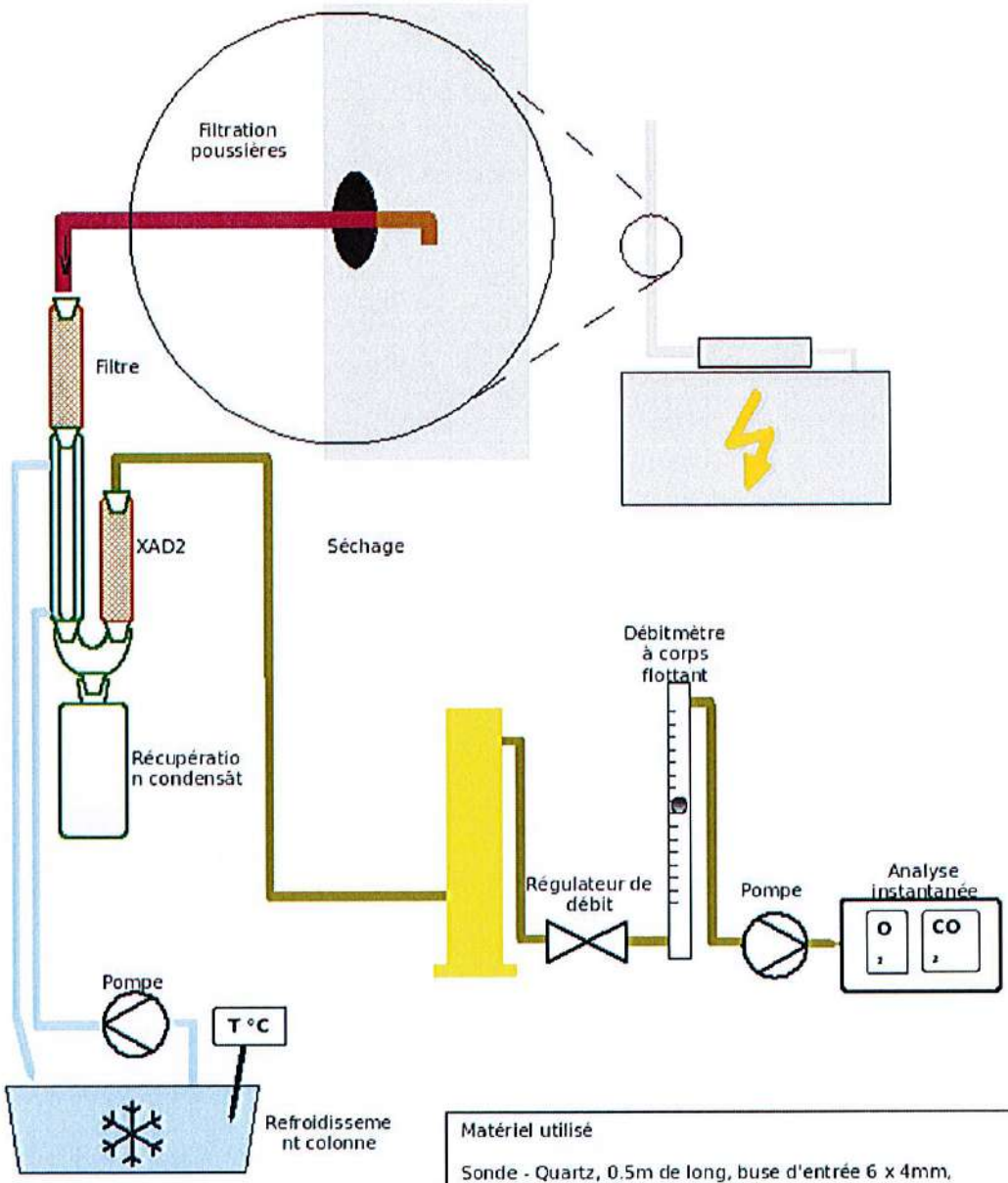

Matériel utilisé

Sonde - Quartz, 0.5m de long, buse d'entrée 6 x 4mm, placée au milieu de la cheminée
Conduite - PTFE 6 x 4mm, 25cm de long
Absorption - Filtre et cartouche XAD2
Réactifs et solvants - eau d'analyse et acétone qualité laboratoire
Débit et comptage - débitmètre à corps flottant 0-60l/min, marque Aalborg
Analyseur CO2, O2 - PG250A/P marque Horiba

La buse, les conduites et la verrerie en amont de la résine XAD2 sont rincées à l'eau et à l'acétone avant et après échantillonnage. Les liquides de rinçage après échantillonnage, ainsi que le condensât sont analysés avec le filtre et la résine XAD2.

Socrates V 1.17.34

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Oxygène

O_2, moyenne	**%**	**6.372**
O_2, moyenne	**g/Nm^3**	**90.97**
O_2, maximum	%	6.83
O_2, minimum	%	5.81
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	% vol	0.586

Méthodologie de mesurage		Paramagnétisme
Norme appliquée		NF EN 14789:2006
Début-Fin d'enregistrement		10:42 - 11:30
Durée enregistrement nette	min	47.1
Appareil		PG 250 A/P
Fabricant		Horiba
N° de série		D00080R5
Échelle	Vol %	0 - 25
Résolution	$\%_{vol}$	0.01
Gaz étalon		5.03 % ±2 $\%_{relatif}$ O_2, fond N_2
Certificat du gaz étalon		Messer, n° de la bouteille 6000814265

Concentration de l'oxygène dans les rejets atmosphériques

O_2 sur gaz sec	**6.372 % vol ± 0.586 % vol**

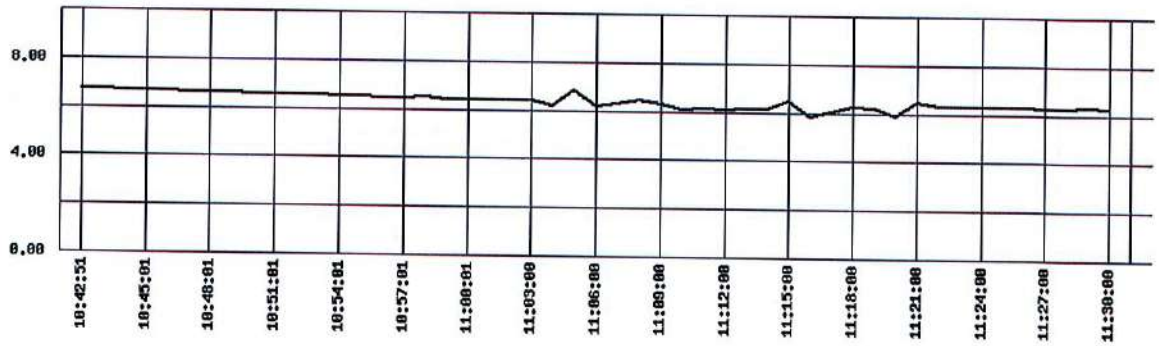

Socrates V 1.17.34

Accusé de réception en préfecture
013-200052807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Diodyde de carbone

CO_2, moyenne	%	**12.163**
CO_2, moyenne	**g/Nm^3**	**238.82**
CO_2, maximum	%	12.65
CO_2, minimum	%	11.76
Incertitude composée élargie (k=2, niveau de confiance=95.45%)	% vol	0.782

Méthodologie de mesurage		Absorption infrarouge non dispersive (NDIR)
Norme appliquée		-
Début-Fin d'enregistrement		10:42 - 11:30
Durée enregistrement nette	min	47.1
Appareil		PG 250 A/P
Fabricant		Horiba
N° de série		D00080R5
Échelle	Vol %	0 - 20
Résolution	$\%_{vol}$	0.01
Gaz étalon		5.97 % ±2 $\%_{relatif}$ CO_2, fond N_2
Certificat du gaz étalon		Messer, n° de la bouteille 6000814265

Concentration du diodyde de carbone dans les rejets atmosphériques

CO_2 sur gaz sec	**12.163 $\%_{vol}$ ± 0.782 $\%_{vol}$**

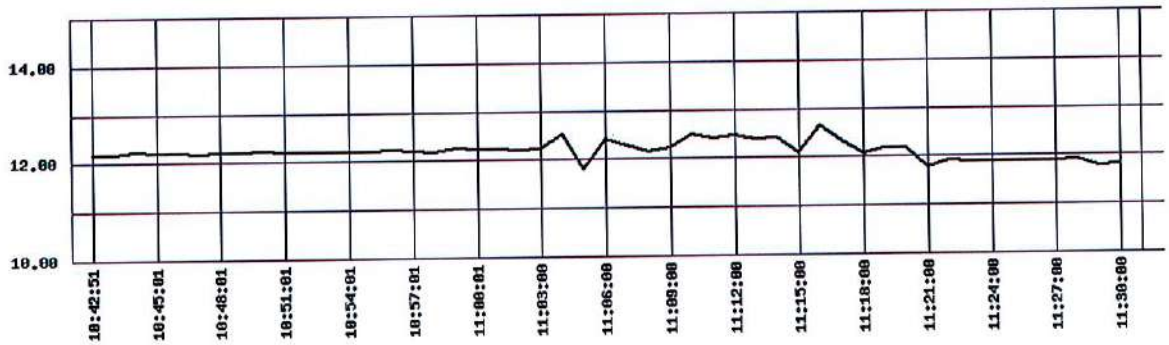

Socrates V 1.17.34

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

PCDD/F

Débit moyen de prélèvement	**l/min**	**17.5**
Débit, maximum	l/min	17.5
Débit, minimum	l/min	17.0
Diamètre de la buse	mm	4
Vitesse de prélèvement	m/s	23

Volume prélevé

Début - fin de prélèvement		10:01 - 14:07
Durée nette de prélèvement	min	216
Volume prélevé normalisé	**Nm^3**	**3.780**

Température de refroidissement de la colonne

Température moyenne	**°C**	**17.5**
Température maximum	°C	22
Température maximum admissible	°C	20

Méthodologie de prélèvement		Débitmètre à corps flottant
Norme appliquée		NF EN 1948-1:2006
Appareil		Montage parallèle de 3 tubes à bille, à vanne de régulation
Fabricant		Aalborg Instruments & Controls inc.
N° de série		376739-1
Gamme	ml/min	80 - 60000
Résolution	l/min	0.5
Incertitude globale	%	± 5

Identifiants d'échantillon

Filtre	17KR
Cartouche XAD2	17KR
Eau de rinçage	17KR
Acétone de rinçage	17KR
Les résultats ci-après portent sur la somme des concentrations trouvées.	

Socrates V 1.17.34

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

PCDD/F – suite

	Concentration par échantillon ng	Concentration rejetée ng / Nm^3	Concentration à 5% d'O_2 ng / Nm^3
PCDD			
Somme TetraCDD	0.00476	0.001259	0.001378
Somme PentaCDD	0.0141	0.00373	0.00408
Somme HexaCDD	0.0504	0.01333	0.01459
Somme HeptaCDD	0.0571	0.01511	0.01653
OctaCDD	0.0650	0.01720	0.01882
Somme Tetra- à OctaCDD	0.191	0.0505	0.0553
2378-TetraCDD	< 0.001	< 0.0003	< 0.0003
12378-PentaCDD	< 0.002	< 0.0005	< 0.0006
123478-HexaCDD	< 0.003	< 0.0008	< 0.0009
123678-HexaCDD	0.00439	0.001161	0.001271
123789-HexaCDD	< 0.003	< 0.0008	< 0.0009
1234678-HeptaCDD	0.0282	0.00746	0.00816
12346789-OctaCDD	0.0650	0.01720	0.01882
Somme Tetra- à OctaCDD/F	0.286	0.0757	0.0828
PCDF			
Somme TetraCDF	0.0136	0.00360	0.00394
Somme PentaCDF	0.0237	0.00627	0.00686
Somme HexaCDF	0.0318	0.00841	0.00921
Somme HeptaCDF	0.0258	0.00683	0.00747
OctaCDF	< 0.045	< 0.0119	< 0.0130
Somme Tetra- à OctaCDF	0.0948	0.02508	0.02745
2378-TetraCDF	< 0.001	< 0.0003	< 0.0003
12378-PentaCDF	< 0.002	< 0.0005	< 0.0006
23478-PentaCDF	0.00310	0.000820	0.000898
123478-HexaCDF	< 0.003	< 0.0008	< 0.0009
123678-HexaCDF	0.00367	0.000971	0.001063
123789-HexaCDF	< 0.003	< 0.0008	< 0.0009
234678-HexaCDF	0.0127	0.00336	0.00368
1234678-HeptaCDF	0.0258	0.00683	0.00747
1234789-HeptaCDF	< 0.015	< 0.0040	< 0.0043
12346789-OctaCDF	< 0.045	< 0.0119	< 0.0130

Socrates V 1.17.34

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

PCDD/F – suite

	Concentration par échantillon ng	Concentration rejetée ng / Nm^3	Concentration à 5% d'O_2 ng / Nm^3
TEQ (WHO) sans LQ [a]	0.00356	0.000942	0.001031
TEQ (WHO) avec LQ [b]	0.00809	0.002140	0.002342
I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ [a]	0.00423	0.001119	0.001225
I-TEQ (NATO/CCMS) avec LQ [b]	0.00783	0.002071	0.002267

Valeur limite d'émission de I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ	ng/Nm^3	0.1 ng/Nm^3
Conformité des émissions de I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ		**Les émissions sont conformes.**

* I-TEQ/TEQ - (International) Toxicity Equivalent Quantity - quantité d'équivalents de toxicité
* LQ - Limite de quantification
* NC - non calculable
* ND - non déterminé. Calcul impossible du fait de l'absence de congénères détectés.
* [a] Calcul de la TEQ sans prendre en compte les congénères non quantifiés.
* [b] Calcul de la TEQ comptant la valeur limite de quantification les congénères non quantifiés.

Méthodologie de dosage	HRMS (spectrométrie massique à haute résolution)
Norme appliquée	NF EN 1948-2 et -3:2006
Correspondances	-
Sous-traitant	mas GmbH, Münster, Allemagne
Agrément / Accréditation	DGA-PL-6406.05

Socrates V 1.17.34

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

COFFELY SERVICES
PARC DE LA BASTIDE BLANCHE
BATIMENT A3 BP252
13747 VITROLLES CEDEX

A l'attention de M. DESPONTS

apave

CONTRÔLE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Rapport N° : 9958184-001-1
Code Prestation : E5200

Lieu d'intervention : COFFELY SERVICES
PARC DE LA BASTIDE BLANCHE
BATIMENT A3 BP252
13747 VITROLLES CEDEX
Date d'intervention : 7 et 8/11/17

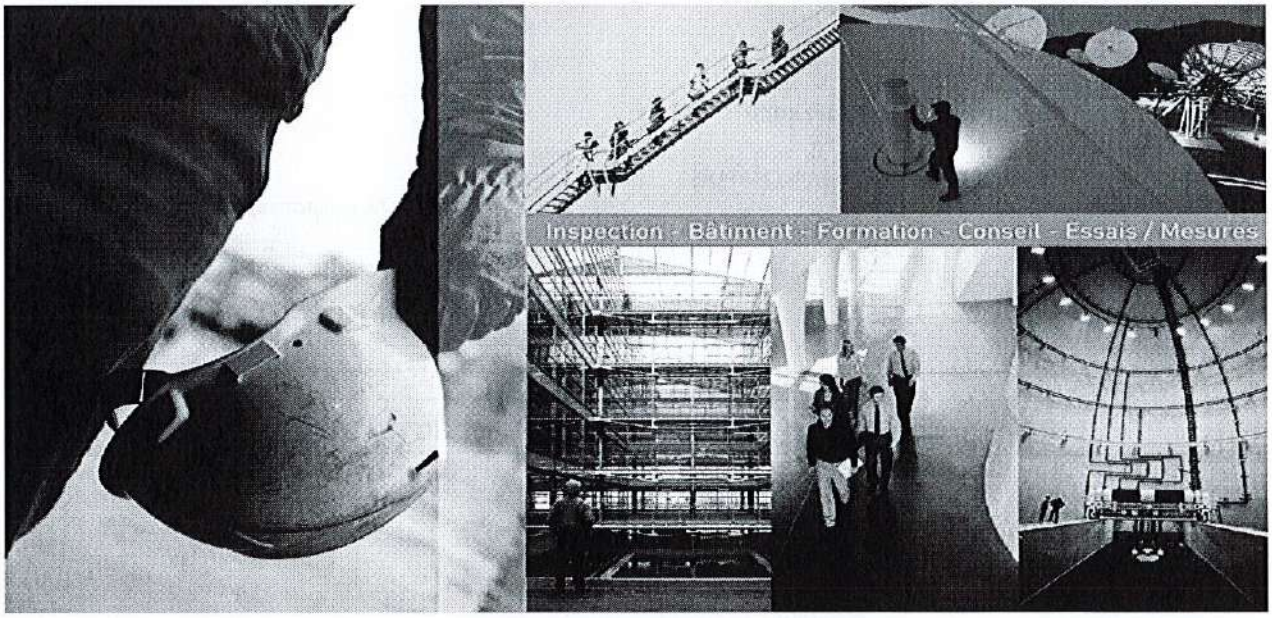

APAVE Sud-Europe S.A.S
Agence de Chateauneuf Les Martigues
ZAC de la Valampe
Avenue Château Laugier
13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
Tél : 04.42.10.90.10 - Fax : 04.42.79.86.08

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

APAVE Sud-Europe SAS
Agence de Chateauneuf Les Martigues
ZAC de la Valampe
Avenue Château Laugier
13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
Tél : 04.42.10.90.10 - Fax : 04.42.79.86.08

Lieu d'intervention :
COFFELY SERVICES
PARC DE LA BASTIDE BLANCHE
BATIMENT A3 BP252
13747 VITROLLES CEDEX

Date d'intervention : 7 et 8/11/17

CONTRÔLE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

RAPPORT D'ESSAI N° 9958184-001-1

Adresse(s) d'expédition
1 Ex : *PARC DE LA BASTIDE BLANCHE*
BATIMENT A3 BP252
13747 VITROLLES CEDEX

A l'attention de M. DESPONTS
christian.desponts@cofely-gdfsuez.com

Interlocuteur site : M. DESPONTS

Rendu compte à : M. DESPONTS

Intervenant(s) :Rémi MARTINEZ, Rémy CHAPUIS

Document original immatériel
Le Responsable d'Unité : CHEL

Suivi des versions du rapport		
Version	Synthèse des modifications	Chapitre(s), Tableau(x) modifié(s)
0	Création du document	/

Pièces jointes: 0

Ref : M.LAEX.041.V8

cofrac ESSAIS

Accréditation n° 1-1457
Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Sommaire

1 SYNTHESE DES RESULTATS 3
1.1 Groupe électrogène 1 3
1.2 Groupe électrogène 2 3
1.3 Groupe électrogène 3 3

2 SYNTHESE DES ECARTS ET INFLUENCE 4

3 GENERALITES 5
3.1 Objectif 5
3.1.1 Ecarts par rapport à la commande 6
3.2 Description 6
3.3 Exploitation du rapport 6
3.4 Documents de référence 7

4 PROTOCOLE D'INTERVENTION 8
4.1 Méthodologie 8
4.2 Déroulement des mesures 8

5 RESULTATS ET COMPARAISONS AUX VALEURS REGLEMENTAIRES 8
5.1 Préambule 8
5.2 Groupe électrogène 1 9
5.2.1 Résultats 9
5.3 Groupe électrogène 2 10
5.3.1 Résultats 10
5.4 Groupe électrogène 3 11
5.4.1 Résultats 11

ANNEXE 1 ECARTS AUX NORMES DES INSTALLATIONS 12

ANNEXE 2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS 13

ANNEXE 3 METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE 15

ANNEXE 4 INCERTITUDES ET CONDITIONS DE VALIDATION DES MESURES 19

ANNEXE 5 RESULTATS DETAILLES 25

ANNEXE 6 AGREMENT 49

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

1 SYNTHESE DES RESULTATS

1.1 Groupe électrogène 1

Observations
La concentration en COVnm est supérieure à la valeur réglementaire

1.2 Groupe électrogène 2

Observations
La concentration en COVnm est supérieure à la valeur réglementaire

1.3 Groupe électrogène 3

Observations
La concentration en COVnm est supérieure à la valeur réglementaire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

2 SYNTHESE DES ECARTS ET INFLUENCE

Groupe électrogène 1

Lors de nos essais nous avons relevé les non-conformités suivantes, outre la majoration de l'incertitude, l'influence de ces écarts et décrites ci-dessous.

La section étant homogène, l'absence d'un second axe de mesure n'a pas d'influence sur les résultats des composés présents exclusivement sous forme gazeuse.

- Le nombre d'axes de prélèvement est insuffisant ou inutilisable. Les essais n'ont pu être réalisés que sur cet axe.
- Absence de protection contre les intempéries.
-Le rendement du four de conversion du NO2 est compris entre 80 et 95%

Groupe électrogène 2

Lors de nos essais nous avons relevé les non-conformités suivantes, outre la majoration de l'incertitude, l'influence de ces écarts et décrites ci-dessous.

La section étant homogène, l'absence d'un second axe de mesure n'a pas d'influence sur les résultats des composés présents exclusivement sous forme gazeuse.

- Le nombre d'axes de prélèvement est insuffisant ou inutilisable. Les essais n'ont pu être réalisés que sur cet axe.
- Absence de protection contre les intempéries.
-Le rendement du four de conversion du NO2 est compris entre 80 et 95%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 3

Lors de nos essais nous avons relevé les non-conformités suivantes, outre la majoration de l'incertitude, l'influence de ces écarts et décrites ci-dessous.

La section étant homogène, l'absence d'un second axe de mesure n'a pas d'influence sur les résultats des composés présents exclusivement sous forme gazeuse.

- Le nombre d'axes de prélèvement est insuffisant ou inutilisable. Les essais n'ont pu être réalisés que sur cet axe.
- Absence de protection contre les intempéries.
-Le rendement du four de conversion du NO2 est compris entre 80 et 95%

3 GENERALITES

3.1 Objectif

Dans le cadre :

- ✓ du contrôle réglementaire par un organisme agréé par le ministère en charge des installations classées et conformément :
  - o A l'arrêté du 25 juillet 1997 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2910 (Combustion) pour les installations dont la puissance totale inférieure à 20MW.
  - o APAVE a été chargé de procéder à des contrôles sur des rejets atmosphériques.

Le pilote d'affaire APAVE cité dans ce rapport est qualifié pour les missions de mesures à l'émission.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Pour chaque installation, le tableau suivant indique le nombre de mesures réalisées pour chacun des paramètres :

Paramètre (* analyse sous-traitée)	Groupe électrogène 1	Groupe électrogène 2	Groupe électrogène 3
Température	1 essai(s) ponctuel(s)	1 essai(s) ponctuel(s)	1 essai(s) ponctuel(s)
Vitesse, débit	1 essai (s) ponctuel (s)	1 essai (s) ponctuel (s)	1 essai (s) ponctuel (s)
Humidité (H2O)	1 essai de 60 min	1 essai de 60 min	1 essai de 60 min
Dioxyde de carbone (CO2)	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min
Oxygène (O2)	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min
Poussières	1 essai de 60 min	1 essai de 60 min	1 essai de 60 min
Oxyde de soufre (SO2)	1 essai de 60 min	1 essai de 60 min	1 essai de 60 min
Oxydes d'azote (NOx)	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min
Monoxyde de carbone (CO)	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min
Composés Organiques Volatils Totaux (COVT)	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min
Méthane (CH4)	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min
Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min	3 essais d'environ 30 min

3.1.1 Ecarts par rapport à la commande

Cette prestation est conforme à notre proposition référencée 32247796.

3.2 Description de l'installation

La description de l'installation et de la section de mesure se trouve en annexe 2.

3.3 Exploitation du rapport

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Les résultats du présent rapport d'essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à l'essai au moment des mesures.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont alors identifiées par le symbole "O" au § 4.

Conformément à la convention de preuve acceptée par le client, ce rapport est diffusé exclusivement sous forme dématérialisée.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

3.4 Documents de référence

Textes réglementaires :

Arrêté du 11 mars 2010 « portant modalité d'agrément des laboratoires ou des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère ».

Arrêté du 7 juillet 2009 « relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence ».

Document LAB REF 22 du COFRAC « Exigences spécifiques Qualité de l'air – Emissions de sources fixes ».

GA X43-551 : Qualité de l'air – Emissions de sources fixes – Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée.

GA X43-552 : Qualité de l'air – Emissions de sources fixes – Elaboration des rapports d'essais pour les mesures à l'émission.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

4 PROTOCOLE D'INTERVENTION

4.1 Méthodologie

Les méthodologies de prélèvement et analyse des composés cités au paragraphe 2.1 sont précisées en annexe 3.

Certains éléments de validation des méthodologies non spécifiques à la présente prestation ne sont pas fournis dans ce rapport. Ils sont disponibles sur demande auprès APAVE.

4.2 Déroulement des mesures

Installation	Conditions de fonctionnement lors des essais, fournies par l'exploitant:
Groupe électrogène 1	Fonctionnement normal.
Groupe électrogène 2	Fonctionnement normal.
Groupe électrogène 3	Fonctionnement normal.

5 RESULTATS ET COMPARAISONS AUX VALEURS REGLEMENTAIRES

5.1 Préambule

Les principaux résultats sont rassemblés dans le(s) tableau(x) ci-après. Les résultats détaillés sont en annexe 5.
Les incertitudes (incluant les prélèvements et les analyses) sont fournies en annexe 4.

Les concentrations et les débits sont exprimés dans les conditions normalisées (101,3 kPa, 273 K) symbolisées par « m_0^3 ».

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.
La déclaration de conformité est réalisée sous accréditation si la mesure correspondante est réalisée sous accréditation.
Pour les paramètres dont les valeurs limites n'ont pas été fournies, aucune déclaration de conformité n'a été réalisée.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

5.2 Groupe électrogène 1

5.2.1 Résultats

Désignation	Unité	COFRAC	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site		VLE(1)	
		Oui/Non					Valeur	C/NC(2)	Valeur	C/NC(2)
Date des mesures	-	-	08-nov-17			-	-	-	-	-
Température fumées	°C	N	292,0			292	-	-	-	-
Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	O	9,47	9,47	9,50	9,48	-	-	-	-
Teneur en CO_2 (sur gaz sec)	%	N	9,85	9,85	9,81	9,8	-	-	-	-
Humidité volumique	%	O	9,2	9,2	9,2	9,2	-	-	-	-
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	O	35,4			35	-	-	-	-
Débit ramené aux conditions réglementaires sans correction d'O2 ou de CO2	m_0^3/h	O	15 482			15 482	-	-	-	-
Composés			Concentration sur gaz sec à 5 % de O2				Valeur	C/NC(2)	Valeur	C/NC(2)
Monoxyde de carbone (CO)	mg/m_0^3	O	1 080	1 080	1 070	1 080	-	-	1200	C
	Kg/h	O	12,0	12,0	12,0	12,0	-	-	-	-
Oxydes d'azote (NOx en éq NO_2)	mg/m_0^3	O	440	439	431	437	-	-	525	C
	Kg/h	O	4,91	4,90	4,81	4,87	-	-	-	-
COV totaux (COVt en eq C)	mg/m_0^3	O	770	770	780	770	-	-	-	-
	Kg/h	O	8,6	8,6	8,7	8,6	-	-	-	-
Méthane (CH_4 en eq CH_4)	mg/m_0^3	O	870	870	890	870	-	-	-	-
	Kg/h	O	9,7	9,7	9,9	9,8	-	-	-	-
COV non méthaniques (COVnm en eq C)	mg/m_0^3	O	120	120	110	120	-	-	50	NC
	Kg/h	O	1,3	1,3	1,3	1,3	-	-	-	-
Poussières totales	mg/m_0^3	O	7,23	-	-	7,23	0,194	C	50	C
	Kg/h	O	0,08	-	-	0,08	-	-	-	-
Oxydes de Soufre (SO_2)	mg/m_0^3	O	220	-	-	220	0	-	-	-
	Kg/h	O	2,4	-	-	2,4	-	-	-	-

(1) VLE : Valeur Limite d'Emission

(2) C : Conforme, NC : Non Conforme

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

5.3 Groupe électrogène 2

5.3.1 Résultats

Désignation	Unité	COFRAC	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site		VLE(1)	
		Oui/Non					Valeur	C/NC(2)	Valeur	C/NC(2)
Date des mesures	-	-	07-nov-17			-	-	-	-	-
Température fumées	°C	N	277,0			277	-	-	-	-
Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	O	8,94	8,86	8,86	8,89	-	-	-	-
Teneur en CO_2 (sur gaz sec)	%	N	10,29	10,31	10,29	10,3	-	-	-	-
Humidité volumique	%	O	9,0	9,0	9,0	9,0	-	-	-	-
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	O	33,1			33	-	-	-	-
Débit ramené aux conditions réglementaires sans correction d'O2 ou de CO2	m_0^3/h	O	14 809			14 809	-	-	-	-
Composés			Concentration sur gaz sec à 5 % de O2				Valeur	C/NC(2)	Valeur	C/NC(2)
Monoxyde de carbone (CO)	mg/m_0^3	O	1 120	1 110	1 110	1 110	-	-	1200	C
	Kg/h	O	12,5	12,4	12,3	12,4	-	-	-	-
Oxydes d'azote (NOx en éq NO_2)	mg/m_0^3	O	148	148	149	148	-	-	525	C
	Kg/h	O	1,65	1,65	1,67	1,65	-	-	-	-
COV totaux (COVt en eq C)	mg/m_0^3	O	1 200	1 200	1 200	1 200	-	-	-	-
	Kg/h	O	14	14	14	14	-	-	-	-
Méthane (CH_4 en eq CH_4)	mg/m_0^3	O	1 400	1 300	1 300	1 300	-	-	-	-
	Kg/h	O	15	15	15	15	-	-	-	-
COV non méthaniques (COVnm en eq C)	mg/m_0^3	O	230	220	220	220	-	-	50	NC
	Kg/h	O	2,5	2,5	2,4	2,5	-	-	-	-
Poussières totales	mg/m_0^3	O	7,86	-	-	7,86	0,208	C	50	C
	Kg/h	O	0,09	-	-	0,09	-	-	-	-
Oxydes de Soufre (SO_2)	mg/m_0^3	O	470	-	-	470	1	-	-	-
	Kg/h	O	5,2	-	-	5,2	-	-	-	-

(1) VLE : Valeur Limite d'Emission (2) C : Conforme, NC : Non Conforme

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

5.4 Groupe électrogène 3

5.4.1 Résultats

Désignation	Unité	COFRAC	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site		VLE[1]	
		Oui/Non					Valeur	C/NC[2]	Valeur	C/NC[2]
Date des mesures	-	-	07-nov-17			-	-	-	-	-
Température fumées	°C	N	258,0			258	-	-	-	-
Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	O	8,35	8,32	8,36	8,35	-	-	-	-
Teneur en CO_2 (sur gaz sec)	%	N	10,71	10,12	10,06	10,3	-	-	-	-
Humidité volumique	%	O	8,7	8,7	8,7	8,7	-	-	-	-
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	O	33,7			34	-	-	-	-
Débit ramené aux conditions réglementaires sans correction d'O2 ou de CO2	m_0^3/h	O	15 715			15 715	-	-	-	-
Composés			Concentration sur gaz sec à 5 % de O2				Valeur	C/NC[2]	Valeur	C/NC[2]
Monoxyde de carbone (CO)	mg/m_0^3	O	1 120	990	980	1 030	-	-	1200	C
	Kg/h	O	13,9	12,3	12,2	12,8	-	-	-	-
Oxydes d'azote (NOx en éq NO_2)	mg/m_0^3	O	429	349	385	388	-	-	525	C
	Kg/h	O	5,3	4,3	4,8	4,8	-	-	-	-
COV totaux (COVt en eq C)	mg/m_0^3	O	760	720	740	740	-	-	-	-
	Kg/h	O	9,4	9,0	9,2	9,2	-	-	-	-
Méthane (CH_4 en eq CH_4)	mg/m_0^3	O	800	780	800	790	-	-	-	-
	Kg/h	O	9,9	9,7	9,9	9,9	-	-	-	-
COV non méthaniques (COVnm en eq C)	mg/m_0^3	O	160	130	140	140	-	-	50	NC
	Kg/h	O	2,0	1,7	1,7	1,8	-	-	-	-
Poussières totales	mg/m_0^3	O	2,69	-	-	2,69	0,187	C	50	C
	Kg/h	O	0,03	-	-	0,03	-	-	-	-
Oxydes de Soufre (SO_2)	mg/m_0^3	O	360	-	-	360	0	-	-	-
	Kg/h	O	4,5	-	-	4,5	-	-	-	-

(1) VLE : Valeur Limite d'Emission

(2) C : Conforme, NC : Non Conforme

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ANNEXE 1
ECARTS AUX NORMES DES INSTALLATIONS

A/ ECARTS DE L'INSTALLATION PAR RAPPORT AUX REFERENTIELS NORMATIFS

Groupe électrogène 1

La section de mesure est conforme à la norme ISO 10780.
La section de mesure n'est pas conforme à la norme NF EN 13284-1 pour les raisons suivantes :
- Le nombre d'axes de prélèvement insuffisant : existence d'un seul axe exploitable. Les essais n'ont pu être réalisés que sur cet axe.
- L'absence de protection contre les intempéries : cela permettrait une meilleure maitrise des conditions de sécurité pour le personnel et le matériel.

Groupe électrogène 2

La section de mesure est conforme à la norme ISO 10780.
La section de mesure n'est pas conforme à la norme NF EN 13284-1 pour les raisons suivantes :
- Le nombre d'axes de prélèvement insuffisant : existence d'un seul axe exploitable. Les essais n'ont pu être réalisés que sur cet axe.
- L'absence de protection contre les intempéries : cela permettrait une meilleure maitrise des conditions de sécurité pour le personnel et le matériel.

Groupe électrogène 3

La section de mesure est conforme à la norme ISO 10780.
La section de mesure n'est pas conforme à la norme NF EN 13284-1 pour les raisons suivantes :
- Le nombre d'axes de prélèvement insuffisant : existence d'un seul axe exploitable. Les essais n'ont pu être réalisés que sur cet axe.
- L'absence de protection contre les intempéries : cela permettrait une meilleure maitrise des conditions de sécurité pour le personnel et le matériel.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ANNEXE 2
DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

A / DESCRIPTION DE(S) L'INSTALLATION(S)

Identification de l'installation	Groupe électrogène 1	Groupe électrogène 2	Groupe électrogène 3
Description du process	Production d'électricité par combustion de biogaz.	Production d'électricité par combustion de biogaz.	Production d'électricité par combustion de biogaz.
Capacité nominale	-	-	-
Mode de fonctionnement	Continu	Continu	Continu
Système de traitement des gaz	Electrofiltre	Electrofiltre	Electrofiltre
Emplacement du point de mesure dans le circuit des gaz	Cheminée de rejet	Cheminée de rejet	Cheminée de rejet
Paramètres d'autosurveillance en continu	CO, O2, NOx, Température	CO, O2, NOx, Température	CO, O2, NOx, Température

B / DESCRIPTION DE LA SECTION ET DU POINT DE MESURAGE

Section de mesure	Forme du conduit	Dimensions		Nombre et nature des orifices		Long. droites en Ø-équivalent		Nombre d'axes utilisable pour		Nature de la zone de travail	Moyens de levage	Protection contre intempéries
		Ø ou l*L en m	Ep. paroi en cm	Piquage de Ø 10 mm et +	Trappes NFX 44-052	Amont	Aval	Sonde poussières	Mesure de vitesse			
Groupe électrogène 1	Circulaire	0,60		0	1	5	5	1	1	Passerelle	SO	Non
Groupe électrogène 2	Circulaire	0,60		0	1	5	5	1	1	Passerelle	SO	Non
Groupe électrogène 3	Circulaire	0,60		0	1	5	5	1	1	Passerelle	SO	Non

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

C / Caractéristiques de(s) la section(s) de mesure en terme d'homogénéité

Sections de mesure	Eléments permettant de caractériser l'homogénéité du flux	Homogénéité de la section de mesure
Groupe électrogène 1	Effluents issus d'un seul émetteur et absence d'entrée d'air entre cet émetteur et la section de mesure.	Section réputée homogène
Groupe électrogène 2	Effluents issus d'un seul émetteur et absence d'entrée d'air entre cet émetteur et la section de mesure.	Section réputée homogène
Groupe électrogène 3	Effluents issus d'un seul émetteur et absence d'entrée d'air entre cet émetteur et la section de mesure.	Section réputée homogène

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ANNEXE 3
METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE

A/ Stratégie d'échantillonnage

En application de la norme NF EN 15259 et du LAB REF 22, la stratégie d'échantillonnage vis-à-vis de l'homogénéité des effluents gazeux est la suivante :

- ✓ pour les polluants particulaires et vésiculaires : mesure par quadrillage de la section de mesure.
- ✓ pour les polluants gazeux avec prélèvement isocinétique : mesure par quadrillage de la section de mesure.
- ✓ pour les polluants gazeux avec prélèvement non isocinétique :
  - mesure en un point quelconque de la section de mesure lorsque la section de mesure est réputée homogène.
  - mesure en un point représentatif lorsque la section de mesure est hétérogène et qu'elle comporte un point représentatif.
  - mesure par quadrillage de la section de mesure lorsque cette dernière est hétérogène et qu'elle ne comporte pas de point représentatif.

B/ Règles de calculs

Pour chaque paramètre mesuré, la valeur fournie dans les tableaux de résultats est égale à la moyenne arithmétique de tous les résultats obtenus lorsque plusieurs mesures ont été effectuées.

Conformément au document LAB REF 22 du COFRAC, les règles suivantes sont mises en place pour effectuer les calculs.

Pour chaque composé :

Lorsque la mesure est inférieure à la limite de détection, la valeur mesurée est prise égale à zéro dans les calculs.

Lorsque la mesure est inférieure à la limite de quantification, c'est la moitié de cette limite qui est prise en compte dans les calculs.

Lorsque la valeur de la mesure est inférieure à la valeur du blanc, c'est cette dernière qui est prise en compte dans les résultats.

Dans le cas ou il est nécessaire de sommer plusieurs éléments issus de différentes phases (ex métaux) :

Les règles ci-dessus sont appliquées et la valeur du blanc est comparer à chaque phase.

Pour les mesures automatiques :

Les règles ci-dessus sont appliquées sur les valeurs moyennes de chaque essai.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

C/ Méthodologie mise en œuvre

PRELEVEMENT ISOCINETIQUE DE POLLUANTS PARTICULAIRES ET GAZEUX

METHODE AVEC DIVISION DE DEBIT ET FILTRATION HORS CONDUIT

A / PRINCIPE DU PRELEVEMENT

Prélèvement isocinétique des fumées à l'aide d'une sonde chauffée selon norme poussières, en verre borosilicaté ou titane ou PTFE, équipée d'un dispositif de mesurage du volume prélevé sur gaz secs avec filtration hors du conduit. La température de filtration est maintenue entre la température de rosée des gaz + 20°C et 160°C. Les polluants gazeux sont piégés par barbotage à l'aide de flacons laveurs équipés de diffuseurs.

B / NORMES APPLICABLES, SUPPORTS DE PRELEVEMENT ET METHODES D'ANALYSES

Composé recherché	Norme correspondante	Filtre	Solution d'absorption	Rdt (1)	Nb (2)	Type de diffuseur	Rinçage	Analyse
Multipolluants	GA X 43-551	-	-	-	-	-	-	-
Poussières	EN 13284-1	Quartz	-	-	-	-	Eau - Acétone	Avant essai, étuvage à 180°C et pesée. Après essai, étuvage à 80°C et pesée.
SO_2	NF EN 14791	-	H_2O_2 0,3% ou H2O2 3%	> 95%	2	Fritté	Solution d'absorption	Chromatographie ionique

(1) Rendement d'absorption

(2) Nombre de flacons-laveurs

(*) % de la concentration « particulaires + gazeux »

Les prélèvements pour la quantification de métaux, Hg, SO_2, HCl, NH_3, poussières ont été réalisés en parallèle au moyen d'une sonde dite multipolluants.
La sonde est rincée à l'eau, à l'acétone, puis à l'acide nitrique.

Les prélèvements pour la quantification de HF, SO_2, HCl, NH_3, Poussières ont été réalisés en parallèle au moyen d'une sonde dite multipolluants.
La sonde est rincée à l'eau puis à l'acétone

C / SCHEMA

De 1 à 5 lignes secondaires peuvent être montées en dérivation de la ligne principale.

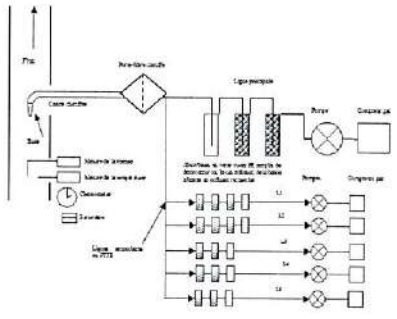

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

MESURES PAR ANALYSEUR

A / PRINCIPE DU PRELEVEMENT

L'analyse est effectuée en continu. L'analyseur est calibré avant et après chaque essai à partir d'un mélange de gaz étalon certifié. L'étanchéité de la ligne est vérifiée par injection du gaz étalon en tête de la ligne. Avant entrée dans l'analyseur, les gaz sont prélevés par sonde en inox. La sortie analogique de l'analyseur est reliée à un enregistreur.

B / NORMES APPLICABLES, SUPPORTS DE PRELEVEMENT ET METHODES D'ANALYSES

Composé recherché	Norme correspondante	Principe de mesure	Conditionnement	Type de ligne
O_2	NF EN 14789	Paramagnétisme	Condensation	Chauffée
CO_2	Méthode interne	Absorption de rayonnement infra-rouge non dispersif	Condensation	Chauffée
CO	NF EN 15058	Absorption de rayonnement infra-rouge non dispersif	Condensation	Chauffée
NOx	NF EN 14792	Chimiluminescence	Condensation	chauffée
COVT	NF EN 12619 XPX 43-554	Détecteur à ionisation de flamme	Oxydation catalytique des COVT hors méthane	Chauffée
CH_4	XP X 43-554	Détecteur à ionisation de flamme	Oxydation catalytique du méthane	Chauffée
COVnm	XP X 43-554	Soustraction CH_4 aux COVT		

C / SCHEMA

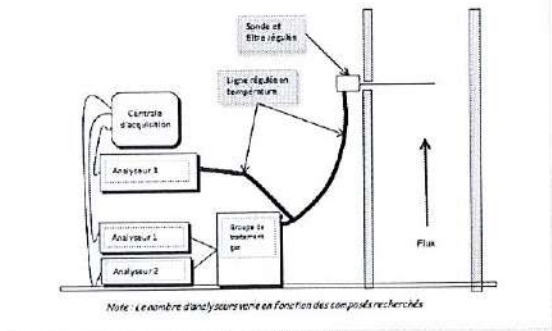

Note : Le nombre d'analyseurs varie en fonction des composés recherchés

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

PRINCIPE DE DETERMINATION DE PARAMETRES DIVERS

Paramètre	Référentiel	Principe
Vitesse et débit	ISO 10780	Au moyen d'un tube de Pitot de type L ou S et d'un micromanomètre par scrutation du champ des vitesses
Température	Méthode interne	Au moyen d'une sonde Pt100 ou d'un thermocouple relié à un afficheur ou enregistreur numérique
Humidité	NF EN 14790	Par condensation et/ou absorption par produit desséchant et pesée

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ANNEXE 4
INCERTITUDES ET CONDITIONS DE VALIDATION DES MESURES

A/ INCERTITUDES

Les incertitudes standards calculées avec un facteur d'élargissement de 2 soit un taux de confiance de 95% sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Paramètres d'environnement				
	Unité	Valeur mesurée	Gamme	Incertitudes relatives élargies
Pression atmosphérique	mbar	1013	-	1%
Température des gaz	°C	<100	-200 à 1200	3%
		>100		5%
Vitesse des gaz	m/s	<5	5 à 50	42%
		>5		12%
Humidité des gaz	%	>5	4 à 40	6%

Mesures par analyseurs en continu				
	Unité	Valeur mesurée	Gamme	Incertitudes relatives élargies
Teneur en O2	%	<6	0-25%	21%
		>6		6%
Teneur en CO_2	%	<3	0-20%	30%
		>3		9%
Teneur en CO	mg/m_0^3	<150	100 ppm	15%
		>150	200 ppm	9%
Teneur en NOx	mg/m_0^3	<100	200 ppm	19%
		>100	200 ppm	10%
Teneur en NO (Infra-rouge)	mg/m_0^3	<100	200 ppm	22%
		>100	200 ppm	11%
Teneur en N2O	mg/m_0^3	<50	100 ppm	32%
		>50	500 ppm	13%
Teneur en COVT	mg/m_0^3	10	100 ppm eqC	25%
		110	1000 ppm eqC	20%
Teneur en COVnm(*)	mg/m_0^3	19	100	9%
		46	1000	10%
		50(*)	10000	300%

(*) Incertitude importante lorque la proportion de méthane est importante par rapport aux COVt (cas des moteurs)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Prélèvements manuels				
	Unité	Valeur mesurée	Gamme	Incertitudes relatives élargies
Teneur en poussières	mg/m_0^3	<5	-	**19%**
		>5		**6%**
Teneur en HF	mg/m_0^3	≥1	-	**30%**
Teneur en HCl		≥10	-	**20%**
Teneur en SO_2		≥5	-	**15%**
Teneur en NH_3		≥30	-	**15%**
Teneur en Mercure	$\mu g/m_0^3$	≥50	-	**20%**
Teneur en PCDD/F et/ou PCB	ng/m_0^3	>0,001	-	**45%**
Teneur en HAP	$\mu g/m_0^3$	>1	-	**50%**
Teneur en Métaux	$\mu g/m_0^3$	<50	-	**40%**
		>50	-	**30%**

B/ VALIDATION DES MESURES

La validation des principaux critères de validation des mesures est indiquée dans les tableaux ci-dessous.

Groupe électrogène 1 :

Mesure Automatique			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Oxygène (O_2)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Monoxyde de carbone (CO)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Oxyde d'azote (NOx)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
	6.3.2	Rendement de conversion supérieur à 95%	Oui
Composé Organique Totaux (COT)	6.5.2	Dérive inférieure à 5%	Oui
	6.5.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Méthane (CH4)	6.5.2	Dérive inférieure à 5%	Oui
	6.5.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Poussières : NF EN 13284-1			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	10.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Ecart sur le taux d'isocinétisme essai	10.4	-5% < T < +15%	Oui

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

n°1			
Blanc de site	10.4	inférieur à 5mg/Nm3	Oui

SO2 : NF EN 14791			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	7.2.5	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Blanc de site	7.5	Inférieur à 10% VLE site	-

Validation de la LQ par rapport à la VLE

Désignation	Symbole	Valeur			
		LQ dans les conditions de la VLE	VLE	Rapport LQ/VLE %	Exigences respectées
Monoxyde de carbone	CO	5,2	1200	0,4	Oui
Oxydes d'azote	NOx	3,4	525	0,7	Oui
COV totaux	COVt en eq C	0,4			
Méthane	CH4 en eq CH4	0,6			
COV non méthaniques	COVnm en eq C	1,0	50	2,0	Oui
Poussières totales	-	0,4	50	0,8	Oui
Oxydes de Soufre	SO2	1,0			

Groupe électrogène 2 :

Mesure Automatique			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Oxygène (O_2)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Monoxyde de carbone (CO)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Oxyde d'azote (NOx)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
	6.3.2	Rendement de conversion supérieur à 95%	Oui
Composé Organique Totaux (COT)	6.5.2	Dérive inférieure à 5%	Oui
	6.5.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Méthane (CH4)	6.5.2	Dérive inférieure à 5%	Oui
	6.5.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui

Poussières : NF EN 13284-1			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	10.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Ecart sur le taux d'isocinétisme essai n°1	10.4	-5% < T < +15%	Oui
Blanc de site	10.4	inférieur à 5mg/Nm3	Oui

SO2 : NF EN 14791			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	7.2.5	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Blanc de site	7.5	Inférieur à 10% VLE site	-

Validation de la LQ par rapport à la VLE

Désignation	Symbole	Valeur			
		LQ dans les conditions de la VLE	VLE	Rapport LQ/VLE %	Exigences respectées
Monoxyde de carbone	CO	5,0	1200	0,4	Oui
Oxydes d'azote	NOx	3,2	525	0,6	Oui
COV totaux	COVt en eq C	0,4			
Méthane	CH4 en eq CH4	0,6			
COV non méthaniques	COVnm en eq C	0,9	50	1,9	Oui
Poussières totales	-	0,4	50	0,8	Oui
Oxydes de Soufre	SO2	2,2			

Groupe électrogène 3 :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Mesure Automatique			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Oxygène (O_2)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Monoxyde de carbone (CO)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Oxyde d'azote (NOx)	8.4.2.3	Dérive inférieure à 5%	Oui
	8.4.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
	6.3.2	Rendement de conversion supérieur à 95%	Oui
Composé Organique Totaux (COT)	6.5.2	Dérive inférieure à 5%	Oui
	6.5.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Méthane (CH4)	6.5.2	Dérive inférieure à 5%	Oui
	6.5.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui

Poussières : NF EN 13284-1			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	10.3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Ecart sur le taux d'isocinétisme essai n°1	10.4	-5% < T < +15%	Oui
Blanc de site	10.4	inférieur à 5mg/Nm3	Oui

SO2 : NF EN 14791			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	7.2.5	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Rendement d'absorption	6.6.2	Supérieur à 95% ou teneur dans le dernier absorbeur <LQ	Oui
Blanc de site	7.5	Inférieur à 10% VLE site	-

Validation de la LQ par rapport à la VLE					
Désignation	Symbole	Valeur			
		LQ dans les conditions de la VLE	VLE	Rapport LQ/VLE %	Exigences respectées
Monoxyde de carbone	CO	4,7	1200	0,4	Oui
Oxydes d'azote	NOx	3,1	525	0,6	Oui

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

COV totaux	COVt en eq C	0,4			
Méthane	CH4 en eq CH4	0,5			
COV non méthaniques	COVnm en eq C	0,9	50	1,8	Oui
Poussières totales	-	0,4	50	0,7	Oui
Oxydes de Soufre	SO2	1,7			

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ANNEXE 5
RESULTATS DETAILLES

Groupe électrogène 1

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 1 :	Conditions d'émission :	Essais 1 à 3	08/11/17

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-		08-nov-17		-
Pression atmosphérique	hPa		989		-
Diamètre de la section de mesure	m		0,60		-
Heure de début de prélèvement	h:min	9:53	10:23	10:53	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	10:23	10:53	11:23	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Température fumées	°C	292,00			292,00
Teneur en Oxygène					
- Gamme de l'analyseur	%		25		-
- Concentration en gaz étalon	%		20,93		-
- Incertitude relative sur la concentration du gaz	%		2,00		-
- Dérive au zéro	%		0,10		-
- Dérive au point d'échelle	%		-0,14		-
- Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	9,47	9,47	9,50	9,48
Teneur en CO_2 (sur gaz sec)	%	9,85	9,85	9,81	9,84
Masse volumique gaz sec	kg/m_0^3	1,34	1,34	1,34	1,34
Humidité volumique	%	9,19	9,19	9,19	9,19
Masse volumique des gaz humides	kg/m_0^3	1,28	1,28	1,28	1,28
Pression dynamique moyenne	Pa	380			-
Pression statique moyenne	Pa	178			178
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	35,44			35,4
Débit volumique du rejet gazeux					
- sur gaz brut	m^3/h	36 075			36 075
- ramené aux conditions normales, sur sec sans correction d'O2 ou de CO2	m_0^3/h	15 482			15 500
- ramené aux conditions normales, sur sec avec correction de O2 à 5%	m_0^3/h	11 153	11 153	11 153	11 200

Les conditions normales correspondent à P=1013 mbar et T=273 K.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 1 :	Humidité	Essais 1 à 3	08/11/2017

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures		08-nov-17			-
Heure de début d'échantillonnage	h:min	9:48			-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	10:48			-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:00			-
Volume prélevé (gaz sec)	m_0^3	0,075			-
Masse d'eau récupérée	g	6,1			-
Humidité volumique sur gaz humide	%	9,2			9,19
Rendement	-	Conforme			-

Le rendement corespond à la validation de la décoloration du silicagel <50%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 1 :	CO et NOx :			Essais 1 à 3	08/11/17

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-		08-nov-17		-
Heure de début de prélèvement	h:min	9:53	10:23	10:53	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	10:23	10:53	11:23	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Monoxyde de carbone (CO)					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		1000		-
-concentration du gaz étalon	ppm		90,3		-
-incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
-Dérive au zéro	%		0,0		-
-Dérive au point d'échelle	%		-0,2		-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	620	620	617	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m_0^3	775	775	771	-
- concentration ramenée aux C.R.	mg/m_0^3	1 076	1 076	1 073	1 080
Oxydes d'azote (NO + NO2)					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		1000		-
-concentration du gaz étalon	ppm		91,9		-
-incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
-Dérive au zéro	%		0,0		-
-Dérive au point d'échelle	%		-1,0		-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	154,7	154,4	151,1	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m_0^3	317,1	316,5	309,7	-
- concentration ramenée aux C.R.	mg/m_0^3	440,2	439,3	430,9	437

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 1 :	COV :	Essais 1 à 3	08/11/2017

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-		08-nov-17		-
Heure de début de prélèvement	h:min	9:53	10:23	10:53	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	10:23	10:53	11:23	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Hydrocarbures totaux / COVt					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		10000,0		-
- concentration du gaz étalon	ppm $_{C3H8}$		29,9		-
- incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
- dérive au zéro	%		0,0		-
- dérive au point d'échelle	%		0,1		-
- concentration volume., sur humide	ppm $_{C}$	940	940	950	-
- concentration pondérale, sur humide, éq. C	mg/m$_0^3$	500	500	510	-
- concentration éq C ramenée aux C.R.	mg/m$_0^3$	770	770	780	770
Méthane					
- concentration du gaz étalon	ppm $_{CH4}$		90,0		-
- incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
- dérive au zéro	%		0,0		-
- dérive au point d'échelle	%		-1,1		-
- concentration volume., sur humide	ppm $_{CH4}$	800	790	810	-
- concentration pondérale, sur humide, éq. CH4	mg/m$_0^3$	570	570	580	-
- concentration ramenée en eq CH4 aux C.R.	mg/m$_0^3$	870	870	890	870
COV totaux non méthaniques					
- concentration vol, sur humide, éq C	ppm	140	140	140	-
- concentration vol, sur sec, éq C	mg/m$_0^3$	80	80	80	-
- concentration en éq C ramenée aux C.R.	mg/m$_0^3$	120	120	110	120

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 1 :	Poussières totales	Essais 1 à 3	08/11/2017

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site
Date des mesures	-	08-nov-17			-	-
Diamètre de la buse utilisé	mm	4,00			-	-
Repère du filtre	-	439561			-	437626
Heure de début d'échantillonnage	h:min	9:48			-	-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	10:48			-	-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-	-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:00			-	-
Volume total prélevé, gaz secs	m_0^3	0,71			-	-
Débit moyen de prélèvement sur gaz secs	m_0^3/h	0,71			-	-
Masse de poussières recueillies						-
- sur le filtre	mg	3,72			-	<0,2
- correspondante à l'essai	mg	3,72			-	0,10
Teneur en poussières :						
- sur gaz secs,	mg/m_0^3	5,21			5,21	0,14
- sur gaz humides,	mg/m_0^3	4,73			-	-
- dans les C.R.	mg/m_0^3	7,23			7,23	0,19
Rapport Blanc/VLE	%	-	-	-	-	0,39
Ecart sur le taux d'isocinétisme par essai	%	1,3			-	-

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Rapport Blanc/VLE	%	-	-	-	-	0,39

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 1 :	SO2 :	Essais 1 à 3	08/11/2017

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site
Date des mesures	-	08-nov-17			-	-
Repère de l'échantillon n°1	-	435397			-	438391
Heure de début d'échantillonnage	h:min	9:48			-	-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	10:48			-	-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-	-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:00			-	-
Volume prélevé (gaz sec)	m_0^3	0,075			-	-
Débit moyen de prélèvement, gaz secs	l_0/h	75			-	-
Concentration de la solution en SO_4^{2-} (éch n°1)	mg/l	90			-	<0,5
Volume ajusté de la solution (éch n°1)	ml	197			-	125
Teneur en SO_2 :						
- sur gaz secs,	mg/m_0^3	157,54			-	-
- sur gaz humides,	mg/m_0^3	143,07			-	-
- dans les C.R.	mg/m_0^3	218,70			218,70	0,39
Vérification de l'efficacité des barboteurs		-	-	-	-	-
Conformité du Blanc (<10%/VLE)	-	-	-	-	-	-

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Groupe électrogène 1 :	Répartition des vitesses à la section de mesure

Valeurs de vitesses et de températures mesurées sur la cartographie n°1

Repère du point	Distance/ paroi (cm)	Vitesse en m/s				Température en °c			
		Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
		-	-	-	-	-			
1	7	36,33				292			
2	30	37,41				292			
3	53	32,59				292			

Conformité de la répartition des vitesses et des températures

Désignation du paramètre	Valeur mesurée	Exigence respectée (<5%)
Rapport vitesse maximale / minimale	1,1	-

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 2

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 2 :	Conditions d'émission :	Essais 1 à 3	07/11/17

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-		07-nov-17		-
Pression atmosphérique	hPa		985		-
Diamètre de la section de mesure	m		0,60		-
Heure de début de prélèvement	h:min	13:30	14:00	14:30	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	14:00	14:30	15:00	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Température fumées	°C	277,00			277,00
Teneur en Oxygène					
- Gamme de l'analyseur	%		25		-
- Concentration en gaz étalon	%		20,93		-
- Incertitude relative sur la concentration du gaz	%		2,00		-
- Dérive au zéro	%		0,10		-
- Dérive au point d'échelle	%		-0,14		-
- Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	8,94	8,86	8,86	8,89
Teneur en CO_2 (sur gaz sec)	%	10,29	10,31	10,29	10,30
Masse volumique gaz sec	kg/m_0^3	1,35	1,35	1,35	1,35
Humidité volumique	%	9,04	9,04	9,04	9,04
Masse volumique des gaz humides	kg/m_0^3	1,28	1,28	1,28	1,28
Pression dynamique moyenne	Pa	339			-
Pression statique moyenne	Pa	198			198
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	33,07			33,1
Débit volumique du rejet gazeux					
- sur gaz brut	m^3/h	33 663			33 663
- ramené aux conditions normales, sur sec sans correction d'O2 ou de CO2	m_0^3/h	14 809			14 800
- ramené aux conditions normales, sur sec avec correction de O2 à 5%	m_0^3/h	11 165	11 165	11 165	11 200

Les conditions normales correspondent à P=1013 mbar et T=273 K.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 2 : Humidité				Essais 1 à 3	07/11/2017

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures		07-nov-17			-
Heure de début d'échantillonnage	h:min	13:30			-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	14:30			-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:00			-
Volume prélevé (gaz sec)	m_0^3	0,036			-
Masse d'eau récupérée	g	2,9			-
Humidité volumique sur gaz humide	%	9,0			9,04
Rendement	-	Conforme			-

Le rendement corespond à la validation de la décoloration du silicagel <50%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 2 :	CO et NOx :			Essais 1 à 3	07/11/17

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-		07-nov-17		-
Heure de début de prélèvement	h:min	13:30	14:00	14:30	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	14:00	14:30	15:00	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Monoxyde de carbone (CO)					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		1000		-
-concentration du gaz étalon	ppm		90,3		-
-incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
-Dérive au zéro	%		0,0		-
-Dérive au point d'échelle	%		-0,2		-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	674	672	671	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m_0^3	842	839	838	-
- concentration ramenée aux C.R.	mg/m_0^3	1 117	1 106	1 105	1 110
Oxydes d'azote (NO + NO2)					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		1000		-
-concentration du gaz étalon	ppm		91,9		-
-incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
-Dérive au zéro	%		0,0		-
-Dérive au point d'échelle	%		-1,0		-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	54,4	54,6	55,2	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m_0^3	111,4	112,0	113,2	-
- concentration ramenée aux C.R.	mg/m_0^3	147,8	147,6	149,2	148

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 2 :	COV :	Essais 1 à 3	07/11/2017

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-		07-nov-17		-
Heure de début de prélèvement	h:min	13:30	14:00	14:30	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	14:00	14:30	15:00	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Hydrocarbures totaux / COVt					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		10000,0		-
- concentration du gaz étalon	ppm $_{C3H8}$		29,9		-
- incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
- dérive au zéro	%		0,0		-
- dérive au point d'échelle	%		0,1		-
- concentration volume., sur humide	ppm $_{C}$	1 600	1 600	1 600	-
- concentration pondérale, sur humide, éq. C	mg/m$_0^3$	900	800	800	-
- concentration éq C ramenée aux C.R.	mg/m$_0^3$	1 200	1 200	1 200	1 200
Méthane					
- concentration du gaz étalon	ppm $_{CH4}$		90,0		-
- incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
- dérive au zéro	%		0,0		-
- dérive au point d'échelle	%		-1,1		-
- concentration volume., sur humide	ppm $_{CH4}$	1 300	1 300	1 300	-
- concentration pondérale, sur humide, éq. CH4	mg/m$_0^3$	900	900	900	-
- concentration ramenée en eq CH4 aux C.R.	mg/m$_0^3$	1 400	1 300	1 300	1 300
COV totaux non méthaniques					
- concentration vol, sur humide, éq C	ppm	290	290	280	-
- concentration vol, sur sec, éq C	mg/m$_0^3$	170	170	160	-
- concentration en éq C ramenée aux C.R.	mg/m$_0^3$	230	220	220	220

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 2 :	Poussières totales	Essais 1 à 3	07/11/2017

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site
Date des mesures	-	07-nov-17			-	-
Diamètre de la buse utilisé	mm	4,00			-	-
Repère du filtre	-	450041			-	450056
Heure de début d'échantillonnage	h:min	13:30			-	-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	14:30			-	-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-	-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:00			-	-
Volume total prélevé, gaz secs	m_0^3	0,64			-	-
Débit moyen de prélèvement sur gaz secs	m_0^3/h	0,64			-	-
Masse de poussières recueillies						-
- sur le filtre	mg	3,79			-	<0,2
- correspondante à l'essai	mg	3,79			-	0,10
Teneur en poussières :						
- sur gaz secs,	mg/m_0^3	5,93			5,93	0,16
- sur gaz humides,	mg/m_0^3	5,39			-	-
- dans les C.R.	mg/m_0^3	7,86			7,86	0,21
Rapport Blanc/VLE	%	-	-	-	-	0,42
Ecart sur le taux d'isocinétisme par essai	%	-2,8			-	-

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Rapport Blanc/VLE	%	-	-	-	-	0,42

Groupe électrogène 2 :	SO2 :	Essais 1 à 3	07/11/2017

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site
Date des mesures	-	07-nov-17			-	-
Repère de l'échantillon n°1	-	441887			-	432191
Heure de début d'échantillonnage	h:min	13:30			-	-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	14:30			-	-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-	-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:00			-	-
Volume prélevé (gaz sec)	m_0^3	0,036			-	-
Débit moyen de prélèvement, gaz secs	l_0/h	36			-	-
Concentration de la solution en SO_4^{2-} (éch n°1)	mg/l	85			-	<0,5
Volume ajusté de la solution (éch n°1)	ml	226			-	137
Teneur en SO_2 :						
- sur gaz secs,	mg/m_0^3	352,49			-	-
- sur gaz humides,	mg/m_0^3	320,64			-	-
- dans les C.R.	mg/m_0^3	467,54			467,54	0,83
Vérification de l'efficacité des barboteurs		-	-	-	-	-
Conformité du Blanc (<10%/VLE)	-	-	-	-	-	-

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 2 : Répartition des vitesses à la section de mesure

Valeurs de vitesses et de températures mesurées sur la cartographie n°1

Repère du point	Distance/ paroi (cm)	Vitesse en m/s				Température en °c			
		Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
		-	-	-	-	-			
1	7	35,83				278			
2	30	32,23				276			
3	53	31,16				277			

Conformité de la répartition des vitesses et des températures

Désignation du paramètre	Valeur mesurée	Exigence respectée (<5%)
Rapport vitesse maximale / minimale	1,1	-

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 3

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 3 :	Conditions d'émission :			Essais 1 à 3	07/11/17

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-		07-nov-17		-
Pression atmosphérique	hPa		986		-
Diamètre de la section de mesure	m		0,60		-
Heure de début de prélèvement	h:min	11:33	12:03	12:33	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	12:03	12:33	13:03	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Température fumées	°C	258,00			258,00
Teneur en Oxygène					
- Gamme de l'analyseur	%		25		-
- Concentration en gaz étalon	%		20,93		-
- Incertitude relative sur la concentration du gaz	%		2,00		-
- Dérive au zéro	%		0,10		-
- Dérive au point d'échelle	%		-0,14		-
- Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	8,35	8,32	8,36	8,35
Teneur en CO_2 (sur gaz sec)	%	10,71	10,12	10,06	10,30
Masse volumique gaz sec	kg/m_0^3	1,35	1,34	1,34	1,34
Humidité volumique	%	8,72	8,72	8,72	8,72
Masse volumique des gaz humides	kg/m_0^3	1,29	1,27	1,27	1,28
Pression dynamique moyenne	Pa	367			-
Pression statique moyenne	Pa	189			189
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	33,74			33,7
Débit volumique du rejet gazeux					
- sur gaz brut	m^3/h	34 339			34 339
- ramené aux conditions normales, sur sec sans correction d'O2 ou de CO2	m_0^3/h	15 715			15 700
- ramené aux conditions normales, sur sec avec correction de O2 à 5%	m_0^3/h	12 423	12 423	12 423	12 400

Les conditions normales correspondent à P=1013 mbar et T=273 K.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 3 :	Humidité	Essais 1 à 3	07/11/2017

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures		07-nov-17			-
Heure de début d'échantillonnage	h:min	11:55			-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	12:55			-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:00			-
Volume prélevé (gaz sec)	m_0^3	0,025			-
Masse d'eau récupérée	g	1,9			-
Humidité volumique sur gaz humide	%	8,7			8,72
Rendement	-	Conforme			-

Le rendement corespond à la validation de la décoloration du silicagel <50%

Groupe électrogène 3 :	CO et NOx :	Essais 1 à 3	07/11/17

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-		07-nov-17		-
Heure de début de prélèvement	h:min	11:33	12:03	12:33	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	12:03	12:33	13:03	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Monoxyde de carbone (CO)					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		1000		-
-concentration du gaz étalon	ppm		90,3		-
-incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
-Dérive au zéro	%		0,0		-
-Dérive au point d'échelle	%		-0,2		-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	708	625	620	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m_0^3	885	782	775	-
- concentration ramenée aux C.R.	mg/m_0^3	1 119	987	981	1 030
Oxydes d'azote (NO + NO2)					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		1000		-
-concentration du gaz étalon	ppm		91,9		-
-incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
-Dérive au zéro	%		0,0		-
-Dérive au point d'échelle	%		-1,0		-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	165,3	134,9	148,5	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m_0^3	338,9	276,6	304,5	-
- concentration ramenée aux C.R.	mg/m_0^3	428,6	349,1	385,5	388

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 3 : COV : Essais 1 à 3 07/11/2017

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-		07-nov-17		-
Heure de début de prélèvement	h:min	11:33	12:03	12:33	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	12:03	12:33	13:03	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
Hydrocarbures totaux / COVt					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		10000,0		-
- concentration du gaz étalon	ppm $_{C3H8}$		29,9		-
- incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
- dérive au zéro	%		0,0		-
- dérive au point d'échelle	%		0,1		-
- concentration volume., sur humide	ppm $_{C}$	1 020	970	990	-
- concentration pondérale, sur humide, éq. C	mg/m$_0^3$	550	520	530	-
- concentration éq C ramenée aux C.R.	mg/m$_0^3$	760	720	740	740
Méthane					
- concentration du gaz étalon	ppm $_{CH4}$		90,0		-
- incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
- dérive au zéro	%		0,0		-
- dérive au point d'échelle	%		-1,1		-
- concentration volume., sur humide	ppm $_{CH4}$	810	790	810	-
- concentration pondérale, sur humide, éq. CH4	mg/m$_0^3$	580	570	580	-
- concentration ramenée en eq CH4 aux C.R.	mg/m$_0^3$	800	780	800	790
COV totaux non méthaniques					
- concentration vol, sur humide, éq C	ppm	210	180	190	-
- concentration vol, sur sec, éq C	mg/m$_0^3$	130	110	110	-
- concentration en éq C ramenée aux C.R.	mg/m$_0^3$	160	130	140	140

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 3 :	Poussières totales	Essais 1 à 3	07/11/2017

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site
Date des mesures	-	07-nov-17			-	-
Diamètre de la buse utilisé	mm	4,00			-	-
Repère du filtre	-	446289			-	447567
Heure de début d'échantillonnage	h:min	11:55			-	-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	12:55			-	-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-	-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:00			-	-
Volume total prélevé, gaz secs	m_0^3	0,68			-	-
Débit moyen de prélèvement sur gaz secs	m_0^3/h	0,68			-	-
Masse de poussières recueillies						-
- sur le filtre	mg	1,44			-	<0,2
- correspondante à l'essai	mg	1,44			-	0,10
Teneur en poussières :						
- sur gaz secs,	mg/m_0^3	2,13			2,13	0,15
- sur gaz humides,	mg/m_0^3	1,94			-	-
- dans les C.R.	mg/m_0^3	2,69			2,69	0,19
Rapport Blanc/VLE	%	-	-	-	-	0,37
Ecart sur le taux d'isocinétisme par essai	%	-3,2			-	-

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Rapport Blanc/VLE	%	-	-	-	-	0,37

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Groupe électrogène 3 :	SO2 :	Essais 1 à 3	07/11/2017

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Blanc de site
Date des mesures	-	07-nov-17			-	-
Repère de l'échantillon n°1	-	429640			-	433693
Repère de l'échantillon n°2	-	448506			-	433693
Heure de début d'échantillonnage	h:min	11:55			-	-
Heure de fin d'échantillonnage	h:min	12:55			-	-
Interruptions d'échantillonnage	h:min	0:00			-	-
Durée de l'échantillonnage	h:min	1:00			-	-
Volume prélevé (gaz sec)	m_0^3	0,025			-	-
Débit moyen de prélèvement, gaz secs	l_0/h	25			-	-
Concentration de la solution en SO_4^{2-} (éch n°1)	mg/l	110			-	nd
Concentration de la solution en SO_4^{2-} (éch n°2)	mg/l	<0,5			-	-
Volume ajusté de la solution (éch n°1)	ml	97			-	111
Volume ajusté de la solution (éch n°2)	ml	99			-	-
Teneur en SO_2 :						
- sur gaz secs,	mg/m_0^3	288,19			-	-
- sur gaz humides,	mg/m_0^3	263,05			-	-
- dans les C.R.	mg/m_0^3	364,11			364,11	0,00
Vérification de l'efficacité des barboteurs		-	-	-	-	-
Valeur du rendement de barbotage	%	99,8			-	-
Conformité de l'efficacité des barboteurs	-	Conforme			-	-
Conformité du Blanc (<10%/VLE)	-	-	-	-	-	-

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 5%

Groupe électrogène 3 :	Répartition des vitesses à la section de mesure

Valeurs de vitesses et de températures mesurées sur la cartographie n°1

Repère du point	Distance/ paroi (cm)	Vitesse en m/s				Température en °c			
		Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
		-	-	-	-	-			
1	7	35,49				258			
2	30	33,28				258			
3	53	32,43				258			

Conformité de la répartition des vitesses et des températures

Désignation du paramètre	Valeur mesurée	Exigence respectée (<5%)
Rapport vitesse maximale / minimale	1,1	-

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ANNEXE 6
AGREMENT

L'APAVE est agréée par le ministre chargé des installations classées par l'Arrêté du 21/06/2017 *(J.O. du 05/07/2017)*.
Le détail des agréments de l'agence de Chateauneuf Les Martigues en charge des prélèvements est fourni ci-après.

Détermination de la vitesse et du débit-volume.	Prélèvement et détermination de la teneur en vapeur d'eau.	Prélèvement des poussières dans une veine gazeuse.	Prélèvement et analyse des oxydes d'azote (NOx).	Prélèvement et analyse du monoxyde de carbone (CO).	Prélèvement et analyse de l'oxygène (O2).	Prélèvement et analyse des composés organiques volatils totaux
14	15	1a	11	12	13	2

Prélèvement d'acide chlorhydrique (Hcl).	Prélèvement du dioxyde de soufre (SO2).	Prélèvement de l'ammoniac (NH3).	Prélèvement d'acide fluorhydrique (HF).	Prélèvement de métaux lourds autres que le mercure	Prélèvement de mercure (Hg).	Prélèvement de dioxines et furannes dans une veine gazeuse .	Prélèvement d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
4a	10	16a	5a	6a	3a	7	9a

Le détail des agréments du laboratoire APAVE de Chateauneuf Les Martigues en charge des analyses est fourni ci-après.

Quantification des poussières dans une veine gazeuse.	Analyse de mercure (Hg).	Analyse d'acide chlorhydrique (Hcl).	Analyse d'acide fluorhydrique (HF).	Analyse de métaux lourds autres que le mercure	Analyse du dioxyde de soufre (SO2).	Analyse de l'ammoniac (NH3).
1b	3b	4b	5b	6b	10b	16b

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

abiolab asposan
Préservons la santé humaine

ABIOLAB-ASPOSAN
Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires
60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tél. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016
Accréditation COFRAC - section ESSAIS - accréditation n° 1-5822 - portée disponible sur WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSES N° 17-07393-001 - v0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Code client : 3232

ENGIE - COFELY SUD EST
à l'attention de Mr DESPONTS Christian
264 Rue Garibaldi
Immeuble Le Madura
BP 9442
69488 LYON CEDEX 03

TYPE D'ANALYSE : LEGIO+Chimie

Client : ENGIE - COFELY SUD EST	**Prélèvement effectué le :** 10/02/2017 à 9:15
Vos Réf / Commande : /BON DE COMMANDE N° W40D3861277 / Unité W 4 O / Affaire 1 1 3 0 6 3 6	**Par :** Amélie Chrétien
Commune : Aix en Provence	
Lieu de prélèvement : 14039-CSDU ARBOIS (Gare TVG Aix en Provence) Stockage du fond	**En présence de :**
Point de prélèvement : TAR	**Conditions de prélèvement :**
	Observations In Situ :
Origine de l'eau : Eau de refroidissement	
	Echantillon réceptionné le : 11/02/2017 09:13
Nature de l'échantillon : Tours aéroréfrigérantes	**Date / heure de mise en analyse de l'échantillon :** 11/02/2017 09:30

Le prélèvement a été réalisé sous accréditation COFRAC selon la norme : FD T90-522

Prélèvement effectué moins de 48h après un traitement choc : Non renseigné **Date du dernier traitement choc :**
Aspect de l'eau :
Traitements :

	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Valeurs réglementaires
	Température de l'air	7.4	°C	10/02/2017		
	Température de l'eau	18.3	°C	10/02/2017		
	Recherche Legionella et L. pneumophila					
O	Legionella	<100	UFC/l	11/02/2017	NF T 90-431	1000
O	Legionella pneumophila	<100	UFC/l	11/02/2017	NF T 90-431	1000
O	Conductivité à 25°C	157670	µS/cm	11/02/2017	NF EN 27888	
	Température de mesure de la conductivité	18.9	°C	11/02/2017		
O	pH	9.3	Unité pH	11/02/2017	NF EN ISO 10523	
	Température de mesure du pH	16,8	°C	11/02/2017		
	Turbidité	>20	NTU	11/02/2017	NF EN ISO 7027	

Observations : Méthode utilisée (NF T 90 431): Méthode par ensemencement direct et après concentration par centrifugation.

CONCLUSION :
Legionella non détectées.

Véronique Marais
Responsable pôle chimie
Signataire habilité

Copie envoyée à : -ENGIE - COFELY SUD EST- Mme GSTALDER 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr NEBOUT 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr GRANEL 69488 LYON CEDEX 03

Note d'informations sur les résultats : *Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.*
Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches.
NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.
Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.
Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.
Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

cofrac
PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_GT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Date d'édition : 21/02/17 10:39

abiolab asposan
Préservons la santé humaine

ABIOLAB-ASPOSAN
Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires
60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tél. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016
Accréditation COFRAC - section ESSAIS - accréditation n° 1-5822 - portée disponible sur WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSES N° 17-07393-002 - V0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale

Code client : 3232

ENGIE - COFELY SUD EST
à l'attention de Mr DESPONTS Christian
264 Rue Garibaldi
Immeuble Le Madura
BP 9442
69488 LYON CEDEX 03

TYPE D'ANALYSE : LEGIO+Chimie

Client : ENGIE - COFELY SUD EST
Vos Réf / Commande : /BON DE COMMANDE N° W4OD3861277 / Unité W 4 O / Affaire 1 1 3 0 6 3 6
Commune : Aix en Provence
Lieu de prélèvement : 14039-CSDU ARBOIS (Gare TVG Aix en Provence) Stockage du milieu
Point de prélèvement : TAR
Origine de l'eau : Eau de refroidissement
Nature de l'échantillon : Tours aéroréfrigérantes

Prélèvement effectué le : 10/02/2017 à 9:20
Par : Amélie Chrétien
En présence de :
Conditions de prélèvement :
Observations In Situ :
Echantillon réceptionné le : 11/02/2017 09:13
Date / heure de mise en analyse de l'échantillon : 11/02/2017 09:30

Le prélèvement a été réalisé sous accréditation COFRAC selon la norme : FD T90-522

Prélèvement effectué moins de 48h après un traitement choc : Non renseigné
Date du dernier traitement choc :
Aspect de l'eau :
Traitements :

	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Valeurs réglementaires
	Température de l'air	7.4	°C	10/02/2017		
	Température de l'eau	8.3	°C	10/02/2017		
	Recherche Legionella et L. pneumophila					
O	Legionella	<100	UFC/l	11/02/2017	NF T 90-431	1000
O	Legionella pneumophila	<100	UFC/l	11/02/2017	NF T 90-431	1000
O	Conductivité à 25°C	11761	µS/cm	11/02/2017	NF EN 27888	
	Température de mesure de la conductivité	18.7	°C	11/02/2017		
O	pH	9.5	Unité pH	11/02/2017	NF EN ISO 10523	
	Température de mesure du pH	16.8	°C	11/02/2017		
	Turbidité	>20	NTU	11/02/2017	NF EN ISO 7027	

Observations : Méthode utilisée (NF T 90 431): Méthode par ensemencement direct et après concentration par centrifugation.

CONCLUSION :
Legionella non détectées.

Véronique Marais
Responsable pôle chimie
Signataire habilité

Copie envoyée à : -ENGIE - COFELY SUD EST- Mme GSTALDER 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr NEBOUT 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr GRANEL 69488 LYON CEDEX 03

Note d'informations sur les résultats : *Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.*
Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches
NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.
Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.
Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.
Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

cofrac ESSAIS
ACCRÉDITATION N° 1-5822
PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2-296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Date d'édition : 21/02/17 10:39

abiolab asposan
Préservons la santé humaine

ABIOLAB-ASPOSAN
Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires
60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tél. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016
Accréditation COFRAC - section ESSAIS - accréditation n° 1-5822 - portée disponible sur WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSES N° 17-07393-003 - V0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Code client : 3232

ENGIE - COFELY SUD EST
à l'attention de Mr DESPONTS Christian
264 Rue Garibaldi
Immeuble Le Madura
BP 9442
69488 LYON CEDEX 03

TYPE D'ANALYSE : LEGIO+Chimie

Client : ENGIE - COFELY SUD EST	**Prélèvement effectué le :** 10/02/2017 à 9:25
Vos Réf / Commande : /BON DE COMMANDE N° W4OD3861277 / Unité W 4 O / Affaire 1 1 3 0 6 3 6	**Par :** Amélie Chrétien
Commune : Aix en Provence	
Lieu de prélèvement : 14039-CSDU ARBOIS (Gare TVG Aix en Provence) Stockage devant	**En présence de :**
Point de prélèvement : TAR	**Conditions de prélèvement :**
	Observations In Situ :
Origine de l'eau : Eau de refroidissement	**Echantillon réceptionné le :** 11/02/2017 09:13
Nature de l'échantillon : Tours aéroréfrigérantes	**Date / heure de mise en analyse de l'échantillon :** 11/02/2017 09:30

Le prélèvement a été réalisé sous accréditation COFRAC selon la norme : FD T90-522

Prélèvement effectué moins de 48h après un traitement choc : Non renseigné — **Date du dernier traitement choc :**
Aspect de l'eau :
Traitements :

	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Valeurs réglementaires
	Température de l'air	7,4	°C	10/02/2017		
	Température de l'eau	15,1	°C	10/02/2017		
	Recherche Legionella et L. pneumophila					
O	Legionella	<100	UFC/l	11/02/2017	NF T 90-431	1000
O	Legionella pneumophila	<100	UFC/l	11/02/2017	NF T 90-431	1000
O	Conductivité à 25°C	127210	µS/cm	11/02/2017	NF EN 27888	
	Température de mesure de la conductivité	18,8	°C	11/02/2017		
O	pH	9,2	Unité pH	11/02/2017	NF EN ISO 10523	
	Température de mesure du pH	17,3	°C	11/02/2017		
	Turbidité	>20	NTU	11/02/2017	NF EN ISO 7027	

Observations : Méthode utilisée (NF T 90 431): Méthode par ensemencement direct et après concentration par centrifugation.

CONCLUSION :
Legionella non détectées.

Véronique Marais
Responsable pôle chimie
Signataire habilité

Copie envoyée à : -ENGIE - COFELY SUD EST- Mme GSTALDER 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr NEBOUT 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr GRANEL 69488 LYON CEDEX 03

Note d'informations sur les résultats : *Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.*
Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches.
NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.
Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.
Seules certaines prestations rapportés dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.
Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.
Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Date d'édition : 21/02/17 10:39

abiolab asposan
Préservons la santé humaine

ABIOLAB-ASPOSAN
Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires
60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tél. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016
Accréditation COFRAC - section ESSAIS - accréditation n° 1-5822 - portée disponible sur WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSES N° 17-09249-001 - V0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Code client : 3232

ENGIE - COFELY SUD EST
à l'attention de Mr NEBOUT Wilfrid
264 Rue Garibaldi
Immeuble Le Madura
BP 9442
69488 LYON CEDEX 03

TYPE D'ANALYSE : LEGIO+Chimie

Client : ENGIE - COFELY SUD EST	**Prélèvement effectué le :** 23/02/2017 **à** 13:35
Vos Réf / Commande : /BON DE COMMANDE N° W4OD3861277 / Unité W 4 O / Affaire 1 1 3 0 6 3 6	**Par :** Amélie Chrétien
Commune : Aix en Provence	
Lieu de prélèvement : 14039-CSDU ARBOIS (Gare TVG Aix en Provence)	**En présence de :**
Point de prélèvement : TAR 1	**Conditions de prélèvement :**
	Observations In Situ :
Origine de l'eau : Eau de refroidissement	
	Echantillon réceptionné le : 24/02/2017 10:31
Nature de l'échantillon : Tours aéroréfrigérantes	**Date / heure de mise en analyse de l'échantillon :** 24/02/2017 10:55

Le prélèvement a été réalisé sous accréditation COFRAC selon la norme : FD T90-522

Prélèvement effectué moins de 48h après un traitement choc : Non renseigné — **Date du dernier traitement choc :**
Aspect de l'eau :
Traitements :

	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Valeurs réglementaires
	Température de l'air	Non réalisé	°C			
	Température de l'eau	9.7	°C	23/02/2017		
	Recherche Legionella et L. pneumophila					
O	Legionella	<100	UFC/l	24/02/2017	NF T 90-431	1000
O	Legionella pneumophila	<100	UFC/l	24/02/2017	NF T 90-431	1000
O	Conductivité à 25°C	153010	µS/cm	24/02/2017	NF EN 27888	
	Température de mesure de la conductivité	20.3	°C	24/02/2017		
O	pH	9,3	Unité pH	25/02/2017	NF EN ISO 10523	
	Température de mesure du pH	16,6	°C	25/02/2017		
	Turbidité	>20	NTU	24/02/2017	NF EN ISO 7027	

Observations : Méthode utilisée (NF T 90 431): Méthode par ensemencement direct et après concentration par filtration.

CONCLUSION :
Legionella non détectées.

Véronique Marais
Responsable pôle chimie
Signataire habilité

Copie envoyée à : -ENGIE - COFELY SUD EST- Mme GSTALDER 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr DESPONTS 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr GRANEL 69488 LYON CEDEX 03

Note d'informations sur les résultats : *Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.*
Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches.
NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.
Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.
Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.
Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

cofrac ESSAIS — ACCRÉDITATION N° 1-5822 — PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018CT2-296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Date d'édition : 06/03/17 20:52

ABIOLAB-ASPOSAN
Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires
60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tél. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016
Accréditation COFRAC - section ESSAIS - accréditation n° 1-5822 - portée disponible sur WWW.COFRAC.FR

Préservons la santé humaine

RAPPORT D'ANALYSES N° 17-09249-002 - V0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Code client : 3232

ENGIE - COFELY SUD EST
à l'attention de Mr NEBOUT Wilfrid
264 Rue Garibaldi
Immeuble Le Madura
BP 9442
69488 LYON CEDEX 03

TYPE D'ANALYSE : LEGIO+Chimie

Client : ENGIE - COFELY SUD EST	**Prélèvement effectué le :** 23/02/2017 à 13:40
Vos Réf / Commande : /BON DE COMMANDE N° W4OD3861277 / Unité W 4 O / Affaire 1 1 3 0 6 3 6	**Par :** Amélie Chrétien
Commune : Aix en Provence	
Lieu de prélèvement : 14039-CSDU ARBOIS (Gare TVG Aix en Provence)	**En présence de :**
Point de prélèvement : TAR 2	**Conditions de prélèvement :**
	Observations In Situ :
Origine de l'eau : Eau de refroidissement	
	Echantillon réceptionné le : 24/02/2017 10:31
Nature de l'échantillon : Tours aéroréfrigérantes	**Date / heure de mise en analyse de l'échantillon :** 24/02/2017 10:55

Le prélèvement a été réalisé sous accréditation COFRAC selon la norme : FD T90-522

Prélèvement effectué moins de 48h après un traitement choc : Non renseigné — **Date du dernier traitement choc :**
Aspect de l'eau :
Traitements :

	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Valeurs réglementaires
	Température de l'air	Non réalisé	°C			
	Température de l'eau	12.4	°C	23/02/2017		
	Recherche Legionella et L. pneumophila					
O	Legionella	<100	UFC/l	24/02/2017	NF T 90-431	1000
O	Legionella pneumophila	<100	UFC/l	24/02/2017	NF T 90-431	1000
O	Conductivité à 25°C	11407	µS/cm	24/02/2017	NF EN 27888	
	Température de mesure de la conductivité	20,2	°C	24/02/2017		
O	pH	9,3	Unité pH	25/02/2017	NF EN ISO 10523	
	Température de mesure du pH	15,6	°C	25/02/2017		
	Turbidité	>20	NTU	24/02/2017	NF EN ISO 7027	

Observations : Méthode utilisée (NF T 90 431): Méthode par ensemencement direct et après concentration par filtration.

CONCLUSION :
Legionella non détectées.

Véronique Marais
Responsable pôle chimie
Signataire habilité

Copie envoyée à : -ENGIE - COFELY SUD EST- Mme GSTALDER 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr DESPONTS 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr GRANEL 69488 LYON CEDEX 03

Note d'informations sur les résultats : *Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.*
Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches.
NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.
Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.
Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.
Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Date d'édition : 06/03/17 20:52

abiolab asposan
Préservons la santé humaine

ABIOLAB-ASPOSAN
Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires
60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tél. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016
Accréditation COFRAC - section ESSAIS - accréditation n° 1-5822 - portée disponible sur WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSES N° 17-09249-003 - V0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Code client : 3232

ENGIE - COFELY SUD EST
à l'attention de Mr NEBOUT Wilfrid
264 Rue Garibaldi
Immeuble Le Madura
BP 9442
69488 LYON CEDEX 03

TYPE D'ANALYSE : LEGIO+Chimie

Client : ENGIE - COFELY SUD EST
Vos Réf / Commande : /BON DE COMMANDE N° W4OD3861277 / Unité W 4 O /
Affaire 1 1 3 0 6 3 6
Commune : Aix en Provence
Lieu de prélèvement : 14039-CSDU ARBOIS (Gare TVG Aix en Provence)
Point de prélèvement : TAR 3
Origine de l'eau : Eau de refroidissement
Nature de l'échantillon : Tours aéroréfrigérantes

Prélèvement effectué le : 23/02/2017 à 13:45
Par : Amélie Chrétien
En présence de :
Conditions de prélèvement :
Observations In Situ :
Echantillon réceptionné le : 24/02/2017 10:31
Date / heure de mise en analyse de l'échantillon : 24/02/2017 10:55

Le prélèvement a été réalisé sous accréditation COFRAC selon la norme : FD T90-522

Prélèvement effectué moins de 48h après un traitement choc : Non renseigné
Date du dernier traitement choc :
Aspect de l'eau :
Traitements :

	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Valeurs réglementaires
	Température de l'air	Non réalisé	°C			
	Température de l'eau	9,9	°C	23/02/2017		
	Recherche Legionella et L. pneumophila					
O	Legionella	<100	UFC/l	24/02/2017	NF T 90-431	1000
O	Legionella pneumophila	<100	UFC/l	24/02/2017	NF T 90-431	1000
O	Conductivité à 25°C	137010	µS/cm	24/02/2017	NF EN 27888	
	Température de mesure de la conductivité	20,5	°C	24/02/2017		
O	pH	9,2	Unité pH	25/02/2017	NF EN ISO 10523	
	Température de mesure du pH	16,2	°C	25/02/2017		
	Turbidité	>20	NTU	24/02/2017	NF EN ISO 7027	

Observations : Méthode utilisée (NF T 90 431): Méthode par ensemencement direct et après concentration par filtration.

CONCLUSION :
Legionella non détectées.

Véronique Marais
Responsable pôle chimie
Signataire habilité

Copie envoyée à : -ENGIE - COFELY SUD EST- Mme GSTALDER 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr DESPONTS 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr GRANEL 69488 LYON CEDEX 03

Note d'informations sur les résultats : *Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.*
Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches.
NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.
Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.
Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.
Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

cofrac ESSAIS ACCRÉDITATION N° 1-5822 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2-296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Date d'édition : 06/03/17 20:53

ABIOLAB-ASPOSAN
Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires
60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tél. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016
Accréditation COFRAC - section ESSAIS - accréditation n° 1-5822 - portée disponible sur WWW.COFRAC.FR

Préservons la santé humaine

RAPPORT D'ANALYSES N° 17-09250-001 - V0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Code client : 3232

ENGIE - COFELY SUD EST
à l'attention de Mr NEBOUT Wilfrid
264 Rue Garibaldi
Immeuble Le Madura
BP 9442
69488 LYON CEDEX 03

TYPE D'ANALYSE : BOUE3

Client : ENGIE - COFELY SUD EST	**Prélèvement effectué le :** 23/02/2017 à 13:35
Vos Réf / Commande : /BON DE COMMANDE N° W40C3667649 / Unité W 4 0 / Affaire 1 1 3 0 6 3 6	**Par :** Amélie Chrétien
Commune : Aix en Provence	
Lieu de prélèvement : 14039-CSDU ARBOIS (Gare TVG Aix en Provence)	**En présence de :**
Point de prélèvement :	
Origine de l'eau :	**Observations In Situ :**
Mode de traitement :	
Nature de l'échantillon : Boues	
Date / heure de mise en analyse de l'échantillon : 24/02/2017 11:00	**Echantillon réceptionné le : 24/02/2017 10:31**

	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Seuil de quantification	Valeurs guides	
O	Prétraitement de l'échantillon	Fait		24/02/2017	NF EN ISO 11464			
	Eléments retirés	Non		24/02/2017				
	Prise d'essai brute	60.6	g	24/02/2017				
	Quartage	Non		24/02/2017				
	Refus tamis à 2mm	0.0	g	02/03/2017				
O	Matières sèches à 105°C	25.3	%	24/02/2017	NF EN 12880			
O	Minéralisation à l'eau régale	Fait		02/03/2017	NF EN 13346			
O	Arsenic (As)	9.0	mg/kg de MS	03/03/2017	NF EN ISO 11885	1		
O	Cadmium (Cd)	<0.1	mg/kg de MS	02/03/2017	NF EN ISO 11885	0.1		
O	Chrome (Cr)	73	mg/kg de MS	03/03/2017	NF EN ISO 11885	0.4		
O	Cobalt (Co)	6.7	mg/kg de MS	03/03/2017	NF EN ISO 11885	2		
O	Cuivre (Cu)	12	mg/kg de MS	03/03/2017	NF EN ISO 11885	2		
O	Manganèse (Mn)	39	mg/kg de MS	03/03/2017	NF EN ISO 11885	2		
O	Mercure (Hg)	<0.02	mg/kg de MS	02/03/2017	NF EN ISO 17852	0.02		
O	Nickel (Ni)	28	mg/kg de MS	03/03/2017	NF EN ISO 11885	1		
O	Plomb (Pb)	1.7	mg/kg de MS	03/03/2017	NF EN ISO 11885	0.4		
O	Zinc (Zn)	56	mg/kg de MS	03/03/2017	NF EN ISO 11885	2		
	Total (Cr+Cu+Ni+Zn)	169	mg/kg de MS	03/03/2017	Calcul			

Les paramètres identifiés par * dépassent les valeurs guides fixées.

Véronique Marais
Responsable pôle chimie
Signataire habilité

Note d'informations sur les résultats : *Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.*
Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches.
NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.
Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.
Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.
Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Date d'édition : 04/03/17 15:04

abiolab asposan
Préservons la santé humaine

ABIOLAB-ASPOSAN
Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires
60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tél. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016
Accréditation COFRAC - section ESSAIS - accréditation n° 1-5822 - portée disponible sur WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSES N° 17-14283-001 - v0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Code client : 3232

ENGIE - COFELY SUD EST
à l'attention de Mr NEBOUT Wilfrid
264 Rue Garibaldi
Immeuble Le Madura
BP 9442
69488 LYON CEDEX 03

TYPE D'ANALYSE : LEGIO+Chimie

Client : ENGIE - COFELY SUD EST
Vos Réf / Commande : /BON DE COMMANDE N° W4OD3861277 / Unité W 4 O / Affaire 1 1 3 0 6 3 6
Commune : Aix en Provence
Lieu de prélèvement : 14039-CSDU ARBOIS (Gare TVG Aix en Provence)
Point de prélèvement : TAR 3

Origine de l'eau : Eau de refroidissement

Nature de l'échantillon : Tours aéroréfrigérantes

Prélèvement effectué le : 30/03/2017 à 14:35
Par : Amélie Chrétien

En présence de :
Conditions de prélèvement :

Observations In Situ :

Echantillon réceptionné le : 31/03/2017 10:10
Date / heure de mise en analyse de l'échantillon : 31/03/2017 11:00

Le prélèvement a été réalisé sous accréditation COFRAC selon la norme : FD T90-522

Prélèvement effectué moins de 48h après un traitement choc : Non renseigné
Date du dernier traitement choc :
Aspect de l'eau :
Traitements :

	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Valeurs réglementaires
	Température de l'air	31,5	°C	30/03/2017		
	Température de l'eau	19,8	°C	30/03/2017		
	Recherche Legionella et L. pneumophila					
O	Legionella	<100	UFC/l	31/03/2017	NF T 90-431	1000
O	Legionella pneumophila	<100	UFC/l	31/03/2017	NF T 90-431	1000
O	Conductivité à 25°C	156444	µS/cm	31/03/2017	NF EN 27888	
	Température de mesure de la conductivité	21,3	°C	31/03/2017		
O	pH	9,2	Unité pH	31/03/2017	NF EN ISO 10523	
	Température de mesure du pH	21,3	°C	31/03/2017		
	Turbidité	>20	NTU	31/03/2017	NF EN ISO 7027	

Les paramètres identifiés par ** dépassent les valeurs réglementaires fixées.

Observations : Méthode utilisée (NF T 90 431): Méthode par ensemencement direct et après concentration par filtration.

CONCLUSION :
Legionella non détectées.

Véronique Marais
Responsable pôle chimie
Signataire habilité

Copie envoyée à : -ENGIE - COFELY SUD EST- Mme GSTALDER 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr DESPONTS 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr GRANEL 69488 LYON CEDEX 03

Note d'informations sur les résultats : *Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.*
Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches
NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.
Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.
Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.
Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

cofrac ESSAIS ACCRÉDITATION N° 1-5822 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2-296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Date d'édition : 10/04/17 14:11

abiolab asposan
Préservons la santé humaine

ABIOLAB-ASPOSAN
Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires
60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tél. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016
Accréditation COFRAC - section ESSAIS - accréditation n° 1-5822 - portée disponible sur WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSES N° 17-14283-002 - V0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Code client : 3232

ENGIE - COFELY SUD EST
à l'attention de Mr NEBOUT Wilfrid
264 Rue Garibaldi
Immeuble Le Madura
BP 9442
69488 LYON CEDEX 03

TYPE D'ANALYSE : LEGIO+Chimie

Client : ENGIE - COFELY SUD EST	**Prélèvement effectué le :** 30/03/2017 à 14:40
Vos Réf / Commande : /BON DE COMMANDE N° W40D3861277 / Unité W 4 O / Affaire 1 1 3 0 6 3 6	**Par :** Amélie Chrétien
Commune : Aix en Provence	
Lieu de prélèvement : 14039-CSDU ARBOIS (Gare TVG Aix en Provence)	**En présence de :**
Point de prélèvement : TAR 2	**Conditions de prélèvement :**
	Observations In Situ :
Origine de l'eau : Eau de refroidissement	
	Echantillon réceptionné le : 31/03/2017 10:10
Nature de l'échantillon : Tours aéroréfrigérantes	**Date / heure de mise en analyse de l'échantillon :** 31/03/2017 11:00

Le prélèvement a été réalisé sous accréditation COFRAC selon la norme : FD T90-522

Prélèvement effectué moins de 48h après un traitement choc : Non renseigné **Date du dernier traitement choc :**
Aspect de l'eau :
Traitements :

	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Valeurs réglementaires
	Température de l'air	31.5	°C	30/03/2017		
	Température de l'eau	19.7	°C	30/03/2017		
	Recherche Legionella et L. pneumophila					
O	Legionella	<100	UFC/l	31/03/2017	NF T 90-431	1000
O	Legionella pneumophila	<100	UFC/l	31/03/2017	NF T 90-431	1000
O	Conductivité à 25°C	163861	µS/cm	31/03/2017	NF EN 27888	
	Température de mesure de la conductivité	21.2	°C	31/03/2017		
O	pH	9.3	Unité pH	31/03/2017	NF EN ISO 10523	
	Température de mesure du pH	21.2	°C	31/03/2017		
	Turbidité	>20	NTU	31/03/2017	NF EN ISO 7027	

Les paramètres identifiés par ** dépassent les valeurs réglementaires fixées.

Observations : Méthode utilisée (NF T 90 431): Méthode par ensemencement direct et après concentration par filtration.

CONCLUSION :
Legionella non détectées.

Véronique Marais
Responsable pôle chimie
Signataire habilité

Copie envoyée à : -ENGIE - COFELY SUD EST- Mme GSTALDER 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr DESPONTS 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr GRANEL 69488 LYON CEDEX 03

Note d'informations sur les résultats : *Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.*
Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches.
NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.
Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.
Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.
Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

Accusé de réception en préfecture
013-200054180_20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Date d'édition : 10/04/17 14:11

abiolab asposan
Préservons la santé humaine

ABIOLAB-ASPOSAN
Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires
60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tél. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016
Accréditation COFRAC - section ESSAIS - accréditation n° 1-5822 - portée disponible sur WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSES N° 17-14283-003 - V0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Code client : 3232

ENGIE - COFELY SUD EST
à l'attention de Mr NEBOUT Wilfrid
264 Rue Garibaldi
Immeuble Le Madura
BP 9442
69488 LYON CEDEX 03

TYPE D'ANALYSE : LEGIO+Chimie

Client : ENGIE - COFELY SUD EST	**Prélèvement effectué le :** 30/03/2017 à 14:45
Vos Réf / Commande : /BON DE COMMANDE N° W40D3861277 / Unité W 4 O / Affaire 1 1 3 0 6 3 6	**Par :** Amélie Chrétien
Commune : Aix en Provence	
Lieu de prélèvement : 14039-CSDU ARBOIS (Gare TVG Aix en Provence)	**En présence de :**
Point de prélèvement : TAR 1	**Conditions de prélèvement :**
	Observations In Situ :
Origine de l'eau : Eau de refroidissement	
	Echantillon réceptionné le : 31/03/2017 10:10
Nature de l'échantillon : Tours aéroréfrigérantes	**Date / heure de mise en analyse de l'échantillon :** 31/03/2017 11:00

Le prélèvement a été réalisé sous accréditation COFRAC selon la norme : FD T90-522

Prélèvement effectué moins de 48h après un traitement choc : Non renseigné — **Date du dernier traitement choc :**
Aspect de l'eau :
Traitements :

	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Valeurs réglementaires
	Température de l'air	31,5	°C	30/03/2017		
	Température de l'eau	18,0	°C	30/03/2017		
	Recherche Legionella et L. pneumophila					
O	Legionella	<100	UFC/l	31/03/2017	NF T 90-431	1000
O	Legionella pneumophila	<100	UFC/l	31/03/2017	NF T 90-431	1000
O	Conductivité à 25°C	109406	µS/cm	31/03/2017	NF EN 27888	
	Température de mesure de la conductivité	21,3	°C	31/03/2017		
O	pH	9,2	Unité pH	31/03/2017	NF EN ISO 10523	
	Température de mesure du pH	21,3	°C	31/03/2017		
	Turbidité	>20	NTU	31/03/2017	NF EN ISO 7027	

Les paramètres identifiés par ** dépassent les valeurs réglementaires fixées.

Observations : Méthode utilisée (NF T 90 431): Méthode par ensemencement direct et après concentration par filtration.

CONCLUSION :
Legionella non détectées.

Véronique Marais
Responsable pôle chimie
Signataire habilité

Copie envoyée à : -ENGIE - COFELY SUD EST- Mme GSTALDER 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr DESPONTS 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr GRANEL 69488 LYON CEDEX 03

Note d'informations sur les résultats : *Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.*
Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches.
NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.
Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.
Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.
Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

cofrac ESSAIS — ACCRÉDITATION N° 1-5822 — SOUS WWW.COFRAC.FR

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Date d'édition : 10/04/17 14:12

abiolab asposan
Préservons la santé humaine

ABIOLAB-ASPOSAN
Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires
60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tél. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016
Accréditation COFRAC - section ESSAIS - accréditation n° 1-5822 - portée disponible sur WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSES N° 17-18239-001 - V0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Code client : 3232

ENGIE - COFELY SUD EST
à l'attention de Mr NEBOUT Wilfrid
264 Rue Garibaldi
Immeuble Le Madura
BP 9442
69488 LYON CEDEX 03

TYPE D'ANALYSE : LEGIO+Chimie

Client : ENGIE - COFELY SUD EST	**Prélèvement effectué le :** 27/04/2017 **à** 14:50
Vos Réf / Commande : /BON DE COMMANDE N° W4OD3861277 / Unité W 4 O / Affaire 1 1 3 0 6 3 6	**Par :** Amélie Chrétien
Commune : Aix en Provence	
Adresse de prélèvement : Centre de stockage de l'Arbois Plateau du Réaltor Aix-en-Provence	**Type de site :** Autres Établissements
Lieu de prélèvement : TAR n°1	**En présence de :** Faibles
Point de prélèvement : TAR	**Conditions de prélèvement :** Tour en fonctionnement, sur la vanne après écoulement sans désinfection /
	Observations In Situ :
Origine de l'eau : Eau de refroidissement	
	Echantillon réceptionné le : 28/04/2017 10:19
Nature de l'échantillon : Tours aéroréfrigérantes	**Date / heure de mise en analyse de l'échantillon :** 28/04/2017 10:30

Prélèvement effectué moins de 48h après un traitement choc : Non renseigné — **Date du dernier traitement choc :**
Aspect de l'eau :
Traitements :

	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Valeurs réglementaires
	Température de l'air	9.0	°C	27/04/2017		
	Température de l'eau	Non réalisé	°C			
	Recherche Legionella et L. pneumophila					
O	Legionella	<100	UFC/l	28/04/2017	NF T 90-431	1000
O	Legionella pneumophila	<100	UFC/l	28/04/2017	NF T 90-431	1000
O	Conductivité à 25°C	164600	µS/cm	28/04/2017	NF EN 27888	
	Température de mesure de la conductivité	21,4	°C	28/04/2017		
O	pH	9,2	Unité pH	28/04/2017	NF EN ISO 10523	
	Température de mesure du pH	21,4	°C	28/04/2017		
	Turbidité	Non réalisé	NTU	28/04/2017	NF EN ISO 7027	

Les paramètres identifiés par ** dépassent les valeurs réglementaires fixées.

Observations : Compte tenu de la coloration de l'échantillon, la mesure de la turbidité est impossible. Méthode utilisée (NF T 90 431): Méthode par ensemencement direct et après concentration par filtration.

CONCLUSION :
Présence d'une flore interférente - Legionella non détectées.

Véronique Marais
Responsable pôle chimie
Signataire habilité

Copie envoyée à : -ENGIE - COFELY SUD EST- Mme GSTALDER 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr DESPONTS 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr GRANEL 69488 LYON CEDEX 03

Note d'informations sur les résultats : *Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.*
Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches
NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.
Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.
Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.
Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Date d'édition : 12/05/17 09:44

abiolab asposan
Préservons la santé humaine

ABIOLAB-ASPOSAN
Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires
60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tél. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016
Accréditation COFRAC - section ESSAIS - accréditation n° 1-5822 - portée disponible sur WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSES N° 17-18239-002 - v0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Code client : 3232

ENGIE - COFELY SUD EST
à l'attention de Mr NEBOUT Wilfrid
264 Rue Garibaldi
Immeuble Le Madura
BP 9442
69488 LYON CEDEX 03

TYPE D'ANALYSE : LEGIO+Chimie

Client : ENGIE - COFELY SUD EST
Vos Réf / Commande : /BON DE COMMANDE N° W4OD3861277 / Unité W 4 O /
Affaire 1 1 3 0 6 3 6
Commune : Aix en Provence
Adresse de prélèvement : Centre de stockage de l'Arbois
Plateau du Réaltor
Aix-en-Provence
Lieu de prélèvement : TAR n°2
Point de prélèvement : TAR
Origine de l'eau : Eau de refroidissement
Nature de l'échantillon : Tours aéroréfrigérantes

Prélèvement effectué le : 27/04/2017 à 15:00
Par : Amélie Chrétien
Type de site : Autres Établissements
En présence de : Faibles
Conditions de prélèvement :
Tour en fonctionnement, sur la vanne après écoulement sans désinfection /
Observations In Situ :
Echantillon réceptionné le : 28/04/2017 10:19
Date / heure de mise en analyse de l'échantillon : 28/04/2017 10:30

Prélèvement effectué moins de 48h après un traitement choc : Non renseigné
Date du dernier traitement choc :
Aspect de l'eau :
Traitements :

	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Valeurs réglementaires
	Température de l'air	9.0	°C	27/04/2017		
	Température de l'eau	Non réalisé	°C			
	Recherche Legionella et L. pneumophila					
O	Legionella	<100	UFC/l	28/04/2017	NF T 90-431	1000
O	Legionella pneumophila	<100	UFC/l	28/04/2017	NF T 90-431	1000
O	Conductivité à 25°C	109000	µS/cm	28/04/2017	NF EN 27888	
	Température de mesure de la conductivité	21,2	°C	28/04/2017		
O	pH	9.1	Unité pH	28/04/2017	NF EN ISO 10523	
	Température de mesure du pH	21,2	°C	28/04/2017		
	Turbidité	Non réalisé	NTU	28/04/2017	NF EN ISO 7027	

Les paramètres identifiés par ** dépassent les valeurs réglementaires fixées.

Observations : Compte tenu de la coloration de l'échantillon, la mesure de la turbidité est impossible. Méthode utilisée (NF T 90 431): Méthode par ensemencement direct et après concentration par filtration.

CONCLUSION :
Présence d'une flore interférente - Legionella non détectées.

Véronique Marais
Responsable pôle chimie
Signataire habilité

Copie envoyée à : -ENGIE - COFELY SUD EST- Mme GSTALDER 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr DESPONTS 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr GRANEL 69488 LYON CEDEX 03

Note d'informations sur les résultats : *Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.*
Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches.
NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.
Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.
Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.
Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

Accusé de réception préfecture
013-200054807-20180621-2018CT2-296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Date d'édition : 12/05/17 09:44

abiolab asposan
Préservons la santé humaine

ABIOLAB-ASPOSAN
Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires
60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tél. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14
contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016
Accréditation COFRAC - section ESSAIS - accréditation n° 1-5822 - portée disponible sur WWW.COFRAC.FR

RAPPORT D'ANALYSES N° 17-18239-003 - v0

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Code client : 3232

ENGIE - COFELY SUD EST
à l'attention de Mr NEBOUT Wilfrid
264 Rue Garibaldi
Immeuble Le Madura
BP 9442
69488 LYON CEDEX 03

TYPE D'ANALYSE : LEGIO+Chimie

Client : ENGIE - COFELY SUD EST	**Prélèvement effectué le :** 27/04/2017 **à** 15:10
Vos Réf / Commande : /BON DE COMMANDE N° W4OD3861277 / Unité W 4 O / Affaire 1 1 3 0 6 3 6	**Par :** Amélie Chrétien
Commune : Aix en Provence	
Adresse de prélèvement : Centre de stockage de l'Arbois Plateau du Réaltor Aix-en-Provence	**Type de site :** Autres Établissements
Lieu de prélèvement : TAR n°3	**En présence de :** Faibles
Point de prélèvement : TAR	**Conditions de prélèvement :** Tour en fonctionnement, sur la vanne après écoulement sans désinfection /
	Observations In Situ :
Origine de l'eau : Eau de refroidissement	
	Echantillon réceptionné le : 28/04/2017 10:19
Nature de l'échantillon : Tours aéroréfrigérantes	**Date / heure de mise en analyse de l'échantillon :** 28/04/2017 10:30

Prélèvement effectué moins de 48h après un traitement choc : Non renseigné — **Date du dernier traitement choc :**
Aspect de l'eau :
Traitements :

	Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Valeurs réglementaires
	Température de l'air	9.0	°C	27/04/2017		
	Température de l'eau	Non réalisé	°C			
	Recherche Legionella et L. pneumophila					
O	Legionella	<100	UFC/l	28/04/2017	NF T 90-431	1000
O	Legionella pneumophila	<100	UFC/l	28/04/2017	NF T 90-431	1000
O	Conductivité à 25°C	166000	µS/cm	28/04/2017	NF EN 27888	
	Température de mesure de la conductivité	21,2	°C	28/04/2017		
O	pH	9,3	Unité pH	28/04/2017	NF EN ISO 10523	
	Température de mesure du pH	21,2	°C	28/04/2017		
	Turbidité	Non réalisé	NTU	28/04/2017	NF EN ISO 7027	

Les paramètres identifiés par ** dépassent les valeurs réglementaires fixées.

Observations : Compte tenu de la coloration de l'échantillon, la mesure de la turbidité est impossible. Méthode utilisée (NF T 90 431): Méthode par ensemencement direct et après concentration par filtration.

CONCLUSION :
Legionella non détectées.

Véronique Marais
Responsable pôle chimie
Signataire habilité

Copie envoyée à : -ENGIE - COFELY SUD EST- Mme GSTALDER 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr DESPONTS 69488 LYON CEDEX 03
-ENGIE - COFELY SUD EST- Mr GRANEL 69488 LYON CEDEX 03

Note d'informations sur les résultats : *Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.*
Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches.
NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.
Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.
Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.
Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Date d'édition : 12/05/17 09:44

eurofeu Services

12 Rue Albert Rémy
28250 SENONCHES
Tél. : 0820 90 18 18
www.eurofeu.fr

S.A.S. au capital de 4 000 000 € - R.C.S. Chartres
N° SIRET 353 271 067 00067 - APE 4689 B - FR 40 353 271 067

☐ BON DE COMMANDE N° 444796 Code Collaborateur : _____
Date de commande : _____

☐ BON DE LIVRAISON Date de livraison (si différente de la date de commande) : _____

☐ DEVIS
Date : _____
Délai de validité : _____
Ce devis a été réalisé selon :
☐ Code du travail ☐ Code de la construction (ERP, IGH...)
☐ Code des ICPE ☐ Règle APSAD R4 ☐ Norme NF S 61-922

RÉF. CLIENT : _____ RÉF. DEVIS : _____ AC ☐
RÉF. CDE : _____ RÉF. FACT : _____ NC ☐
RÉF. CONTRAT : _____

apsad Certificat n°0160/06-04-255 Service d'installation et de maintenance des extincteurs (règlement NF 263) Marques obtenues par CNPP Cert. - www.cnpp.com et AFAQ AFNOR Certification - www.marque-nf.com

apsad Certificat n°0160/02/15 FS Service de validation d'installation et de maintenance de Robinets Incendie Armés (jugement 35/FS délivré par le CNPP)

apsad Certification n° 041/10/117-R17 Service d'installation et de maintenance de EDS (règlement 117/E17 délivré par le CNPP)

apsad Certification n° 288/15/17 Service d'installation Détection Incendie et CMSI (règlement 247 délivré par le CNPP)

afaq ISO 9001 Qualité

Pour les activités
Vente de consommables et de matériels de lutte contre l'incendie. Formation incendie. Installation et maintenance d'extincteurs, RIA, Systèmes d'extinction automatique d'incendie

LIVRAISON	NOM ou RAISON SOC.	TÉL.
	ADRESSE	FAX
	LOCALITÉ	PORTABLE
FACTURATION	NOM ou RAISON SOC.	☐ PERSONNE PHYSIQUE
	ADRESSE	☐ SOCIÉTÉ (SA, SARL)
	LOCALITÉ	☐ AUTRE :

ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 45
Code Client : Siret 552 046 955 02098

SIRET : **NAF :** **N° TVA INTRACOM. :**

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANT.	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.
A008180		1		
A002840		1		
A018912		1		59,80
A012936		1		77,90
A019824		1		
A000949		1		
A002259	DÉNATURATION (élimination des déchets)	1		
A008175	VACATION	1		
	Pfpe, frais dossier apsad			

Mode de règlement		Échéance de règlement			TOTAL H.T.	302,60
Espèces	Lcr. Non acceptée	A la livraison			T.V.A ..... %	
Chèque N°	Virement	A réception de facture			TOTAL TTC	
Traite (joindre rib)	Virement administratif	30j:	60j:	Autres:		

Observations :

Registre visé le

Cachet de l'agence EUROFEU :

EUROFEU SERVICES
240 Avenue Joseph Raybaud
84300 CAVAILLON
Tél : 04.90.71.78.09 - Fax : 04.90.71.79.09
SIRET 353 271 067 00067
Capital de 4.000.000 €

Clause de réserve de propriété. La société reste propriétaire de la marchandise jusqu'à complet paiement du terme. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente inscrites au verso.

Cachet du client :

ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 45
Siret 552 046 955 02098

Nom du signataire : Qualité :

Signature :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

apave		Réf :	8830478-003-1
		Date :	07/10/2017

MARSEILLE

8 RUE JEAN-JACQUES VERNAZZA
ZAC SAUMATY SEON - CS 60193
13322 MARSEILLE
Tél : 0496152260 - Fax : 0496152261
E-mail : commercial.marseille@apave.com

ENGIE ENERGIE SERVICES-COFELY SCES CENTRALE BIOGAZ ARBOIS

PLATEAU ARBOIS-LD JAS DE MAROC

13100 AIX EN PROVENCE

VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

(Code du travail : Art R.4226-16)
Rapport de vérification périodique quadriennal

Lieu d'intervention : **ENGIE ENERGIE SERVICES-COFELY SCES CENTRALE BIOGAZ ARBOIS**
PLATEAU ARBOIS-LD JAS DE MAROC
13100 AIX EN PROVENCE
Réf. lieu : 42827060

Période d'intervention : du 06/10/2017 au 06/10/2017
Intervenant(s) : FLORIAN BARCUCCI

Pièce(s) jointe(s) : Aucune

Accréditation Cofrac
n° 3-0902 Inspection, liste des sites accrédités
et portée disponibles sur www.cofrac.fr

Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 313 200 548
Filiales opérationnelles : **Apave Alsacienne SAS** - RCS 301 570 446 ; **Apave Nord-Ouest SAS** - RCS 419 671 425 ;
Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; **Apave Sudeurope SAS** - RCS 518 745 526

Accusé de réception en préfecture
013200054807220180621-2018_CT12_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

1 - OBJECTIF

Les vérifications en application des articles ci-dessus ont pour but de rechercher les points où les installations électriques s'écartent des dispositions fixées par les articles R. 4215-3 à 17 et R. 4226-5 à 13 Code du Travail, des arrêtés pris pour leurs applications et des normes concernées (dans la limite des prescriptions visant la sécurité des personnes vis-à-vis des risques électriques). Elles sont conduites selon la méthodologie définie par l'arrêté du 26/12/2011.

Les vérifications initiales (R. 4226-14) ou suite à modification de structure visent à donner un avis sur la conformité de la conception / réalisation des installations électriques neuves ou modifiées, alors que les vérifications périodiques (R. 4226-16) visent à s'assurer du maintien en état de conformité des installations existantes et non modifiées (Cf §6).

La vérification sur demande de l'Inspection du Travail (R. 4722-26) est identique à l'initiale, mais porte sur une installation existante.

Les vérifications d'installations temporaires (R. 4226-21) sont effectuées à la demande du Chef d'établissement (dénommé "Employeur" dans le Code du travail) et ne sont pas incluses dans aucun des types de vérifications précisées ci-dessus.

Ces différents types de vérifications concernent la protection des personnes au travail vis-à-vis des risques d'électrisation et de brûlures dues aux installations électriques, à l'exclusion de tout autre objectif, par exemple :

- sureté de fonctionnement et sélectivité des installations électriques
- protection contre la foudre, etc.
- voire des objectifs visés par d'autres réglementations :
- protection du public contre les risques d'incendie et de panique
- protection des biens et de l'environnement
- conformité des produits, etc.

L'attention est également attirée sur le fait que certaines installations ou équipements peuvent être assujettis à d'autres textes et doivent faire l'objet de vérifications spécifiques; il en est ainsi, par exemple :

- des équipements de travail (protection vis à vis des risques mécaniques)
- des appareils de levage, de manutention ou de transport par câbles
- des installations émettrices de rayonnements (protection vis-à-vis des risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants)
- des installations de protection ou de détection des risques d'incendie et d'explosion (protection vis à vis de la protection des biens et du public)
- des installations d'alarme, de transmission de données, de comptage
- des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

2 - ETENDUE ET LIMITES

Conformément à l'arrêté du 26/12/2011 fixant l'objet et l'étendue des vérifications, celles-ci portent sur la matérialité physique des installations électriques, c'est-à-dire l'ensemble des matériels électriques présentés lors de la vérification et mis en œuvre dans l'établissement, tels que matériels de production, transformation, transport, distribution, ou utilisation.

Le respect de la normalisation des matériels, notamment lorsqu'il est concrétisé par un marquage officiel, leurs apporte une présomption de conformité. En conséquence, les examens sont limités à leurs adaptations aux conditions d'usage et à leurs états apparents.

Par ailleurs, les installations électriques étant examinées en tenant compte des contraintes d'exploitation et de sécurité propres à chaque établissement, la vérification peut être limitée dans certains cas à leurs seuls états apparents.

De plus, Apave ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir signalé les défectuosités sur des appareils non présentés, parties d'installations inaccessibles, renseignements erronés, etc.

Sont exclus du champ de la vérification :

- les dispositions administratives, organisationnelles et sécuritaires relatives à l'information et à la formation du personnel chargé de l'exploitation courante, des travaux ou interventions,
- les dispositions administratives relatives aux documents à tenir à la disposition des autorités publiques,
- l'examen des matériels électriques en présentation ou en démonstration et destinés à la vente,
- les matériels en stock, en réserve, signalés comme n'étant plus mis en œuvre.

3 - ORGANISATION DE LA VERIFICATION

Afin d'assurer l'ensemble des investigations imposées par l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit organiser la vérification avec l'intervenant Apave dès le début de visite, en particulier :

- signaler les parties d'installations nouvelles ou ayant fait l'objet de modifications de structure, pour lesquelles une vérification initiale a été faite (Cf. §6)
- donner les moyens d'accès aux locaux et équipements (ouverture d'armoires électriques, appareils en hauteur, etc.)
- ainsi qu'une autorisation d'accès aux locaux de service électrique (cf NFC18 510 art 11,4.2)
- faire assurer les mises hors tension des installations permettant les mesurages et essais, puis les remises sous tension.
- fournir les pièces du dossier technique des installations électriques définies par l'arrêté du 20/04/2012, en particulier :
  - les notes de calculs justifiant du dimensionnement et de la protection
  - les schémas complets et à jour
  - les rapports de vérification initiale, suite à modification de structure, périodique annuel et quadriennal précédents,
  - le plan de classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes, notamment à risque d'incendie et d'explosion ; à défaut le classement de l'intervenant Apave ne constitue qu'une proposition, à valider par le Chef d'établissement.
- Pour les zones avec atmosphères explosives (ATEX) :
  - le 'document relatif à la prévention contre les explosions (DRPCE)' prévu aux articles R.4227-50 et 52 du code du travail
  - le rapport de sécurité des installations électriques, en application de l'arrêté du 8/07/2003.

4- CONDUITE DE LA VERIFICATION

Lorsque l'insuffisance de la mise à disposition des moyens ci-dessus ne permet pas d'exécuter complètement la vérification, mention en est faite dans le rapport Apave.
Il appartient alors au Chef d'Etablissement de prendre à sa charge dans les plus brefs délais l'organisation des compléments. A défaut, la vérification pourrait être considérée comme une vérification non réglementaire.
Concernant la continuité à la terre des appareils d'éclairage qui n'aurait pu être mesurée lors des vérifications, l'attention du chef d'établissement doit être attirée sur le fait qu'en cas d'intervention ultérieure sur ces appareils d'éclairage ou dans leur voisinage, il devra préalablement procéder ou faire procéder à cette vérification (Arr. du 26/12/2011-Annexe II, Art 1).

5 - RAPPORTS

Les rapports établis conséquemment aux différents types de vérifications répondent aux prescriptions définies par l'arrêté du 26/12/2011.
Ainsi, le rapport périodique annuel est limité aux informations à caractères administratifs ainsi qu'aux seules non-conformités constatées, alors que le rapport périodique quadriennal contient toutes les informations imposées.
Les non-conformités sont référencées aux articles du Code du travail, et le cas échéant à l'arrêté d'application concerné et/ou la norme d'installation définie par l'arrêté du 19/04/2012, dans sa dernière version.
Lorsque la version de la norme applicable à l'installation est antérieure à sa dernière version, il conviendra de se reporter à l'article homologue.

6 - MODIFICATIONS DE STRUCTURE

Conformément à l'article R. 4226-6 du Code du travail, les modifications de structure(1) doivent donner lieu à une vérification initiale effectuée par un organisme accrédité, lors de leur mise en service.
Ainsi, les parties d'installations rencontrées en vérification périodique qui entrent dans ce cadre, ne font pas l'objet d'une telle vérification 'de conformité' ; elles sont signalées à l'Etablissement à qui il revient de faire réaliser cette vérification.
(1) Modification de la puissance de court-circuit, du schéma des liaisons à la terre, Modification/Ajout de circuits de distribution, Création/Réaménagement d'installations

7 – SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

La vérification des installations électriques ne constitue qu'un des éléments concourant à la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques ; aussi, et conformément à l'article R. 4226-7 du Code du travail, le chef d'établissement doit mettre en place une organisation de la surveillance des installations électriques chargée de détecter en permanence d'éventuelles défectuosités pouvant apparaître entre deux vérifications.
Les défectuosités relevées dans le cadre des vérifications et de la surveillance doivent être levées dans les plus brefs délais.

8 - INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Les installations temporaires établies le cas échéant entre deux vérifications périodiques, doivent faire l'objet d'une vérification spécifique (Cf Art. R. 4226-21) dans les conditions définies par les arrêtés des 22/12/2011 et 26/12/2011.

9 - INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Conformément aux dispositions des articles R.4511-5 à R.4511-8 du Code du travail, des dispositions de sécurité particulières parfaitement définies doivent être prises par les responsables des entreprises concernées pour toute intervention sur ou à proximité des installations électriques.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT **4**
I.1 Renseignements généraux concernant la vérification **4**
I.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification 5
- Documents nécessaires à la vérification 5
- Limite(s) d'intervention 5
I.3 Changements importants depuis la précédente vérification **6**

II. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS **7**
- Observations relatives aux installations du domaine Haute Tension 7
- Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension 7

III. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS **9**
III.1 Structure de l'établissement **9**
Nombre de bâtiments/affectation 9
III.2 Structure des installations **9**
- Désignation des Réseaux 9
- Désignation et implantation du ou des postes Haute Tension 10
- Désignation et implantation du ou des Tableaux principaux 10
- Caractéristiques des Sources 10
- Prises de terre, conducteurs de protection, circuits d'interconnexion 11
III.3 Installations de Sécurité **12**
Eclairage de sécurité 12
III.4 Classement des locaux à risques **12**

IV EXAMEN DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES **14**
NORMES APPLICABLES 14

V. RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS **17**
V.1 Etendue, Méthodologie des mesurages - Critères d'appréciation des Mesurages **17**
V.2 Appareils de mesurage et d'essais utilisés 18
V.3 Résultats 18
- Prises de terre 18
- Continuités entre tableaux de la distribution 18
- Dispositifs différentiels à courant résiduel 18
- Examen des circuits terminaux 20

VI ANNEXE **24**
- Liste des plans et schémas des installations 24

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

I.1 Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié : **ENGIE ENERGIE SERVICES-COFELY SCES CENTRALE BIOGAZ ARBOIS**
PLATEAU ARBOIS-LD JAS DE MAROC
13100 **AIX EN PROVENCE**
N° Etab **42827060** N° Mission **A531693556-1**

Installation(s) vérifiée(s) : **Ensemble des locaux cogénération dont les services de M. Desponts ont la charge.**

Activité principale : **PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ**

Vérification
- Nature : **Périodique**
- Périodicité réglementaire : **Annuelle**
- Dates : **Du 06/10/2017 au 06/10/2017**
- Durée (jours) : **0.5**
- Date précédente : **03/10/2016**

Accompagnement réglementaire : **Total**
MM DE MATA et DOMENE (Responsable de la maintenance)

Vérificateur(s) : **M. FLORIAN BARCUCCI**
MARSEILLE

Surveillance des installations : **M. KARABETOGLOU (Responsable de la maintenance)**
Registre de contrôle : **a été présenté et signé**
Compte-rendu de fin de visite à : **M. KARABETOGLOU (Responsable de la maintenance)**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

I.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

- Documents nécessaires à la vérification

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Fourni	Sans Objet
Plan des locaux avec indication des locaux à risques particulier d'influences externes (Incendie et Explosion).	✓			
Schémas unifilaires des installations électriques	✓			
Rapport de vérification initiale	✓			
Rapports des vérifications périodiques antérieures	✓			
Déclaration CE de conformité et notices des matériels installés dans les emplacements à risque d'explosion			✓	
Liste des installations de sécurité et effectif maximal des locaux ou bâtiments	✓			
Eléments de traçabilité des essais réglementaires	✓			

Renseignements complémentaires

La vérification initiale faite en 2012, de l'installation électrique de l'unité "Traitement des lixiviats", fait l'objet d'un rapport séparé. Le contenu de ce rapport VI est intégré au présent rapport.

- Limite(s) d'intervention

Limite(s) d'intervention générale(s)

A la demande de : Le poste de branchement BT tarif jaune, source de l'installation extérieure TORCHERES (à confirmer)n'a pas été contrôlé faute de clef. Ce local nous est signalé comme étant à la charge de la communauté des communes du pays d'Aix, donc hors contrat.

Mr KARABETOGLOU et M. DE MATA Responsables de la maintenance , les essais des dispositifs différentiels provoquant l'arrêt de la production d'électricité, n'ont pas été réalisés. Nous sommes à votre disposition pour un complément de vérification.

Dans les locaux et emplacements présentant des risques d'explosion, nous n'avons pu en l'absence d'autorisation, procéder au contrôle de l'appareillage contenu dans les enveloppes de sûreté, et de la valeur de la résistance de continuité des conducteurs de protection.

La continuité à la terre des appareils d'éclairage notés inaccessibles au Ch. V.3 'Examen des circuits terminaux' (soit masses 'inac', soit 'inac h > 4m') n'a pu être vérifiée.
Faire réaliser les compléments nécessaires

Les relais homopolaires n'ont pas pu être essayé car leur seuil de déclenchement (superieur à 2 A sur plan), ne sont plus paramétrés.(concerne les circuits basse tension primaires des transformateurs 1, 2 et 3).Mr KARABETOGLOU Responsable de la maintenance a en charge le paramétrage de ces relais et la prise de rendez-vous pour essais.

Limite(s) d'intervention particulière(s)

CENTRALE BIOGAZ - Local Groupe 1

Armoire générale groupe 1

L'absence d'accompagnement habilité et/ou les contraintes d'exploitation ne nous ont pas permis de tester dans les règles de l'art les dispositifs différentiels à courant résiduel (DDR) repérés 'NE' dans le paragraphe Annexe V RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS du rapport.

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 2

Armoire générale groupe 2

L'absence d'accompagnement habilité et/ou les contraintes d'exploitation ne nous ont pas permis de tester dans les règles de l'art les dispositifs différentiels à courant résiduel (DDR) repérés 'NE' dans le paragraphe Annexe V RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS du rapport.

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 3

Armoire générale groupe 3

L'absence d'accompagnement habilité et/ou les contraintes d'exploitation ne nous ont pas permis de tester dans les règles de l'art les dispositifs différentiels à courant résiduel (DDR) repérés 'NE' dans le paragraphe Annexe V RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS du rapport.

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

CENTRALE BIOGAZ - Extérieur

Auxilliaire TR1

L'absence d'accompagnement habilité et/ou les contraintes d'exploitation ne nous ont pas permis de tester dans les règles de l'art les dispositifs différentiels à courant résiduel (DDR) repérés 'NE' dans le paragraphe Annexe V RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS du rapport.

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

Réseau primaire TR1 (KA084)

Mesure DDR et isolement non effectuée pour raison d'exploitation.

(P) Voir chapitre relatif aux limites d'intervention.

Auxilliaire TR2

L'absence d'accompagnement habilité et/ou les contraintes d'exploitation ne nous ont pas permis de tester dans les règles de l'art les dispositifs différentiels à courant résiduel (DDR) repérés 'NE' dans le paragraphe Annexe V RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS du rapport.

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

Auxilliaire TR3

L'absence d'accompagnement habilité et/ou les contraintes d'exploitation ne nous ont pas permis de tester dans les règles de l'art les dispositifs différentiels à courant résiduel (DDR) repérés 'NE' dans le paragraphe Annexe V RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS du rapport.

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

Armoire Traitement du gaz

Analyseur gaz

Dispositif différentiel à courant résiduel (DDR) non testé pour raison d'exploitation (Cf. Ch. V.3 de ce rapport) non autorisé par M.KARABETOGLOU.

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES

Selon renseignements fournis par M. Desponts, (Responsable COFELY),le(s) matériel(s) suivants n'appartenant pas à l'Etablissement, n'ont pas été inspectés :Installation des Torchères.

(P) Faire procéder à une vérification réglementaire électricité par l'organisme propriétaire et responsable: La communauté du pays d'Aix.

UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIXIVIATS

TABLEAU TRAITEMENT DES LIXIVIATS A1 A2 A3

L'absence d'accompagnement habilité et/ou les contraintes d'exploitation ne nous ont pas permis de tester dans les règles de l'art les dispositifs différentiels à courant résiduel (DDR) repérés 'NE' dans le paragraphe Annexe V RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS du rapport.

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

I.3 Changements importants depuis la précédente vérification

Il nous a été déclaré l'absence de modifications de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

- Observations relatives aux installations du domaine Haute Tension

Le symbole x dans la colonne Réc. (Récurrence) signifie que l'observation a déjà été signalée lors de la vérification antérieure.

N° Obs	Références réglementaires	Réc.	Non-conformité - *Préconisation*
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur			
TR2			
7	R. 4226-07 NF C13-200_Ed2009 : 616	- X	Le transformateur HT/BT n'est pas correctement entretenu : De l'huile diélectrique recouvre une grande partie du transformateur . *(P) Faire réaliser une intervention de maintenance de façon à diagnostiquer l'étanchéité du transformateur TR2. Compléter éventuellement le niveau du diélectrique liquide*

- Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

Le symbole x dans la colonne Réc. (Récurrence) signifie que l'observation a déjà été signalée lors de la vérification antérieure.

N° Obs	Références réglementaires	Réc.	Non-conformité - *Préconisation*
CENTRALE BIOGAZ			
Observation(s) local			
1	R 4215-12 NF C15-100_Ed2002 : 424	X	DRPCE (document relatif à la protection contre les explosions) incomplet. A remettre à jour en fonction des évolutions et changements des installations conformément à l'article R4227-54 du code du travail. *(P) Il faut faire établir le plan général de définition des zones à risque d'explosion du site, en tenant compte de l'étude réalisée par la communauté des communes du pays d'Aix.*
CENTRALE BIOGAZ - Salle de commande			
Observation(s) local			
2	R 4215-12 NF C15-100_Ed2002 : 422	X	les installations de force motrice et auxiliaires des locaux à risques BE2 ou BE3 sont protégées par dispositifs différentiels 2A (relais homopolaire KA084) au lieu d'un seuil de 300 mA maximum. *(P) Le seuil de réglage de ce dispositif doit être amené à un seuil inférieur ou égal à 300 mA instantané. Ceci est réalisé pour les circuits auxiliaires, mais pas pour les circuits force motrice.*
CENTRALE BIOGAZ - Local Groupe 1			
Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES			
3	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4	X	Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" *(P) Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer*
CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 2			
Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES			
4	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4	X	Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" *(P) Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer*
CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 3			
Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES			
5	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4	X	Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" *(P) Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer*
CENTRALE BIOGAZ - Local huile			
Moteur glycol - EBARA			
6	R. 4215-06 NF C15-100_Ed2002 : 533	X	Appareillage non correctement protégé contre les surintensités *(P) Le remplacer par un autre possédant les caractéristiques suivantes : 1.6A/2.5A à régler à 2A.*
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur			
Armoire Traitement du gaz			
8	R 4215-12 NF C15-100_Ed2002 : 424	X	Conditions d'installation inadaptée au risque explosion.les installations de force motrice et auxiliaires des locaux à risques BE2 ou BE3 ne sont pas protégées par dispositifs différentiels d'ref seuil de 300 mA maximum.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Armoire Traitement du gaz

			(P) Installer un dispositif différentiel 300 mA instantané en tête de cette armoire.

CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES

Observation(s) local

9	R 4215-12 NF C15-100_Ed2002 : 424	X	Absence du DRPCE (document relatif à la protection contre les explosions) à établir conformément à l'article R4227-52 du code du travail et à l'arrêté du 8 juillet 2003 (voir limite d'intervention)..(PM)
10	R 4215-12 NF C15-100_Ed2002 : 424	X	Absence du rapport de sécurité ATEX. A établir conformément à l'article R4227-50 du code du travail et l'arrêté du 8 juillet 2003 (voir limite d'intervention)..(PM)

Coffret torchère BG500

11	R. 4226-07 NF C15-100_Ed2002 : 63	X	Equipement parafoudre modulaire en mauvais état (2 modules) *(P) Les remplacer*

UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS

Observation(s) local

12	R 4215-12 NF C15-100_Ed2002 : 424	X	DRPCE (document relatif à la protection contre les explosions) incomplet. A remettre à jour en fonction des évolutions et changements des installations conformément à l'article R4227-54 du code du travail. Absence de zone ATEX. *(P) Conformément au chapitre 6.1 "Mesures de prévention générale du rapport ATEX ISDN ARBOIS" établir un plan de zone à risque ATEX et le présenter au contrôleur chargé de la vérification réglementaire.*

UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIXIVIATS

Observation(s) local

13	R 4215-11 NF C15-100_Ed2002 : 512	X	Les conduits rouges de type ICO placés entre les 3 coffrets de commande pompes à boue et les cuves enterrées ne sont pas adaptés pour une pose à l'air libre. *(P) Remplacer ces conduits type ICO rouges, par un chemin de câble "type cablofil" ou par des conduits ICO gris adaptés à l'extérieur.*

TABLEAU TRAITEMENT DES LIXIVIATS A1 A2 A3

14	R 4215-06 NF C15-100_Ed2002 : 523	X	Les notes de calculs relatives à la distribution électrique et à l'alimentation des circuits terminaux n'ont pas été présentées. *(P) Présenter ces documents correspondants.*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296_DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

III.1 Structure de l'établissement

Nombre de bâtiments/affectation

1. CENTRALE BIOGAZ

III.2 Structure des installations

- Désignation des Réseaux

Désignation	Domaine de tension	Origine	Puissance installée (kVA)
Alternateur	**BT**	**Interne**	**2080**

Localisation de rattachement : **CENTRALE BIOGAZ - Local Groupe 1**
Distribution BT: **Tri + N** Tension BT: **400 V**
Schéma Liaison Terre BT: **TN-C-S** Dispositif Coupure BT: **Disjoncteurs**

Désignation	Domaine de tension	Origine	Puissance installée (kVA)
Alternateur	**BT**	**Interne**	**2080**

Localisation de rattachement : **CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 2**
Distribution BT: **Tri + N** Tension BT: **400 V**
Schéma Liaison Terre BT: **TN-C-S** Dispositif Coupure BT: **Disjoncteurs**

Désignation	Domaine de tension	Origine	Puissance installée (kVA)
Alternateur	**BT**	**Interne**	**2080**

Localisation de rattachement : **CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 3**
Distribution BT: **Tri + N** Tension BT: **400 V**
Schéma Liaison Terre BT: **TN-C-S** Dispositif Coupure BT: **Disjoncteurs**

Désignation	Domaine de tension	Origine	Puissance installée (kVA)
Alimentation HT Poste de distribution	**HTA**	**Interne**	**ND**

Localisation de rattachement : **CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution**
Distribution HT: **Triphasé** Tension HT: **20kV** Neutre HT: **Non distribué** Courant Déf HT: **Spécifique**
Schéma Liaison Terre HT: **Indéterminé** Type Alimentation HT: **Souterrain**
Distribution Long HT: Dispositif Coupure HT:

Désignation	Domaine de tension	Origine	Puissance installée (kVA)
Réseau public inaccessible	**BT**	**Public**	

Localisation de rattachement : **CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES**
Distribution BT: **Tri + N** Tension BT: **400 / 230 V**
Schéma Liaison Terre BT: **TT** Dispositif Coupure BT:

Désignation	Domaine de tension	Origine	Puissance installée (kVA)
Alimentation générale FM POSTE SOURCE LIXIVIATS à puissance contrôlée	**HTA**	**Public**	**400**

Localisation de rattachement : **UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - POSTE SOURCE LIXIVIATS**
Distribution HT: **Triphasé** Tension HT: **20 kV** Neutre HT: **Non distribué** Courant Déf HT: **1000 A**
Schéma Liaison Terre HT: **TN-C-S** Type Alimentation HT: **Souterrain**
Distribution Long HT: **Sans Objet** Dispositif Coupure HT:

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

- Désignation et implantation du ou des postes Haute Tension

Désignation	Nature	Implantation	Id (A)
Alimentation HT Poste de distribution	de livraison transformation	Local réservé séparé des batiments voisins et D < 4m	Spécifique
Alimentation générale FM POSTE SOURCE LIXIVIATS à puissance contrôlée	de livraison transformation	Local réservé séparé des batiments voisins et D>= 8m	1000 A

- Désignation et implantation du ou des Tableaux principaux

Désignation	Localisation
TGBT Salle de commande	CENTRALE BIOGAZ - Salle de commande
Armoire générale groupe 1	CENTRALE BIOGAZ - Local Groupe 1
Armoire Traitement du gaz	CENTRALE BIOGAZ - Extérieur
Alimentation locale des Torchères	CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES
ALIMENTATION GENERALE DU TRAITEMENT DES LIXIVIATS	UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - POSTE SOURCE LIXIVIATS
TABLEAU TRAITEMENT DES LIXIVIATS A1 A2 A3	UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIXIVIATS

- Caractéristiques des Sources

Désignation : **générateur groupe 1** — Implantation : **CENTRALE BIOGAZ - Local Groupe 1**
Type : **Alternateur** — Marque : **STAMFORD** — N° : **0254765/1**

S(kVA)	Up	Us	Ip(A)	Is(A)	Coupl.	Ucc%	Diél.	SLT	Limiteur surtension	Prot. Primaire		Prot. secondaire	
										Type	Cal(A)	Type	Cal(A)
2080		400 V		2529				TN		S.O		S.O	

Désignation : **générateur groupe 2** — Implantation : **CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 2**
Type : **Alternateur** — Marque : **STAMFORD** — N° : **0254765/2**

S(kVA)	Up	Us	Ip(A)	Is(A)	Coupl.	Ucc%	Diél.	SLT	Limiteur surtension	Prot. Primaire		Prot. secondaire	
										Type	Cal(A)	Type	Cal(A)
2080		400 V		2529				TN		S.O		S.O	

Désignation : **générateur groupe 3** — Implantation : **CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 3**
Type : **Alternateur** — Marque : **STAMFORD** — N° : **0254765/2**

S(kVA)	Up	Us	Ip(A)	Is(A)	Coupl.	Ucc%	Diél.	SLT	Limiteur surtension	Prot. Primaire		Prot. secondaire	
										Type	Cal(A)	Type	Cal(A)
2080		400 V		2529				TN		S.O		S.O	

Désignation : **TR1** — Implantation : **CENTRALE BIOGAZ - Extérieur**
Type : **Transformateur BT / BT** — Marque : **F.T** — N° : **1020791**

S(kVA)	Up	Us	Ip(A)	Is(A)	Coupl.	Ucc%	Diél.	SLT	Limiteur surtension	Prot. Primaire		Prot. secondaire	
										Type	Cal(A)	Type	Cal(A)
1600	400 V	20000 V	2309	44	Dy	6	Huile	TN		Dj		Fu	

Désignation : **TR2** — Implantation : **CENTRALE BIOGAZ - Extérieur**
Type : **Transformateur BT / BT** — Marque : **F.T** — N° : **1020792**

S(kVA)	Up	Us	Ip(A)	Is(A)	Coupl.	Ucc%	Diél.	SLT	Limiteur surtension	Prot. Primaire		Prot. secondaire	
										Type	Cal(A)	Type	Cal(A)
1600	400 V	20000 V	2309	44	Dy	6	Huile	TN		Dj		Fu	

Désignation : **TR3** — Implantation : **CENTRALE BIOGAZ - Extérieur**
Type : **Transformateur BT / BT** — Marque : **F.T** — N° : **1020793**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

S(kVA)	Up	Us	Ip(A)	Is(A)	Coupl.	Ucc%	Diél.	SLT	Limiteur surtension	Prot. Primaire		Prot. secondaire	
										Type	Cal(A)	Type	Cal(A)
1600	400 V	20000 V	2309	44	Dy	6	Huile	TN		Dj		Fu	

Désignation : **ALIMENTATION RESEAU PUBLIC POSTE DOMINO** Implantation : **CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES**

Type : **Réseau public** Marque : **Non défini** N° : **Non défini**

S(kVA)	Up	Us	Ip(A)	Is(A)	Coupl.	Ucc%	Diél.	SLT	Limiteur surtension	Prot. Primaire		Prot. secondaire	
										Type	Cal(A)	Type	Cal(A)
	400 V	230 V						TT		S.O		S.O	

Désignation : **ALIMENTATION TRAITEMENT DES LIXIVIATS** Implantation : **UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - POSTE SOURCE LIXIVIATS**

Type : **Transformateur HT / BT** Marque : **FT** N° :

S(kVA)	Up	Us	Ip(A)	Is(A)	Coupl.	Ucc%	Diél.	SLT	Limiteur surtension	Prot. Primaire		Prot. secondaire	
										Type	Cal(A)	Type	Cal(A)
400	20000 V	410 V	18	563	Dy	4	Huile	TN		Fu	ND	Dj	560A

- Prises de terre, conducteurs de protection, circuits d'interconnexion

Désignation : **Alternateur**
Conducteur Protection : **Incorporés ou séparés des câbles**
Interconnexion: **Interconnexion des terres**

Désignation : **Alternateur**
Conducteur Protection : **Incorporés ou séparés des câbles**
Interconnexion: **Interconnexion des terres**

Désignation : **Alternateur**
Conducteur Protection : **Incorporés ou séparés des câbles**
Interconnexion: **Interconnexion des terres**

Désignation : **Alimentation HT Poste de distribution**

Prise de terre	Localisation	Constitution	Nature	Section (mm²)
Terre reliées (masses du poste Neutre - masses utilisation)	CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution	A fond de fouille	Cuivre	28

Désignation : **Réseau public inaccessible**
Conducteur Protection : **Incorporés ou séparés des câbles**
Interconnexion: **Interconnexion des terres**

Désignation : **Alimentation générale FM POSTE SOURCE LIXIVIATS à puissance contrôlée**

Prise de terre	Localisation	Constitution	Nature	Section (mm²)
Terre reliées (masses du poste source LIXIVIATS Neutre - masses utilisation)	UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - POSTE SOURCE LIXIVIATS	A fond de fouille	Cuivre	28

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

III.3 Installations de Sécurité

Eclairage de sécurité

Eclairage de sécurité installé pour l'ensemble de l'établissement et éventuellement par locaux

	Effectif	Balisage			Ambiance	
		Imposé	Réalisé	Mise au repos	Imposé	Réalisé
Ensemble de l'établissement	3	Oui	Blocs autonomes	Oui	Non	Sans Objet
CENTRALE BIOGAZ	3	Oui	Blocs autonomes	Oui	Non	Sans Objet
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS	3	Non	Sans Objet	Non	Non	Sans Objet

III.4 Classement des locaux à risques

Dans le cas d'absence de fourniture d'une liste exhaustive des risques particuliers, le classement éventuel ci-après est proposé par le vérificateur, et sauf avis contraire, considéré comme validé par le chef d'établissement :

Localisation	Origine classement	Influences externes					Indice mini de Protection	
		AF	BE	AE	AD	AG	IP	IK
CENTRALE BIOGAZ - Local Groupe 1	Proposé par le vérificateur	AF1	BE1	AE2	AD1	AG2	IP 30	IK 02
CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution	Proposé par le vérificateur	AF1	BE1	AE2	AD1	AG2	IP 30	IK 02
CENTRALE BIOGAZ - Local huile	Proposé par le vérificateur	AF2	BE2	AE2	AD4	AG2	IP 34	IK 07
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur	Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE2	AD3	AG2	IP 33	IK 07
Locaux groupes		AF2	BE2	AE2	AD2	AG3	IP 31	IK 08
Exterieur		AF2	BE2	AE2	AD3	AG2	IP 33	IK 07
Poste de transformation		AF1	BE2	AE2	AD1	AG3	IP 30	IK 08
Atelier local à huile		AF1	BE2	AE1	AD2	AG3	IP 21	IK 08
POSTE SOURCE LIXIAVIATS	Fourni par l'établissement	AF1	BE2	AE2	AD1	AG2	IP 30	IK 07
LAGUNE DES LIXIVIATS	Fourni par l'établissement	AF4	BE3	AE4a	AD5	AG3	IP 55	IK 08
EMPLACEMENTS TRAITEMENT LIXIAVIATS	Fourni par l'établissement	AF3	BE1	AE4a	AD4	AG3	IP 54	IK 08

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

CODIFICATION DES INFLUENCES EXTERNES - INDICES ET DEGRES DE PROTECTION

PENETRATION DE CORPS SOLIDES

AE1 : Négligeable	IP 2X
AE2 : Petits objets (2,5 mm)	IP 3X
AE3 : Très petits objets	IP 4X
AE4a : Poussières	IP 5X (Protégé)
AE4b : Poussières	IP 6X (Etanche)

ACCES AUX PARTIES DANGEREUSES

Non protégé	IP 0X
A : Avec le dos de la main	IP 1X ou IP XXA
B : Avec un doigt	IP 2X ou IP XXB
C : Avec un outil	IP 3X ou IP XXC
D : Avec un fil	IP 4X ou IP XXD

SUBSTANCES CORROSIVES OU POLLUANTES

AF1 : Négligeable
AF2 : Agents d'origine atmosphérique
AF3 : Intermittente ou accidentelle
AF4 : Permanente

PENETRATION DE LIQUIDES

AD1 : Négligeable	IP X0
AD2a : Chutes de gouttes d'eau	IP X1
AD2b : Chutes de gouttes d'eau	IP X2
AD3 : Aspersion d'eau	IP X3
AD4 : Projections d'eau	IP X4
AD5 : Jets d'eau	IP X5
AD6 : Paquets d'eau	IP X6
AD7 : Immersion	IP X7
AD8 : Submersion	IP X8

MATIERES TRAITEES OU ENTREPOSEES

BE1 : Risques négligeables
BE2 : Risques d'incendie
BE3 : Risques d'explosion

RISQUES DE CHOCS MECANIQUES

AG1 : Faibles (0,225 J)	IK 02
AG2 : Moyens (2 J)	IK 07
AG3 : Importants (6 J)	IK 08
AG4 : Très importants (20 J)	IK 10

IP : *Indice de protection contre la pénétration de corps solides ou l'accès aux parties dangereuses*
IK : *Degré de protection contre les risques de chocs mécaniques*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

NORMES APPLICABLES

☐ NF C13-100 (Ed2001) ☐ NF C13-100 (Ed2015) ☒ NF C13-200 (Ed2009) ☒ NF C15-100 (Ed2002)

☐ NF C15-150-1 (Ed1998) ☐ NF EN50107-1 (Ed2003) ☐ NF C15-211 (Ed2006) ☐ NF C17-200 (Ed2007) ☐ NF C17-200 (Ed2016)

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté	
R. 4215-01	**Obligations générales du Maître d'Ouvrage**			
	Règles générales de conception et réalisation			
R. 4215-02	**Dossier technique**			
	Mise à disposition des différents éléments		20/04/12 - Art. 2	
R. 4215-03	**Inaccessibilité des parties actives et absence de tension dangereuse en cas de défaut d'isolement**			C
	Protection contre les contacts directs	NF C13-200_Ed2009-411		C
	Protection contre les contacts indirects	NF C13-200_Ed2009-412		C
	Conducteurs de protection et d'équipotentialité	NF C13-200_Ed2009-542		C
	Prise de terre	NF C13-200_Ed2009-412		C
	Verrouillages	NF C13-200_Ed2009-464		C
	Protection contre les contacts directs	NF C15-100_Ed2002-411		C
	Protection contre les contacts indirects	NF C15-100_Ed2002-411		C
	Isolement des circuits	NF C15-100_Ed2002-612		C
	Protection par double isolation ou isolation renforcée	NF C15-100_Ed2002-412		C
	Mesure de protection par séparation électrique	NF C15-100_Ed2002-413		C
	Protection par TBT (TBTS / TBTP)	NF C15-100_Ed2002-414		C
	Dispositions complémentaires (LES + DDR)	NF C15-100_Ed2002-415		C
	Dispositifs de protection contre les courants de défaut	NF C15-100_Ed2002-531		C
	Conducteurs de protection et d'équipotentialité	NF C15-100_Ed2002-543		C
	Prise de terre	NF C15-100_Ed2002-542		C
	Salles d'eau	NF C15-100_Ed2002-701		SO
	Piscines, Bassins	NF C15-100_Ed2002-702		SO
R. 4215-04	**Absence de tension dangereuse du fait du voisinage avec une installation de domaine de tension supérieur ou du fait d'un défaut d'isolement**			
	Voisinage avec d'autres canalisations électriques	NF C13-200_Ed2009-521		C
	Limiteur de surtension	NF C15-100_Ed2002-534		SO
R. 4215-05	**Risques liés à l'élévation normale de température des matériels**			
	Echauffements	NF C13-200_Ed2009-421		C
R. 4215-06	**Caractéristiques du matériel vis à vis des surintensités / Prévention du risque incendie**			NC
	Diélectrique inflammable (transformateurs)	NF C13-200_Ed2009-422		SO
	Diélectrique inflammable (réactances et condensateurs)	NF C13-200_Ed2009-423		SO
	Protection contre les arcs électriques	NF C13-200_Ed2009-427		C
	Protection des canalisations contre les surintensités	NF C13-200_Ed2009-431		C
	Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités	NF C13-200_Ed2009-432		C
	Non manoeuvre en charge des sectionneurs	NF C13-200_Ed2009-427		C
	Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités	NF C13-200_Ed2009-510		C
	Protection des canalisations contre les surintensités	NF C13-200_Ed2009-523		C
	Choix et mise en oeuvre des connexions	NF C13-200_Ed2009-526		C
	Protection des canalisations contre les surintensités	NF C13-200_Ed2009-527		C
	Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités	NF C13-200_Ed2009-534		C
	Diélectrique inflammable	NF C15-100_Ed2002-421		SO
	Protection contre les arcs électriques	NF C15-100_Ed2002-421		C
	Protection des canalisations contre les surintensités	NF C15-100_Ed2002-430		C
	Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités	NF C15-100_Ed2002-431		C
	Protection des canalisations contre les surintensités	NF C15-100_Ed2002-433		C
	Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités	NF C15-100_Ed2002-435		C
	Protection des canalisations contre les surintensités	NF C15-100_Ed2002-523		NC
	Choix et mise en oeuvre des connexions	NF C15-100_Ed2002-526		C
	Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques	NF C15-100_Ed2002-512		C

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté	
	produit par les surintensités			
	Non manoeuvre en charge des sectionneurs, Prise de courant BT > = 32A	NF C15-100_Ed2002-536		C
R. 4215-07	**Sectionnement des installations**			
	Dispositif de sectionnement / manoeuvre	NF C13-200_Ed2009-461		C
R. 4215-08	**Coupure d'urgence des circuits**			
	Coupure d'urgence	NF C13-200_Ed2009-463		C
R. 4215-09	**Mise en oeuvre des canalisations**			
	Mode de pose des canalisations	NF C13-200_Ed2009-521		C
R. 4215-10	**Identification des circuits et appareillages**			
	- des installations HT	NF C13-200_Ed2009-514		C
	- des installations BT	NF C15-100_Ed2002-514		C
R. 4215-11	**Choix du matériel en fonction de la tension et conditions d'environnement**			NC
	Adaptation des matériels à la tension	NF C13-200_Ed2009-321		C
	Installation du matériel	NF C13-200_Ed2009-510		C
	Adaptation du matériel aux influences externes	NF C13-200_Ed2009-512		C
	Adaptation des matériels à la tension	NF C15-100_Ed2002-512		C
	Adaptation du matériel aux influences externes	NF C15-100_Ed2002-512		NC
	Installation du matériel	NF C15-100_Ed2002-530		C
	Emplacements à risques particuliers d'influences externes			
	- Salles d'eau	NF C15-100_Ed2002-701		SO
	- Piscines, bassins	NF C15-100_Ed2002-702		SO
	- Saunas	NF C15-100_Ed2002-703		SO
	- Installations de chantier	NF C15-100_Ed2002-704		SO
	- Etablissements agricoles	NF C15-100_Ed2002-705		SO
	- Enceintes conductrices exigües	NF C15-100_Ed2002-706		SO
	- Parcs de caravanes	NF C15-100_Ed2002-708		SO
	- Marinas	NF C15-100_Ed2002-709		SO
	- Installations temporaires	NF C15-100_Ed2002-711		SO
	- Unités mobiles ou transportables	NF C15-100_Ed2002-717		SO
R. 4215-12	**Mise en oeuvre des installations vis à vis du risque d'incendie et/ou explosion**			NC
	Emplacements à risque d'incendie	NF C13-200_Ed2009-421		C
	Emplacements à risque d'explosion	NF C13-200_Ed2009-426		C
	Emplacements à risques d'incendie	NF C15-100_Ed2002-422		NC
	Emplacements à risque d'explosion	NF C15-100_Ed2002-424		NC
R. 4215-13	**Locaux ou emplacements de service électrique**			C
	Protection contre les contacts directs	NF C13-200_Ed2009-411		C
	Eclairage de sécurité	NF C13-200_Ed2009-712		C
	Canalisations étrangères	NF C13-200_Ed2009-712		C
	Dispositions constructives / Ventilation	NF C13-200_Ed2009-712		C
	Matériel d'exploitation et de sécurité	NF C13-200_Ed2009-622		C
	Moyens d'extinction	NF C13-200_Ed2009-623		C
	Mesures particulières pour matériel isolé au SF6	NF C13-200_Ed2009-625		C
	Protection contre les contacts directs	NF C15-100_Ed2002-781		C
	Dispositions constructives / Ventilation	NF C15-100_Ed2002-781		C
	Dispositions constructives / Ouverture des portes	NF C15-100_Ed2002-781		C
	Eclairage de sécurité	NF C15-100_Ed2002-781		C
	Matériel d'exploitation et de sécurité	NF C15-100_Ed2002-781		C
	Moyens d'extinction	NF C15-100_Ed2002-781		C
R. 4215-14	**Normes applicables**			
R. 4215-15	**Conformité des installations aux articles R4215-3 à R4215-13 si respect des normes applicables**			PM
	- aux installations HT intérieures			PM
	- aux installations BT intérieures			PM
R. 4215-16	**Conformité des matériels électriques aux normes NF ou CE**			
	Conformité aux normes des matériels HT	NF C13-200_Ed2009-511		C
	Conformité aux normes des matériels BT	NF C15-100_Ed2002-511		C
R. 4215-17	**Eclairage de sécurité**			NC
	Application du règlement ERP si plus contraignant		14/12/11 - Art 1	SO
	Obligation d'une Installation fixe (si applicable)		14/12/11 - Art 2	PM
	Effectif de l'établissement (Mode calcul)		14/12/11 - Art 3	PM
	Fonctions de l'éclairage sécurité		14/12/11 - Art 4	NC

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté	
	Mise en oeuvre de l'Eclairage d'évacuation (sauf dérogation)		14/12/11 - Art 5	C
	Mise en oeuvre de l'Eclairage d'ambiance ou anti-panique		14/12/11 - Art 6	SO
	Type autorisé (Source centrale ou Bloc autonome)		14/12/11 - Art 7	PM
	Eclairage alimenté par source centrale		14/12/11 - Art 8	SO
	Eclairage réalisé par BAES		14/12/11 - Art 9	C
R. 4226-01	**Utilisation des installations**			PM
R. 4226-07	**Surveillance et maintenance des installations**			NC
	Etat général des installations	NF C13-200_Ed2009-616		NC
	Echauffements	NF C15-100_Ed2002-63		C
	Etat général des installations	NF C15-100_Ed2002-63		NC
R. 4226-09	**Locaux réservés à la production, conversion, distribution d'électricité**			C
	Matériel d'exploitation et de sécurité	NF C13-200_Ed2009-622		C
	Affichages et inscriptions	NF C13-200_Ed2009-624		C
	Portes, conditions d'ouverture et fermeture	NF C13-200_Ed2009-712		C
	Locaux établis à l'intérieur de bâtiments	NF C13-200_Ed2009-712		C
	Emplacements établis en extérieur	NF C13-200_Ed2009-713		C
	Affichages et inscriptions	NF C15-100_Ed2002-781		C
	Portes, conditions d'ouverture et fermeture	NF C15-100_Ed2002-781		C
R. 4226-10	**Locaux présentant des risques particuliers de choc électrique**			
	Anesthésie électrique		26/02/1993	SO
	Barrière à poissons		17/03/1993	SO
	Pêche à l'électricité		02/02/1989	SO
	Galvanoplastie, Electrophorèse, Electrolyse, Fours à arc :		15/12/2011	
	- Tensions limites - Prévention du contact direct		15/12/11 - Art 1	SO
	- Prévention en cas d'inapplicabilité de l'art. 1		15/12/11 - Art 2	SO
	Laboratoires et plates-formes d'essais :		16/12/2011	
	- Accès et délimitation		16/12/11 - Art 2	SO
	- Repérage des points d'alimentation		16/12/11 - Art 3	SO
	- Dispositions vis-à-vis du contact direct		16/12/11 - Art 4	SO
	- Dispositions vis-à-vis du contact indirect		16/12/11 - Art 5	SO
	- Dispositif de coupure d'urgence		16/12/11 - Art 6	SO
	- Prévention du risque après remise sous tension		16/12/11 - Art 7	SO
	- Essais hors laboratoires et plateformes		16/12/11 - Art 8	SO
R. 4226-11	**Installations de soudage électrique :**		19/12/2011	SO
	Tension d'alimentation, tension de contact, isolation, conducteur de retour, connecteurs		19/12/11 - Art 2	SO
	Porte-électrodes, torches ou pistolets		19/12/11 - Art 3	SO
	Soudage à l'intérieur d'une enceinte conductrice exiguë		19/12/11 - Art 4	SO
	Soudage sur des chantiers spécialisés de construction		19/12/11 - Art 5	SO
R. 4226-12	**Utilisation et raccordement des appareils amovibles**		20/12/2011	
	Limitation de la tension d'alimentation ou Indice de protection adapté		20/12/11 - Art 2	C
	Adaptation aux influences externes		20/12/11 - Art 3	C
	Canalisations souples d'alimentation		20/12/11 - Art 4	C
	Prises de courant, prolongateurs et connecteurs		20/12/11 - Art 5	C
	Raccordement hors charge des prises de courant, prolongateurs et connecteurs > 32 ampères.		20/12/11 - Art 6	SO
	Utilisation des appareils portatifs à main dans les enceintes conductrices exigües		20/12/11 - Art 7	SO
R. 4226-13	**Maintenance de l'éclairage sécurité**		14/12/2011	
	Dispositif de mise à l'état de repos		14/12/11 - Art 9	C
	Mise à l'état de veille, de repos, d'arrêt		14/12/11 - Art 10	C
	Essais réglementaires de l'employeur		14/12/11 - Art 11	C
	Lampes de rechange		14/12/11 - Art 12	C
R. 4226-18	**Exclusion (limites d'intervention)**		26/12/2011	

C : Conforme - **NC** : Non Conforme - **SO** : Sans Objet - **PM** : Pour Mémoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

V.1 Etendue, Méthodologie des mesurages - Critères d'appréciation des Mesurages

Préambule

Les mesures / essais à effectuer sont définis selon le type de vérification (Initiale, à la demande de l'Inspection du Travail, Périodique, Temporaire), lorsque possible en fonction des conditions rencontrées sur le site et de la mise à disposition des installations.
Les méthodologies de mesurage utilisées et les valeurs limites sont celles décrites dans les normes d'installation rendues applicables par l'arrêté du 19/04/2012 (notamment NF C15-100, NF C 15-150-1, NF EN 50107-1, NF C 15-211, NF C13-100, NF C13-200, NF C17-200)

Résistance des Prises de terre

- **Etendue :** La mesure de la résistance de la prise de terre est effectuée pour tous les types de vérification
- **Méthodologie :** Ces mesures sont effectuées soit par la méthode des 2 terres auxiliaires, soit par la méthode de boucle, soit toute autre méthode appropriée.
  Dans tous les cas la mesure est effectuée barrette fermée, ainsi que barrette ouverte si nécessaire et si possible.
- **Valeurs limites**

Type de réseau	Valeur Id (A) HT	Valeur maximum prise de terre (TNR – ITR) – Ohm -	Valeur maximum de la prise de terre (TTS) – Ohm -			Masses BT (TT) (Ohm)
			U_{tp} = 2 kV	U_{tp} = 4 kV	U_{tp} = 10 kV	
Aéro-souterrain	40	26	30	30	30	50 / I Delta n
	150	6	10	24	30	
	300	3	5	12	30	
souterrain	1000	1	1	3	10	

Pour la NF C 13 200, en règle générale, une valeur de prise de terre inférieure ou égale à 1 ohm est présumée satisfaire à cette exigence.
U_{tp} : tension de tenue des masses du poste - Id : courant de défaut à la terre du réseau HT de distribution publique

Continuité des conducteurs de protection

- **Etendue :** Les mesures de continuité sont effectuées :
  - quel que soit le type de vérification, comme suit :
    - Liaisons entre chaque niveau de la distribution et le niveau suivant (remplacé par un examen visuel en cas d'impossibilité)
    - Tous les matériels fixes et amovibles de classe I, y compris prolongateurs et accessoires présentés.
  - Lors de chaque vérification initiale et sur demande de l'Inspection du Travail, de la totalité des appareils d'éclairage et prises de courant accessibles.
  - Lors de chaque vérification périodique, de la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, la totalité dans les autres locaux, et du tiers des appareils d'éclairage fixes accessibles depuis le sol.
- **Méthodologie :** La vérification est effectuée à l'aide d'un milliohmètre ou d'un ohmmètre
- **Valeurs limites**

	En Basse Tension	En Haute Tension
Vérification initiale et à la demande de l'Inspection du Travail	Tableau DC et DD du guide UTE C15-105	examen visuel ou 0,2 ohm
Vérification périodique	2 ohms	examen visuel ou 0,2 ohm

Restitution au Ch. V.3 'Examen des circuits terminaux' : **M** : Continuité non satisfaisante, B : Continuité satisfaisante

- **Unité des valeurs : milli-ohm ou ohm**

Isolement des Circuits et Matériels BT

Etendue : Quel que soit le type de vérification, les mesures d'isolement sont effectuées sur tous les appareils portatifs à main et mobiles présentés, les matériels fixes et semi-fixes dont la mise à la terre est inexistante ou défectueuse, ainsi que les circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel est défectueux ou absent, à l'exception des matériels alimentés en TBTS ou TBTP, de classe II.

- **Méthodologie :** La mesure d'isolement est effectuée entre conducteur actif et masse (ou terre) à l'aide d'un ohmmètre approprié suivant le domaine de tension.
- **Valeurs limites :** 0,5 Mégohm pour U > 500V (NF C15-100 ou NF C17-200), pour les câbles chauffants noyés dans les parois, 0,25 Mégohm pour U<= 230V, 0,40 Mégohm pour U>230V.
- **Unité des valeurs :** Mégohm

Essai du (des) Contrôleur(s) Permanent d'Isolement (CPI)

- **Etendue :** L'essai du CPI (sauf si présence d'un défaut) est effectué quel que soit le type de vérification pour les installations à neutre isolé ou impédant à l'exclusion des réseaux HT.
- **Méthodologie :** Essai avec une résistance calibrée, complété par la vérification de l'efficacité de la signalisation et de son report.
- **Valeurs limites :** Cohérence de l'indication du CPI avec la valeur de la résistance calibrée; Bon fonctionnement de la signalisation et de son report
- **Unité des valeurs :** kOhm

Essais des Dispositifs Différentiels Résiduels (DDR)

- **Etendue :** L'essai des DDR est effectué sur tous les appareils installés quel que soit le type de vérification à l'exclusion des réseaux HT.
- **Méthodologie :** L'essai des DDR est réalisé par création d'un défaut réel sur l'installation ou d'un défaut amont-aval.
- **Valeurs limites :** Essais satisfaisants si la valeur de déclenchement est comprise entre la valeur assignée (I delta n) et la moitié de la valeur assignée (I Delta n/2). **B** : Bon fonctionnement (ou **C**), **M** : Fonctionnement incorrect, **NE** : Non essayé
- **Unité des valeurs :** mA

Signification des abréviations utilisées

C	Contacteur	**I**	Interrupteur	**PI**	Protection Intégrée	**RT**	Relais Thermique
Dj	Disjoncteur	**IDR**	Interrupteur Différentiel	**PSNE**	Protection Surcharge non exigée	**S**	Sectionneur
DDA	Dispo. de Déconnexion Auto	**IF**	Interrupteur fusible	**RD**	Relais différentiel	**SF**	Sectionneur fusible
DDR	Disjoncteur Différentiel	**INV**	Inverseur	**RE**	Relais Electronique		
DC	Discontacteur	**IS**	Interrupteur sectionneur	**RM**	Relais Magnétique		
Fu	Fusibles	**ISF**	Interrupteur sectionneur fusible	**RMT**	Relais Magnétothermique	**Xa/b**	a pôles coupés, b pôles protégés

Vérification des récepteurs

ND : Non Déterminée **NV : Nombre d'appareils ou socles accessibles** **NI : Nombre d'appareils ou socles installés**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

V.2 Appareils de mesurage et d'essais utilisés

Continuité/isolement, masses et circuits	Essais des DDR	Tests des CPI	Mesures des prises de terre	Continuité de précision (si requis)
MEGGER MIT 405	MEGGER LRCD 220		MEGGER LRCD 220	

V.3 Résultats

- Prises de terre

Localisation	Désignation	Conditions de mesure / Barrette	Valeur (Ω)
CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution	Terre reliées (masses du poste Neutre - masses utilisation)	Fermée	1
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - POSTE SOURCE LIXIVIATS	Terre reliées (masses du poste source LIXIVIATS Neutre - masses utilisation)	Fermée	1

- Continuités entre tableaux de la distribution

Localisation	Désignation Tableau	Origine Mesure	Valeur (mΩ)
CENTRALE BIOGAZ - Salle de commande	TGBT Salle de commande	LEP	50
CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution	Coffret poste HT/BT	LEP	50
CENTRALE BIOGAZ - Atelier	Coffret atelier	LEP	100
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur	Auxilliaire TR1	L E P	50
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur	Auxilliaire TR2	L E P	50
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur	Auxilliaire TR3	L E P	50
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur	Armoire Traitement du gaz	LEP	100
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES	Alimentation locale des Torchères	L E P	100
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES	Coffret torchère BG2000	LEP	100
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES	Coffret torchère BG500	LEP	100
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - POSTE SOURCE LIXIVIATS	ALIMENTATION GENERALE DU TRAITEMENT DES LIXIVIATS	PRISE DE TERRE DU POSTE	30
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIXIVIATS	TABLEAU TRAITEMENT DES LIXIVIATS A1 A2 A3	PRISE DE TERRE GENERALE	50

- Dispositifs différentiels à courant résiduel

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Déclenchement	Isolement (MΩ)
			$I\Delta_n$(mA)	Tempo(s)		
CENTRALE BIOGAZ - Salle de commande ➢ **TGBT Salle de commande**						
1	Circuits PC	DDR	30		B	
1	Circuit ECL	DDR	300		B	
1	Circuit ECL EXT	DDR	30		B	
1	Circuits traçage	DDR	30		B	
1	Q 132	DDR	30		NE	
1	Q 134	DDR	30		NE	
CENTRALE BIOGAZ - Local Groupe 1 ➢ **Armoire générale groupe 1**						
1	Interrupteur 18F1	IDR	30		B	
1	Interrupteur 21F4	IDR	30		NE	
CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 2 ➢ **Armoire générale groupe 2**						

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Déclenchement	Isolement (MΩ)
			$I\Delta_n$(mA)	Tempo(s)		
1	Interrupteur 18F1	IDR	30		B	
1	Interrupteur 21F4	IDR	30		NE	
CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 3						
➢ Armoire générale groupe 3						
1	Interrupteur 18F1	IDR	30		B	
1	Interrupteur 21F4	IDR	30		NE	
CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution						
➢ Coffret poste HT/BT						
1	Circuit PC	DDR	30		B	
CENTRALE BIOGAZ - Atelier						
➢ Coffret atelier						
1	Circuit prise de courant	IDR	30		B	
CENTRALE BIOGAZ - Local huile						
➢ Coffret local						
1	Général coffret	DDR	30		B	
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur						
➢ Auxilliaire TR1						
1	Réseau primaire TR1 (KA084)	RD	2000	0,15	NE	
1	Général circuits auxiliaires TR1	IDR	300		NE	
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur						
➢ Auxilliaire TR2						
1	Réseau primaire TR2 (KA084)	RD	2000	0,15	NE	
1	Général circuits auxiliaires TR2	IDR	300		NE	
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur						
➢ Auxilliaire TR3						
1	Réseau primaire TR3 (KA084)	RD	2000	0,15	NE	
1	Général circuits auxiliaires TR3	IDR	300		NE	
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur						
➢ Armoire Traitement du gaz						
1	Circuit prise de courant	DDR	30		B	
1	01 DJ TRAC	DDR	30		B	
1	03 DJ OND	DDR	30		B	
1	Analyseur gaz	DDR	30		NE	
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES						
➢ Alimentation locale des Torchères						
1	Général	DDR	300		B	1
1	prise de courant	DDR	30		B	1
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES						
➢ Coffret torchère BG2000						
1	Disjoncteur général coffret OUEST	DDR	300		B	
1	Circuit PC	DDR	30		B	
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES						
➢ Coffret torchère BG500						
1	Circuit PC	DDR	30		B	
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIXIVIATS						
➢ TABLEAU TRAITEMENT DES LIXIVIATS A1 A2 A3						
1	DISJONCTEUR Q4 PC A1	DDR	30		B	
1	DISJONCTEUR Q30 COFFRET FLOPULSE (dispositif hors tension)	DDR	30		NE	
1	DISJONCTEUR COFFRET COMPTAGE	DDR	30		B	
1	DISJONCTEUR Q4 PC A2	DDR	30		B	
1	DISJONCTEUR Q4 PC A3	DDR	30		B	
1	DISJONCTEUR Eclairage (dans compartiment arrivé)	DDR	300		B	
1	DISJONCTEUR Eclairage / PC CUVONS hors tension (dans compartiment arrivé)	IDR	300		NE	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

- Examen des circuits terminaux

Nbre NV / NI	Désignation	Cl	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités Type	Calibre (A)	Réglage (A)	Cont.	Isol. (MΩ)
CENTRALE BIOGAZ - Salle de commande										
2 /2	Appareil(s) d'éclairage (2017)		Philips						B	
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES	2								
1	Climatiseur		Fujitsu		ND	Dj	16		B	
1	Coffret de comptage		Chauvin-arnoux		ND				B	
1	Centrale d'alarme incendie								B	
3 /3	Prise(s) de courant (2017)								B	
1	Micro-ordinateur		Dell		ND				B	
1	Imprimante		Lexmark		ND				B	
1	Chargeur batterie		AEES		ND				B	
1	DEIE interface EDF								B	
1	Onduleur 1 KVA		eaton		ND				B	
CENTRALE BIOGAZ - Local Groupe 1										
7 /7	Appareil(s) d'éclairage masse inac( )		Philips							
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES	2								
	N° Obs : 3 R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4		Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" *Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer*							
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES	2								
1	Convecteur	2			5					
1 /1	Prise(s) de courant (2017)								B	
1	Pompe de refroidissement		ND		11,4	Dj	11		B	
1	Pompe de préchauffage		ND						B	
1	Ventilateur		ND						B	
CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 2										
7 /7	Appareil(s) d'éclairage masse inac( )		Philips							
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES	2								
	N° Obs : 4 R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4		Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" *Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer*							
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES	2								
1	Convecteur								B	
1 /1	Prise(s) de courant (2017)								B	
1	Pompe de refroidissement		ND		11,4	Dj	11		B	
1	Pompe de préchauffage		ND						B	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Nbre NV / NI	Désignation	Cl	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités Type	Calibre (A)	Réglage (A)	Cont.	Isol. (MΩ)
1	Ventilateur		ND						B	
CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 3										
7 /7	Appareil(s) d'éclairage masse inac		Philips							
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES	2								
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES	2								
	N° Obs : 5 R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4		Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" *Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer*							
1	Convecteur								B	
1 /1	Prise(s) de courant (2017)								B	
1	Pompe de refroidissement		ND		11,4	Dj	11		B	
1	Pompe de préchauffage		ND						B	
1	Ventilateur		ND						B	
CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution										
3 /3	Appareil(s) d'éclairage masse inac( )		Philips							
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES	2								
1	BAPI	2								
1 /1	Prise(s) de courant (2017)								B	
1	Climatiseur		Fujitsu		5				B	
CENTRALE BIOGAZ - Atelier										
2 /2	Appareil(s) d'éclairage masse inac( )		Philips							
3 /3	Prise(s) de courant (2017)								B	
1	Convecteur	2		ND						
1	Chauffe eau électrique		ND	ND					B	
1	Sableuse 24V		ND						B	
1	Compresseur Hydrovane		WEG		10	PI			B	
1	Four micro ondes		ND						B	
1	Réfrigérateur		HIGH ONE						B	
1	Cafetière		BOSCH						B	
CENTRALE BIOGAZ - Local huile										
2 /2	Appareil(s) d'éclairage masse inac( )		Philips							
2 /2	Prise(s) de courant (2017)								B	
1	Convecteur	2	ND		ND					
1	Moteur glycol		EBARA		2					

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Nbre NV / NI	Désignation	Cl	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités Type	Calibre (A)	Réglage (A)	Cont.	Isol. (MΩ)
	N° Obs : 6 R. 4215-06 NF C15-100_Ed2002 : 533		Appareillage non correctement protégé contre les surintensités *Le remplacer par un autre possédant les caractéristiques suivantes : 1.6A/2.5A à régler à 2A.*							
1	Moteur à huile		PLUSI		8	Dj	10	8	B	
1	Transfo sonde 230V / 24V								B	
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur										
2	Groupe climatisation				ND				B	
0 /16	Appareil(s) d'éclairage masse inac( )		Philips							
1	Compresseur secheur		Tefa		190				B	
2	Pompe CSVP + Pompe immergée				2,5	Dj	2,5		B	
2	Moteur distribution (SUR.122 et SUR.112) Ex II 2 a II BT4 ; CESI 01 ATEX 098		WEG		53,1	RE			B	
24	Ventilateur groupe		ND		ND				B	
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES										
1	Compresseur BIOGAZ		L S		7,9	RE			B	
1	Compresseur BIOGAZ		WEG		51	RE			B	
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIXIVIATS										
4	Circulateurs M53 M57 M55 M54		ATB		7.4	Dj	10	7.5	B	
1	Compteur de chaleur	2	CALEC		ND					
3	Circulateurs M51 M52 M56		ATB		20	Dj	32	20	B	
3	Pompes doseuses M133 (90W) M233 (90W) M333 (90W)		GRUNDFOS		1	Dj	5	1.25	B	
18	Electrovannes VX 331 332 ND VX 342 343 344 VX 231 232 ND VX 242 243 244 VX 131 132 ND VX 142 143 144		BSR		ND				B	
1	Pompe doseuse M142 (90W)		GRUNDFOS		1	Dj	5	1.25	B	
1	Pompe doseuse M242 (90W)				1	Dj		1.25	B	
1	Pompe doseuse M 342 (90W)				1	Dj		1.25	B	
4 /4	Appareil(s) d'éclairage IP 66(2017)								B	
4 /4	Prise(s) de courant dans Tableaux unités Lixiviats (2017)								B	
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIXIVIATS ISSUE DE ARMOIRE 1										
1	Transformateur alimentation des auxiliaires 1000VA		SCHNEIDER			Dj	4		B	
8	Ventilateurs (3kW) 1A 1B 2A 2B 3A 3B 4A 4B		ND		5	Dj	12	5,5	B	
1	Pompe lagune 40000m3		ND		4	RE	12	4	B	
1	Pompe lagune 300m3 (immergée)		ND		4	RE	12	4	B	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Nbre NV / NI	Désignation	CI	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Cont.	Isol. (MΩ)
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Pompe cuve à lots immergée		ND		6.6	Dj	12	6,5	B	
1	Pompe cuve lavage immergée		ND		6.6	Dj	12	7	B	
1	Pompe à borne 0.5kW		ND			Dj	ND		B	
0	Pompe Flopulse 1(réserve)		ND			Dj	12			
1	Pompe Flopulse 2		ND		2.5	Dj	5	3	B	
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIXIVIATS ISSUE DE ARMOIRE 2										
1	Transformateur alimentation des auxiliaires		SCHNEIDER		1	Dj	4		B	
8	Ventilateurs 5A 5B 6A 6B 7A 7B 8A 8B		ND		5	Dj	12	5,5	B	
1	Pompe à lots immergée		ND		6.6	Dj	12	7	B	
1	Pompe lavage immergée		ND		6.6	Dj	12	7	B	
1	Pompe à borne		ND		1	Dj	5	2	B	
1	Pompe doseuse javel		GRUNDFOS		1	Dj	5	1.25	B	
1	Pompe doseuse bactéricide		GRUNDFOS		1	Dj	5	1.25	B	
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIVIVIATS ISSUE DE ARMOIRE 3										
1	Transformateur alimentation des auxiliaires		SCHNEIDER		1	Dj	4		B	
8	Ventilateurs 9A 9B 10A 10B 11A 11B 12A 12B		ND		5	Dj	12	5,5	B	
1	Pompe cuvon à lots		ND		6.6	Dj	12	7	B	
1	Pompe cuvon lavage		ND		6.6	Dj	12	7	B	
1	Pompe à boue		ND		1	Dj	5	2	B	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

- Liste des plans et schémas des installations

Référence	Désignation	Origine	Date MAJ Schéma
EV11 068 BAE	EVALUATION DES RISQUES D'EXPLOSION ISDND DE L'ARBOIS	Apave	30/06/2011
EV11 068 BAE	DETERMINATION DES ZONES A RISQUE D'EXPLOSION	Apave	30/06/2011
ATSR -61 272-10	Note de calcul 09-010	Entreprise	30/01/2009
09-001	Poste de commande	Entreprise	30/01/2009
09-002	Poste de distribution	Entreprise	30/01/2009
09-003	TGBT	Entreprise	30/01/2009
G3089	Cellules HT poste	Entreprise	30/01/2009
09-006	Coffret TR	Entreprise	30/01/2009
1xJGC420GS	Armoire auxiliaire moteur	Entreprise	18/01/2006

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296_DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

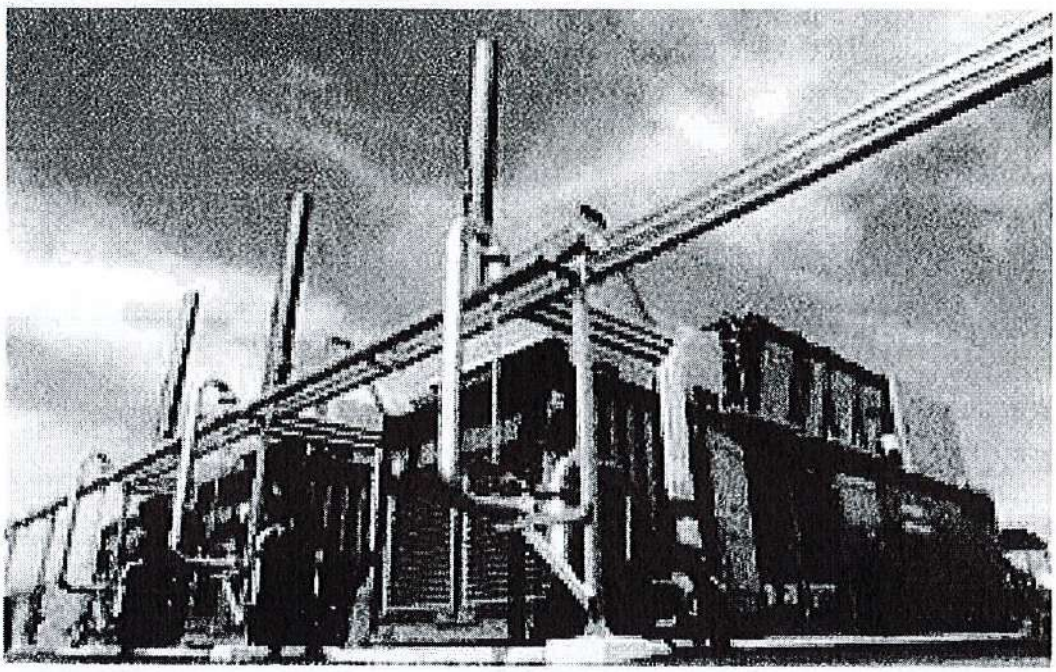

CENTRALE VALORISATION BIOGAZ L'ARBOIS

N° MT2017-09-279

Client: ENGIE COFELY

Chemin de la Bastide Blanche,
13127 Vitrolles
Contact: christian.desponts@engie.com

Contact : ENGIE COFELY

Agence VITROLLES
Monsieur Desponts
Contact: christian.desponts@engie.com

Lot(s): HT POSTE DE LIVRAISON et POSTE DE TRANSFORMATION

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Liste du materiel PDL

Cellule IM Arrivée ENEDIS DECHET ARBOIS
N° 001

Constructeur:	*POMMIER*	Appareil de mesure	x
Type :	*IM N1G1*	Type:	
N° de série:	*C09.11998*	N° de série:	
Année:	*2009*	Nombre de manoeuvre:	
Tore homopolaire:		Type:	
Transformateur de courant:		Rapport:	

Cellule IM
N°000

Constructeur:		Appareil de mesure	
Type :		Type:	
N° de série:		N° de série:	
Année:		Nombre de manoeuvre:	
Tore homopolaire:		Type:	
Transformateur de courant:		Rapport:	

Cellule CM
N°002

Constructeur:	*POMMIER*	**Fusibles**	6,3A
Type :	*N5G1*	**Constructeur:**	FERRAZ
N° de série:	*C.09.11999*	**Type:**	FR240V66,3P
Année:	*2009*		
Transformateur de tension :	*Schneider*	**Type:**	TP 3Ph/Masse
		Rapport:	100V

Cellule DM
N° 003

Constructeur:	POMMIER	Appareil de mesure		DJ: SFL 00891021FD
Type :	DM2 D2GMG	**Type:**	SEPAM	YF: 48Vdc
N° de série:	*C.09.12000*	**N° de série**	XXX	Yo1: 48Vdc
Année:	2009	Nombre de manœuvre:	XXX	Yo2:
				YM: 48Vdc

Transformateur courant:	**Type:**	
	Calibre:	
Tore homopolaire	Type:	

Observation générale:

Charcheur C13100 (4*12V/SLL750)
Coffret ITI (4*12V 26Ah)

Date de l'intervention: **13/11/17**	Signature et cachet
Société titulaire: **PROTEC'S**	
Représentant **N.FEUCHOT**	

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: **13/11/2017**	Signature et cachet
Nom et fonction **ENGIE COFELY CHRISTIAN DESPONTS**	**attachement N°**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

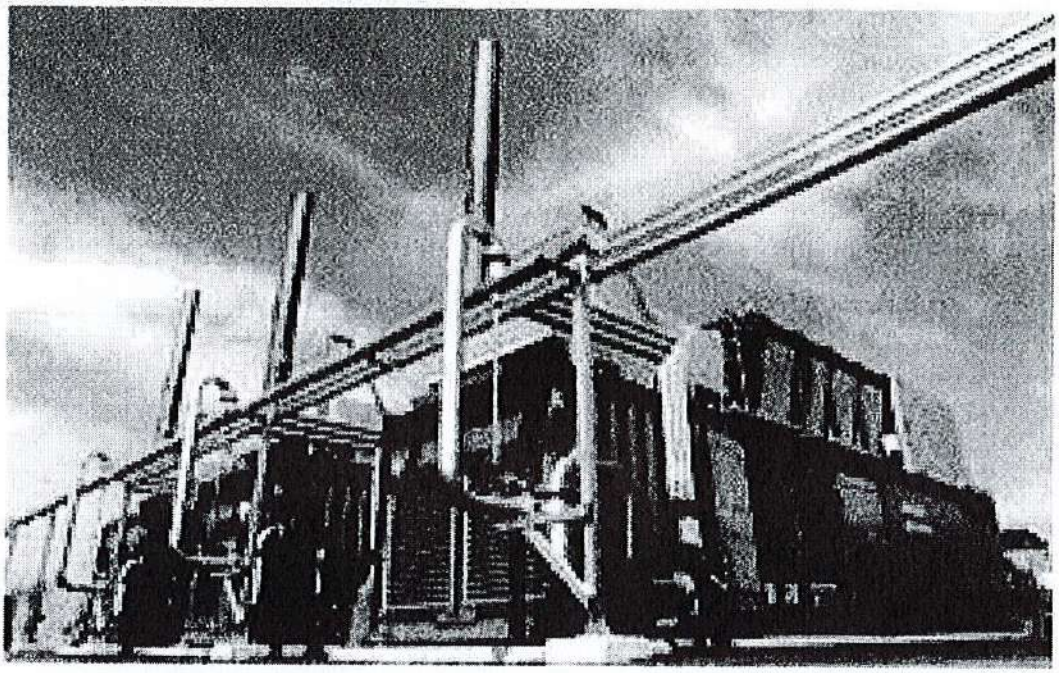

CENTRALE VALORISATION BIOGAZ L'ARBOIS

N° MT2017-09-279

Client: ENGIE COFELY

Chemin de la Bastide Blanche,
13127 Vitrolles
Contact: christian.desponts@engie.com

Contact : ENGIE COFELY

Agence VITROLLES
Monsieur Desponts
Contact: christian.desponts@engie.com

Lot(s): HT POSTE DE LIVRAISON et POSTE DE TRANSFORMATION

Courriel : contact@protecs.fr

Immatriculation au RC de Salon de Provence SIRET 819 552 225 00016 APE 7112 A

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Liste du materiel PDL

Cellule IM
N° 004

Constructeur:	*POMMIER*	Appareil de mesure:	
Type :	*N1G1*	Type:	
N° de série:	*C09.12002*	N° de série:	
Année:	*2009*	Nombre de manoeuvre:	
Tore homopolaire:		Type:	
Fusible			

Cellule IM
N°00

Constructeur:			
Type :			
N° de série:			
Année:			
Tore homopolaire:		Type:	
Transformateur de courant:		Rapport:	

Transformateur

Constructeur:		Couplage :	
N° de série:		Type enroulement:	
Type :		Refroidissement:	
Puissance :		Diélectrique :	
Tension:		Masse totale:	
Courant		Masse diélectrique:	
Annee :			

Observation générale:

Date de l'intervention: **13/11/17**	Signature et cachet
Société titulaire: **PROTEC'S**	
Représentant **N.FEUCHOT**	

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: **13/11/2017**	Signature et cachet
Nom et fonction **ENGIE COFELY** **CHRISTIAN DESPONTS**	**attachement N°**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Liste du materiel PTR

PROTEC'S

Cellule IM
N°001

Constructeur:	*POMMIER*	Appareil de mesure:	non
Type :	*N1G3*	**Type:**	
N° de série:	*C09.12002*	**N° de série:**	
Année:	*2009*	**Nombre de manœuvre:**	

Cellule CM
N°002

Constructeur:	*POMMIER*	**Fusibles**	6,3A
Type :	*N5G1*	**Constructeur:**	FERRAZ
N° de série:	*C.09.12003*	**Type:**	SOLEFUSE
Année:	*2009*		
Transformateur de tension :	*Schneider*	**Type:**	TP 3Ph/Masse
		Rapport:	100V

Cellule QM
N° 003

Constructeur:	*POMMIER*		
Type :	*P3G1*		
N° de série:	*C09.12004*		
Année:	*2009*		
Fusible	**FERRAZ**	**Calibre :**	80A

Cellule QM
N° 004

Constructeur:	*POMMIER*		
Type :	*P3G2*		
N° de série:	*C09.12005*		
Année:	*2009*		
Fusible	**FERRAZ**	**Calibre :**	80A

Cellule QM
N° 005

Constructeur:	*POMMIER*		
Type :	*P3G3*		
N° de série:	*C09.12006*		
Année:	*2009*		
Fusible	**FERRAZ SHAWMUT**	**Calibre :**	80A

Observation générale:

REVOIR VERROUILLAGE ARRIVEE PDL

Date de l'intervention: Signature et cachet	*Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant* Date de l'intervention: Signature et cachet
Société titulaire: **PROTEC'S** Représentant **N.FEUCHOT**	Nom et fonction **attachement N°** **ENGIE COFELY** **CHRISTIAN DESPONTS**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Liste du materiel PTR2

PROTEC'S Provence Technique Services

Transformateur N°1

Constructeur:	France TRANSFO	**Couplage :**	DYn11
N° de série:	434646-03	**Type enroulement:**	ALU/alu
Type :	MINERA	**Refroidissement:**	ONAN
Puissance :	1600Kva	**Diélectrique :**	huile
Tension:	20Kv/410volts	**Masse totale:**	3550 Kg
Courant:	44,2/2309,4A	**Masse diélectrique:**	741 Kg
Année :	2009		

Transformateur N°2

Constructeur:	France TRANSFO	**Couplage :**	DYn11
N° de série:	434646-01	**Type enroulement:**	ALU/alu
Type :	MINERA	**Refroidissement:**	ONAN
Puissance :	1600Kva	**Diélectrique :**	huile
Tension:	20Kv/410volts	**Masse totale:**	3550 Kg
Courant:	44,2/2309,4A	**Masse diélectrique:**	741 Kg
Année :	2009		

Transformateur N°3

Constructeur:	France TRANSFO	**Couplage :**	DYn11
N° de série:	434646-02	**Type enroulement:**	ALU/alu
Type :	MINERA	**Refroidissement:**	ONAN
Puissance :	1600Kva	**Diélectrique :**	huile
Tension:	20Kv/410volts	**Masse totale:**	3550 Kg
Courant:	44,2/2309,4A	**Masse diélectrique:**	741 Kg
Année :	2009		

Observation générale:

IMPORTANTE FUITE TR2

Date de l'intervention:
13/11/17
Société titulaire:
PROTEC'S
Représentant
N.FEUCHOT

Signature et cachet

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention:
13/11/2017
Nom et fonction
ENGIE COFELY
CHRISTIAN DESPONTS

Signature et cachet

attachement N°

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

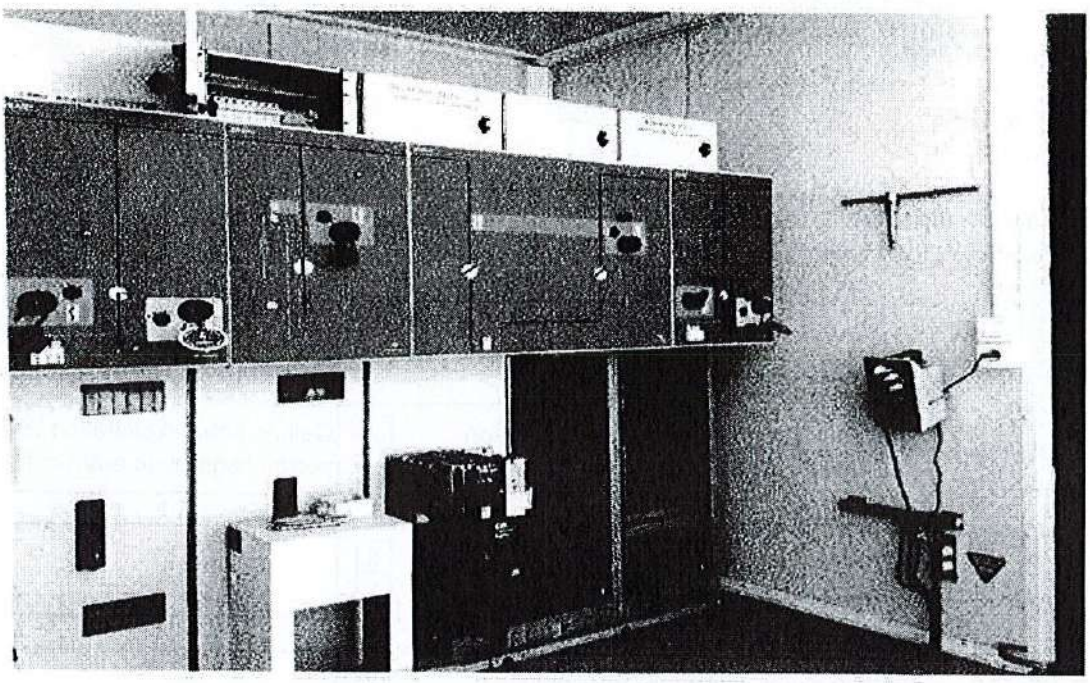

POSTE DE LIVRAISON

N° MT2017-09-279

Client: ENGIE COFELY

Chemin de la Bastide Blanche,
13127 Vitrolles
Contact: christian.desponts@engie.com

Contact : ENGIE COFELY

Agence VITROLLES
Monsieur Desponts
Contact: christian.desponts@engie.com

Lot(s): HT POSTE DE LIVRAISON et POSTE DE TRANSFORMATION

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

GAMME DE MAINTENANCE CELLULE INTERUPTEUR TYPE IM

PROTEC'S Provence Technique Services

Repère GMAO: **Fonction:** Cellule IM Arrivée ENEDIS DECHET ARBOIS

Constructeur:	*POMMIER*	**Appareil de mesure:**	~~oui~~ X non
Type :	*IM N1G1*		
N° de série:	*C09.11998*		
Année:	*2009*		

Tore homopolaire: *NON*
Transformateur de courant: *NON*

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
		Contrôle verrouillage		
3	1	Verrouillage inter avec autre protection	X	Cellule sous exploitation ENEDIS pas de verrouillage avec autre cellule
3	1	Verrouillage terre	X	
		Contrôle général		
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	X	
3	1	Nettoyage des isolateurs	X	
		Contrôle des connexions		
3	1	Vérification des têtes de câbles	X	
3	1	Raccordement des tresses de terre	X	
3	1	Resserrage des JdB	X	
3	1	Resserrage des bornes	X	
		Contrôle coffret basse tension		
3	1			Sans objet
3	1			
		Contrôle sectionneur de terre		
3	1	Vérification du bon fonctionnement	X	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	X	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	X	
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	X	
3/4	3	Test de fonctionnement	X	
3	3			

Observation:

Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Société titulaire: **PROTEC'S**
Représentant **N.FEUCHOT**

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant
Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Nom et fonction **ENGIE COFELY CHRISTIAN DESPONTS**
attachement N°

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

GAMME DE MAINTENANCE CELLULE TRANSFORMATEUR DE POTENTIEL TYPE CM

PROTEC'S

Repère GMAO: Position 002 **Fonction:** Protection comptage

Constructeur:	POMMIER	**Fusibles**	6,3A
Type :	N5G1	**Constructeur:**	FERRAZ
N° de série:	C.09.11999	**Type:**	FR240V66,3P
Année:	2009		

Transformateur de tension: *Schneider* **Type:** TP 3Ph/Masse **Rapport:** 20K/100V

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
		Contrôle verrouillage		
3	1	Verrouillage inter avec autres protections	x	cellule sous exploitation ENEDIS interdiction d'acces par plombage
3	1	Verrouillage terre	x	
		Contrôle général		
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	x	
3	1	Nettoyage des isolateurs	x	
		Contrôle des connexions		
3	1	Vérification des tête de câble	x	
3	1	Raccordement des tresses de terre	x	
3	1	Resserrage des JMS	X	
3	1	Resserrage des bornes	x	
		Contrôle coffret basse tension		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	x	
3	1	Contrôle et resserrage des connections	x	
		Contrôle sectionneur de terre		
3	1	Vérification du bon fonctionnement	x	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	x	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	x	
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	x	
3/4	3	Test de fonctionnement	x	
3	3	Test des reprises CTC		

Observation:

Date de l'intervention: **13/11/2017** Signature et cachet

Société titulaire: **PROTEC'S**

Représentant **N.FEUCHOT**

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: **13/11/2017** Signature et cachet

Nom et fonction **ENGIE COFELY CHRISTIAN DESPONTS**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

GAMME DE MAINTENANCE CELLULE DISJONCTEUR TYPE DM2

PROTEC'S

Repère GMAO:	Position 002		**Fonction:**	Protection générale	
Constructeur:	POMMIER	Appareil de mesure	**SEPAM 100**	DJ: SFT	
Type :	DM2 D2GMG	**Type:**		YF: 48V dc	
N° de série:	C.09.12000	**N° de série**	**S1SE0127083**	Yo1: 48V dc	
Année:	2009	Nombre de manœuvre:		Yo2:	
Transformateur courant:		**Type:**			

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
		Contrôle verrouillage		
3	1	Verrouillage inter avec autre protection(s)	X	Contrôle du chemin de clés
3	1	Verrouillage terre et sectionneur		
		Contrôle général		
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	X	
3	1	Nettoyage des isolateurs	X	
		Contrôle des connexions		
3	1	Vérification des tétons de câbles		
3	1	Raccordement des tresses de terre	X	
3	1	Resserrage des JdB	X	
3	1	Resserrage des bornes	X	
		Contrôle coffret basse tension		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	X	
		Contrôle sectionneur de terre		
3	1	Vérification du bon fonctionnement	X	
		Contrôle sectionneur		
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	X	léger Point dur pour fermeture du sectionneur
		Contrôle disjoncteur		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	X	Intervention sur appariel par ENEDIS
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	X	
3/4	3	Test de fonctionnement	X	
3	3	Test des report GTC		
		Contrôle relais de protection		
3/4	3	Test par injection	X	Contrôle des protections C13 100 réalisé par ENEDIS Rapport joint
3/4	3	Réglage	X	
3/4	3	Relevé des valeurs	X	

Observations

Chargeur C13100 (4*12V/SLL750)
Coffret ITI (4*12V 26Ah)

Date de l'intervention: **13/11/2017**	Signature et cachet
Société titulaire: **PROTEC'S**	
Représentant **N.FEUCHOT**	

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: **13/11/2017**	Signature et cachet
Nom et fonction **ENGIE COFELY CHRISTIAN DESPONTS**	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

GAMME DE MAINTENANCE CELLULE INTERUPTEUR TYPE IM

PROTEC'S

Repère GMAO: Position 004 **Fonction:** Depart PTR

Constructeur:	*POMMIER*	**Appareil de mesure:**	oui	non
Type :	*N1G1*	**Type:**		
N° de série:	*C09.12002*	**N° de série:**		
Année:	*2009*			

Tore homopolaire: *OUI*
Transformateur de courant: *NON*

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
		Contrôle verrouillage		
3	1	Verrouillage inter avec autre protection	x	
3	1	Verrouillage terre	x	
		Contrôle général		
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	x	
3	1	Nettoyage des isolateurs	x	
		Contrôle des connexions		
3	1	Vérification des têtes de câbles	x	
3	1	Raccordement des tresses de terre	x	
3	1	Resserrage des JDB		
3	1	Resserrage des bornes	x	
		Contrôle coffret basse tension		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage		SANS OBJET
3	1	Contrôle et resserrage des connexions		
		Contrôle sectionneur de terre		
3	1	Vérification du bon fonctionnement	x	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	x	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	x	
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	x	
3/4	3	Test de fonctionnement	x	
3	3	Test des reports D/D		

Observation:

Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Société titulaire: **PROTEC'S**
Représentant **N.FEUCHOT**

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant
Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Nom et fonction **ENGIE COFELY** **CHRISTIAN DESPONTS**
attachement N°

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

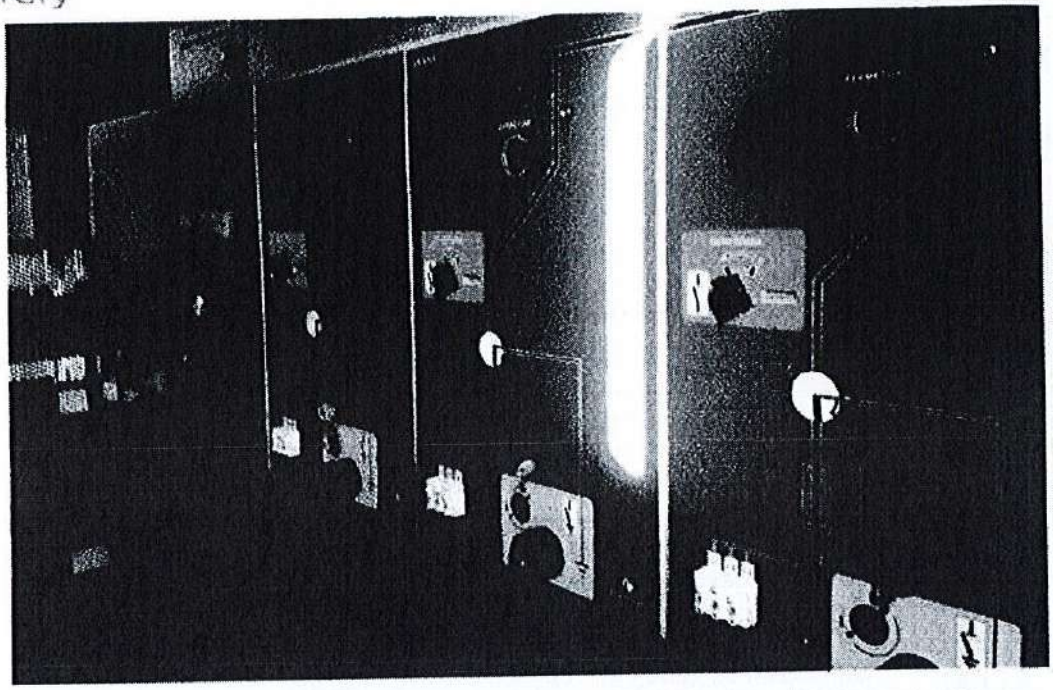

MAINTENANCE POSTE DE TRANSFORMATION

N° MT2017-09-279

Client: ENGIE COFELY

Chemin de la Bastide Blanche,
13127 Vitrolles
Contact: christian.desponts@engie.com

Contact : ENGIE COFELY

Agence VITROLLES
Monsieur Desponts
Contact: christian.desponts@engie.com

Lot(s): HT POSTE DE LIVRAISON et POSTE DE TRANSFORMATION

Courriel : contact@protecs.fr

Immatriculation au RC de Salon de Provence SIRET 819 552 225 00015 APE 432 1A

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

GAMME DE MAINTENANCE CELLULE INTERUPTEUR TYPE IM

PROTEC'S

Repère GMAO: **Fonction:** Arrivée PDL // PTR2

Constructeur:	*POMMIER*	**Appareil de mesure:**	oui	non
Type :	*N1G3*	**Type:**		
N° de série:	*C09.12002*	**N° de série:**		
Année:	*2009*			

Tore homopolaire: *NON*

Transformateur de courant: *NON*

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
		Contrôle verrouillage		
3	1	Verrouillage inter avec autre protection	x	Revoir verrouillage avec cellule en amonts
3	1	Verrouillage terre	x	
		Contrôle général		
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	x	
3	1	Nettoyage des isolateurs	x	
		Contrôle des connexions		
3	1	Vérification des têtes de câbles	x	
3	1	Raccordement des tresses de terre	x	
3	1	Resserrage des JdB		
3	1	Resserrage des bornes	x	
		Contrôle coffret basse tension		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	x	
3	1	Contrôle et resserrage des connections	x	
		Contrôle sectionneur de terre		
3	1	Vérification du bon fonctionnement	x	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	x	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	x	
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	x	
3/4	3	Test de fonctionnement	x	
3	3	Test des reports GTC		

Observation:

Date de l'intervention: **13/11/2017**	Signature et cachet
Société titulaire: **PROTEC'S**	
Représentant **N.FEUCHOT**	

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: **13/11/2017**	Signature et cachet
Nom et fonction **ENGIE COFELY CHRISTIAN DESPONTS**	**attachement N°**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

GAMME DE MAINTENANCE CELLULE TRANSFORMATEUR DE POTENTIEL TYPE CM

PROTEC'S Provence technique services

Repère GMAO: Position 002 **Fonction:** TP Couplage

Constructeur:	POMMIER	**Fusibles**	6,3A
Type :	N5G1	**Constructeur:**	FERRAZ
N° de série:	C.09.12003	**Type:**	FR240V66,3P
Année:	2009		

Transformateur de tension: *Schneider* **Type:** TP 3Ph/Masse **Rapport:** 20K/100V

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
		Contrôle verrouillage		
3	1	Verrouillage inter avec autres protections	x	
3	1	Verrouillage terre	x	
		Contrôle général		
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	x	
3	1	Nettoyage des isolateurs	x	
		Contrôle des connexions		
3	1	Vérification des tête de câble	x	
3	1	Raccordement des tresses de terre	x	
3	1	Resserrage des JdB	x	
3	1	Resserrage des bornes	x	
		Contrôle coffret basse tension		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	x	
3	1	Contrôle et resserrage des connections	x	
		Contrôle sectionneur de terre		
3	1	Vérification du bon fonctionnement	x	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	x	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	x	
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	x	
3/4	3	Test de fonctionnement	x	
3	3	Test des reports GTC		

Observation:

Date de l'intervention: **13/11/2017** Signature et cachet

Société titulaire: **PROTEC'S**

Représentant **N.FEUCHOT**

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: **13/11/2017** Signature et cachet

Nom et fonction **ENGIE COFELY CHRISTIAN DESPONTS**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

GAMME DE MAINTENANCE CELLULE INTERUPTEUR FUSIBLE TYPE QM

PROTEC'S Provence Technique Services

Repère GMAO: Position 001 **Fonction:** Protection transformateur 1

Constructeur:	*POMMIER*	Appareil de mesure	Motors: 48V dc
Type :	*P3G1*	**Type:** detecteur defaut type T154	YF: 48v dc
N° de série:	*C09.12004*		Yo1/Yo2:
Année:	*2009*		YM: 48V dc

Fusible de protection **Type:** FERRAZ **Calibre:** 80A

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
		Contrôle verrouillage		
3	1	Verrouillage inter avec autre protection(s)	X	
3	1	Verrouillage terre	X	
		Contrôle général		
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	X	
3	1	Nettoyage des isolateurs	X	
		Contrôle des connexions		
3	1	Vérification des têtes de câbles	X	
3	1	Raccordement des tresses de terre	X	
3	1	Resserrage des JdB		
3	1	Resserrage des bornes	X	
		Contrôle coffret basse tension		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	x	
3	1	Contrôle et resserrage des connections	x	
		Contrôle sectionneur de terre		
3	1	Vérification du bon fonctionnement	X	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	X	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	X	
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	X	
3/4	3	Test de fonctionnement	X	
3	3			
		Contrôle relais de protection		
3/4	3			
3/4	3			
3/4	3			

Observations

Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Société titulaire: **PROTEC'S**
Représentant **N.FEUCHOT**

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Nom et fonction **ENGIE COFELY CHRISTIAN DESPONTS**
attachement N°

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

GAMME DE MAINTENANCE CELLULE INTERUPTEUR FUSIBLE TYPE QM

PROTEC'S

Repère GMAO: **Fonction:** Protection transformateur 2

Constructeur:	*POMMIER*	Appareil de mesure		Motors: 48V dc
Type :	*P3G2*	**Type:**	detecteur defaut type T154	YF: 48v dc
N° de série:	*C09.12005*		Relais protection TR	Yo1/Yo2:
Année:	*2009*			YM: 48V dc

Fusible de protection **Type:** FERRAZ **Calibre:** 80A

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
		Contrôle verrouillage		
3	1	Verrouillage inter avec autre protection(s)	X	
3	1	Verrouillage terre	X	
		Contrôle général		
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	X	
3	1	Nettoyage des isolateurs	X	
		Contrôle des connexions		
3	1	Vérification des têtes de câbles	X	
3	1	Raccordement des tresses de terre	X	
3	1	Resserrage des JdB	X	
3	1	Resserrage des bornes	X	
		Contrôle coffret basse tension		
3	1			
3	1			
		Contrôle sectionneur de terre		
3	1	Vérification du bon fonctionnement	X	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	X	
		Contrôle Inter/sectionneur		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	X	Si commutateur distant et commande BP fermeture cellule
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur		Si réarmement AU fermeture OM sans autre action (type AQC défaut)
3/4	3	Test de fonctionnement	X	
3	3			
		Contrôle relais de protection		
3/4	3			
3/4	3			
3/4	3			

Observations

Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Société titulaire: **PROTEC'S**
Représentant **N.FEUCHOT**

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Nom et fonction **ENGIE COFELY CHRISTIAN DESPONTS**
attachement N°

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

GAMME DE MAINTENANCE CELLULE INTERUPTEUR FUSIBLE TYPE QM

PROTEC'S Services technique services

Repère GMAO: **Fonction:** Protection transformateur PTR2

Constructeur:	*POMMIER*	Appareil de mesure		Motors: 48V dc
Type :	*P3G3*	**Type:**	detecteur defaut type T154	YF: 48v dc
N° de série:	*C09.12006*		Relais protection TR	Yo1/Yo2:
Année:	*2009*			YM: 48V dc

Fusible de protection **Type:** SHNEIDER SOLEFUSE
Calibre: 6,3A

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
		Contrôle verrouillage		
3	1	Verrouillage inter avec autre protection(s)	X	
3	1	Verrouillage terre	X	
		Contrôle général		
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	X	
3	1	Nettoyage des isolateurs	X	
		Contrôle des connexions		
3	1	Vérification des têtes de câbles	X	
3	1	Raccordement des tresses de terre	X	
3	1	Resserrage des JdB	x	
3	1	Resserrage des bornes	X	
		Contrôle coffret basse tension		
3	1			
3	1			
		Contrôle sectionneur de terre		
3	1	Vérification du bon fonctionnement	X	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	X	
		Contrôle inter/sectionneur		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	X	Si commutateur distant et commande BP fermeture cellule
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur		
3/4	3	Test de fonctionnement	X	Si rearmement AU fermeture QM sans autre action (type AOC défauts
3	3			
		Contrôle relais de protection		
3/4	3			
3/4	3			
3/4	3			

Observations

Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Société titulaire: **PROTEC'S**
Représentant **N.FEUCHOT**

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant
Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Nom et fonction **ENGIE COFELY**
CHRISTIAN DESPONTS
attachement N°

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

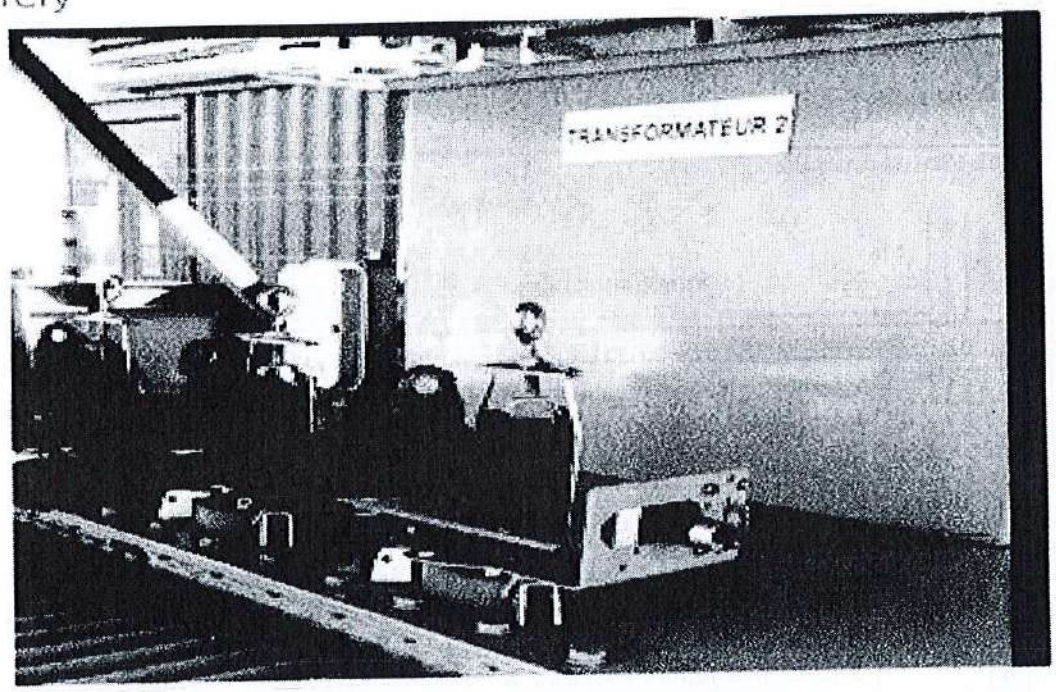

MAINTENANCE TRANSFORMATION

N° MT2017-09-279

Client: ENGIE COFELY

Chemin de la Bastide Blanche,
13127 Vitrolles
Contact: christian.desponts@engie.com

Contact : ENGIE COFELY

Agence VITROLLES
Monsieur Desponts
Contact: christian.desponts@engie.com

Lot(s): HT POSTE DE LIVRAISON et POSTE DE TRANSFORMATION

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

GAMME DE MAINTENANCE TRANSFORMATEUR HT BT

PROTEC'S
Expertise technique services

Repère GMAO: **Fonction:** Transformateur 1

Constructeur:	*France TRANSFO*	**Couplage :**	DYn11
N° de série:	*434646-03*	**Type enroulement:**	ALU/alu
Type :	*MINERA*	**Refroidissement:**	ONAN
Puissance :	*1600Kva*	**Diélectrique :**	huile
Tension:	*20Kv/410volts*	**Masse totale:**	3550 Kg
Courant:	*44,2/2309,4A*	**Masse diélectrique:**	741 Kg
Année :	*2009*		

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
		Contrôle verrouillage		
3	1	Verrouillage des extrémités de câbles	X	
		Contrôle général		
3	1	Nettoyage et contrôle visuel de l'étanchéité	X	
3	1	Examen du bruit et des vibrations	X	
		Contrôle des connexions		
3	1	Vérification des têtes de câbles	X	
3	1	Raccordement des tresses de terre	X	
3	1	Resserrage des bornes BT	X	
		Contrôle coffret basse tension		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	X	
3	1	Contrôle étanchéité passages barres	X	
		Contrôle diélectrique		
4	3	Prélèvement du diélectrique	x	
4	3	Tension de claquage , teneur en eau	x	
4	3	Surveillance des gaz dissous	x	
4	3	Teneur PCB dans hydrocarbure	x	
4	3	Analyse Chromatographique	x	
4	3	Masse volumique et densité	x	
		Contrôle relais de protection type DGPT2		
3	3	Défaut gaz	x	
3	3	Défaut pression	x	
3	3	Alarme température 1	x	
3	3	Défaut température 2	x	

Observation:

Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Société titulaire: **PROTEC'S**
Représentant **N.FEUCHOT**

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Nom et fonction **ENGIE COFELY** **CHRISTIAN DESPONTS**
attachement N°

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

GAMME DE MAINTENANCE TRANSFORMATEUR HT BT

Repère GMAO: **Fonction:** Transformateur 2

Constructeur:	*France TRANSFO*	**Couplage :**	DYn11
N° de série:	*434646-01*	**Type enroulement:**	ALU/alu
Type :	*MINERA*	**Refroidissement:**	ONAN
Puissance :	*1600Kva*	**Diélectrique :**	huile
Tension:	*20Kv/410volts*	**Masse totale:**	3550 Kg
Courant:	*44,2/2309,4A*	**Masse diélectrique:**	741 Kg
Année :	*2009*		

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
		Contrôle verrouillage		
3	1	Verrouillage des extrémités de câbles	X	
		Contrôle général		
3	1	Nettoyage et contrôle visuel de l'étanchéité		FUITE IMPORTANTE SUR EXTREMITES HAUTE TENSION
3	1	Examen du bruit et des vibrations	x	
		Contrôle des connexions		
3	1	Vérification des têtes de câbles	X	
3	1	Raccordement des tresses de terre	X	
3	1	Resserrage des bornes BT	X	
		Contrôle coffret basse tension		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	X	
3	1	Contrôle étanchéité passages barres	x	Fuite a reprendre
		Contrôle diélectrique		
4	3	Prélèvement du diélectrique	x	
4	3	Tension de claquage , teneur en eau	x	
4	3	Surveillance des gaz dissous	x	
4	3	Teneur PCB dans hydrocarbure	x	
4	3	Analyse Chromatographique	x	
4	3	Masse volumique et densité	x	
		Contrôle relais de protection type DGPT2		
3	3	Défaut gaz	x	
3	3	Défaut pression	x	
3	3	Alarme température 1	x	
3	3	Défaut température 2	x	

Observation:

Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Société titulaire: **PROTEC'S**
Représentant **N.FEUCHOT**

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Nom et fonction **ENGIE COFELY**
CHRISTIAN DESPONTS
attachement N°

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

GAMME DE MAINTENANCE TRANSFORMATEUR HT BT

PROTEC'S Provence Technique Services

Repère GMAO: **Fonction:** Transformateur 3

Constructeur:	*France TRANSFO*	**Couplage :**	DYn11
N° de série:	*434646-02*	**Type enroulement:**	ALU/alu
Type :	*MINERA*	**Refroidissement:**	ONAN
Puissance :	*1600Kva*	**Diélectrique :**	huile
Tension:	*20Kv/410volts*	**Masse totale:**	3550 Kg
Courant:	*44,2/2309,4A*	**Masse diélectrique:**	741 Kg
Année :	*2009*		

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
		Contrôle verrouillage		
3	1	Verrouillage des extrémités de câbles	X	
		Contrôle général		
3	1	Nettoyage et contrôle visuel de l'étanchéité	X	
3	1	Examen du bruit et des vibrations	X	
		Contrôle des connexions		
3	1	Vérification des têtes de câbles	X	
3	1	Raccordement des tresses de terre	X	
3	1	Resserrage des bornes BT	X	
		Contrôle coffret basse tension		
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	X	
3	1	Contrôle étanchéité passages barres	X	
		Contrôle diélectrique		
4	3			Prévoir prélèvement diélectrique lors d'une prochaine maintenance
4	3			
4	3			
4	3			
4	3			
4	3			
		Contrôle relais de protection type DGPT2		
3	3	Défaut gaz	x	
3	3	Défaut pression	x	
3	3	Alarme température 1	x	
3	3	Défaut température 2	x	

Observation:

Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Société titulaire: **PROTEC'S**
Représentant **N.FEUCHOT**

Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: **13/11/2017**
Signature et cachet
Nom et fonction **ENGIE COFELY** **CHRISTIAN DESPONTS**
attachement N°

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

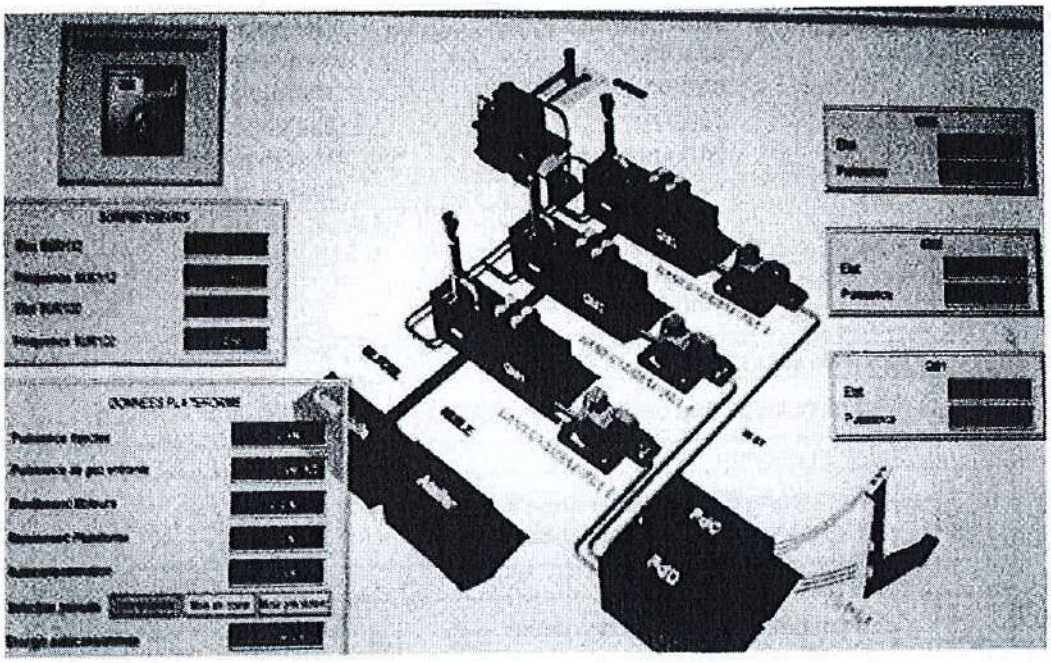

DIVERS

N° MT2017-09-279

Client: **ENGIE COFELY**
Chemin de la Bastide Blanche,
13127 Vitrolles
Contact: christian.desponts@engie.com

Contact : **ENGIE COFELY**
Agence VITROLLES
Monsieur Desponts
Contact: christian.desponts@engie.com

Lot(s): HT POSTE DE LIVRAISON et POSTE DE TRANSFORMATION

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

A l'attention de M. Philippe FEUCHOT

V/Réf. : 25252462
N/Réf. : ACM PADS
Interlocuteur : M. Kaled ALI

Objet : VERIFICATION DES PROTECTIONS HTA SELON LA NORME NF C13.100

La Gavotte, le 13/12/2017

Monsieur,

Nous avons procédé le 13/12/2017 aux réglages et contrôles du dispositif de protection C13.100 qui équipe votre poste de livraison situé à : Centrale BIOGAZ , 13090 Aix en Provence (Arbois)

Nous vous précisons qu'à ce jour le **fonctionnement est correct.**

Les réglages AMPEREMETRIQUES sont les suivants:

Ampère métrique I max	**1100A**
Homo polaire	**24A**
Temporisation	**200ms**

Les réglages WATTMETRIQUES sont les suivants:

SW	Kw
Réglage TAV	**200 ms**
Temps de déclenchement	**500 ms**
Tempo VR	**10 s**
Seuil VR	**34%**

ERDF
L'ELECTRICITÉ EN RÉSEAU

Direction Régionale - Domaine Installations Clients
Thierry VANNINI - Animateur Base Comptages et Mesures
5 chemin de la Dalsoule - 13170 La Gavotte
thierry.vannini@erdf.fr
04 91 09 19 11 - 06 27 59 16 54

ERDF - Electricité Réseau Distribution France
SA à directoire et à conseil de surveillance au capital
de 270 037 000 euros - R C S de Nanterre 444 608 442
Tour ENEDIS - 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense Cedex

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Les réglages Découplage sont les suivants:

Type	Vo	Mini U 85%	Maxi U 115%	Fréquence Mini	Fréquence Maxi	Mini U 25%	R S E
H 3	1160V	17000V	23000V	49.5Hz	50.5Hz	5000V	oui
Tempo.	3,6s	1,022s	181ms	180ms	169ms	190ms	154ms

*Votre puissance installée déclarée est de 4800 KVA.

Mallette d'injection utilisée : Marque : France Log Type : PTR 231

*Contrôle effectué par simulation de défaut au primaire et au secondaire du circuit de protection, équipé de relais C13.100 type SEPAM S48 E23

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ENGIE ENERGIE SERVICES
COFELY SERVICES
Centrale Biogaz de l'Arbois
Lieu dit Jas de Maroc
13100 AIX EN PROVENCE

A l'attention de Monsieur DESPONTS

F2C
FOUDRE CONTROLE CERTIFICATION

VERIFICATION COMPLETE FOUDRE

en référence à l'

arrêté du 4 octobre 2010 modifié

Mission n° : A532247534.1

effectuée le 24 janvier 2018

Installation :
Centrale Biogaz de l'Arbois

apave

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

APAVE SUDEUROPE SAS
Agence de Marseille
8 rue Jean-Jacques VERNAZZA
Z.A.C. Saumaty Séon – CS 60193
13322 MARSEILLE CEDEX 16
Tél. : 0496152292 – Fax : 0496152398

CSDU de l'Arbois
Plateforme de Valorisation du Biogaz
Plateau de l'Arbois
Lieu dit Jas de Maroc

13100 AIX EN PROVENCE

Date d'intervention : **11 janvier 2016**

VERIFICATION COMPLETE FOUDRE

en référence à l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié

CODE PRESTATION : A1611

Adresse(s) d'expédition :
1 ex **ENGIE ENERGIE SERVICES**
COFELY SERVICES
Parc de la bastide Blanche
Bât. A3
BP 252
13747 VITROLLES

A l'attention de Monsieur DESPONTS

Intervenant :
Thierry ADOLPHE

Accompagné par :
Gilles GRANEL

Rendu compte à :
Gilles GRANEL

Pièces jointes :
Néant.

F2C
FOUDRE CONTROLE CERTIFICATION

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Le seul rapport faisant foi est le rapport envoyé par **APAVE SUDEUROPE SAS.**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

SOMMAIRE

1 SYNTHESE DE NOS OBSERVATIONS 4

2 MISSION 6
2.1 Contexte 6
2.2 Objet 6
2.3 Objectif 6
2.4 Référentiels 7
2.5 Limites d'intervention 7
2.6 Documents fournis 7
2.7 Appareils de mesures utilisés 7

3 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SITE (Rappel) 8
3.1 Activité de l'établissement 8
3.2 Modifications ou extensions du site 8
3.3 Moyens matériels pour les vérifications 8
3.4 Contenu des vérifications 9
3.5 Mesures de prévention 9

4 DETAIL DES PROTECTIONS 10
4.1 Installation de valorisation/bâtiment pont bascule/postes PT1 et PT2 10

5 ANNEXES 17
5.1 Mesures et relevés 17
5.2 Photos 19
5.3 Certificat GLOBAL 22

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

1 SYNTHESE DE NOS OBSERVATIONS

L'étude technique RGC 20732 de RG Consultants fait deux types de prescriptions :

- **Obligation** : l'installation de la protection est obligatoire.
- **Optimisation** : travaux fortement conseillés pour protection d'autres équipements indispensables au bon fonctionnement du site et à la sécurité du personnel.

La conformité vis-à-vis de la réglementation foudre des ICPE n'est prononcée qu'au vu des installations de protection déclarées « Obligation » dans l'étude technique.

Les remarques relatives aux installations de protection déclarées « Optimisation », donc fortement conseillées, sont données à titre d'information. Il appartient à l'exploitant de décider de leur mise en place.

☒ STATUE SUR LA CONFORMITE

La prise en compte exhaustive des éléments de l'installation de protection contre la foudre à inspecter est réalisée en référence à la Notice de vérification et de maintenance et aux normes applicables. **La conformité de l'Installation peut être prononcée au vu des résultats de l'inspection.**

Remarques :

- Documents : Le carnet de bord, la notice de vérification et le rapport de vérification initiale n'ont pas été fournis. La visite est menée sans notice. Le carnet de bord n'a pas été renseigné.

- Les remarques qui suivent concernent des installations dont la mise en place est conseillée par l'étude technique pour « Optimisation » donc non obligatoire. Les conseils ont été partiellement pris en compte. Le présent rapport de vérification ne stipule pas d'avis sur la conformité et sur l'état de conservation pour ces installations :

N°(*)	LIBELLE
1	**Réseau de terre Plateforme** : Selon l'ET paragraphe 5.1 : *« Toutes les structures métalliques de la plateforme devront être équipées d'une boucle de fond de fouille en câble de cuivre de 50 mm² qui sera installée dans le sol..... ».* Selon l'ET : il est fortement conseillé de réaliser ces travaux. Le conseil n'a pas été suivi.
2	**Réseau de terre Torchères** : Selon l'ET paragraphe 5.1 : *« Une prise de terre en boucle conformément à l'annexe E.5.4.3.4 de la norme NF EN 62305-3 devra être réalisée pour les torchères, en cuivre étamé 30 x 2 mm ou cuivre rond de section 50 mm². Il convient que la prise de terre en boucle soit, de préférence, enterrée à au moins 0,5 m de profondeur et à au moins 1 m à l'extérieur des murs. »* Selon l'ET : il est fortement conseillé de réaliser ces travaux. Le conseil n'a pas été suivi.
3	**Liaisons équipotentielles - Plateforme** : *Selon l'ET paragraphe 5.1 : « Toutes les structures métalliques de la plateforme devront être équipées d'une boucle de fond de fouille en câble de cuivre de 50 mm² qui sera installée dans le sol* ***avec une liaison équipotentielle entre les différents éléments des structures (cheminées, piliers, IPN, canalisations...)*** *afin d'assurer une parfaite équipotentialité et continuité électrique. »* Raccorder tous les éléments métalliques à la boucle de terre (à créer, voir observation n°1) par des conducteurs de cuivre de section 50 mm². Selon l'ET : il est fortement conseillé de réaliser ces travaux. Le conseil n'a pas été entièrement suivi. **Les abris des transfos ne sont pas reliés.**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

N°(*)	LIBELLE
4	**Liaisons équipotentielles - Torchères :** Une liaison équipotentielle est visible entre la barrette de terre dans un coffret et les châssis support des torchères. Mais **les mesures confirment que les torchères ne sont pas reliées au réseau de terre de la plate-forme** (l'alimentation électrique des torchères est différente de celle de la plateforme). Raccorder le bas de chaque torchère à la boucle de terre (à créer, voir observation n°2) par des conducteurs de cuivre de section 50 mm². Conseil pour « Optimisation » de l'ET non suivi.
5	**Clôture métallique zone torchères :** La clôture des torchères n'est pas reliée à la terre. Raccorder les panneaux de la clôture torchères à la boucle de terre (boucle à créer, voir observation n°2). Conseil pour « Optimisation » de l'ET non suivi.
6	**Parafoudres de type 2 - Armoire traitement Gaz** Les parafoudres en place ne respectent pas les préconisations minimales de l'ET en particulier Imax 40 kA et In 20 kA. Mettre en place des parafoudres type 2 répondants aux exigences de l'étude technique. Parafoudre recommandé par l'ET pour « Optimisation ».
7	**Parafoudres de type 2 - Armoire électrique de la torchère B6200** Les parafoudres en place ne respectent pas les préconisations minimales de l'ET : Imax 40kA, In 20kA et Up ≤ 1.5 kV. Mettre en place des parafoudres type 2 répondants aux exigences de l'étude technique et au guide UTE 15 443. Parafoudre recommandé par l'ET pour « Optimisation ».

(*) Voir paragraphe 4 « Détail des protections »

Nota : La forme du rapport est commune à la vérification visuelle, la vérification complète, et la notice de vérification et de maintenance. Seules les parties du rapport relatives à l'une des 3 prestations sont complétées.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

2 MISSION

2.1 Contexte

La présente mission fait suite à notre proposition N°A532247534.1du 22 septembre 2017, acceptée par v otre commande N°1000254049 du 29 septembre 2017.

2.2 Objet

La mission porte :

☒ sur l'ensemble du site (plate-forme de valorisation et les postes HT PT1 et PT2).
☐ sur le(s) Bâtiment(s) et Structure(s) suivante(s) suivants :

2.3 Objectif

Rappel de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié :

« Art. 21. – L'installation des protections fait l'objet d'une vérification complète par un organisme compétent, distinct de l'installateur, au plus tard six mois après leur installation.
Une vérification visuelle est réalisée annuellement par un organisme compétent.
L'état des dispositifs de protection contre la foudre des installations fait l'objet d'une vérification complète tous les deux ans par un organisme compétent.
Toutes ces vérifications sont décrites dans une notice de vérification et de maintenance et sont réalisées conformément à la norme NF EN 62305-3, version de décembre 2006.
Les agressions de la foudre sur le site sont enregistrées. En cas de coup de foudre enregistré, une vérification visuelle des dispositifs de protection concernés est réalisée, dans un délai maximum d'un mois, par un organisme compétent.
Si l'une de ces vérifications fait apparaître la nécessité d'une remise en état, celle-ci est réalisée dans un délai maximum d'un mois.

Art. 22. – L'exploitant tient en permanence à disposition de l'inspection des installations classées l'analyse du risque foudre, l'étude technique, la notice de vérification et de maintenance, le carnet de bord et les rapports de vérifications. »

Rappel de la circulaire du 24 avril 2008 :

« Toutes les vérifications sont réalisées conformément à la notice de vérification et maintenance. Les vérifications n'ont pas pour objet de statuer sur la pertinence de l'analyse du risque foudre ou de l'étude technique.
Les résultats des vérifications sont consignés dans un rapport. Les précédents rapports de vérification sont tenus à disposition du vérificateur.
Tous les événements survenus dans l'installation de protection foudre (modification, vérification, coup de foudre, opération de maintenance) sont consignés dans le carnet de bord. Les enregistrements des agressions de la foudre sont datés et si possible localisés sur le site.
Les enregistrements peuvent être réalisés à l'aide d'un compteur de coup de foudre (ce dernier doit alors être conforme au guide UTE C 17-106 « Guide pratique – Compteurs de coups de foudre ») ou par un système de détection d'orage. »

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

2.4 Référentiels

Cette mission est effectuée en référence aux textes réglementaires et normatifs suivants :

- NF EN 62305-3 – Dommages physiques sur les structures et risques humains
- NF EN 62305-4 – Réseaux de puissance et de communication dans les structures
- NF C17-102 (septembre 2011) – Protection contre la foudre - Systèmes de protection contre la foudre à dispositif d'amorçage.

2.5 Limites d'intervention

- Les protections existantes sur les bâtiments et structures pour lesquels aucune protection n'est requise dans l'Analyse du Risque Foudre sont vérifiées conformément aux normes en vigueur à la date d'installation de ces équipements.
- Notre prestation ne comprend pas les essais spécifiques des protections tels que proposés par certains constructeurs.

2.6 Documents fournis

	Origine	Date	Révision
☐ Plan d'implantation des protections existantes			
☒ Analyse de risque foudre	RG Consutants	13/07/2012	RGC21195 Rev A
☒ Etude technique de protection foudre	RG Consutants	13/07/2012	RGC21195 Rev A
☐ Notice de vérification et de maintenance	**Non fournie**		
☐ Plan de masse			
☐ Procédures d'exploitation			
☐ Rapport de vérification « Initiale »	**Non fourni**		
☒ Dernier rapport de vérification périodique	APAVE	12/01/2016	8956714-001-1
☐ Carnet de bord	**Non fourni**		

2.7 Appareils de mesures utilisés

☐ Sans objet
☒ Cf ci-après

	Marque - Type
Mesureur de continuité	Micro-ohmmètre numérique MEGGER type DLR010HD n° 2011OHM502
Mesureur de terre	FLUKE 1621 (méthode des terres auxiliaires)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

3 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SITE (RAPPEL)

3.1 Activité de l'établissement

Plateforme de valorisation du biogaz

3.2 Modifications ou extensions du site

Aucune modification ne nous a été signalée par vos services.

3.3 Moyens matériels pour les vérifications

Installation extérieure de protection foudre / SPF et installation intérieure de protection foudre / SMPI

Vérifications visuelles :	Vérifications complètes :
☒ Vérification depuis le sol ☐ Escalier ☐ Jumelles ☐ Echelle ☐ Nacelle ☐ Autre :	☒ Vérification depuis le sol ☐ Escalier ☐ Jumelles ☐ Echelle ☐ Nacelle ☒ Tellurohmmètre ☒ Mesureur de continuité ☐ Contrôleur d'isolement ☐ Valise de test constructeur ☐ Autre :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

3.4 Contenu des vérifications

Installation extérieure de protection foudre / SPF

Vérifications visuelles :	Vérifications complètes :
☒ Dispositifs de capture (éléments naturels) ☐ Conducteurs de descentes (éléments naturels) ☒ Liaisons équipotentielles ☒ Prises de terre ☐ Autre :	☒ Dispositifs de capture (éléments naturels) ☒ Conducteurs de descentes (éléments naturels) ☒ Prises de terre ☐ Mesure des prises de terre ☐ Mesure des continuités ☐ Autre :

Installation intérieure de protection foudre / SMPI

Vérifications visuelles :	Vérifications complètes :
☒ Indicateurs visuels des parafoudres ☐ Bouton de test ☒ Dispositifs de déconnexion (fusibles / disjoncteurs) ☐ Autre :	☒ Indicateurs visuels des parafoudres ☒ Bouton de test ☒ Dispositifs de déconnexion (fusibles / disjoncteurs) avec test des fusibles ☐ Autre :

3.5 Mesures de prévention

☒ Aucune mesure de prévention préconisée
☐ Matériel de détection d'orage
☐ Service d'alerte d'activité orageuse
☐ Arrêt de l'exploitation en période orageuse
☐ Autre :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

4 DETAIL DES PROTECTIONS

4.1 Installation de valorisation/bâtiment pont bascule/postes PT1 et PT2

4.1.1 Installation extérieure de protection foudre / SPF

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Dispositif de capture plate-forme : Composants naturels : - Cheminées des groupes (8 m) - Tuyauteries extérieures - 2 torchères (7 m), - structures métalliques de la plate-forme - clôtures métalliques plateforme.	L'ensemble est composé d'éléments métalliques à ciel ouvert et peut constituer des dispositifs naturels de capture au sens de la norme NF EN 62305-3.		SO	
Conducteurs de descente Composants naturels			SO	
Prises de terre Plateforme : Prise de terre du site de type indéterminé (aucun renseignement fourni). L'ensemble des masses métalliques de l'unité de valorisation du biogaz est interconnecté à ce réseau de terre à l'aide de conducteurs en cuivre de 25 mm²,	***Selon l'ET paragraphe 6.1.1 :*** Toutes les structures métalliques de la plateforme devront être équipées d'une boucle de fond de fouille en câble de cuivre de 50 mm² qui sera installée dans le sol avec une liaison équipotentielle entre les différents éléments des structures afin d'assurer une parfaite équipotentialité et continuité électrique. **Selon l'ET : il est fortement conseillé de réaliser ces travaux (Optimisation).** **Le conseil n'a pas été suivi.**		**Autres**	1
Torchères : Pas de prise de terre visible.	***Selon l'ET paragraphe 6.1.2 :*** Une prise de terre en boucle conformément à l'annexe E.5.4.3.4 de la norme NF EN 62305-3 devra être réalisée pour les torchères, en cuivre étamé 30 x 2 mm ou cuivre rond de section 50 mm². Il convient que la prise de terre en boucle soit, de préférence, enterrée à au **moins 0,5 m de profondeur** et à **au moins 1 m à l'extérieur des murs**. **Selon l'ET : il est fortement conseillé de réaliser ces travaux (Optimisation).** **Le conseil n'a pas été suivi.**		**Autres**	2
Enregistrement des agressions de la foudre	Aucun système d'enregistrement n'est requis par l'Etude technique		SO	

C : Conforme **NC** : Non conforme **SO** : Sans Objet **AS** : Avis suspendu **Autres** : Travaux à réaliser

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Liaisons équipotentielles extérieures Plateforme : Quelques éléments métalliques sont reliés au réseau de terre par l'intermédiaire de conducteur de cuivre isolé de section 25 mm². : - les 3 containers groupes, - un poteau de la plate-forme cheminée groupe 3, - un poteau de la plate-forme cheminées des groupes 1 et 2), - l'algeco réserve huile, - le marche pied remplissage huile, - le bâtiment bureau et cellules, - les poteaux support de tuyauteries (y compris celles vers Lixivia).	*Selon l'ET paragraphe 6.1.1 :* Toutes les structures métalliques de la plateforme devront être équipées d'une boucle de fond de fouille en câble de cuivre de 50 mm² qui sera installée dans le sol **avec une liaison équipotentielle entre les différents éléments des structures (cheminées, piliers, IPN, canalisations...)** afin d'assurer une parfaite équipotentialité et continuité électrique. **Le conseil n'a pas été entièrement suivi. Les abris des transfos ne sont pas reliés.**		**Autres**	**3**
Torchères : Aucune liaison équipotentielle visible.	**Absence de liaison au réseau équipotentiel de la plateforme et de prise de terre. Les mesures confirment que les torchères ne sont pas reliées au réseau de terre de la plate-forme.** **Raccorder le bas de chaque torchère à la boucle de terre (à créer voir non-conformité n°2) par des conducteurs de cuivre de section 50 mm².** **Selon l'ET : il est fortement conseillé de réaliser ces travaux (Optimisation). Le conseil n'a pas été suivi.**		**Autres**	**4**
Clôture métallique La clôture métallique de la plateforme elle-même dispose d'interconnexions au réseau de terre à l'aide de conducteurs de cuivre isolé 25 mm², en général 1 panneau sur 2).	**La clôture des torchères n'est pas reliée à la terre. Raccorder les panneaux de la clôture torchères à la boucle de terre (à créer voir non-conformité n°2).** **Selon l'ET : il est fortement conseillé de réaliser ces travaux (Optimisation). Le conseil n'a pas été suivi.**		**Autres**	**5**
Distances de séparation	Sans objet, SPF non isolé		SO	

C : Conforme **NC** : Non conforme **SO** : Sans Objet **AS** : Avis suspendu **Autres** : Travaux à réaliser

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

4.1.2 Installation intérieure de protection foudre / parafoudres

Liaisons équipotentielles et blindages :

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Ecrans des câbles			SO	
Liaisons équipotentielles intérieures			SO	

C : Conforme **NC** : Non conforme **SO** : Sans Objet **AS** : Avis suspendu **Autres** : Travaux à réaliser

Parafoudres sur les services de puissance :

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Parafoudres de Type 1 **Poste PT1 / TGBT / TNS** Parafoudres 3P+N Phoenix Contact Flashtrab FLT-CP-PLUS-350ST pris sur JdB Phases : Uc 350V / Up 1,5 kV / Iimp 25kA In 25kA Neutre : Uc 350V / Up 1,5 kV / Iimp 100kA In 100kA Protection amont par disj. Schneider C125A 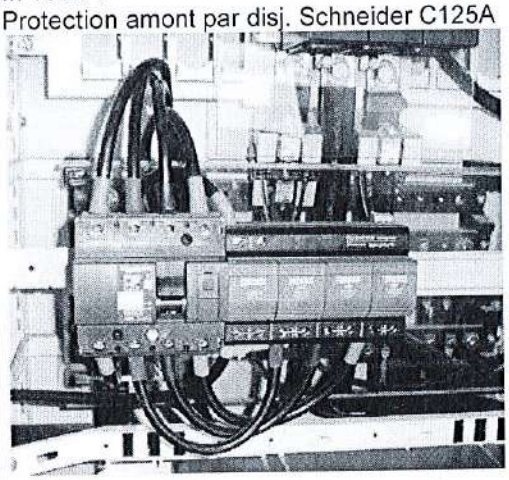	NB : poste extérieur à la plateforme. Règle des 50 cm : OK Dispositifs de déconnexion : OK Indicateurs visuels : OK **NB : Protection non requise par l'ET.**		SO	

C : Conforme **NC** : Non conforme **SO** : Sans Objet **AS** : Avis suspendu **Autres** : Travaux à réaliser

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Parafoudres sur les services de puissance (suite) :

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Parafoudres de Type 1 **Poste PT2 / TGBT / TNS** Parafoudres 3P+N Phoenix Contact Flashtrab FLT-CP-PLUS-350ST pris sur JdB Phases : Uc 350V / Up 1,5 kV / Iimp 25kA In 25kA Neutre : Uc 350V / Up 1,5 kV / Iimp 100kA In 100kA Protection amont par disj. Schneider C125A 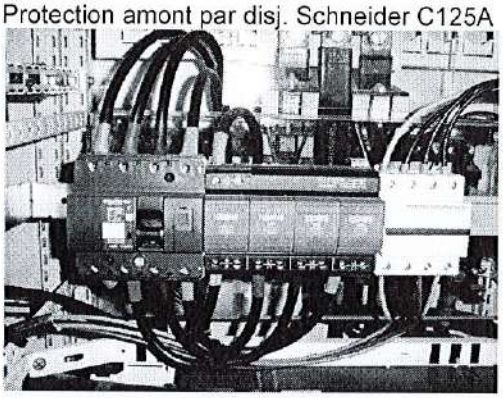	NB : poste extérieur à la plateforme. Règle des 50 cm : OK Dispositifs de déconnexion : OK Indicateurs visuels : OK **NB : Protection non requise par l'ET.**		SO	
Parafoudres de Type 1 **Bureau plateforme / TGBT / TNS** Parafoudres 3P+N Phoenix Contact Flashtrab FLT-CP-PLUS-350ST pris sur JdB Phases : Uc 350V / Up 1,5 kV / Iimp 25kA In 25kA Neutre : Uc 350V / Up 1,5 kV / Iimp 100kA In 100kA Protection amont par disj. Schneider C125A 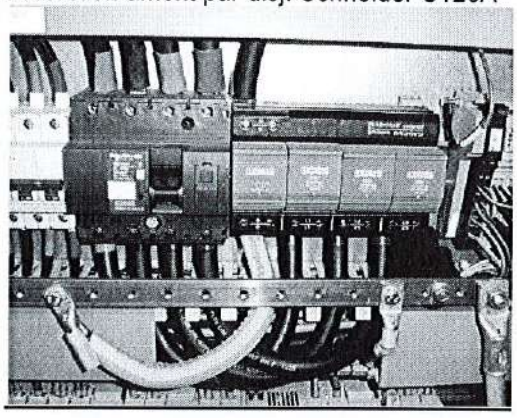	Règle des 50 cm : OK Dispositifs de déconnexion : OK Indicateurs visuels : OK		C	

C : Conforme **NC** : Non conforme **SO** : Sans Objet **AS** : Avis suspendu **Autres** : Travaux à réaliser

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Parafoudres sur les services de puissance (suite) :

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Parafoudres de type 2 **Bureau plateforme / TGBT / TNS** Parafoudres pris sur le jeu de barres Phoenix Contact VAL CP 350.ST Uc : 350V (L) / 240 V (N) Up 1.4 kV (L) / 1.5 kV (N) In 20 kA, Imax 40 kA Protection amont par disj. Schneider C125A 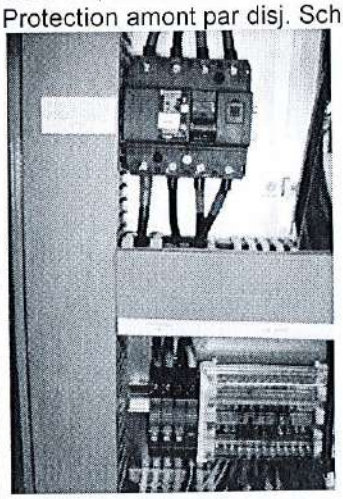	Règle des 50 cm : OK Dispositifs de déconnexion : OK Indicateurs visuels : OK **NB : Protection non requise par l'ET (conseil pour optimisation).**		SO	
Parafoudres de type 2 **Armoire traitement Gaz** Parafoudres Schneider Quick PRD20r pris sur le répartiteur. Uc : 350V Up 1.5 kV In 5 kA, Imax 20 kA 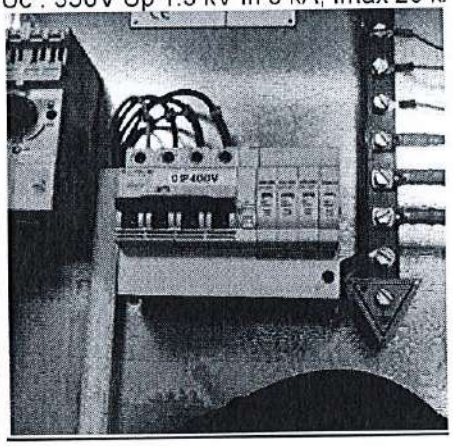	**Ces PF ne respectent pas les préconisations minimales de l'ET en particulier :** **Imax 40 kA et In 20 kA.** **Mettre en place des parafoudres type 2 répondants aux exigences de l'étude technique.** **NB : Protection non requise par l'ET (conseil pour optimisation).**		**Autres**	6

C : Conforme **NC** : Non conforme **SO** : Sans Objet **AS** : Avis suspendu **Autres** : Travaux à réaliser

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Parafoudres sur les services de puissance (suite) :

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Parafoudres de type 2 **Armoire électrique torchère Est (B6500)** Parafoudres Schneider pris en aval du sectionneur général Uc 264V Up 1.5 kV In 20 kA, Imax 40 kA Protection amont par disj. Legrand C20A 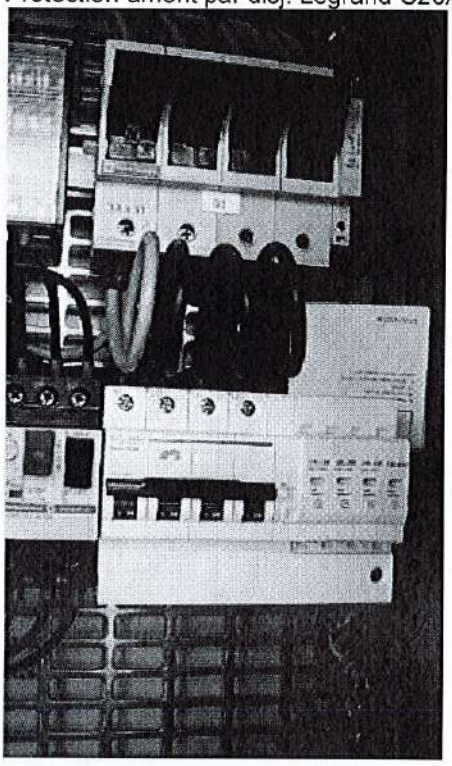	Règle des 50 cm : OK Dispositifs de déconnexion : OK Indicateurs visuels : **OK** **NB : La mise en place de ces parafoudres type 2 est conseillée pour optimisation.**		C	
Parafoudres de type 2 **Armoire électrique torchère Ouest(B6200)** Parafoudres Merlin Gérin PF30 pris sur le répartiteur Uc : 440V Up 1.8 kV In 10 kA, Imax 30 kA Protection amont par disj. Legrand C20A 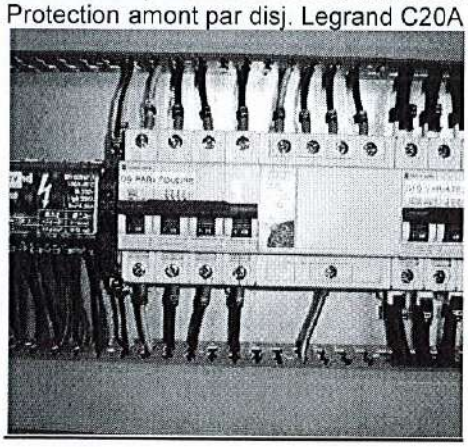	Règle des 50 cm : **non respectée** Dispositifs de déconnexion : OK Indicateurs visuels : OK **Ce PF ne respecte pas les préconisations minimales de l'ET en particulier :** **Imax 40 kA, In 20 kA et Up ≤ 1.5 kV.** **NB : La mise en place des parafoudres type 2 est conseillée par l'ET pour optimisation. Le conseil n'a pas été suivi.**		Autres	7

C : Conforme **NC** : Non conforme **SO** : Sans Objet **AS** : Avis suspendu **Autres** : Travaux à réaliser

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Parafoudres sur les services de puissance (suite) :

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Parafoudres de type 2 **Alimentation pont bascule et barrières radioactives** Parafoudres absents	**Cette installation n'est pas de la responsabilité de Cofély De plus, leur mise en place de parafoudres type 2 est conseillée et non déclarée « obligatoire » par l'étude technique.**		SO	

Parafoudres sur les services de communication :

Description	Critères	Visite visuelle	Visite complète	N° Obs.
Parafoudres de type 3	Non requis		SO	
Parafoudres télécommunication et vidéo : Page 27 de l'ET : *Les antennes sont susceptibles de capter le champ électromagnétique rayonné par les éclairs. De ce fait, elles peuvent transmettre des surtensions à l'émetteur. Pour éviter cela, il est nécessaire de protéger les entrées « antenne » des émetteurs par un parafoudre coaxial. Celui-ci sera connecté directement sur l'émetteur. Son impédance caractéristique et sa bande passante doivent être choisies en adéquation avec l'émetteur. La camera de surveillance infrarouge de l'alvéole ainsi que les caméras de vidéo surveillance sont concernées.* *Afin de protéger les systèmes de traitement, il est recommandé d'équiper leurs entrées / sorties avec les parafoudres coaxiaux. Ils seront choisis en fonction de la bande passante et du niveau de tension du signal.*	**Aucun parafoudre n'est en place sur les installations de télécommunication et de surveillance vidéo.** **Page 27 de l'étude la protection des antennes est donnée « pour info ».**		SO	
Parafoudres instrumentation	Non requis		SO	
Parafoudres centrale incendie	Non requis		SO	

C : Conforme **NC** : Non conforme **SO** : Sans Objet **AS** : Avis suspendu **Autres** : Travaux à réaliser

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

5 ANNEXES

5.1 Mesures et relevés

5.1.1. Prises de terre :

Méthode de mesure : Méthode des piquets auxiliaires avec mesureur de terre FLUKE 1621

Point de mesure	Valeur mesurée (Ω) Circuit fermé	Commentaire
Barrette de coupure dans container cellules /bureau TGBT	2.3	Satisfaisant
Remontée de terre sur poteau support tuyau huile à l'angle S/E du container groupe 1.	2.3	Satisfaisant

5.1.2. Continuités :

Ces mesures ont pour but de d'évaluer la qualité des liaisons équipotentielles d'un réseau maillé ou entre les terres des paratonnerres et la terre « électrique » d'un bâtiment.

Interprétation des mesures, pour des bâtiments séparés de moins de 100 m :

- Les valeurs inférieures à 10 milliohms présentent un très bon niveau d'équipotentialité.
- Les valeurs comprises entre 10 et 30 milliohms présentent en général un niveau d'équipotentialité satisfaisant. Mais pour des valeurs situées aux environs de 30 milliohms, il est nécessaire de prendre en compte les conditions de mesure et notamment l'éloignement des points de référence et de mesure.
- Les valeurs comprises entre 30 et 200 milliohms montrent une liaison de type linéique sans maillage.
- Les valeurs supérieures à 200 milliohms présentent un niveau d'équipotentialité insuffisant.

Appareil utilisé : Micro-ohmmètre numérique MEGGER type DLR010HD n° 2011OHM502 – Cet appareil permet d'effectuer des mesures de continuité avec une sensibilité de 1mΩ.

Point de référence	Point de mesure	Valeur	Commentaire
Barrette de coupure dans le container cellules /bureau TGBT	Remonté de terre bas poteau support arrivée gaz à côté groupe 2 (repéré E2)	7,3 mΩ	Satisfaisant
	Barre de terre dans armoire traitement gaz	6,3 mΩ	Satisfaisant
	Abri de l'armoire traitement gaz	6,3 mΩ	Satisfaisant
	Carcasse sécheur Biogaz	8,4 mΩ	Satisfaisant
	Poteau de la structure porteuse cheminée groupe 3 à l'angle S/O du container groupe 3	4,6 mΩ	Satisfaisant
	Grillage côté Ouest (entre groupe 3 et LIXIVIA)	11,4 mΩ	Satisfaisant
	Structure torchère Est	**Infini**	**Non satisfaisant**
	Structure torchère Ouest	**Infini**	**Non satisfaisant**
	Barre de terre du coffret électrique d'alim torchères	**Infini**	**Non satisfaisant**
	Grillage Ouest zone torchères	**Infini**	**Non satisfaisant**
	Barre équipotentielle sur container groupe 3	4,2 mΩ	Satisfaisant
	Poteau support tuyaux vers Lixivia	4,1 mΩ	Satisfaisant
	Remonté de fond de fouille E3 (poteau entre G2 et G3	6,2 mΩ	Satisfaisant

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Point de référence	Point de mesure	Valeur	Commentaire
Barrette de coupure dans le container cellules /bureau TGBT	Remonté de fond de fouille sur poteau entre G1 et G2	6,8 mΩ	Satisfaisant
	Remontée de terre sur poteau support tuyau huile à l'angle S/E du container groupe 1.	5,1 mΩ	Satisfaisant
	Grillage Sud face container groupe 1	29 mΩ	Satisfaisant
	Algeco stock huile (repère E6)	10,3 mΩ	Satisfaisant
	Grillage Est (derrière stock huile)	31 mΩ	Satisfaisant
	Marchepied remplissage huile	11,2 mΩ	Satisfaisant
	Algeco atelier (repère E8)	12,7 mΩ	Satisfaisant
	Remontée de terre E21 sur container groupe 3	4,2 mΩ	Satisfaisant
	Remontée de terre E18 sur container groupe 2	3,1 mΩ	Satisfaisant
	Barre équipotentielle sur container groupe 1	2.8 mΩ	Satisfaisant
	Remontée de terre E15	3,1 mΩ	Satisfaisant

Résultat :
Le niveau d'équipotentialité n'est pas satisfaisant entre le réseau de terre et les installations des torchères.
Les torchères et la clôture qui les entoure ne sont pas connectées au réseau de terre général de la plate-forme (remarques 2 et 4).

.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

5.2 Photos

Photos 1 - Mises à la terre des containers groupes

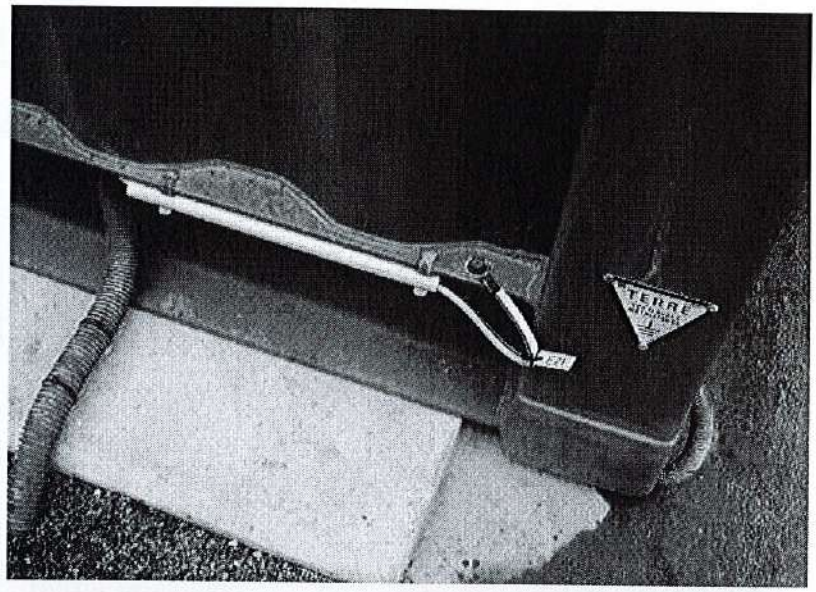

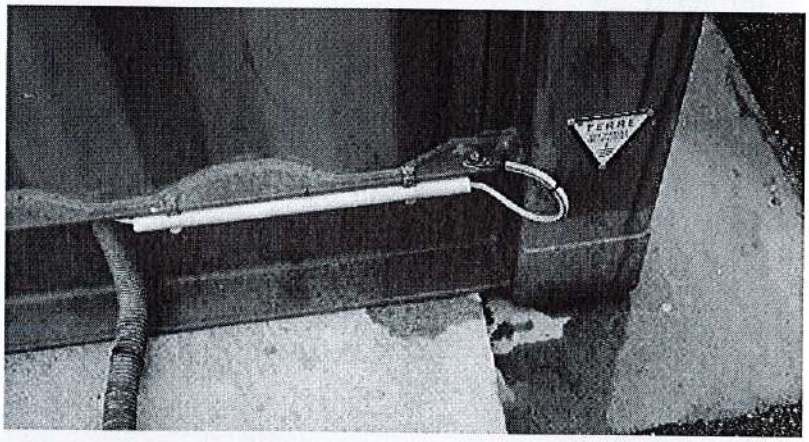

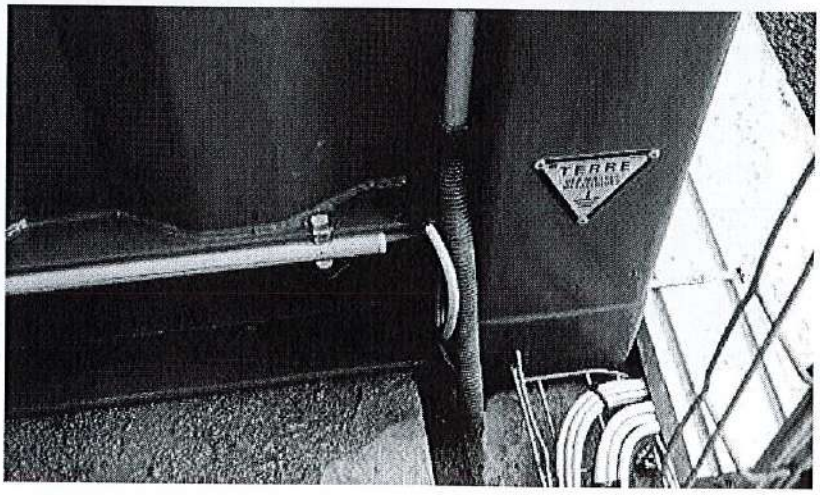

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Photos 2 – Mises à la terre des poteaux support des plateformes cheminées.

NB : il n'y a qu'uns seule mise à la terre par plateforme.

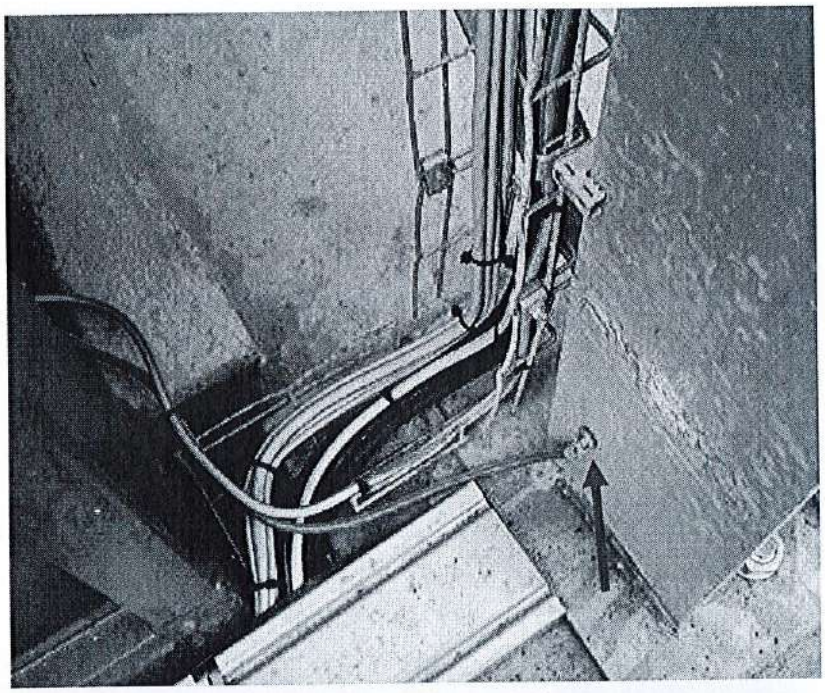

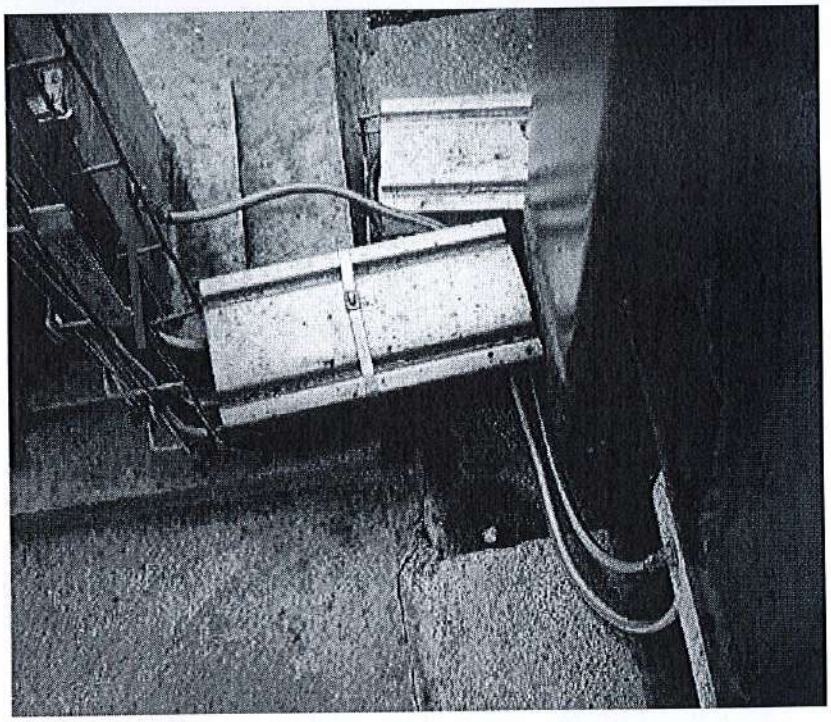

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Photo 3a – Exemple de mise à la terre grillage plateforme

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

5.3 Certificat GLOBAL

GLOBAL

Certificat N° F2C/01-b

DELIVRE LE 25/11/2013 VALABLE JUSQU'AU 24/11/2018

GLOBAL certifie que le système DE L'ENTREPRISE

APAVE
191 rue de Vaugirard
F-75738 PARIS CEDEX 15

a été jugé conforme au référentiel F2C - 2.0 – 1/7/2010 POUR L'ATTRIBUTION DE LA CERTIFICATION

F2C FOUDRE CONTROLE

Pour les domaines de compétences :

	Oui	Non
Analyse du risque foudre	X	
Vérification complète	X	
Vérification visuelle	X	
Etude Technique	X	

Le Président

Jacques ADAM

Le Représentant de l'entreprise

Rémi SOHIER

GLOBAL SAS - 14, rue du Séminaire –F-94516RUNGIS Cedex – Tel. : 01 49 78 23 24 – Fax : 01 46 86 06 06
site web : http://www.global-conseil.fr

CERTIFICATION-F11-Indice 2-F2C

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Direction Régionale Sud-Est
Agence DEF Provence
Parc du Golf, Bâtiment 23-25
350 rue Guillibert de la Lauzière
13856 Aix en Provence, Cedex 3
Tel : 04 42 97 67 59
Fax : 04 42 97 67 50
mail : sav-provence@def-online.com

DEF
Solutions et services de systèmes de sécurité incendie.

Compte rendu de maintenance préventive

N° 42112551M

Le présent rapport représente la synthèse de la visite de maintenance réalisée conformément à la réglementation norme NFS 61933 à la date de signature du rapport de visite.

Contrat n° M1100786-B

M1100786-S1-I1 - CENTRALE BIOGAZ ARBOIS

PLATEAU D'ARBOIS

CD9

13090 AIX EN PROVENCE

Le présent compte-rendu fait suite à la visite de maintenance réalisée par le technicien Jean Claude VILLAIN, débutée le 18 août 2017 et terminée le 18 août 2017.

Ce compte-rendu porte le numéro 42112551M et comporte tous les documents résumant les actions menées sur le site.

Lors de la visite, il a été procédé à des vérifications conformes au déroulé de mission décrit dans notre logiciel de suivi de maintenance. Les procédures appliquées sont référencées et décrites dans notre système qualité.

Fait le 18 août 2017

Jean Claude VILLAIN

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Compte rendu d'intervention préventive.

La Détection Electronique Française
Parc d'activité du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu
91882 MASSY CEDEX
S.A.S au capital de 5.000.000 d'euros.
EVRY B712 056 266 - Siret 712 056 266 00117 - APE

N° de rapport : 42112551M **N° BT/CS :** 723842
Nom contrat : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS
N° contrat : M1100786-B **Type de garantie :** Aucune

AGENCE

Nom Agence : DEF Provence
Adresse : Parc du Golf, Bâtiment 23-25
350 rue Guillibert de la Lauzière
13856 Aix en Provence, Cedex 3
Téléphone : 04 42 97 67 59
Email : sav-provence@def-online.com

SITE

Nom Site : M1100786-S1-I1 - CENTRALE BIOGAZ ARB
Installation : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS
Adresse : PLATEAU D'ARBOIS
CD9
13090 - AIX EN PROVENCE

Pour vos demandes de dépannage, contacter le **0800 00 12 14**

SYNTHESE DE L'INTERVENTION

Intervention : du 18/08/2017 au 18/08/2017

Bon état de fonctionnement : (limité à l'objet du contrat) OUI

Registre de sécurité mis à jour : OUI

Interlocuteur sur site :

Nom : DE MATA
Prénom : GEOFFROY
Fonction : TECHNICIEN
Téléphone : 0673470754
Fax :
Email : geoffroy-2.mata@engie.com

Etat du système à notre arrivée

-Système en fonctionnement

-Rencontre du client à l'arrivée sur site : OUI

-Il n'y a pas eu de modifications sur site déclarées par le client.

-Il y a eu des modifications sur site sur le plan de la sécurité générale : NON

-Il y a eu des évènements anormaux signalés par le client : NON

-Il y a eu des évènements anormaux signalés sur la main courante : NON

-Défauts récurrents constatés (suivant l'historique du système) :

Détail de nos prestations

VISITE DE MAINTENANCE PREVENTIVE SUR LA DETECTION INCENDIE .TEST DE TOUS LES DETECTEURS ET DECLENCHEUR MANUEL AVEC CONTROLE DE L'ALIMENTATION ET DES BATTERIES AINSI QUE L'EVACUATION GENERALE .PROBLEME SUR LE SDI .L'ALARME FEU NE PASSE PAS EN COMMANDE SUR L'UGA . FONCTIONNE QU'EN MANUEL ET EN MODE ESSAI PAS DE REMONTE DE TOUTE LES ZONES EN ALARME FEU .

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

La Détection Electronique Française
Parc d'activité du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu
91882 MASSY CEDEX
S.A.S au capital de 5.000.000 d'euros.
EVRY B712 056 266 - Siret 712 056 266 00117 - APE

Compte rendu d'intervention préventive.

N° de rapport : 42112551M **N° BT/CS** : 723842
Nom contrat : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS
N° contrat : M1100786-B **Type de garantie** : Aucune

Etat du système à notre départ

Système en Veille

Devoirs de conseils

SUITE AU PROBLEME RENCONTRE CE JOUR PENDANT NOS ESSAIS PREVOIR UN DIAGNOSTIQUE DE LA CENTRALE POLARIS C 2 6 10 .

Remarques / Commentaires du client

Aucun commentaire du client

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

La Détection Electronique Française
Parc d'activité du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu
91882 MASSY CEDEX
S.A.S au capital de 5.000.000 d'euros.
EVRY B712 056 266 - Siret 712 056 266 00117 - APE

Compte rendu d'intervention préventive.

N° de rapport : 42112551M **N° BT/CS :** 723842
Nom contrat : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS
N° contrat : M1100786-B **Type de garantie :** Aucune

ECS CMSI

Marque : DEF **Modèle :** POLARIS C 2/6/10
Année de mise en service : **Circuits Utilisés :** 4 **Circuits Equipés :** 10
Localisation : POSTE DE COMMANDE

Batterie(s) interne

Source secondaire **2** x **12** V **7** Ah Resultat du contrôle : **Satisfaisant**

ISec1 :	0.14 A	Un0 :	26.59 V	Un1 :	26.26 V
ISec2 :	0 A	Un2 :	25.43 V		

Batterie(s) interne

Source secondaire UGA **1** x **12** V **1.2** Ah Resultat du contrôle : **Satisfaisant**

ISec1 :	0 A	Un0 :	13.76 V	Un1 :	13.56 V
ISec2 :	0 A	Un2 :	12.79 V		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

La Détection Electronique Française
Parc d'activité du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu
91882 MASSY CEDEX
S.A.S au capital de 5.000.000 d'euros.
EVRY B712 056 266 - Siret 712 056 266 00117 - APE

Compte rendu d'intervention préventive.

N° de rapport : 42112551M **N° BT/CS :** 723842
Nom contrat : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS
N° contrat : M1100786-B **Type de garantie :** Aucune

Gamme de contrôle

Légende ☑ Satisfaisant ☒ NON Satisfaisant ☐ Sans Objet *Selon les exigences de la norme R7 actuelle.*

ECS		
Présence de plan des zones près de l'ECS et TRE	☑	Aucune remarque
Essai de la signalisation sonore et visuelle du ou des tableaux.	☑	
Signalisation visuelle et sonore sur l'ECS sur une coupure de la source principale+secondaire. (3° source)	☑	
Vérification visuelle du câblage interne de l'ECS.	☑	
Vérification du serrage des connexions interne de l'ECS.	☑	
Fonctionnement signalisation visuelle et sonore lors d'un dérangement.	☑	
Fonctionnement signalisation visuelle et sonore lors d'une l'alarme	☑	
Dépoussiérage des constituants de l'ECS.	☑	
Nettoyage de la face avant.	☑	
Mise en place de l'étiquette de certification APSAD.	☑	
Contrôle visuel du raccordement à la terre.	☑	Aucune remarque
Signalisation visuelle et sonore sur l'ECS d'un dérangement sur une coupure de la source secondaire.	☑	
Signalisation visuelle et sonore sur l'ECS d'un dérangement sur une coupure de la source principale.	☑	
Présence d'un disjoncteur et différentiel 30mA	☑	
Disjoncteur et Différentiel réservé à l'usage exclusif de l'ECS.	☑	
Disjoncteur correctement identifié.	☑	
Dérivation 230V issue du tableau principal du bâtiment.	☑	
Vérification de l'isolement des lignes de détection par rapport à la terre.	☑	Aucune remarque
Sur un Court-circuit de ligne, perte d'une seule fonction de détection (DA ou DM) et pas plus de 32 points.	☑	
Vérification du courant de garde (ligne collective uniquement).	☑	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

La Détection Electronique Française
Parc d'activité du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu
91882 MASSY CEDEX
S.A.S au capital de 5.000.000 d'euros.
EVRY B712 056 266 - Siret 712 056 266 00117 - APE

Compte rendu d'intervention préventive.

N° de rapport : 42112551M **N° BT/CS** : 723842
Nom contrat : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS
N° contrat : M1100786-B **Type de garantie** : Aucune

Déclencheurs manuels

Référence	Qt. installée	Qt. testée
DMOCL	1	1
Total	1	1

Détecteurs de fumée

Type	Référence	Qt. installée	Qt. testée	Echangée
OPTIQUE	OC-O	11	11	0
THERMIQUE	OCT-75	3	3	0
	Total	14	14	0

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Compte rendu d'intervention préventive.

42112551M

Listing : détecteurs

Numéro de ligne.	Zone / Adresse	Localisation	Modèle	Reconditionnement	Essai	Essais de l'IA associé	Conformité de l'implantation, distance et type de détecteur	Dépoussiérage	Tension Piles (V)	Signal Réception Radio (db)	Contrôle et réglage de l'alignement	Remarque
1	1 /	1	OC-O		S		S					R1
2	1 /	1	OC-O		S		S					R2
3	1 /	1	OC-O		S		S					R3
4	1 /	1	OC-O		S		S					R4
5	1 /	1	OC-O		S		S					R5
6	1 /	1	OC-O		S		S					R6
7	1 /	1	OC-O		S		S					R7
8	1 /	1	OC-O		S		S					R8
9	1 /	1	OC-O		S		S					R9
10	1 /	1	OC-O		S		S					R10
11	1 /	1	OC-O		S		S					R11
12	1 /	1	OCT-75		S		S					
13	1 /	1	OCT-75		S		S					
14	1 /	1	OCT-75		S		S					

Remarques :

: Détecteur : OC-O 1
Désignation : DETECTEUR CELLULE LOCAUX CDE

: Détecteur : OC-O 1
Désignation : DETECTEUR N° 2 DISTRIBUTION

S = Satisfaisant NS = Non Satisfaisant NT = Non Testé F = Fait NF = Non Fait

Accusé de réception préfecture
011-200054807-20180621-2018_CT_206-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Compte rendu d'intervention préventive.

Listing : détecteurs

42112551M

R3 : Détecteur : OC-O 1
Observation : ALARME NE PASSE PAS SUR SDI BUREAU DE COMMANDES EN MODE ESSAI .

R4 : Détecteur : OC-O 1
Observation : DETECTEUR OCO ATELIER NE REMONTE PAS AU SDI EN MODE ESSAI

R5 : Détecteur : OC-O 1
Observation : DETECTEUR OCO N° 2 ATELIER NE REMONTE PAS SUR SDI EN MODE ESSAI

R6 : Détecteur : OC-O 1
Observation : DETECTEUR N° 1 LOCAL HUILES

R7 : Détecteur : OC-O 1
Observation : DETECTEUR N° 2 LOCAL HUILES

R8 : Détecteur : OC-O 1
Observation : DETECTEUR N° 1 DISTRIBUTION

R9 : Détecteur : OC-O 1
Observation : REMONTE SUR AUTOMATE

R10 : Détecteur : OC-O 1
Observation : REMONTE SUR AUTOMATE

R11 : Détecteur : OC-O 1
Observation : REMONTE SUR AUTOMATE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

S = Satisfaisant NS = Non Satisfaisant NT = Non Testé F = Fait NF = Non Fait

Annexe 2

Suivi des déchets produits sur la plateforme

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

CHIMIREC SOCODELI

BON D'ENLÈVEMENT D'HUILES USAGÉES

CHIMIREC-SOCODELI

Agence de Carcassonne : 04 68 72 60 60
Agence de Beaucaire : 04 66 01 74 44

afaq ISO 9001 ISO 14001

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : Engie Cofely

ADRESSE : Aix en Pce

TYPOLOGIE : ☒ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels
☐ Collectivités ☐ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée
☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 1500 (litres) Poids : 1350 (Kg)

CONDITIONNEMENT ☒ Vrac (citerne)
☐ Colis Nature du colis : _____ Nombre : _____

Type d'huile : ☒ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : 0166742

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIEU DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) :

CHIMIREC SOCODELI

A

11 rue Nicolas Cugnot
11000 CARCASSONNE
Fax 04 68 72 67 79

B

ZI Domitia Sud
30300 BEAUCAIRE
Fax 04 66 81 88 57

H. arrivée : 12h25 H. départ : 13h35

Chauffeur : Lara | Véhicule : AB 236 FQ | N° Cuve Dépôt : (facultatif)

Date de collecte : 30/01/17

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé

Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant

ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 ~~NITROLLES~~ Cedex
Tél 04 42 79 44 44 ; Fax 04 42 79 44 45
Siret 552 046 953 02098

Conditions générales au verso

SIRET 383 369 246 00046 • APE 3812 Z • SAS au capital social de 100 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

BON D'ENLÈVEMENT D'HUILES USAGÉES

CHIMIREC SOCODELI

CHIMIREC-SOCODELI

Agence de Carcassonne : 04 68 72 50 60
Agence de Beaucaire : 04 66 01 74 44

afaq QSE Qualité Sécurité Environnement AFNOR CERTIFICATION ISO 9001 • OHSAS 18001 ISO 14001

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : Engie Cofely

ADRESSE : Aix en Pce

TYPOLOGIE : ☒ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels
☐ Collectivités ☐ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée
☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 1600 (litres) Poids : 1490 (Kg)

CONDITIONNEMENT ☒ Vrac (citerne)
☐ Colis Nature du colis : _____ Nombre : _____

Type d'huile : ☒ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : 0167995

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIEU DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) :

CHIMIREC SOCODELI

11 rue Nicolas Cugnot
11000 CARCASSONNE
Fax 04 68 72 67 79

ZI Domitia Sud
30300 BEAUCAIRE
Fax 04 66 81 88 57

A

B

H. arrivée : 14h30 H. départ : 15h00

Chauffeur : Lara Véhicule : AASSOLC N° Cuve Dépôt : (facultatif)

Date de collecte : 25/4/17

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé

Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant

ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13743 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 Fax 04 42 79 44 45

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180624-2018302_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

BON D'ENLÈVEMENT D'HUILES USAGÉES

sevia
vos déchets ont de la ressource

580, Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél. 04 42 02 09 20 - Fax 04 42 75 29 40

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : Cofely Charbois

ADRESSE : C 9 9
13090 Aix en Provence

TYPOLOGIE : ☐ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels
☒ Collectivités ☐ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée
☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 2600 (litres) Poids : 2340 (Kg)

CONDITIONNEMENT ☒ Vrac (citerne)
☐ Colis Nature du colis : Cuve Nombre : 1

Type d'huile : ☒ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : 0364833

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIEU DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) :

SEVIA
580, Montée des Pins
13340 ROGNAC
, 42 02 09 20 Fax 04 42 75 29 40
SIRET : 775 721 392 00327

A
B

H. Arrivée : 38127 H. Départ :

Chauffeur : Cathy | Véhicule : 711 | N° Cuve Dépôt : (facultatif)

Date de collecte : 23 Juin 17

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé

Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client

ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 45
Siret 552 046 955 02098

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

BON D'ENLÈVEMENT D'HUILES USAGÉES

sevia
vos déchets ont de la ressource
580, Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél. 04 42 02 09 20 - Fax 04 42 75 29 40

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : Cofely l'auberin

ADRESSE : Chemin Dep 9
13090 Aix en Provence

TYPOLOGIE : ☐ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels
☐ Collectivités ☒ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée
☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 2600 (litres) Poids : 2340 (Kg)

CONDITIONNEMENT ☒ Vrac (citerne)
☐ Colis Nature du colis : Cuve Nombre : 1

Type d'huile : ☒ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : 0534629

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIEU DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) :

SEVIA
580, Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél 04 42 02 09 20 Fax 04 42 75 29 40
APE : 3812Z SIRET : 775 721 392 00387

A
B

H. Arrivée : H. Départ :
Chauffeur : Cathy | Véhicule : 711 | N° Cuve Dépôt : (facultatif)

Date de collecte : 21.9.17

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé

Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_C
DE
Date de télétransmission : 29/06/20
Date de réception préfecture : 29/06/2018

BON D'ENLÈVEMENT D'HUILES USAGÉES

CHIMIREC SOCODELI

CHIMIREC-SOCODELI

Agence de Carcassonne : 04 68 72 50 60
Agence de Beaucaire : 04 66 01 74 44

afaq QSE Qualité Sécurité Environnement AFNOR CERTIFICATION ISO 9001 - OHSAS 18001 ISO 14001

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : Engie Cofely

ADRESSE : Aix en Pce

TYPOLOGIE : [X] Garages, Centres Autos... [ ] Exploitations et Garages Agricoles [ ] Industriels
[ ] Collectivités [ ] Travaux publics et autres détenteurs [ ] Conteneurs-Déchetteries [ ] Armée
[ ] Démolition auto et traitement filtres... [ ] Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 2300 *(litres)* Poids : 2070 *(Kg)*

CONDITIONNEMENT [X] Vrac (citerne)
[ ] Colis Nature du colis : _____ Nombre : _____

Type d'huile : [X] Moteur [ ] Industrielle Noire [ ] Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : 0168975

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIEU DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) :

CHIMIREC SOCODELI

A
11 rue Nicolas Cugnot
11000 CARCASSONNE
Fax 04 68 72 67 79

B
ZI Domitia Sud
30300 BEAUCAIRE
Fax 04 66 81 88 57

H. arrivée : 8h50 | H. départ : 9h30

Chauffeur : Laura | Véhicule : AA55 ALC | N° Cuve Dépôt : (facultatif)

Date de collecte : 13/10/17

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé

Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant

ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 Fax 04 42 79 44 45
Siret 552 046 815 00046 Code NAF 4321A

Accusé de réception en préfecture
013-200066807-20180621-2018_CT2_296-
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

BON D'ENLÈVEMENT D'HUILES USAGÉES

CHIMIREC SOCODELI

CHIMIREC-SOCODELI

Agence de Carcassonne : 04 68 72 50 60
Agence de Beaucaire : 04 66 01 74 44

afaq QSE Qualité Sécurité Environnement

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM :
ADRESSE : Cofely - IAIP

TYPOLOGIE : ☐ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels
☐ Collectivités ☑ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée
☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 1600 (litres) Poids : 2000 (Kg)
CONDITIONNEMENT ☑ Vrac (citerne)
☐ Colis Nature du colis : _____ Nombre : _____
Type d'huile : ☑ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : 0165231

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIEU DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) :

CHIMIREC SOCODELI

11 rue Nicolas Cugnot
11000 CARCASSONNE
Fax 04 68 72 67 79

ZI Domitia Sud
30300 BEAUCAIRE
Fax 04 66 81 88 57

A
B

H. arrivée : 14h00 H. départ : 15h00

Chauffeur : Jean | Véhicule : 520 | N° Cuve Dépôt : (facultatif)

Date de collecte : 20 - 11 - 2012

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé

Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant

ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 Fax 04 42 79 44 45
Siret 552 046 955 02098

Conditions générales au verso

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

BON D'ENLÈVEMENT D'HUILES USAGÉES

CHIMIREC SOCODELI

CHIMIREC-SOCODELI

Agence de Carcassonne : 04 68 72 50 60
Agence de Beaucaire : 04 66 01 74 44

afaq QSE Qualité Sécurité Environnement AFNOR CERTIFICATION ISO 9001 OHSAS 18001 ISO 14001

1. EXPÉDITEUR/DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : Engie Cofely

ADRESSE : Aix en Provence

TYPOLOGIE : ☒ Garages, Centres Autos... ☐ Exploitations et Garages Agricoles ☐ Industriels
☐ Collectivités ☐ Travaux publics et autres détenteurs ☐ Conteneurs-Déchetteries ☐ Armée
☐ Démolition auto et traitement filtres... ☐ Transport

QUANTITÉ ENLEVÉE ESTIMÉE : Volume : 1600 (litres) Poids : 1590 (Kg)

CONDITIONNEMENT ☒ Vrac (citerne)
☐ Colis Nature du colis : _____ Nombre : _____

Type d'huile : ☒ Moteur ☐ Industrielle Noire ☐ Industrielle Claire

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Huiles usagées), 9, III, (E)

Échantillons référencés sous le numéro : 0165712

2. DESTINATAIRE/RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIEU DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

ADRESSE (CACHET) :

CHIMIREC SOCODELI

11 rue Nicolas Cugnot
11000 CARCASSONNE
Fax 04 68 72 67 79

ZI Domitia Sud
30300 BEAUCAIRE
Fax 04 66 81 88 57

A
B

H. arrivée : 13h10 H. départ : 13h55

Chauffeur : Lara | Véhicule : AASSONE | N° Cuve Dépôt : (facultatif)

Date de collecte : 20/12/17

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. L'expéditeur/détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du destinataire/ramasseur agréé | *Cachet et signature de l'expéditeur/détenteur/client ou son représentant*

Conditions générales au verso

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Formulaire CERFA n° 12571

Original

BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS

décret n°2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets
arrêté du du 29 juillet 2005 fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° 508527803

1. Emetteur du bordereau

☑ Producteur du déchet ☐ Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

☐ Personne ayant réalisé une transformation ou un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) ☐ Autre détenteur

N° SIRET : 55204695502098
NOM : COFELY L'ARBOIS
Adresse : CHEMIN DEPARTEMENTAL 9 PLATEAU DE L'ARBOIS
13090 AIX EN PROVENCE
Tél : 04 42 79 44 74 Fax : 04 42 79 44 45
Mél : thierry.zurita@cofely-gdfsuez.com
Personne à contacter : M. GILLES GRANEL

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
☐ Oui (cadres 13 à 19 à remplir)
☑ Non
N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR ENVIRONNEMENT ROGNAC
Adresse : MONTEE DES PINS
13340 ROGNAC
Tél : 04 42 87 74 00 Fax : 04 42 87 82 59
Mél : .
Personne à contacter : Philippe POINAS
N° de CAP (le cas échéant) : 15/05/FHU/001
Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) :
Regroup. avt l'une des opé. D1 à D12

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 16 01 07*
Dénomination usuelle : Filtres à huile et à gazole usés
Consistance : ☑ Solide ☐ Liquide ☐ Gazeux

4. Mentions au titre des réglements ADR, RID,ADNR, IMDG (le cas échéant)

UN 3175, SOLIDE CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A., 4.1, II, (E), Déchet conforme au 2.1.3.5.5

5. Conditionnement :

☐ Benne ☐ Citerne ☐ GRV ☐ Fût ☑ Autre (préciser) Container 1000L ouvert
Nombre de colis : 1

6. Quantité ☐ Réelle ☑ Estimée tonne (s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :
Récépissé N° :
Limite de validité :
Département :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Mél :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 77572139200337
NOM : SEVIA 13
Adresse : 580 MONTÉE DES PINS
13340 ROGNAC
Tél : 04 42 02 09 20 Fax : 04 42 75 29 40
Mél : laurent.mathey@veolia.com
Personne à contacter : M. Laurent MATHEY
Récépissé N° : T15SEV02
Limite de validité : 02/12/2020
Département : 78
Mode de transport : ROUTE
Date de prise en charge : 30/01/2017
Signature :

SEVIA
580, Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04 42 02 09 20 - Fax : 04 42 75 29 40
APE : 3822Z SIRET : 775 721 392 06327
Signature et cachet

☐ Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Le soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM :
Date : 30/01/2017

ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 45
Siret 552 046 950 02098

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

L'original du bordereau suit le déchet

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR Rognac
ADRESSE : Z.I Montée des Pins
13340 Rognac
Personne à contacter : Thierry ZARKA
Quantité réelle présentée : 0,411 tonne(s)
Date de présentation : 30/01/2017
Lot Accepté : [X] oui [ ] non
Motif de refus :
Signataire : SG p.o. Thierry ZARKA
Date : 30/01/2017
Signature et cachet :

SPUR ENVIRONNEMENT
Siège social
Montée des pins – CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R : R12
Description : Échange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12

Je soussigné(e) certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM : SG p.o. Thierry ZARKA
date : 30/01/2017
Signature et cachet :

SPUR ENVIRONNEMENT
Siège social
Montée des pins – CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERF N° 12571*01):

Traitement prévu (code D/R) : R1
N° SIRET: 48525469200018
NOM : SOLAMAT MEREX (Rognac)
Adresse : MONTÉE DES PINS
13655 ROGNAC CEDEX

Personne à contacter : Mme Corinne RAMOMBORDES
Tél : 04 42 87 72 10
Mél : ccoat@sarpindustries.fr
Fax: 04 42 87 12 62

Mouvement: MR1701306141 / 435885
BSD: 508527803 CAP: 509129955

BSD Standard

L'original du bordereau suit le déchet

L'original du bordereau suit le déchet.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Formulaire CERFA n° 12571

BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS

décret n°2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets
arrêté du du 29 juillet 2005 fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

ORIGINAL

Bordereau n° 508527802

1. Emetteur du bordereau

☑ Producteur du déchet ☐ Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

☐ Personne ayant réalisé une transformation ou un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) ☐ Autre détenteur

N° SIRET : 55204695502098
NOM : COFELY L'ARBOIS
Adresse : CHEMIN DEPARTEMENTAL 9 PLATEAU DE L'ARBOIS
13090 AIX EN PROVENCE
Tél : 04 42 79 44 74 Fax : 04 42 79 44 45
Mél : thierry.zurita@cofely-gdfsuez.com
Personne à contacter : M. GILLES GRANEL

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
☐ Oui (cadres 13 à 19 à remplir)
☑ Non
N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR ENVIRONNEMENT ROGNAC
Adresse : MONTEE DES PINS
13340 ROGNAC
Tél : 04 42 87 74 00 Fax : 04 42 87 82 59
Mél : philippe.poinas@veolia-proprete.fr
Personne à contacter : M. Philippe POINAS
N° de CAP (le cas échéant) : S09129953 A
Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) :

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 15 01 10*
Dénomination usuelle : Emballages souillés en mélange
Consistance : ☑ Solide ☐ Liquide ☐ Gazeux

4. Mentions au titre des réglements ADR, RID,ADNR, IMDG (le cas échéant)

UN 3175, SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II, (E), déchet conforme au 2.1.3.5.5

5. Conditionnement :

☐ Benne ☐ Citerne ☐ GRV ☐ Fût ☑ Autre (préciser) caisse palette 1060L
Nombre de colis : 1

6. Quantité ☐ Réelle ☑ Estimée tonne (s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :
Récépissé N° : Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Mél :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 77572139200337
NOM : SEVIA 13
Adresse : 580 MONTÉE DES PINS
13340 ROGNAC
Tél : 04 42 02 09 20 Fax : 04 42 75 29 40
Mél : laurent.mathey@veolia.com
Personne à contacter : M. Laurent MATHEY

Récépissé N° : T15SEV02 Département : 78
Limite de validité : 02/12/2020
Mode de transport : ROUTE
Date de prise en charge : 30/01/2017
Signature :

SEVIA
580, Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04 42 02 09 20 - Fax : 04 42 75 29 40
APE : 3812Z - SIRET : 775 721 392 00337

☐ Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Le soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM :
Date : 30/01/2017
Signature et cachet :

ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél : 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 45

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR Rognac
ADRESSE : ZI Montée des Pins
13340 Rognac
Personne à contacter : Thierry ZARKA
Quantité réelle présentée : 0,342 tonne(s)
Date de présentation : 30/01/2017
Lot Accepté : [X] oui [ ] non
Motif de refus :
Signataire : SG p.o. Thierry ZARKA
Date : 30/01/2017
Signature et cachet :

SPUR ENVIRONNEMENT
Siège social
Montée des pins – CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R : R12
Description : Échange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12

Je soussigné(e) certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM : SG p.o. Thierry ZARKA
date : 30/01/2017
Signature et cachet :

SPUR ENVIRONNEMENT
Siège social
Montée des pins – CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERF N° 12571*01):

Traitement prévu (code D/R) : R1
N° SIRET : 48525469200018
NOM : SOLAMAT MEREX (Rognac)
Adresse : MONTÉE DES PINS
13655 ROGNAC CEDEX

Personne à contacter : Mme Corinne RAMOMBORDES
Tél : 04 42 87 72 10
Mél : ccoat@sarpindustries.fr
Fax: 04 42 87 12 62

Mouvement: MR1701306141 / 435914
BSD: 508527802 CAP: S09129953

BSD Standard

L'original du bordereau suit le déchet

L'original du bordereau suit le déchet.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Formulaire CERFA n° 12571

BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS

décret n°2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets
arrêté du du 29 juillet 2005 fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

ORIGINAL

Bordereau n° 508527801

1. Emetteur du bordereau

☑ Producteur du déchet ☐ Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

☐ Personne ayant réalisé une transformation ou un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) ☐ Autre détenteur

N° SIRET : 55204695502098
NOM : COFELY L'ARBOIS
Adresse : CHEMIN DEPARTEMENTAL 9 PLATEAU DE L'ARBOIS 13090 AIX EN PROVENCE
Tél : 04 42 79 44 74 Fax : 04 42 79 44 45
Mél : thierry.zurita@cofely-gdfsuez.com
Personne à contacter : M. GILLES GRANEL

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
☐ Oui (cadres 13 à 19 à remplir)
☑ Non
N° SIRET :
NOM : SPUR
Adresse : ROGNAC
Tél : Fax :
Mél :
Personne à contacter :
N° de CAP (le cas échéant) : S09129953 A
Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) :

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 15 01 10*
Dénomination usuelle : Emballages souillés en mélange
Consistance : ☑ Solide ☐ Liquide ☐ Gazeux

4. Mentions au titre des réglements ADR, RID,ADNR, IMDG (le cas échéant)

UN 3175, SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II, (E), déchet conforme au 2.1.3.5.5

5. Conditionnement :

☐ Benne ☐ Citerne ☐ GRV ☐ Fût ☑ Autre (préciser) ~~Fut 60L~~ 200 ouverture totale
Nombre de colis : 5

6. Quantité

☐ Réelle ☑ Estimée tonne (s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :
Récépissé N° :
Limite de validité :
Département :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Mél :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 77572139200337
NOM : SEVIA 13
Adresse : 580 MONTÉE DES PINS 13340 ROGNAC
Tél : 04 42 02 09 20 Fax : 04 42 75 29 40
Mél : laurent.mathey@veolia.com
Personne à contacter : M. Laurent MATHEY
Récépissé N° : T15SEV02
Limite de validité : 02/12/2020
Mode de transport : ROUTE
Date de prise en charge : 30/01/2017
Signature :
Département : 78
SEVIA
580, Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04 42 02 09 20 Fax : 04 42 75 29 40
APE : 3R12Z Siret : 775 721 392 00337
☐ Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM :
Date : 30/01/2017
Signature de l'exploitant :
ENGIE ENERGIE SERVICES SA
Cofely - Agence Ouest Provence
Espace Colline Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 45
Siret 552 046 955 02098

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR Rognac
ADRESSE : Z.I Montée des Pins 13340 Rognac
Personne à contacter : Thierry ZARKA
Quantité réelle présentée : 07,132 tonne(s)
Date de présentation : 30/01/2017
Lot Accepté : [X] oui [ ] non
Motif de refus :
Signature et cachet : SPUR ENVIRONNEMENT Siège social Montée des pins – CS 50057 13655 ROGNAC Cedex Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59 Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z
Signataire : SG p.o. Thierry ZARKA
Date : 30/01/2017

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R : R12
Description : Échange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12
Je soussigné(e) certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM : SG p.o. Thierry ZARKA
date : 30/01/2017
Signature et cachet : SPUR ENVIRONNEMENT Siège social Montée des pins – CS 50057 13655 ROGNAC Cedex Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59 Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERF N° 12571*01):

Traitement prévu (code D/R) : R1
N° SIRET: 48525469200018
NOM : SOLAMAT MEREX (Rognac)
Adresse : MONTÉE DES PINS
13655 ROGNAC CEDEX
Personne à contacter : Mme Corinne RAMOMBORDES
Tél : 04 42 87 72 10
Mél : ccoat@sarpindustries.fr
Fax: 04 42 87 12 82
Mouvement: MR1701306141 / 435883
BSD: 508527801/508539102
CAP: S09129953
BSD Standard

L'original du bordereau suit le déchet.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Formulaire CERFA n° 12571

BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS

décret n°2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets
arrêté du du 29 juillet 2005 fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° 508526801

1. Emetteur du bordereau

☑ Producteur du déchet ☐ Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

☐ Personne ayant réalisé une transformation ou un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) ☐ Autre détenteur

N° SIRET : 55204695502098
NOM : COFELY L'ARBOIS
Adresse : CHEMIN DEPARTEMENTAL 9 PLATEAU DE L'ARBOIS
13090 AIX EN PROVENCE
Tél : 04 42 79 44 74 Fax : 04 42 79 44 45
Mél : thierry.zurita@cofely-gdfsuez.com
Personne à contacter : M. GILLES GRANEL

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
☐ Oui (cadres 13 à 19 à remplir)
☑ Non
N° SIRET : 77572139200337
NOM : SEVIA ROGNAC
Adresse : 580 MONTEE DES PINS
13340 ROGNAC
Tél : 04 42 02 09 20 Fax : 04 42 75 29 40
Mél :
Personne à contacter : Laurent MATHEY
N° de CAP (le cas échéant) : SC9129953 A
Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) :

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 15 01 10*
Dénomination usuelle : Emballages souillés en mélange
Consistance : ☑ Solide ☐ Liquide ☐ Gazeux

4. Mentions au titre des réglements ADR, RID,ADNR, IMDG (le cas échéant)

UN 3175, SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II, (E), déchet conforme au 2.1.3.5.5

5. Conditionnement :

☐ Benne ☐ Citerne ☐ GRV ☐ Fût ☑ Autre (préciser) Fût 200L ouverture totale — Nombre de colis : 3

6. Quantité

☐ Réelle ☑ Estimée — tonne (s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :
Récépissé N° : Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Mél :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 77572139200337
NOM : SEVIA 13
Adresse : 580 MONTÉE DES PINS
13340 ROGNAC
Tél : 04 42 02 09 20 Fax : 04 42 75 29 40
Mél : laurent.mathey@veolia.com
Personne à contacter : M. Laurent MATHEY
Récépissé N° : T15SEV02 Département : 78
Limite de validité : 02/12/2020
Mode de transport : ROUTE
Date de prise en charge : 30/01/2017
Signature :
SEVIA 580, Montée des Pins 13340 ROGNAC Tél : 04 42 02 09 20 - Fax : 04 42 75 29 40 APE : 3812Z SIRET : 775 721 392 00337
☐ Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : Date : 30/01/2017

ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 45
SIRET 552 046 955 02098

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION - SEVIA

10. Expedition reçue à l'installation de destination

SEVIA 580, Montée des Pins 13340 ROGNAC Tél : 04 42 02 09 20 - Fax : 04 42 75 29 40 APE : 3812Z SIRET : 775 721 392 00337

N° SIRET : 77572139200337
NOM : SEVIA ROGNAC
Adresse : 580 MONTEE DES PINS
13340 ROGNAC
Personne à contacter : Laurent MATHEY
Quantité réelle présentée : 1,50 tonne(s)
Lot accepté : ☐ Oui ☐ Non
Date de présentation :
Motif de refus :
Signataire : GIRARD Valérie
Date : 30/01/17
Signature et cachet

11. Réalisation de l'opération

SEVIA 580, Montée des Pins 13340 ROGNAC Tél : 04 42 02 09 20 - Fax : 04 42 75 29 40 APE : 3812Z SIRET : 775 721 392 00337

Code D/R : D13
Description :
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM : GIRARD Valérie
Date : 30/01/17

12. Destination ultérieur prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné du formulaire CERFA n° 12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) :
N° SIRET :
NOM :
Adresse :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Mél :

L'original du bordereau suit le déchet.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

336355

n1 t05 166174

cerfa

Formulaire CERFA n° 12571

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Bordereau de suivi des déchets

Bordereau n° : SN031 - 178539.1.1 - 3

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

1. Émetteur du bordereau

[X] Producteur du déchet [ ] Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

[ ] Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) [ ] Autre détenteur

N° SIRET : 55204895502098
NOM : GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (Cofely)
Adresse : BASTIDE BLANCHE - BAT A3
13127 VITROLLES
Tél : 04.42.02.98.60 Fax : 04.42.79.44.45
Email :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
[ ] oui (cadres 13 à 19 à remplir)
[X] non

N° SIRET : 48525469200018
NOM : SOLAMAT MEREX
Adresse : MONTÉE DES PINS - CS 50057
13655 ROGNAC CEDEX
Tél : 04.42.87.72.11 Fax : 04.42.87.72.11
Email :
Personne à contacter :
N° de CAP (le cas échéant) : 13111847 r (SEVIA (Rognac))
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D10

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 16 01 14*
Dénomination usuelle : Liquide de refroidissement usagé
Consistance : [ ] solide [X] liquide [ ] gazeux

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)

Non soumis à l'ADR

5. Conditionnement: [ ] benne [X] citerne [ ] GRV [ ] fût [ ] autre (préciser) Nombre de colis :

6. Quantité [ ] réelle [ ] estimée tonne(s)

AT 6

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :
Récépissé n° : Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Email :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 775721392
NOM : SEVIA (Rognac)
Adresse : 580 Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04.42.02.09.20 Fax : 04.42.75.29.40
Email : sevia.marseille@veolia.com
Personne à contacter : Monsieur MATHEY Laurent

Récépissé n° : T15SEV02 Département : 78
Limite de validité : 02/12/2020
Mode de transport :
Date de prise en charge :
Signature :

SEVIA

[ ] Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.
NOM : Date :

Signature et cachet :

ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 45
Siret 552 048 955 02098

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 48525469200018
NOM : SOLAMAT Rognac
ADRESSE : Montée des Pins - CS50057
13340 ROGNAC CEDEX

Personne à contacter : Mme Corinne RAMOMBORDES Signature et cachet :
Quantité réelle présentée : 1,000 tonne(s)
Date de présentation : 26/05/2017

SOLAMAT MEREX
Siège social
Montée des pins – CS50057
13655 ROGNAC CEDEX
Tél. 04.42.87.72.10 – Fax 04.42.87.63.59
Siret : 485 254 692 00018 – APE 3822Z

Lot Accepté [X] oui [ ] non
Motif de refus :
Signataire : AR p.o. Mme Corinne RAMOMBORDES
Date : 26/05/2017

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R : D10
Description : incinération à terre

Je soussigné(e) certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM : AR p.o. Mme Corinne RAMOMBORDES
date : 26/05/2017
Signature et cachet :

SOLAMAT MEREX
Siège social
Montée des pins – CS50057
13655 ROGNAC CEDEX
Tél. 04.42.87.72.10 – Fax 04.42.87.63.59
Siret : 485 254 692 00018 – APE 3822Z

Mouvement: M1705266178 / 336339
BSD: sn031-178539-11-3 CAP: 13111847

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERF N° 12571*01):

Traitement prévu (code D/R) :
N° SIRET:
NOM :
Adresse :
Personne à contacter :
Tél :
Mél :
Fax:

L'original du bordereau suit le déchet

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Formulaire CERFA n° 12571

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : SN031 - 190129.1.1 - 5

1. Émetteur du bordereau

[X] Producteur du déchet [ ] Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

[ ] Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) [ ] Autre détenteur

N° SIRET : 55204695502088
NOM : GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (Cofely)
Adresse : BASTIDE BLANCHE - BAT A3
13127 VITROLLES
Tél : 04.42.02.98.60 Fax : 04.42.79.44.45
Email :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
[ ] oui (cadres 13 à 19 à remplir)
[X] non

N° SIRET :
NOM : SPUR
Adresse : Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél :
Email :
Personne à contacter : Monsieur MATHEY Laurent
N° de CAP (le cas échéant) : 5091299 46
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 15 02 02*
Dénomination usuelle : Gravier de fixiviats
Consistance : [X] solide [ ] liquide [ ] gazeux

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)

UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A., 4.1, II, (E), DECHETS CONFORMES AU 2.1.3.5.5
Code danger : 40

5. Conditionnement: [ ] benne [ ] citerne [ ] GRV [X] fût [ ] autre (préciser) Nombre de colis : 1 2

6. Quantité [ ] réelle [ ] estimée tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :

Récépissé n° : Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Email :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 775721392
NOM : SEVIA (Rognac)
Adresse : 580 Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04.42.02.09.20 Fax : 04.42.75.29.40
Email : sevia.marseille@veolia.com
Personne à contacter : Monsieur MATHEY Laurent

Récépissé n° : T15SEV02 Département : 78
Limite de validité : 02/12/2020
Mode de transport :
Date de prise en charge :
Signature : 08 JUIN 2017
[ ] Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU - ENGIE ENERGIE SERVICES SA

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM :
Date : 08 JUIN 2017
Signature et cachet :

ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 45
Siret 552 046 909 02088

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR Rognac
ADRESSE : Z.I Montée des Pins
13340 Rognac

Personne à contacter : Thierry ZARKA
Quantité réelle présentée : 0,597 tonne(s)
Date de présentation: 20/06/2017
Lot Accepté : [X] oui [ ] non
Motif de refus :
Signataire : SG p.o. Thierry ZARKA
Date : 20/06/2017

SPUR ENVIRONNEMENT
Siège social
Montée des pins - CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R : R12
Description : Échange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12

Je soussigné(e) certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM : SG p.o. Thierry ZARKA
date : 20/06/2017
Signature et cachet :

SPUR ENVIRONNEMENT
Siège social
Montée des pins - CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERF N° 12571*01):

Traitement prévu (code D/R) : R1
N° SIRET: 48525469200018
NOM : SOLAMAT MEREX (Rognac)
Adresse : MONTÉE DES PINS
13655 ROGNAC CEDEX

Personne à contacter : Mme Corinne RAMOMBORDES
Tél : 04 42 87 72 10
Mél : ccoet@sarpindustries.fr
Fax: 04 42 87 12 62

Mouvement: MR1706208445 / 447149
BSD: 190129-5 CAP: 5091299 46

BSD Standard

L'original du bordereau suit le déchet

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Formulaire CERFA n° 12571

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Bordereau de suivi des déchets

Page n° 1 /

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : SN031 - 190129.1.1 - 6

1. Émetteur du bordereau

[X] Producteur du déchet [ ] Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

[ ] Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) [ ] Autre détenteur

N° SIRET : 55204695502098
NOM : GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (Cofely)
Adresse : BASTIDE BLANCHE - BAT A3
13127 VITROLLES
Tél : 04.42.02.98.60 Fax : 04.42.79.44.45
Email :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
[ ] oui (cadres 13 à 19 à remplir)
[X] non

N° SIRET : 77572139200337
NOM : SEVIA (Rognac)
Adresse : 580 Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04.42.02.09.20 Fax : 04.42.75.29.40
Email : sevia.marseille@veolia.com
Personne à contacter : Monsieur MATHEY Laurent
N° de CAP (le cas échéant) : SVM-108018
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 15 02 02*
Dénomination usuelle : Solides imprégnés, matériaux souillés
Consistance : [X] solide [ ] liquide [ ] gazeux

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)

UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A., 4.1, II, (E), DECHETS CONFORMES AU 2.1.3.5.5
Code danger : 40

5. Conditionnement: [ ] benne [ ] citerne [ ] GRV [X] fût [ ] autre (préciser) Nombre de colis : 1

6. Quantité [ ] réelle [ ] estimée tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :
Récépissé n° : Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Email :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 775721392
NOM : SEVIA (Rognac)
Adresse : 580 Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04.42.02.09.20 Fax : 04.42.75.29.40
Email : sevia.marseille@veolia.com
Personne à contacter : Monsieur MATHEY Laurent

Récépissé n° : T15SEV02 Département : 78
Limite de validité : 02/12/2020
Mode de transport :
Date de prise en charge : 09 JUIN 2017
Signature :
[ ] Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.
NOM :
Date : 09 JUIN 2017

Signature et cachet :

ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 45
Siret 552 046 955 02098

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 77572139200337
NOM : SEVIA (Rognac)
Adresse : 580 Montée des Pins
13340 ROGNAC
Personne à contacter : Monsieur MATHEY Laurent
Quantité réelle présentée : 0 tonne(s) 1.10
Date de présentation :
Lot accepté : [X] oui [ ] non
Motif de refus : -
Signataire :
Date : 18.6.17
Signature et cachet :

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R : R13
Description : Regroupement R13
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM :
Date :
Signature et cachet :

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01)

Traitement prévu (code D/R) :
N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR ENVIRONNEMENT ROGNAC
Adresse : 13340 ROGNAC
Personne à contacter : Monsieur ZARKA Thierry
Tél : 04.42.87.72.11 Fax : 04.42.87.72.76
Email : tzarka@sarpindustries.fr

L'original du bordereau suit le déchet.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Formulaire CERFA n° 12571

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : SN031 - 190129.1.1 - 13

1. Émetteur du bordereau

[X] Producteur du déchet [ ] Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

[ ] Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) [ ] Autre détenteur

N° SIRET : 55204695502098
NOM : GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (Cofely)
Adresse : BASTIDE BLANCHE - BAT A3
13127 VITROLLES
Tél : 04.42.02.98.60 Fax : 04.42.79.44.45
Email :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
[ ] oui (cadres 13 à 19 à remplir)
[X] non

N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR ENVIRONNEMENT ROGNAC
Adresse : MONTÉE DES PINS
13340 ROGNAC
Tél : 04.42.87.72.11 Fax : 04.42.87.73.28
Email : tzarka@serpindustries.fr
Personne à contacter : Monsieur ZARKA Thierry
N° de CAP (le cas échéant) : S09129953 A (SEVIA (Rognac))
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 15 01 10*
Dénomination usuelle : Emballages vides souillés
Consistance : [X] solide [ ] liquide [ ] gazeux

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)

UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A., 4.1, II, (E), DECHETS CONFORMES AU 2.1.3.5.5
Code danger : 40

5. Conditionnement: [ ] benne [ ] citerne [ ] GRV [ ] fût [X] autre (préciser) Nombre de colis : 15
Caisse-palette 1060L SEVIA

6. Quantité [ ] réelle [ ] estimée tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :

Récépissé n° : Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Email :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 775721392
NOM : SEVIA (Rognac)
Adresse : 680 Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04.42.02.09.20 Fax : 04.42.75.29.40
Email : sevia.marseille@veolia.com
Personne à contacter : Monsieur MATHEY Laurent

Récépissé n° : T15SEV02 Département : 78
Limite de validité : 02/12/2020
Mode de transport :
Date de prise en charge :
Signature : 09 JUIN 2017
[ ] Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.
NOM : Date : 09 JUIN 2017

Signature et cachet ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 – Fax 04 42 79 44 45

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR Rognac
ADRESSE : Z.I Montée des Pins
13340 Rognac

Personne à contacter : Thierry ZARKA
Quantité réelle présentée : 0,285 tonne(s)
Date de présentation: 16/06/2017
Lot Accepté : [X] oui [ ] non
Motif de refus :
Signataire : SG p.o. Thierry ZARKA
Date : 16/06/2017

SPUR ENVIRONNEMENT
Siège social
Montée des pins – CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R : R12
Description : Échange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12

Je soussigné(e) certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM : SG p.o. Thierry ZARKA
date : 16/06/2017
Signature et cachet :

SPUR ENVIRONNEMENT
Siège social
Montée des pins – CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERF N° 12571*01):

Traitement prévu (code D/R) : R1
N° SIRET: 48525469200018
NOM : SOLAMAT MEREX (Rognac)
Adresse : MONTÉE DES PINS
13655 ROGNAC CEDEX

Personne à contacter : Mme Corinne RAMOMBORDES
Tél : 04 42 87 72 10
Mél : ccoet@serpindustries.fr
Fax: 04 42 87 12 62

Mouvement MR1706168406 / 447521
BSD: 190129-13 CAP: S09129953

BSD Standard

L'original du bordereau suit le déchet

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Formulaire CERFA n° 12571

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Bordereau de suivi des déchets

Page n° 1 /

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : SN031 - 190129.1.1 - 13

1. Émetteur du bordereau

[X] Producteur du déchet [ ] Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

[ ] Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) [ ] Autre détenteur

N° SIRET : 55204695502098
NOM : GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (Cofely)
Adresse : BASTIDE BLANCHE - BAT A3
13127 VITROLLES
Tél : 04.42.02.86.60 Fax : 04.42.79.44.46
Email :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
[ ] oui (cadres 13 à 19 à remplir)
[X] non

N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR ENVIRONNEMENT ROGNAC
Adresse : MONTÉE DES PINS
13340 ROGNAC
Tél : 04.42.87.72.11 Fax : 04.42.87.73.28
Email : tzarka@sarpindustries.fr
Personne à contacter : Monsieur ZARKA Thierry
N° de CAP (le cas échéant) : S09129853 A (SEVIA (Rognac))
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 15 01 10*
Dénomination usuelle : Emballages vides souillés
Consistance : [X] solide [ ] liquide [ ] gazeux

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)

UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A., 4.1, II, (E), DECHETS CONFORMES AU 2.1.3.5.5
Code danger : 40

5. Conditionnement: [ ] benne [ ] citerne [ ] GRV [ ] fût [X] autre (préciser) Nombre de colis : 15
Caisse-palette 1060L SEVIA

6. Quantité [ ] réelle [ ] estimée tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :
Récépissé n° : Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Email :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 775721392
NOM : SEVIA (Rognac)
Adresse : 580 Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04.42.02.09.20 Fax : 04.42.75.29.40
Email : sevia.marseille@veolia.com
Personne à contacter : Monsieur MATHEY Laurent

Récépissé n° : T15SEV02 Département : 78
Limite de validité : 02/12/2020
Mode de transport :
Date de prise en charge :
Signature : 09 JUIN 2017
[ ] Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.
NOM :
Date : 09 JUIN 2017

Signature et cachet : ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 45

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR Rognac
ADRESSE : Z.I Montée des Pins
13340 Rognac
Personne à contacter : Thierry ZARKA
Quantité réelle présentée : 0,134 tonne(s)
Date de présentation: 16/06/2017
Lot Accepté : [X] oui [ ] non
Motif de refus :
Signataire : SG p.o. Thierry ZARKA
Date : 16/06/2017
Signature et cachet : SPUR ENVIRONNEMENT Siège social Montée des pins – CS 50057 13655 ROGNAC Cedex Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59 Siret : 417 573 441 00015 – APE : 3822 Z

11. Réception de l'opération :

Code D/R : D13
Description : Regroupement préalable à l'une des opérations numérotées D1 à D12

Je soussigné(e) certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM : SG p.o. Thierry ZARKA
date : 16/06/2017
Signature et cachet : SPUR ENVIRONNEMENT Siège social Montée des pins – CS 50057 13655 ROGNAC Cedex Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59 Siret : 417 573 441 00015 – APE : 3822 Z

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERF N° 12571*01):

Traitement prévu (code D/R) : D10
N° SIRET: 48523469200018
NOM : SOLAMAT MEREX (Rognac)
Adresse : MONTÉE DES PINS
13655 ROGNAC CEDEX

Personne à contacter : Mme Corinne RAMOMBORDES
Tél : 04 42 87 72 10
Mél : ccoat@sarpindustries.fr
Fax: 04 42 87 12 62

Mouvement MR1706158406 / 447613
BSD: 190129-13 B/S CAP: 812022830

BSD Standard

L'original du bordereau suit le déchet

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Formulaire CERFA n° 12571

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : SN031 - 190129.1.1 - 8

1. Émetteur du bordereau

[X] Producteur du déchet [ ] Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

[ ] Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) [ ] Autre détenteur

N° SIRET : 66204695502098
NOM : GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (Cofely)
Adresse : BASTIDE BLANCHE - BAT A3
13127 VITROLLES
Tél : 04.42.02.98.60 Fax : 04.42.79.44.45
Email :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
[ ] oui (cadres 13 à 19 à remplir)
[X] non

N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR ENVIRONNEMENT ROGNAC
Adresse : MONTÉE DES PINS
13340 ROGNAC
Tél : 04.42.87.72.11 Fax : 04.42.87.73.28
Email : tzarka@sarpindustries.fr
Personne à contacter : Monsieur ZARKA Thierry
N° de CAP (le cas échéant) : 809129963 B (SEVIA (Rognac))
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D13

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 08 01 11*
Dénomination usuelle : Boues de laviats

Consistance : [ ] solide [X] liquide [ ] gazeux

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)

UN 1263 DÉCHET MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, II, (D/E)
Code danger : 33

5. Conditionnement: [ ] benne [ ] citerne [ ] GRV [X] fût [ ] autre (préciser) Nombre de colis : 3

6. Quantité [ ] réelle [ ] estimée tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :

Récépissé n° : Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Email :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 775721392
NOM : SEVIA (Rognac)
Adresse : 580 Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04.42.02.09.20 Fax : 04.42.75.29.40
Email : sevia.marseille@veolia.com
Personne à contacter : Monsieur MATHEY Laurent

Récépissé n° : T15SEV02 Département : 76
Limite de validité : 02/12/2020
Mode de transport :
Date de prise en charge :
Signature : 09 JUIN 2017
[ ] Transport multimodal (cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : Date : 09 JUIN 2017

Signature et cachet :

ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40752
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 45
Siret 552 046 955 02098

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR Rognac
ADRESSE : ZI Montée des Pins
13340 Rognac

Personne à contacter : Thierry ZARKA
Quantité réelle présentée : 0,466 tonne(s)
Date de présentation: 16/06/2017
Lot Accepté : [X] oui [ ] non
Motif de refus :
Signature : SG p.o. Thierry ZARKA
Date : 16/06/2017

SPUR ENVIRONNEMENT
Siège social
Montée des pins – CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 94 00 – FAX : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z

Signature et cachet :

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R : R12
Description : Échange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12

Je soussigné(e) certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM : SG p.o. Thierry ZARKA
date : 16/06/2017
Signature et cachet :

SPUR ENVIRONNEMENT
Siège social
Montée des pins – CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 94 00 – FAX : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERF N° 12571*01):

Traitement prévu (code D/R) : R1
N° SIRET: 48525489200018
NOM : SOLAMAT MEREX (Rognac)
Adresse : MONTÉE DES PINS
13655 ROGNAC CEDEX

Personne à contacter : Mme Corinne RAMOMBORDES
Tél : 04 42 87 72 10
Mél : ccost@sarpindustries.fr
Fax 04 42 87 12 62

Mouvement MR1705188406 / 446346
BSD: 190129-8 CAP: 809129963

BSD Standard

L'original du bordereau suit le déchet

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Formulaire CERFA n° 12571

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : SN031 - 190129.1.1 - 11

1. Émetteur du bordereau

[X] Producteur du déchet [ ] Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

[ ] Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) [ ] Autre détenteur

N° SIRET : 55204695602098
NOM : GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (Cofely)
Adresse : BASTIDE BLANCHE - BAT A3
13127 VITROLLES
Tél : 04.42.02.98.60 Fax : 04.42.79.44.45
Email :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
[ ] oui (cadres 13 à 19 à remplir)
[X] non

N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR ENVIRONNEMENT ROGNAC
Adresse : MONTÉE DES PINS
13340 ROGNAC
Tél : 04.42.87.72.11 Fax : 04.42.87.73.28
Email : tzarka@sarpindustries.fr
Personne à contacter : Monsieur ZARKA Thierry
N° de CAP (le cas échéant) : S09129953 A (SEVIA (Rognac))
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 15 01 10*
Dénomination usuelle : Emballages vides souillés
Consistance : [X] solide [ ] liquide [ ] gazeux

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)

UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A., 4.1, II, (E), DECHETS CONFORMES AU 2.1.3.5.5
Code danger : 40

5. Conditionnement : [ ] benne [ ] citerne [X] GRV [X] fût [ ] autre (préciser) Nombre de colis : 1

6. Quantité [ ] réelle [ ] estimée tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :
Récépissé n° : Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Email :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 775721382
NOM : SEVIA (Rognac)
Adresse : 580 Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04.42.02.09.20 Fax : 04.42.75.29.40
Email : sevia.marseille@veolia.com
Personne à contacter : Monsieur MATHEY Laurent

Récépissé n° : T15SEV02 Département : 78
Limite de validité : 02/12/2020
Mode de transport :
Date de prise en charge :
Signature : 09 JUIN 2017
[ ] Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.
NOM : Date : 09 JUIN 2017

Signature et cachet : ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 Fax 04 42 79 44 45
SIRET 552 046 956 02098

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR Rognac
ADRESSE : Z.I Montée des Pins
13340 Rognac
Personne à contacter : Thierry ZARKA
Quantité réelle présentée : 0,020 tonne(s)
Date de présentation : 16/06/2017
Lot Accepté : [X] oui [ ] non
Motif de refus :
Signature et cachet : SPUR ENVIRONNEMENT Siège social Montée des pins – CS 50057 13655 ROGNAC Cedex Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59 Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z
Signataire : SG p.o. Thierry ZARKA
Date : 16/06/2017

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R : R12
Description : Échange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12

Je soussigné(e) certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM : SG p.o. Thierry ZARKA
date : 16/06/2017
Signature et cachet : SPUR ENVIRONNEMENT Siège social Montée des pins – CS 50057 13655 ROGNAC Cedex Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59 Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERF N° 12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) : R1
N° SIRET : 48525469200018
NOM : SOLAMAT MEREX (Rognac)
Adresse : MONTÉE DES PINS
13855 ROGNAC CEDEX

Personne à contacter : Mme Corinne RAMOMBORDES
Tél : 04 42 87 72 10
Mél : ccoet@sarpindustries.fr
Fax : 04 42 87 12 82

Mouvement : MR170188406 / 448843
BSD : 190129-11 CAP : S09129953

BSD Standard

L'original du bordereau suit le déchet

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Formulaire CERFA n° 12571

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : SN031 - 190129.1.1 - 9

1. Émetteur du bordereau

[X] Producteur du déchet [ ] Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

[ ] Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) [ ] Autre détenteur

N° SIRET : 55204695502098
NOM : GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (Cofely)
Adresse : BASTIDE BLANCHE - BAT A3
13127 VITROLLES
Tél : 04.42.02.98.80 Fax : 04.42.79.44.45
Email :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
[ ] oui (cadres 13 à 19 à remplir)
[X] non

N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR ENVIRONNEMENT ROGNAC
Adresse : MONTÉE DES PINS
13340 ROGNAC
Tél : 04.42.87.72.11 Fax : 04.42.87.73.28
Email : tzarka@sarpindustries.fr
Personne à contacter : Monsieur ZARKA Thierry
N° de CAP (le cas échéant) : S09129946 A (SEVIA (Rognac))
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 15 02 02* Consistance : [X] solide [ ] liquide [ ] gazeux
Dénomination usuelle : Solides imprégnés, matériaux souillés

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)

UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A., 4.1, II, (E), DECHETS CONFORMES AU 2.1.3.5.5
Code danger : 40

5. Conditionnement: [ ] benne [ ] citerne [X] GRV [ ] fût [ ] autre (préciser) Nombre de colis : 1

6. Quantité [ ] réelle [ ] estimée tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :
Récépissé n° : Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Email :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 775721392
NOM : SEVIA (Rognac)
Adresse : 580 Montée des Pins
13340 ROGNAC
Tél : 04.42.02.09.20 Fax : 04.42.75.29.40
Email : sevia.marseille@veolia.com
Personne à contacter : Monsieur MATHEY Laurent

Récépissé n° : T15SEV02 Département : 78
Limite de validité : 02/12/2020
Mode de transport :
Date de prise en charge : 09 JUIN 2017
Signature :
[ ] Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : Date : 09 JUIN 2017

Signature et cachet :

ENGIE ENERGIE SERVICES SA
ENGIE Cofely - Agence Ouest Provence
Parc de la Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Tél. 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 45
Siret 552 046 955 02098

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 41757344100025
NOM : SPUR Rognac
ADRESSE : Z.I Montée des Pins
13340 Rognac

Personne à contacter : Thierry ZARKA
Quantité réelle présentée : 0,126 tonne(s)
Date de présentation : 16/06/2017
Lot Accepté : [X] oui [ ] non
Motif de refus :
Signataire : SG p.o. Thierry ZARKA
Date : 16/06/2017

SPUR ENVIRONNEMENT
Siège social
Montée des pins – CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R : R12
Description : Échange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12

Je soussigné(e) certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM : SG p.o. Thierry ZARKA
date : 16/06/2017
Signature et cachet :

SPUR ENVIRONNEMENT
Siège social
Montée des pins – CS 50057
13655 ROGNAC Cedex
Tél : 04 42 87 74 00 – FAX : 04 42 87 82 59
Siret : 417 573 441 00025 – APE : 3822 Z

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERF N° 12571*01):

Traitement prévu (code D/R) : R1
N° SIRET : 48525469200018
NOM : SOLAMAT MEREX (Rognac)
Adresse : MONTÉE DES PINS
13855 ROGNAC CEDEX

Personne à contacter : Mme Corinne RAMOMBORDES
Tél : 04 42 87 72 10
Mél : ccost@sarpindustries.fr
Fax 04 42 87 12 82

Mouvement MR1706158406 / 448344
BSD: 190129-9 CAP: S09129946

BSD Standard

L'original du bordereau suit le déchet

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Annexe 3

Éléments financiers 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Direction Générale des Finances Publiques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire (art. 53 A ou 302 *septies* A *bis* du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031
2017

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	
Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA		Régime Réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de l'exploitant :	Adresse du domicile de l'exploitant :
ARBOIS BIO ENERGIES	
Adresse de la direction de l'entreprise :	**Ancienne adresse en cas de changement :**
0059 rue Denuzière 69002 LYON	
SIRET 5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9	

B DIVERS

Activités exercés : Production d'énergie

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

		Col. 1	Col. 2
1 **Résultat fiscal** Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)		230 326	0
2 **Revenus de valeurs et capitaux mobiliers** (compris dans les résultats ci-dessus)			
– **Revenus exonérés** de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶	b		
revenus nets exonérés (a – b)	c		
– **Revenus soumis** à l'impôt sur le revenu ❷	d	Total c + d	
3 **Total**		230 326	0
4 **Bénéfice imposable** (col. 1 – col. 2) **ou Déficit déductible** (col. 2 – col. 1) ❸		230 326	0

4bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art.204G du CGI)

– Subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et plus-values à court terme définies à l'article 39 *duodecies*.	e	
– Moins-values à court terme définies à l'article 39 *duodecies*.	f	

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues pour les particuliers ❹		à court terme et à long terme exonérées ❺		à long terme imposables au taux de 16 % ❹	
à long terme différée de 2 ans (art. 39 *quindecies* I-1 du CGI) ❹		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 *septies* A du CGI) ❻			

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 *sexies* ☐ ZRR art. 44 *quindecies* ☐ Autres dispositifs ☐ ❽
ZFU art. 44 *octies et* 44 *octies* A ☐ Zone franche d'activités ☐ Jeunes entreprises (JEI) ☐ Zone de restructuration de défense (art.44 *terdecies*) ☐

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 *quater* W) ☐

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur du logement social (art. 244 *quater* X) ☐

Exonération ou abattement pratiqué ❼ — sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 % | sur le bénéfice

7 BIC non professionnels (2031Bis) ❾ a - BÉNÉFICE | b - DÉFICIT | c - PLUS-VALUE

8 Régime des sociétés de personnes ❿

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr

Visa : CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du professionnel de l'expertise comptable : ..... *Tél :* .....
..... *Télécopie :* .....
– du conseil : ..... *Tél :* .....
..... *Télécopie :* .....
– de l'association agréée : ..... *Tél :* .....
..... *Télécopie :* .....
– N° d'agrément de l'AA :

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2031

N° 2031 BIS
2017

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES
(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice : 31/12/2017

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir renvois page 4)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48–1 et 48–2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ❶ 1	BIC «B» ou BIC non professionnels «M» ❷ 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
SA ENGIE ENERGIE SERVICES 0001 PLACE DES DEGRES 92800 PUTEAUX	B	100 241	
SA SUEZ RV BIOENERGIES 0038 AVENUE JEAN JAURES 78440 GARGENVILLE	B	1 013	

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

		Exercice
Montant des :	– Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).	
	– Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés**, figurant **sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2014**, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A. Ils doivent être, le cas échéant, **majorés** des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques–vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	

(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus–values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus–values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031–SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

PLUS–VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus–value acquise en franchise d'impôt

H BIC NON PROFESSIONNELS

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copro–priétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits anté–rieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0059 rue Denuzière 69002 LYON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2017

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	37 501,97	AO	18 019,79	19 482,18
		Constructions	AP	494 373,13	AQ	227 875,87	266 497,26
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 325 235,36	AS	2 572 168,08	2 753 067,28
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	5 857 110,46	BK	2 818 063,74	3 039 046,72
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	815 247,65	BY		815 247,65
		Autres créances (3)	BZ	80 658,67	CA		80 658,67
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
		Disponibilités	CF		CG		
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	895 906,32	CK		895 906,32
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 753 016,78	1A	2 818 063,74	3 934 953,04

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	608,37
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	101 153,58
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	786,97
	TOTAL (I)	DL	202 548,92
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	763 608,51
	Dettes fiscales et sociales	DY	64 261
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	2 904 534,61
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	3 732 404,12
	(V) Ecarts de conversion passif*	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 934 953,04

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 732 404,12
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD	2 306 478,12	FE		FF	2 306 478,12	
	Production vendue services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 306 478,12	FK		FL	2 306 478,12	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	0,12	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 306 478,24	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 102 748,82	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 496	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	423 189,98	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	654 817,11	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 191 251,91	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	115 226,33	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 972,76	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	13 972,76	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-13 972,76	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	101 253,57	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 50677

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	99,99
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	99,99
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-99,99
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 306 478,24
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	2 205 324,66
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	101 153,58
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	13 972,76
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	37 501,97	KH	KI 0
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	494 373,13	KN	KO 0
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	5 301 765,36	KT	KU 23 470
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM 0
		TOTAL III	LN	5 833 640,46	LO	LP 23 470
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		1U	1V
		TOTAL IV	LQ		LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	5 833 640,46	OH	OJ 23 470

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	DO	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY 37 501,97	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR	MD	ME 494 373,13	MF
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ 0	MK 5 325 235,36	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC	ND 0	NE	NF
		TOTAL III	IY	NG 0	NH 5 857 110,46	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	M7	OW
	Autres participations		IO	OX	OY	OZ
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G
		TOTAL IV	I3	NJ	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK 0	OL 5 857 110,46	OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2017
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI)** doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 —	FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH		
Terrains		PI	15 281,64	PJ	2 738,15	PK	0	PL	18 019,79	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	190 630,95	PS	37 244,92	PT	0	PU	227 875,87	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 188 961,17	QA	383 206,91	QB	0	QC	2 572 168,08	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	2 394 873,76	QV	423 189,98	QW	0	QX	2 818 063,74	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	2 394 873,76	OP	423 189,98	OQ	0	OR	2 818 063,74	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	686,98	TM	99,99	TN	0	TO	786,97
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	686,98	TS	99,99	TT	0	TU	786,97
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	686,98	UB	99,99	UC	0	UD	786,97
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF			
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ	99,99	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	815 247,65		815 247,65		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	77 491		77 491		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	0		0		
	Groupe et associés (2)	VC	2 234,33		2 234,33		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	933,34		933,34		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	895 906,32	VU	895 906,32	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0		0		
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	763 608,51		763 608,51		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	0		0		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	64 261		64 261		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	2 890 534,61		2 890 534,61		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	14 000		14 000		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	3 732 404,12	VZ	3 732 404,12		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2017

Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2017

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	101 154
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				WB	
		de son conjoint		moins part déductible*	à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE 129 172	XE	129 172
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8	
		– imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	– Plus-values nettes à court terme				WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	230 326

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		– imposées au taux de 0 %				WH	
		– imposées au taux de 19%				WP	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		– imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A		)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9	Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9			Créance dégagée par le report en arrière de déficit ZI	XG	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
					TOTAL II	XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	230 326
	déficit (II moins I)		XJ 0
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XN	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XO	230 326

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES — Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	▼ ligne WI	YO	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

(art. L3113–1 et L3211–1 du code des Transports) (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	608,37	Affectations aux réserves	– Réserve légale	ZB	
					– Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-93 334,09	Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves	0E		Autres répartitions		ZF	-93 334,09
	TOTAL I	0F	-92 725,72	Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG / ZH	608,37 / -92 725,72

DISTRIBUTIONS (Article 235*ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail	J7	YQ	
	– Engagements de crédit–bail immobilier		YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance		YT	978 454,73
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8 : 0	XQ	
	– Personnel extérieur à l'entreprise		YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	93 877,62
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	ST	30 416,47
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	1 102 748,82
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	496
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	9Z	10 000
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	10 496
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée		YY	
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	214 761
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *		0B	
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		0S	
	– Effectif moyen du personnel * (*dont* : apprentis :	handicapés) :	YP	
	– Effectif affecté à l'activité artisanale		RL	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	0,46 %
	– Numéro du centre de gestion agréé * XP		ZR	– Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 : 0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*		RH	

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

13 **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP **N° 2059-B 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 du CGI) ③	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 *bis* du CGI) ④	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④–⑤–⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

15 **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16 **DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE** DGFiP N° 2059-E 2017

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois : 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue – Biens	OB	2 306 478,12
Production vendue – Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	0,12
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	2 306 478

II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 102 748,82
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	654 817,11
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 757 566

III Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	548 912

IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur le 1329)	SA	548 912

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 306 478

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	7	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	7
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée, ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F** **2017**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ARBOIS BIO ENERGIES

ADRESSE (voie) 0059 rue Denuzière

CODE POSTAL 69002 VILLE LYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination ENGIE ENERGIE SERVICES

N° SIREN (si société établie en France) 552046955 % de détention 99,00 Nb de parts ou actions 990

Adresse : N° 1 Voie PLACE DES DEGRES

Code Postal 92800 Commune PUTEAUX Pays

Forme juridique SA Dénomination SUEZ RV BIOENERGIES

N° SIREN (si société établie en France) 388237331 % de détention 1,00 Nb de parts ou actions 10

Adresse : N° 38 Voie AV JEAN JAURES

Code Postal 78440 Commune GARGENVILLE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2059-G 2017

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ARBOIS BIO ENERGIES

ADRESSE (voie) 0059 rue Denuzière

CODE POSTAL 69002 VILLE LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, le cadre de numérotation figurant en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

AGREMENT DGFIP C5115.12008

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques
N° 2067
(2017)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES — du 01/01/2017

Adresse 0059 rue Denuzière 69002 LYON — au 31/12/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice ..... (total col. 9 + total col. 10) ❿		– de l'exercice ..... ❿	230 326
– de l'exercice précédent ❿		– de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire Pascal BURGOT

À LYON, le 15/04/2018

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

RELEVE DES FRAIS DEDUCTIBLES LIES A DES ETATS ET TERRITOIRES NON COOPERATIFS N° 2067 -BIS-SD

Article 2038A du CGI

Nom de l'établissement	ARBOIS BIO ENERGIES		
N°d'identification (SIRET)	5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9	Exercice social	2017

Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)

Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (2)		

Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (3)		

Rémunérations de services, payées ou dues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (4)		

Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B (1) – [(2)+(3)+(4)]

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

Désignation de l'entreprise **ARBOIS BIO ENERGIES**
0059 rue Denuzière

69002 LYON
503430415

31/12/2017

Produits à recevoir	Montant
CREANCES CLIENTS : Factures à établir	815 248

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise	ARBOIS BIO ENERGIES 0059 rue Denuzière 69002 LYON 503430415	31/12/2017

Charges à payer	Montant
DETTES FOURNISSEURS : Factures non parvenues	703 346
DETTES FISCALES :	
CFE et CVAE	24 261
Taxes diverses	40 000

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Annexe 4

État des investissements et immobilisations

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ETAT DES INVESTISSEMENTS / IMMOBILISATIONS

Lots		Montants d'origine	Natures des biens	Année
MOTEURS	**Génie Civil** - Bitume enrobé - Portail / Portillon - Signalisation - Terrassement plateforme - Dalles moteur, CSV, autres... - Longrines - Plots - Fosses, caniveaux, regards... - Bungalows	205,3 k€HT	Biens de retour	2010
	Matériels industriels *(hors équipements électromécaniques)* - Débourbeur déshuileur - Extincteurs - Cuves réserve huile + eau glycolée - Régulations torchères - Transformateurs - Supervision - Analyseur Biogaz	191,7 k€HT	Biens de retour	2010
	Equipements électromécaniques - Moteurs (groupes électrogènes) - Surpresseurs - Groupe frigorifique	2380,3 k€HT	Biens de reprise	2010
	Aménagements industriels - Matériel électrique (+câblages armoires) - Raccordements électriques - Tuyauteries - Liaisons gaz - Calorifuges	599,3 k€HT	Biens de retour	2010
EXT. LIXIVIATS	**Génie Civil** - Terrassement plateforme - Plots bétons / Longrines - Béton de propreté - Bicouche entre plots et longrines - Extension clôture et portail d'accès	180,6 k€HT	Biens de retour	2012

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

EXTENSION LIXIVIATS	**Matériels industriels** *(hors équipements électromécaniques)* - Echangeurs - Pompes - Compteurs - Tuyauteries - Contrôle commande - Modules Nucléos - Cuvons - Station pompage - Stockage intermédiaire des boues - Aérateurs	2033,0 k€HT	Biens de retour	2012
	Aménagements industriels - Matériel électrique (+câblages armoires) - Raccordements électriques - Tuyauteries - Calorifuges - Lagune	228,1 k€HT	Biens de retour	2012
TOTAL		**5818,3 k€HT**		

Pour information (Cf. articles 32 et 33 du contrat de concession)

- *Bien de retour = Bien remis gratuitement en fin de concession à la CPA*
- *Bien de reprise = Biens cotés en fin de concession*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Annexe 5

Marchés de prestations

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

RECAPITULATIF DES MARCHES DE PRESTATIONS

Prestations	Titulaires des contrats	Montants 2017	Début	Engagement
Maintenance et exploitation de la plateforme	COFELY	593 k€HT	01/2010	2025
Maintenance des moteurs	CLARKE ENERGY	287 k€HT	03/2010	2025
Maintenance réseaux Biogaz	SITA BIO ENERGIES	47 k€HT	04/2016	2018
Prélèvements et analyses legionelles	ABIOLAB-ASPOSAN	2 k€HT	01/2017	2018
Contrôle et Maintenance torchères	EIRA	3 k€HT	01/2016	2018
Vérification des compteurs	ENDRESS HAUSER	8 k€HT	01/2016	2018
TOTAL		**940 k€HT**		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Annexe 6

Main courante du site

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
28/12	Relevé journalière + Lixiviat - Plateforme à lixiviat à l'arrêt ? Remise en fonction.
30/12	Remise en fonctionnement ligne 3 et 1 ce suite à un problème de sonde de Niveau. C câblage oxidé. -
02/01/17	Arrêt GT1 pour vidange, demarrage GT3 GT1 43634 h. * Prelevement huile AVANT VIDANGE * GT1 : hrs Tot : 43634 hrs // Remplacement f. huile : 421 Appoint huile : 24 790 litres // Vidanges : 42664 hrs * Remplacement filtre huile GT1 : 43634 hrs. * Releves Journalière + Tableau fin de Mois.
03/01/17	Releves Journalière. Prelevement huile GT2 : hrs Tot : 41301 hrs // Remplacement f. huile : 41033 Appoint huile : 18520 litres // Vidanges : 41033 hrs GT3 : hrs Tot : 37013 // Remplacement f. huile : 3604 Appoint huile : 16980 litres // Vidanges : 36569 hrs
04/01	- Relève journalière - 8h40 arrêt GT2 et GT3 pour supprimer flash passage de route. - Dépose 1 ventilateur ligne 1 et mi en place 1 neuf avec mise [illegible] Problème sur cable d'alimentation.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_GT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
4/01	- Fuite sur échangeur GM1 et GM2 dépose calorifugeage pour vérification. Téléphoné à sous traitant pour intervention. - Redémarrage GM1 et GM2 le GM3 ne peut pas être redémarré sans le CODE
5/01/17	Releves Journalière. * Contact téléphonique avec la SOCIETE NET.THE M'PETIT EMMANUEL pour le problème sur l'échang CLIENT entre GM1 et 2. N°TEL: 09 51 77 35 40 en attente du DEVIS.
6/01/17	- Relèves Journalière. - enlèvements bacs (78) mailles.
9/01/17	Relève journilière.
10/01/17	- Relève journilière - présence client remplacement sonde T° turbo GE1.
11/1/17	Releves Journalière. * Commande de 3 filtre a huile à CLARKE- * Recu MAIL DEVIS de Net therm transferé a M'Des * Code 15 ok dans chaque Kotem.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	ÉVÉNEMENTS
13/1/17	Releves Journalière Prélèvement huile Grl : hrs Tot : 43849 hrs // Remplacement f huile : 4363 Appoint huile : 24810 // Vidange : 43634 hrs Grl2 : hrs Tot : 41530 hrs // Remplacent f. huile : 41033 Appoint huile : 18660 // Vidange : 41033 hrs Graissage supresseur SUR122 hrs : 10223 hrs SUR112 hrs : 57200 hrs Remplissage cuve appoint huile Grl : 50% Grl2 : 50% Mise à jour des tableaux - Bilan cogé 2017 - Bilan Moteur 2017 * Flash sur reseau gaz arret Grl1 et 2 Arret 12:2 Arret pompe lixiviat glycol + fermeture vanne a l'echar Demarage Grl1 et 2 + ouverture vanne a l'echangeu fonctionnement pompe lixiviat glycol. Demarage Grl1 à 13:33 et Grl2 à 13:43.
16/1/17	Releves Journalière + Mise a jour tableau Fin de M Problème sur analyseur GAZ, appel téléphonique a l'Ad société SIEMENS, plusieurs MANIP effectuée : - Contrôle debit - Disjoncté alim - Remise en fonct Arret Grl défaut dépassement tolerance Teanox" à 11:30 Demarage Grl1 ok a 11:33

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

17/01 Releves Journalières
* Arret 20KV ouvert GR1, 2
Acquitement defaut station gaz ok, Groupe froid ok, GE1, 2.
Demarage GR1 ok.

* Ouverture 20 KV ouvert GR1
Acquitement defaut
Demarage GR1 et 2

* Remplacement Bougie GR2 hrs Moteur = 41627 hrs
* Impossible de demarer le GR3 défaut "frequence alternateur trop basse"
* Vidange cubi 1000 Litres de glycol dans la cuve doub
* GR1 graissage Alternateur. hrs Moteur: 43948 hrs
* Plusieurs essais de demarage sur GR3 : impossible d demarer defaut "frequence alternateur trop basse",

18/01 * Releves Journalière + Mise a jour tableau fin de Mois.
* Transfert glycol dans la cuve double peau.
* Demande d'intervention a CLARKE energy sur GR3 pour probleme au demarrage defaut "frequence alternateur trop ba
* Presence sur site SITA reglage reseau gaz
GR1 et 2 Consigne maxi de Marche a 88%

9/01 * Releves Journalière + Mise a jour tableau fin de Mois.
* Dechet ; Bilan des futs et Cubit a enlever. Liste donnée a l'De
Installation sur Cuve double peau descriptif produit + fiche FDS

Suite →

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	Prelevement huile : Grl : hrs Tot : 43 996 hrs // Remplacement f. huile : 43 € Appoint huile : 24830 litres // Vidanges : 43 634 hr Grl2 : hrs Tot : 41 675 hrs // Remplacement f. huile : 41C Appoint huile : 18760 litres // Vidanges : 41033 hrs Contacter clarke par mail pour preparer la f de la 2000hrs pour le Grl1.
20/01	- Relève journalière
23/01	Releves Journalière. Transfert huile dans bidon de 20 litres Chargement fut 200 litres IGOL NIX, pour descendre au bureaux.
24/01	Releves Journalière + Mise a jour tableau fin Mois. Grl : Filtration 2000 hrs local diane. 44 135 Nettoyage plateforme
25/01	Releves Journalière + Mise a jour tableau fin Mois Arret Grl1 pour 2000 Hrs Demarage Grl3 ok. 400Kw Ouverture 20 KV ouvert Grl2, 3 Acquitement defaut - station gaz + groupe froid + fermetu Demarage Grl2, 3 a 88% ok. Grl : Remplacement filtre gaz et Air. hrs Tot : 4413 Réglage Soupape ADMIS. ECHAP. Reunion hebdo SITA, CPA, COFE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	G13 : Détare defaut " Tension d'allumage trop basse cyl. 1 Arret G13 Demarage G11 ok.
26/1/17	Releves Journalière + tableau fin de Mois. G13 : *Remplacement Bobine d'allumage + Bougie cylindre 10 *Remplacement sonde T°C cylindre 15 Demarage G13 ok Arret G12 ok. Prelevement huile. G11 : hrs Moteur : 44157 hrs // Remplacement f. huile : 43634 h Appoint huile : 24860 litres // Vidanges : 43634 hrs. G13 : hrs Moteur : 37040 hrs // Remplacement f. huile : 36042 Appoint huile : 17010 litres // Vidanges : 36569 hrs Passage sur site DIMITRI : - Mise en place sur l'onglet "TRAINTEMENT GAZ, Mois précé e Volume gaz " une decimale en ⊕ sur l'indicateur. - Sur le sofrel : creation d'un nouvelle onglet "LAGUNE" on peut observer la hauteur niveau lagu Seuil de remplissage MINI/MAXI + seuil reg
7/01/17	Releves Journalière + Fin de Mois. Vidange Bac ~~Lagune~~. Cuvons.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
30/1/17	Releves Journalière + tableau fin de mois. * Passage SEVIA recuperation des dechets. * Passage CHIMIRE recuperation des huiles Usées : 1(* Sablage jeu de Bougies. * Visite au SITE "ISO 1400" présent: CPA, COF
31/01/17	Releves Journalière + tableau fin de Mois. * Prelevement huile : GM2 : AVANT VIDANGE hrs Mot : 41838 hrs // Remplacement f. huile : 4103 Appoint huile : 18880 Litres // Vidanges : 41033 hrs GM1 : hrs Mot : 44274 hrs // Remplacement f. huile : 43634 Appoint huile : 24880 Litres // Vidanges : 43634 hrs GM3 : hrs Mot : 37157 hrs // Remplacement f. huile : 36 04 Appoint huile : 17040 Litres // Vidanges : 36589 hrs * Remplacement f. huile GM2 : hrs Mot : 41838 hrs. * Vidange GM2 : hrs Mot : 41838 hrs * Remplissage cuve appoint d'huile GM2 à 50%
1/02/17	Releves Journalière + Tableau fin de Mois. Arret GM1, 2, 3 Travaux réseau gaz avec SITA. * Remplacement Filtre huile GM3 : hrs Mot : 37183 hrs * Passage sur site pour prelèvement Lixiat * 16H11 démarrage GM1, impossibilité de démarrer GM3 "Tension alternateur trop Basse" démarrage GM2 16H50 Envoyé MAIL à CLARKE pour [illegible] GM2 après Vidange prélèvement [illegible]

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ATE	EVENEMENTS
	* 18425 arrêt GM2 "niveau maxi huile" * Vidange légère d'huile et relance moteur 19491.
12/17	- Arrêt GM1 / GM2. Problème auxiliaire 14h04. - Demarrage GM1 14h25 - arrêt sur alarme baisse. - 14h37. - Demarrage 14h44. GM2 sur arrêt demarrage GM3 pour rattrapage d'heu
3/17	Relevés journaliers + livraison. GM1 1200 kw GM3 1210 kw - 17439 arrêt GM3 "Télingue" redémarrage 18439
2/17	Présence Charlie contrôle et reprise courbe baisse 3G-E
02	- Relève journalière - Arrêt GM1 pour vidange 9444 - Démarrage GM2 9457 - GM1 Prélèvement huile APRÈS VIDA Hrs 44439 Hrs // Remplacement filtre 43634 Appoint huile 24920L // Vidange 44438 Hrs
/02	- Relève journalière. - ATTENTION sur ligne 3 lexivia Fuite sur tuyauterie de vidange ligne crépine. Filtre bi passé.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
9/02	- Arrêt GM3 8420 pour vidange 3 3 - Démarrage GM1 8422 - Arrêt GM1 8442 démarrage 8449 pression
13/02	- Relève journalière. - Arrêt GM2 pour 2000H 8 Heures moteur 42001H - Prélèvement huile après vidange G Hrs ~~37346~~ Hrs // Remplacement filtre ~~37083~~ 4 Appoint huile 17130 L // Vidange 37345 - Prélèvement huile GM1 Hrs 44533 Hrs // remplacement filtre ~~43634~~ 44438 Hr Appoint huile 24920 litres // Vidange 4443
14/02	- Relève journalière. - Graissage surpresseurs SUR 122 10990 H SUR 112 5797
17/02	- Relève journalière. - Remplissage cuves Appoint huile : GM1 70% GM2 50% GM3 60% - Nettoyage sableuse mis sable neuf. - Mise en place toiture sur banc antim et acide.
18/02/17	- Arrêt GM1 dépassement tolérance régul- - Mise en service. - Vérification pression, T° - dL.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
26/02	- Relevés journaliers et livraison - Sablage Bouges - Nettoyage cheminée - - Vérification GM1 et 3 - - Nettoyage des paillasses - - Arrêt GM3 détonation excessive démarrage GM
1/02	- Baissé GM1 et GM3 à 50% 9400 pour travaux prodéval. - 9H30 arrêt GM1 et GM3 pour travaux sur réseau 415 Prodéval. - Relance GM1 9:48 GM3 10:00 à 90% - 10:57 arrêt GM3 "tolérance fermeture". - 11:03 relance GM3 - Relève journalière - Réunion avec CPA vu procédure remplissage lagune à mettre permeat = 60m³ puis remplissage lixivia. - Pompage huile usée CHIMIREC = 2300
22/02	- Relève journalière - Présence CLARKE couche travaux GM1 et G - Prélèvements huile : GM1 4443 Hrs moteur 44749H // remplacement filtre 4[illegible] Appoint huile 24950 // vidange 44439 H GM3 Hrs moteur 37561H // remplacement filtre 37 Appoint huile 17230 // vidange 37[illegible]

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	ÉVÉNEMENTS
	- Passage désherbant sur toute la plate
23/02	Relève journalière + lixiviats. - ABIOCLAB ASPOSAN - Mme Chrétien - Prélèvement lixiv - fixation Aplimo dans local huile (reste connexion). - Livraison huile G8 3000 litres - - Contrôle GT1 et GT3 OK.
24/02	- Relève journalière - 8H20 arrêt GT1 et GT3 demande CT pour travaux réseau gaz. - Redémarrage GT1 8H56 - Fait Bougies GT3 redémarrage 1 - Ligne 3 Lessivin arrêté module A 11 plein plus d'évacuation. - Attente que le module se vide puis mi à l'eau claire, dépose capteur nettoyag le défaut ne s'agissait pas prévoir remplac de capteur.
26/02	Relève journalière + Lixiviats - - Remplacement du capteur du module 9A Rep CSH 3 Par un capteur de la ligne 2 CSH 201 qui est HS - - Capteur ligne 2 CSH 203 HS cause cassée. - Rebouchage du TE CSH 305 Bouché Module 9B - Nettoyage crépine - Fuite Pompe M55 -

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
8/02	- Relève journalière. - Ligne 2 Lessivia nettoyage 2 modules.
1/03	- Relève mensuelle. - Arrêt GM1 et GM3 8H30 fermeture réseau gaz. - 9H30 redémarrage GM1 10H30 arrêt contrôle coupure 20kV chrono incendie fictive. GM1 fonctionne 1400. - Perte d'information courbe puissance sur PC depuis 7H45. - PB sur PC la date est revenue à 1er Fév 2017 mise manuellement au 1 mars - Mise en route torchère 11H35 suite à BG 2000. - Torchère BG 500 ne démarre pas. - Difficulté à démarrer les moteurs - Démarrage GM1 12:03 GM3 12:05 avec Clarke.
1/03	Problème démarrage GM3 → Appel Clarke Impossible de monter en puissance. Intervention le 2/03 Nettoyage des modules Ligne 2
2/03	8h00 - Palier GM1 et 2 à 100% pour augmenter la dépression. - Fin nettoyage ligne 2, purge circuit pulvérisation Lixiviat. - Mise en place des barres propres.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	✱ Evenements ✱
2/03	- Préparation pour installation des Moules - - Nettoyage plateforme - lixiviat - - Présence Eladio pour Reglage GT3 - demarrage à 16h49 à 90% - - Ajout glycol - sur circuit eau chaude GT3 - (cuve du - Arrêt GT3 17h50 Niveau Flexi huile - Redemarrage 18h06 -
3/03	- Relève journalière + lixiviats - - Prelevement huile - ✱ GT1 heure moteur 44963 // Remplacement filtre ~~44883~~ 44943 Appoint huile 25000 // Vidange 44439 - ✱ GT3 heure moteur 37723 // Remplacement filtre 37~~84~~18 Appoint huile 17310 // vidange 37845
	- Graisse toute pompe exterieur lixiviat ligne 1 - Nettoyage plateforme -
	- Sablage Barges - - Visite étudiants Avec Jean-Pierre Demandeg - - Validation Alarme GT1 et GT3
5/3	- Arrêt GM1 sur Tolerance Reanax 08h58 - - demarrage à 10h20 - - Arret GT3 sur T° melange. 10h16. redemarre 10h28. -
	consigne GM1 100% GM3 90 E Arret GT3 T°melange 11h10. Mis à demarrage GT2 11h49 - consigne 100%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

	EVENEMENT
05/03	Arret GM2 sur mini pression gaz 16h35 Vue coupe gaz stable mais coupes puissance problème inexpliqué entre 16h00 et 16h30. redemarrage 17h47. — consigne GM1 et GM2 90% —
2/03	- Relève journalière. - Tableau Fin de mois - Arrêt GM1 pour démarrage GM3 10H54 - 11403 coupure 20kV suite essais démarrage GM3, celà fait plusieurs fois que lorsque l'on appuit sur le bouton démarrage qui est très dure qu'une alarme incendie survient et coupe le 20kV. - Perdu liaison avec analyseur gaz 0% de 11404 à 12425. - Démarré GM1 et GM2 11450 à 700kw passage en distant 90% 13H40. - Mis en place Mailles sur moitié ligne 2
03	- Relève journalière. - Réglage sonde niveau module et repérage de chaque Module. - Voir avec Dimitri pour réglage 4/20milli car quand sur supervision GM à 100% ils sont qu'à 96% sur DIANE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVÈNEMENTS
	- Mise à totalité des mailles ligne 2. - Vérification ligne 2 - Mise en route 14400 contrôle 0. - Torchère BC 500 ne démarre plus - 15430 coupure alimentation électrique par EDF plateforme Lexivia. - Relance par Jean Philippe 20400.
9/03	- Relève journalière. - Modification injection Antimousse voir cahier Lexivia - Graissage surpresseurs : SUR 122 : 11525 H. SUR 112 : 58515 - Prélèvement huile : GM 1 Heure moteur : 45104 Remplacement Filtre Appoint 25040 L Vidange 44433 GM 2 Heure moteur 42120 H Filtre 41838 Appoint 19030 L Vidange 41838 H - Vidange cuve anti desmorsage pompe ligne
10/03	Relève journalière + Lixiviat - Arrêt GM1 et remplacement bougies à 8h00 - fermeture canal bassin B - GM2 à 70% et démarrage GM3 à 80% impossible - GM2 à 90% puis 80% - Démarrage GM1 à 9h30 à 80%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS.
10/03	- Nettoyage Crépine Ligne 2 et 3 - Vanne bloqué - Demande intervention pour GM3 à CCARUE -
14/03	- Relève journalière - - 14400 ouverture vanne B3 monté GM1 et GM2 - Tableau de relève fin de mois - Prélèvement huile : GM1 Heures Moteur 45227 — Filtre 44438 Appoint 25070 — Vidange 44439 GM2 Heures Moteur 42244 — Filtre 41839 Appoint 19090 — Vidange 41838
15/03	- Relève journalière - Relève Mi mois pour Veritas - Remplacement garniture pompe 1 Lexivia - Relance ligne 1 12400. - 14h arrêt GM1 pour Vidange GM1 Vidange 45248 H + Filtre huile - Démarrage 16h18 plusieurs arrêt surintensité alternateur.
16/03	- Relève journalière. - Prélèvement huile GM1 après Vidange - Heure Moteur 45270 — Vidange 45248 Appoint 25070 — Filtre 45248

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	ÉVÉNEMENTS
16/03	- Travaux Lexivia Voir cahier
20/03	- Relève journalière. - Entretien lexivia (voir cahier)
21/03	- 10430 manipulation vanne sur réseau 923 P et CPA, arrêt GM1 et GM2. - 15H14 démarrage GM2 15H25 démarrage GM - Massif à 64 % de CH4 trop élevé, mis en route torchère BG 2000. - Monté progressive des deux moteur pour atteindre 90 % à 17H11.
22/03	- présence chirle vérification moteurs. - Plusieurs arrêts.
23/03	- Passage bureau Veritas pour vérification CI - Relève journalière. - Arrêt GM2 et Démarrage GM3 difficile défaut "pression en chaud" remis en pressi puis "défaut pompe refroidissement" enclench disjoncteur - Fait Bougies GM2 - Prélèvements huile GM1 moteur 45 431 H vidange 45248 H appoint 25140 L filtre 45249 H GM3 moteur 377944 Vidange 377885 H appoint 77340 L filtre 377893 H

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	- Vérification des extincteurs ST EUROFEU Arrêt GTR3 dT/dT 11h30 demarrage GTR2 12h03 puissance GTR2 Bloquée à 70% 13h05 Arrêt GTR2 & relance à 13h12 _ Monté en puissance progressive _ ok ! Total arrêt GTR2 7 mn. GTR1 = 92% } Vannes evapo ok ! GTR2 = 92% }
28/03	Arrêt GTR2 depuis le 26/03/17 10h14 FATAL ARRET impossible de redemarrer. _ possation Prêt pour ne s'affiche pas et GTR3 ne tient pas la charge. _ pas d'appels et évision mauvaise indication. _ - Relève journalière - Tableau fin de mois.
1/4/3	Arrêt GTR2 déplacement h° Mélange Arrêt GTR1 déplacement tolérance Régul Leaner Redemarrage GTR1 ok Redemarrage GTR2 impossible en Auto ou Manuel Problème écran noir DIANE ??

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	ÉVÉNEMENTS
29/03	Démarrage GM3 pas passer - pas à 90% - - Envoi mail à GioGo
30/03	- Relève journalière - Livraison antimousse - Prélèvement Lexivia SI ABIOLAB
31/03 01h00 Samedi	Appel stratus 20KV Défaut Alimentation 24V - Attente retour CH4 était à 0% Démarrage impossible - Démarrage GM2 puis Arrêt Perte signal CH4 - Réarmement cellule à plusieurs reprise puis ouverture au bout de 60 secondes - - Tentative démarrage torchère ? impossible - - 7H45 essai enclenchement 20KV, ne r - Recherche panne avec IVEO et J.P Hernandez - Une alarme incendie sur GM3 présente. - L'alarme ne peut être acquitté car pas plus de DIANE (pièce GM3 sur GM2) - Fait shunt sur entrée Automate de demande coupure 20 KV suite à un défaut incendie fil orange entrée Automate 13 répétit et Disjoncteur Q153 positif.

⚠ MEMENTO ⚠

- si problème coupure du 20 KV suite à un défaut armoire de commande, tomber disjoncteur Q126 dans armoire TGBT pour avoir l'alimentation dans supervision Coordinateur, chargeur 48V, lumière...

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE | EVENEMENTS

- Démarrage Torchère de = 12400 à 14400
- Démarrage GM2 14425.
- Essais démarrage GM1 1er défaut "rampe GA. acquittement du défaut en appuyant sur voyant rouge de la vanne dans local GE au niveau de rampe d'admition GA2.
  2ème défaut "limitation tension allumage".
  Test ~~batteries~~. Attente recharge ~~batteries~~ batteries.
- Démarrage GM1 15H30.
- Prélèvement huile

GM1
heure 45611H — Filtre 45248H
Appoint 25160 — Vidange 45248H

GM2
heure 42519H — Filtre 41838H
Appoint 19260L — Vidange 41838H

- 16H04 arrêt GM1 défaut "pression maxi eau refroidissement" baisse pression puis démarrage

Avril

Arrêt GM1 surcharge coté circuit alternateur
Baisse consigne à 90%.
Démarrage GM1.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	ÉVÉNEMENTS
3/04	- Relève journalière et Mensuelle - Remplissage antimousse. - Sur GT1 problème échangeur fumées 400° entrée 400° sortie.
4/04	- Relève journalière - Remis en route lignes évaporation 104; - Pompage sur plus d'eau puits de captation. - Remplacement néon sur plateforme surpress - Mis en place (début) nouveau PC par Dim - Arrêt évaporation 16H00 prévoir relance grand tech sur place.
5/04	Remplacement de PC Supervision Si nouveau fonctionne Mal : * déplacer clé USB dimière (allumé seul) sur ancien PC * Mettre le grand Ecran sur ancien PC * Relancer Vision 32 sur l'ancien PC Ne pas Jumer RS Lire sur nouveau PC.
6/04	Livraison Vanne Ø250 et Ø200 Vidange du puit dans la lagune. Arrêt GT1, 2 Défaut "Dépassement tolérance Keanor" dû à un essai de démarrage de la Torchère BG500 par SITA. Démarrage GT1, 2 ok GT1 : 90% et GT2 : 80%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	Arrêt GTI suite déclenchement sur intensité. - redemarrage 19h30 pas de donnée visible sur les courbes ordinateur fonctionnant pas à mon arrivée à bout des deux. Reglage GTI 90% GT2 80%
6/04	- Relève journalière. Sablage bougie. Enlèvement du gravier autour du convoi 3. Reunion hebdo avec SITA, Delta Dechet, CPA, COFELY
7/04	Relèves Journalière. Prélèvement huile: GTI: hrs Tot: 45770 hrs // Remplacement f. huile: 45248 hrs Appoint huile: 25210 Litres // Vidange: 45248 hrs GT2: hrs Tot: 42680 // Remplacement f. huile: 41838 hrs Appoint huile: 19330 // Vidange: 41838 hrs. ~~Remplis~~ Transfert huile cuve d'appoint GT2 à 50% Passage CLARKE, Impossible d'intervenir sur le GT3 installation consigné. Mise en fonction de la soufflante dans le local huile
8/04	Releves Journalière. Reglage jeu de bougies Vider poubelle du site. Remplacement Reunion hebdo avec CPA, SITA, COFELY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
13/04	Releves Journalière. Prélèvement huile G12 AVANT VIDANGE hrs Tot: 42 822 hrs // Remplacement f. huile: 41838 hrs Appoint huile: 19390 // Vidanges: 41838 hrs Prelevement huile G11: hrs Tot: 45913 hrs // Remplacement f. huile: 45248 h Appoint huile: 25270 // Vidanges: 45248 hrs G13: hrs Tot: / / // Remplacement f. huile: 37183 Appoint huile: / / // Vidanges: 37345 hrs - Prélevement huile après vidange - 42824 - - Remplacement cable alimentation moteur vanne de liquid et mise en marche - ok - - Livraison decide reportée - Prélèvement huile G12 APRES VIDANGE G12: hrs Tot: 42824 hrs // Remplacement f. huile: 41 Appoint huile: 19390 Litres // Vidanges: 42 822 hrs
13/04	Arret G12 pour vidange Impossible de demarer le G13 synchro impossi Demarage G12 ok. Arret G11 Defaut "Depassement Tolerance Leanox" Demarage G11 ok.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
4/4	Relevés Journalière. Arret GTi pour remplacement Boogie ok. Demarage GTi ok. *Remplacement Bougie GTi : hrs tot : 45937 h
7/4	Arret GTi defaut "A1105 D°/Dt temperature melange"
4h00	Appoint d'eau circuit glycol récuperation thermique Acquitement defaut ok. Demarage GTi ok *Deuxième Arret GTi defaut "A1036 Surcharge court circuit alternateur" Reset "bouton rouge" Sur le MASTER PACK. Acquitement defaut ok. Demarage GTi ok
8h00	Arret GTi 1, 2 Defaut auxiliaire Arret Station gaz + groupe froid Ouverture du 20KV. Fermeture du 20KV ok Acquitement defaut "groupe froid, station gaz, GTi 1, 2" Demarage ordi supervision Tokapi planté, Reboot des 2 PC, 5 ou 6 fois Tokapi ne souvre pas correctement Ouverture de TOKAPI sur ancien PC pour pouvoir mettre en distant les GTi 1, 2 ⚠ Mise en page de TOKAPI sur ancien PC non reglée

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
18/4/17	Ouverture 20 KV
11.50	Arret GR1,2 Defaut auxiliaire Arret station gaz + groupe froid. Fermeture 20KV ok. Acquitement defaut : Station gaz + groupe froid, G Demarage GR1,2 ok. 10000 KW Mise en MANU et LOCAL le logiciel TOPKA ne fonctionne plus.
18/4	Intervention DIMITRI sur logiciel TOPKAP Bascule du logiciel sur ancien PC car logiciel interface entre l'automate et TOPKA ne fonctionne pas avec WINDOWS 7. Releves Journalière.
19/04	Arret installation pour travaux bella déchet SITA Co - Vidange circuit glycol Liviant - - Livraison Acide et soudeur - - Remplacement filtre à huile GR2 à 42959 h - Remplacement electrode BG500 par SITA - - Remplacement Bride sur pot CSV - Demarage GR1 et 2 par paliers à 100%.
20/4	Releves Journalière. Installation Interrupteur ligne 1 Antimousse Mise a niveau de l'antimousse.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ATE	EVENEMENTS
1/04	- Relève journalière / Relevé lixiviat - Graissage Alternateur GM2 à 43002 36gr sur 10gr (Marque graisse). - Nettoyage plate forme - - Sablage Bougies -
4/4	Relevés Journalière
5/4	Relève journalière. Remplissage appoint huile GM1 de 30 l - Graissage Surpresseur SUR 122 : 12554 H SUR 112 : 59620 H - Graissage Alternateur GM1 46 193 H à faire à 519484 - Chimirec enlèvement huile usée 1600 L - Livraison huile neuve : 2700 L
6/04	- Relève journalière. - Vidange GM1 : avait 8"44 sur DT/DT Heures moteur 46 211 H + Filtre huile. - Prélèvement huile : GM1 après Vidange Heure moteur 46213 H — Vidange 46 211 H Appoint huile 25 590 L — Filtre 46 211 H GM2 Heure moteur 43126 H — Vidange 42822 H Appoint huile 19540 L — Filtre 42822 H

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
27/4	Releves Journalière. - Presence clarke formation. - Livraison glycol fut 200 litres - Prélèvement Lipivint 5T 2 biolab - 13426 arrêt GM1 suite bruit cylindre 1 - Relance GM1 14455.
28/4	Releves Journalière. - Presence clarke, remplacement bobine a manque sur C - Arrêt GM1 10447 pour fuite échappement cyl. 1. - 11406 arrêt contrôle rupture 20 KV - Démarrage GM2 11458 → 100 %. - Démarrage GM3 11458 → 60 %. - Fait appoint durée huile GM2 30% à 50 % - Arrêt GM3 14459 - Démarrage GM1 100 %, 15H00 - Remplacé joint échappement GM1 cylin - 18456 arrêt GM1 "pression maxi en refroidissement" - Baissé pression et redémarrage 19H59 TC

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ATE	EVENEMENTS
15	Releves Journaliere + Releves de fin de Mois. ok.
	Demarage GM3 à 72% // 1000 KW
	Arret GM1 reglage Jeu de soupapes. Heures Tot : 46 348 hr
	Demarage GM1 80% ok // 1080 KW
	GM2 à 80% // 1080 KW
	Arret GM 1, 2, 3 Defaut auxiliaire
	Station gaz en defaut
	Acquitement defaut station gaz ok
	Acquitement defaut GM1, 2, 3 ok.
	Demarage GM1, 2, 3 ok. GM2: 80% // GM3 : 70%
16	Arret GM1, 2, 3 defaut auxiliaire
	Station gaz en defaut
	Acquitement defaut GM1, 2, 3 + station gaz
	Perte du débit circuit glycol lixiviat pompe a l'aret Press = 0,3 bar, Remise en pression du circuit.
	Fermeture du circuit ~~[illegible]~~ glycol lixiviat coté GM
	Demarage GM1, 2 ok.
	(Prevoir pour demain: ouverture du circuit glycol lixiviat côté GM2 est surveiller la pression)
	GM1, 2 à 100% : T°C Arrivée Moteur au bouteille de Mélange : 75°C
	Pression Bouteille de Melange : 1,6 bar
	GM1 Fait 2000 H à 46346 H
	Enlèvement shunt (dans armoire de commande de la supervision) du GM3 alarme incendie.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
3/05	Releves Journaliere. - Passage de DIMITRI reglage des niveaux eau cuves lixiviat
4/05	- Releves Journaliere. - Prélèvement lixivia x3 - Fait essais sur presseur : ① GM1 et GM2 surpresseur 122 12H26 => 80% 53M3 103 : -24 137 : 115 150 : 1130 13H54 => 85% 55M3 103 : -27 137 : 115 150 : 1173 14H04 => 90% 58M3 103 : -30 137 : 11 150 : 1239 14H15 => 100% 60M3 103 : -34 137 : 69 150 : 1358 la pression refoulement diminue, arrêt fonctionnement défaut et arrêt installation ② GM1 et GM2 surpresseur 112 14H25 => 80% 51M3 103 : -25 137 : 115 150 : 1139 14H40 => 85% 53M3 103 : -26 137 : 115 150 : 1205 14H50 => 90% 55M3 103 : -29 137 : 4115 150 : 1268 15H00 => 100% 60M3 103 : -34 137 : 141 150 : 1409 Le surpresseur 122 ne tient pas 2 moteurs à 100%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ATE | EVENEMENTS

'05 (3)

15H25 GM1 : 80% 112 56Hz 103 : -42
GM2 : 80% 122 56Hz 150 : 1568
GM3 : 50% 137 : 116

15H32 GM1 : 85% 112 59Hz 103 : -46
122 59Hz
GM2 : 85% 150 : 1545
GM3 : 50% 137 : 115

15H39 GM1 : 90% 112 60Hz 103 : -50
122 60Hz
GM2 : 90% 150 : 1718
GM3 : 50% 137 : 34

La pression refoulement diminue

Mis 3 groupe en fonction GM1 75%
GM2 75%
GM3 70%

* Vidange puit 2 fois.

5/17 Arret GM1,2,3 Defaut auxiliaire
Defaut station biogaz
Vue sur courbe pression de refoulement chute à 53mbar
Acquitement defaut Station gaz + GM1,2,3
Demarage GM1,2,3
Presence DIMITRI cofely + Bader CLARKE pour controle le carte 4-20mA pour la regulation ORC à 100%
CLARKE. Courbe deanox sur GM1,2,3.
Carte de prog coté supervision indique des mauvaises valeurs
DIMITRI fait devis pour remplacement des cartes
* Sablage Bougies + Reglage.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS.
	Arret GR2 remplacement Bougies hrs Mot: 43. Demarage GR2 ok Reglage Mot: GR1: 70% // GR2: 70% // GR3: 70% Prélèvement huile GR1: hrs Mot: 46418 hrs // Remplacement f. huile: 46. Appoint huile: 25440 litres // Vidanges: 46 211 hrs GR2: hrs Mot: 43337 hrs // Remplacement f. huile: 42 Appoint huile: 19670 litres // Vidanges: 42 822 hrs GR3: hrs Mot: 37881 hrs // Remplacement f. huile: 37+1 Appoint huile: 17360 litres // Vidanges: 37345 *Vidange pwt (3x) CLARKE: controle de papillon echangeur fumée axe pa GRIPPE, ~~visite~~
6/5/17 11h30	Arret plateforme ouverture 20 KV + defaut groupe froid et gaz + GR1, 2, 3 défaut auxiliaire. Fermeture 20 KV o Acquitement défaut station gaz et groupe froid ok. défaut GR1, 2, 3 ok. Analyseur gaz ok. Demarage GR1, 2, 3 ok. à 70%
6/5/17 22h10	Arret GR2 défaut Ecart Maxi T°C cylindre 9 Remplacement Bougie cylindre 9 Acquitement défaut ok. Demarage GR2, ok suivi des temperatures ok. Monter en puissance ok jusqu'à 70%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS.
11/05	*livraison ANTIMOUSSE *Mise a niveau ANTIMOUSSE sur ligne 1, 2, 3. Vue avec CPA, DELTA DECHET, COFELY, remplissage lagune de PERMEA pour diluer le lixiviat de lagune, ARRET des ligne 1, 2, 3 (Evaporation) Remise en service des lignes le 12.5.17.
12/05	- Travaux ligne lexiviat - 9428 arrêt GTI -2 - 3 "pression air reforlon et CAI. - 9434 relance GT2 et GT3 - 9453 relance GT1 - 11447 arrêt GT1. cable, eliminat. auxiliaires commence à fondre. Mail à clarke. - Relève journalière - 15419 essai démarrage petite Torch Arrêt GT2 et GT3 "DT/DT". - Torchère BG 500 ne fonctionne pas
14/05	Arrêt Global des BOTU + GT2 et 3 - Module vert - fermeture HTA mais disjonction 30s après plusieurs essai - Coupure Q126 pour avoir alimentation dans supervis. - Même symptôme que GT3 lors de cable brulés et incendie. - Alarme incendie sur GT1 Recherche sur plan fil detection incendie fil 2720. deconnexion et sortie de l'entrée automate et disjonction Q153.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

TE	EVENEMENTS
1/17	Releves Journalière + Mise a jour tableau Fin de Mois. *Vidange pulv (2 fois) Sablage Jeu de Bougies + reglage. Nettoyage Crepine Ligne 1, 2, 3.
5	Releves Journalière. Prélèvement huile : Gr1 : hrs Tot : 46534 hrs // Remplacement F. huile : 46 211 hrs Appoint huile : 25 450 Litres // Vidanges : 46 211 hrs Gr2 : hrs Tot : 43 452 hrs // Remplacement F. huile : 42 822 hrs Appoint huile : 19710 litres // Vidanges : 42 822 hrs Gr3 : hrs Tot : 37 998 hrs // Remplacement F. huile : 37 183 hrs Appoint huile : 17 380 litres // Vidanges : 37 345 hrs * Pression Refoulement surpresseur Pt137 = 68 mbar limite pour le fonctionnement des moteurs, Gr3 : 68% pression Pt 137 : 108 mbar ok. * Presence SITA, CPA, COFELY reunion hebdo. * Presence ASTREE aspirer LIXIVIAT derrière le site. * Appel téléphonique M. BOURGEAUX société CONTINENTAL INDUS pour expliquer problème sur surpresseur. . Voir si surpresseur tourne dans le bon sens : ok. - Prendre l'intensité sur chaque phase.
	- relève journalière. - Mis en place grille Fixation Tuyauterie Ligne 4 + dépose pompe ligne 4

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	- Acquit défaut GTI2 et 3 Module dévérouillé - - demarage GTI2 et 3 impossible en AUTO - - demarage en manuel par palier - GTI2 à 100% 1333 Kw - GTI3 à 70%. 955 Kw.
5/5	Releves Journalière. Presence claque remplacement Bornier + cable FONDU Batterie 5V Impossible de demarer Controle Intensité par phase : Ph1 : 16A ok / Ph2 : 16A / Ph3 / 17A - Demarage Ligne 2 Lixiviats cuivon eau claire + Acide Arret GTI2,3 20KV ouvert Acquitement defaut ok, fermeture 20KV ok. Demarage GTI2, 3 ok. Arret GTI2 défaut "T°C. Salle Machine". Altivar en défaut, ~~essai~~ couper alimentation remise sous tension ALTIVAR ok. Acquitement defaut ok. Demarage GTI2 ok.
6/5	Releves Journalière. Graissage surpresseur 122 et 112. Arret Arbitrair Gaz - Analyseur gaz très long 62% - (45 min -) - demarage GTI1 et 2 GTI3 à l'arret Bande coincant entre - demarage par palier. ok.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS.
17/05	Releves Journaliers + Releves Tableau fin de mois a jour. GM3 : hrs Moteur : 38145 hrs Vidange huile + Rem Filtre a huile. Prélèvement AVANT VIDANGE GM3 heures Mot : 38145 hrs // Remplacement f. huile : 37183 Appoint huile : 17430 Litres // Vidanges : 37345 hrs. Prélèvement APRES VIDANGE GM3. heures Mot : 38147 hrs // Remplacement f. huile : 38145 Appoint huile : 17430 Litres // Vidanges : 38145 hrs. GM3 : Reglage Jeu de soupape. (Admi - Echap). Demarage GM3 ok. *Reunion hebdo avec SITA, EAIX, COFELY, Prélèvement huile : GM1 : hrs Mot : 46606 hrs // Remplacement f. huile : 46211 Appoint huile : 25470 Litres // Vidanges : 46211 hrs. *Nettoyage Cuvons Lixiviats Ligne 2, 3 + crepines
21/05	Arrêt centrale sur ouverture 20kV. à 19h23 relance GM1 à 21h54. 250kW → 450kW GM2 reboot Diane Module verouillé impossible à déverouillé : GM3 Relance à 22h11 250kW → 450kW. Problème persistant sur le GM2 Diane HS! Monté progressive en puissance sur GM1 et GM3. jusqu'a 50% puis prise en charge par regulat pour monte 1%/mn. GM1 = 100% GM3 = 80%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ATE	EVENEMENT
/5	* Presence SEVIA enlèvement Liquide de Refroidissem + huile Usagées ⚠ Problème : débordement du camion nettoyage le plus gros avec absorbant, a partir de lund 29/5 les responsables SEVIA vont faire INTERVEN une société pour un nettoyage plus approfondi. * Presence CLARKE pour resoudre le problème du DIANE sur le GR2. ok * Presence COFELY DIMITRI remplacement ORDINATEU + reglage sonde de NIVEAU CUVONS LIXIVIATS, * Vidange Cuvons Lixiviat Ligne 3 ≈ 1,20 de mousse, nettoyage cuvons a l'eau claire, remise fonction ok. * GR2 : Prélèvement Huile AVANT VIDANGE hrs Moteur : 43713 hrs // Remplacement f. huile : 42822 Appoint huile : 19830 litres // Vidanges : 42822 hrs Prélèvement huile APRES VIDANGE hrs Moteur : 43715 hrs // Remplacement f. huile : 43713 Appoint huile : 19830 litres // Vidanges : 43713 hrs. GR2 : Remplacement f. huile hrs Moteur : 43713 hrs. Demarrage GR2 ok. Arret GR3 " Tension Allumage trop basse cylindre 13" Remplacement bougie cylindre 13. Demarrage GR3 ok Prélèvement huile : GR1 : heure Mot : 46 745 hrs // Remplacement f. huile : 46 211 hrs Appoint huile : 25500 litres // Vidanges : 46 211 hrs GR3 : heure Mot : 38 284 hrs. // Remplacement f. huile : 38145 hrs Appoint huile : 17460 litres // Vidanges : 38 145 hrs

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
Suite 23/5	Coté lixiviats, avec DIMITRI reglage sonde de Nive des cuvons. Remise en fonction de la ligne 2 ok. Vidange cuvons Ligne 3, car 1,20 m de flousse, nettoyage du cuvons a l'eau claire, Remise en fo Nettoyage des Crepines Ligne 1, 2, 3. Releves Journalière. Appoint huile GM1, 2, 3 : 50%
24/05	- Relève journalière. - 8h 19 chute pression refoulement - 9h 32 pression refoulement trop basse baissé GM1 à 60%. GM2 60%. GM3 50%. remonté de la pression. - 9h 35 arrêt GM1 pour bougies baissé GM2 à 60% et GM3 50% car manipulation usine par SITA. - Problème sur débimètre Nétra Forte monté puis redescente du débit de ton en temps. - Remplacement bougies GM1 46762 4 - baissé GM2 à 100% et GM3 70% suite problème de basse pression. - Réunion CPA. - Tableaux de fin de mois.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	ÉVÈNEMENTS
5/05	- 21H06 arrêt contrôle coupure 20kV - GN2 défaut défaillance réseau DIANE Bloqué. - Démarrage GN1 et GN3. 22H50. - GN1 100%. GN3 70%. fréquence 2 surpresseurs - 23454 2ème appel arrêt GN1 "pression maximum
6/05	.00:38 baissé pression de relance GN1 - Relève journalière. - 8H50 2 surpresseurs 48Hz - Soblage bougies. - 11H10 2 surpresseurs 50Hz
8/05	- 16400 arrêt GN1 "pression maximum refroidissement baissé pression- puis démarrage 17H44.
9/05	- Relève journalière - 8400 surpresseurs 47Hz - 10414 arrêt GN1 "T° maximum" - 10423 démarrage GN2 100% - Arrêt pompe flow pulsé ainsi que les 2 pompes Lygue, nettoyage cuves.
10/05	- Relève journalière. - Passage désherbant plateforme côté réservoir
11/05	- Relève journalière - Démarrage GN4 8H31 70% GN2 70% GN3 - 8H54 Pression refoulement 115 fréquence 2 surpresseurs 55Hz. - 15H52 Pression refoulement 115 fréquence 2 surpresseurs

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	- 15H53 arrêt GM1 mis GM2 100% GM3 70% - Travaux sur évaporateur voir mise courant
1/06	Relevés Journalière + Relevés fin de mois. - nettoyage cuvon ligne 3 et 2 voir mise cou - Frais bougies GM3. - Arrêt GM1 12h44 "Maxi pression d'eau" Demarrage 13h39 ok - Arrêt GM1 14h12 demarrage GM3 après remplacement des Bougies à 14h13. à 38492
2/06/17	Relevés Journalière. // Passage sur site Société Bondil Nettoyage du débordement huile Arrêt GM3, demarrage GM1 Prélèvement huile : GM1 : hrs Mot : 46854 hrs // Remplacement F. huile : 46211 Appoint huile : 25540 litres // Vidanges : 46211 hrs GM2 : hrs Mot : 43863 hrs // Remplacent F. huile : 43713 h Appoint huile : 19870 litres // Vidanges : 43713 hrs GM3 : hrs Mot : 38510 hrs // Remplacement F. huile : 3814 Appoint huile : 17540 litres // Vidanges : 38145 - Nettoyage et vidange des avants L-1-2-et 3. - Sablage et reglage Bougies.
5/06 Astreinte	Arrêt GM1 "Surcharge court circuit alternateur" + Remplacement F. huile hrs Mot : 46926 hrs. Acquitement defaut ok. Reamenant MASTER PACK. (Bouton Rouge). Demarrage GM1 ok consigne 100%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
5/06 matinée	Arrêt GTL. "Surcharge court circuit Alternateur" Acquitement défaut ok. Réarmement MASTERPACK (Baton Rouge). Demarrage GTL ok consigne 90%.
/06	~~Relevés Journalière~~ Reunion avec CPA. plan de prevent pour les travaux sur le B3.
/06	Relevés Journalière Permeal pas dispo. * Presence sur site BELAID controle groupe froid. * Présence DIMITRI installation du ROOTER "com pour clark Reunion hebdo presence SITA, CPA, COFELY.
/06	Relevés Journalière
/06	Arrêt GTL sur detection excessive puis pression mini circuit de lubrification. - Réarmement de la pompe prélub et demarrage ok. - Position défaut de 1337 Kw. Arrêt 14h30 demarrage 16h30 2h d'arrêt.
/06	0h05 - Arrêt GTL sur dt/DT à 0h05 1) Demarrage à 0h57. puis Arrêt à 1h04 DT/dt. 2) Demarrage à 1h05 " à 1h11 DT/dt d' 3) Demarrage à 1h15 " à 2h15 Bougie Eclusdre 2 A-S → Remplacement

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	Demarrage à 11h28 par Paliers.
12/06	- Relève journalière. - impossible de démarrer sofrel sur nouveau P. Ver avec diniti problème de connexi internet, pour le moment ce se de sofrel sur Ancien P.C. - 8h50 arrêt GM2 pour remplacement Bi 440994 relance 10h45 - Tableau fin de mois. - Passage deshirbant côté 923. - 15h03 arrêt GM1 T° ↑ salle moteur - 15h05 arrêt GM2 T° ↑ salle moteur - Ouverture des containers pour baisser la température, - Plusieurs essais de démarrage - Ouverture manuelle au Maxi des vol entrée d'air. - Démarré GM2 et GM1 par pali en vérifiant la Tempér. ture - GM2 100% avec 1 porte ouverte T° - GM1 80% pas plus car la tempér. tur monte très vite au delà avec 1 port. ouverte, salle moteur 47,1°
13/06	- Relève journalière - 11h30 T° salle moteur GM1 et GM2, porte et mis GM1 à 100%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	- 13h 47 ouverture porte GM2 la température diminue de 46,2° à 44,6°. - Sur le GM1 la température augmente à cause porte ouverte, diminué charge à 90% puis à 80%. - Ouverture manuel manuellement des volets air sur GM1 puis mise progressive en puissance jusqu'à 100%. - Remplissage ligne 3 et 2 en permérat dans cuvon et l'encuvement impossible avec 40L d'acide par cuvon.
1/06	Arret GM1, 2 defaut auxiliaire Ouverture 20 KV + défaut station gaz + groupe froid Acquitement defaut ok, fermeture 20KV ok Demarage GM1 ok Impossible de demarer le GM2 "Module Verouillé" Contact CLARKE par mail pour intervention sur GM2. Demarage GM3 ok Circuit glycol lixiviat a l'arret pression circuit: 0,3b Remise en pression du circuit à 1,5b. Demarage pompe ok.
5/06	- Relève journalière - Présence chaude pour PB DIANE bloqué GM2, reset automate et coupure alimentation O.K GM2 DISPONIBLE.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
16/06	Releves Journalière Contact par Mail clarke pour demande d'interventio le GT2 et GT3 GT2 : fuite huile entre turbo et intercooler. GT3 : Volet sur echangeur fume et cheminee d'ech encore grippé Commande par Mail et tel filtre pour la 2000 hrs sur *Graissage SURPRESSEUR SUR122 : 13765 hrs SUR112 : 60847 hrs *Presence SEVIA DECHETS enlèvement des ca dechet et pose de cubis vide. *Presence EIRA ENVIRONEMENT travaux sur B +BG 500 controle. demarrage BG 2000 et BG 50 *Sablage + Reglage jeu de bougie ok. Arret GT1, 3 pour demarrage TORCHERES *Appel Tel Catherine Fleurynck : demande de vidang lagune dans le BGC ok. Demarrage GT1 et 3 ok.
20/06	- Relève journalière - Présence ACTION RAMONAGE échangeur fu GT2 - Présence cliche pour problème sur GT1 Compensateur H.S prévision de remplac - Pas de coupure pour PREVENTIVE dans la semaine.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_GT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ATE	EVENEMENTS
1/6	- Fin nettoyage échangeur fumées GM2 15H30. - 16H34 arrêt GM3 pour refroidissement échangeur fumée, nettoyage le 21/06.
1/06	- Relève journalière - Action Ramonage GM3. - Fais 2000H sur GM2 - 13H06 arrêt GM1 pour travaux sur réseau par PRODEVAL. - Présence maçon pour préparer le coulage de la dalle côté lyonne. - Remplissage cuve appoint GM1 de 40% à 60%. - Passage DRÉAC O.K. - GM2 remplacement sonde échappement cylindre - Mise en route Torchère BG 500 17H07 arrêt 17 - Tringlerie pipillon accelator GM1 cassé. - Prise tringlerie de GM3 vu avec clarke pour remplacement le 22/06 - Relance GM1 17H55.
2/06	- Relève journalière. - 7H56 arrêt GM1 Travaux PRODEVAL remplacement vanne arrivée réseau O.K - Démarrage Torchère BG 500 pour purge 8H29 arrêt 8H45 - Démarrage GM1 8H42 - Présence clarke pour compensateur échap GM2 - Présence ACTION RAMONAGE finir GM3. O.K FIN

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
22/06	- 13H16 suit GM1 pour remplacement triangle - Remis en place tringlerie sur GM3 et démarrage 13432. - Remplacement par chaîne compensateur GM2 tringlerie GM1. - GM1 essais OK - Démarrage GM2 14430
23/06	- Relève journalière - Présence Action Remorque GM1 - Présence SITA pour vérifier réserv. - Prélèvement huile ? B GM2 H moteur: 44168H // Filtre: ~~44168H~~ 43713H Appoint huile: 2005L // vidange: 43713H GM3 H moteur: 38687H // Filtre: 38145H Appoint huile: 17600L // Vidange: 38145H - Mise en place grue armoire locaux vers la grue avant béton. - Arrêt GM2 et GM3 20H48 coupure 2. . Relance 20KV 23H~~27~~ - 3 autre coupure 20KV dès que l'on passe le GM3 en démarrage -GM2 DIANE bloqué fait manipulation : -Débranché alim DIANE + Tous les disjoncteurs armoire DIANE de 18F1 au 24F1 et tous les disjoncteur armoir cuisine de 1F1 à 43F1 SAUF 6F1 ⚠ attendre 5min puis

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ITE	EVENEMENTS
/06	- Démarrage GM2 00:25.
/06	- 20 KV coupé depuis le 24/06/17 - 01' - Pris d'appel de la télésurveillance. - Intervention de clarke (witold) - 14H00 démarrage GM2 - GM3 chargeur H.S attente remplacement - GM3 et GM7 H.S. - Suite blocage DIANE GM2 passage clarke déblocage de DIANE solution (witold) charge trop forte dans local DIANE prévoir climatisation - Remplacement par clarke chargeur GM3 attente recharge batteries pour démarrage.
/06	- Présence clarke remplacement des poignées sur les groupes. - Relève journalière. - 11H26 arrêt GM2 "DT/DI" + démarrage du GM3 - 11H30 Démarrage GM2 et GM3 (v 700% / v 72%) - 12H03 alarme "T° eau refroidissement" GM2 baissé consigne à 90%. - Relève de fin de mois. - Arrêt GM2 14H22 DIANE bloqué sur Bios. Appel clarke. - 16H00 intervention clarke: Ouverture du DIANE - Nettoyage a la bombe dielectrique les cartes les connecteurs les broche de Connexion (bus) Fermeture DIANE aucun problème survenu (A VOIR).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	Demarrage GM2 ok
27/06 Astreinte	Accet GM2 DIANE Bloqué sur BIOS, Problème toujours existant appeler CLARKE le 28/0 pour le remplacement du DIANE. Problème trop aléatoire GM2 reste à l'auet.
28/06	- Relève journalière. - Vidange GM1 47328 H + Fil. - Prélèvement huile avant Vid. - Heures Moteur 47328 H // Filtres 46926 H Appoint 25610 L // Vidange 46 211 H - Exercice Pompier R.A.S. - Appoint sur GM2 cuve huile 2/ de 20 % à 65 % idem sur GM3 de - Prelevement huile GM1 APRES VIDANGES. Hrs Mot: 47330 hrs // Filtres: 47328 hrs Appoint: 25610 Litres // Vidange: 47328 hrs - Démarrage GM1 74 H 31
29/06	- 8 H 25 arrêt GM3 pour dégrippage vanne échangeur fumées + Arrêt installation fro - Remplacement 2 vannes sur rése GAZ. - Nettoyage armoires supervision (ar, et ar sur jeu de barres) - Remplacement bloc sécurité H.S coup des GROUPES. - Mise en route Torchère

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	ne démarre pas. - Essais de déblocage vanne Fumées sur GM3 par Clarke impossible.
1/07/17 9h20	Arrêt GM1, 3 Travaux sur Reseau H.T Arrêt à 9h27. Appel téléphonique pour remettre en fonction ok Demarrage GM1, 3 ok à 11h41
21h30	Arrêt GM1 "Ecart Maxi T°C" Tension d'allumage trop basse Prevoir remplacement BOUGIE Cylindre 17. Demarrage GM2.
3/07/17	- Relève journalière. - Fait bougies GM1 47 396 H - 9H 29 arrêt GM2 pour Vidange. - 9H 45 Démarrage GM1 - 11H 38 Démarrage GM2 Suivez GM1 70% C - Relève de Fin de Mois. - 12H 24 arrêt GM2 "Maxi huile" - 13 H 58 relance GM2 - Présence ASTREE vidange et nettoyage LA - Vidange GM2 44237H + Filtre huile Prélèvement GM2 Avant Vidange. Heure Moteur 44 239H // Vidange 43 713H Appoint 20080 L // Filtre. 43 713H Après Vidange GM2 Heure Moteur 44241H // Vidange 44239 Appoint 20080 L // Filtre 44239H

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	ÉVÉNEMENTS
	- impossible de faire fonctionner 3 mote au delà de 70°. chacun. - mis en route GM2 100%. GM3 7
4/07/17	- Relève journalière. - Encore alarme GM3 "pression mini eau" - 9H33 arrêt GM3 pour démarrage G 9H39. - Encore défaut rampe 923 au démarrage GM1 requitté puis relancé. - Envoyé mail à Clarke. - Vidange GM3 38848H + filtre Prélèvement Avant Vidange GM3 Hrs Moteur 38848H // Vidange 38745H Appoint 17670 // Filtre 38745H - 15H20 arrêt GM1 et GM2 défaut Travaux PRODEVAL. mis en route Torchè - 15H46 démarrage GM1 - Essai clarke sur GM3 pour vérifier si échangeur fumées.
5/07/17	- Relève journalière. - 8H29 arrêt GM1 et GM3 pour travaux EDF - Présence masson pour dalle côté hors - Reprise rapport parafoudre APAVE, armoire torchère BG 2000 et armoire station 923 (5 - Reprise tuyauterie aspiration huile vers sur les 2 cuves.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVÈNEMENTS
10/7/17	GM3 Prélèvement Après Vidange. 4 moteur 48850h // vidange 48848h Appoint 17670c // Filtre 48848h. -14h41 fin travaux EDF relance GM1 et GM
11/07/17	- Relève journalière. - chimirec enlèvement huile usée 2400c - Livraison surpresseur neuf. - Soblage bougies - Présence cloche, remplacement hallo sur GM1. - Tableaux de fin de mois. - 11h26 démarrage GM1 et contrôle pressio - 11h37 arrêt GM3 pour fonctionnement GM1 et GM2 1000c. 14h00 Arrêt GM1 et 2 travaux Prodeval_ Réglage Bougies _Nettoyage elim bureau. Demarrage GM1 et 2 à 17h35_ 9h30 Arrêt GM1 à 18h45_ Baisse de courant intempes Demarrage de 13,40kw à 100% h00 Arrêt GM1 à 22h45 Surchauffe eau échappement Alter Demarrage de à 23h54 Baisse de la consigne à 90% - Réglage par Dimitri Sofrel PC X sonde Crysane (Lavini

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	ÉVÉNEMENTS
11/07/17	- Relève journalière. - 10454 arrêt GTT et GTT [illegible] [illegible] défaut station 93, relance TJ - Baissé GTT à 95% en problème pres. sortie Surpresseur - Réunion CPA
12/07/17	Releves Journalière. *Passage EIRA Environement mise en place des vains la BG2000 + Voyant sur BG 500. *Livraison pompe Lixiviat. Prélèvement huile: A surveiller → GTT: hrs / Total: 47487 hrs / Remplacement f. huile: 473. Appoint huile: 2560 litres / Vidange: 47328 hrs GT2: hrs / Total: 44428 hrs / Remplacement f. huile: 442? Appoint huile: 20150 litres / Vidange: 44239 hrs *Passage sur site: société ENEDIS (EDF) controle de debut et fin de découplage, inversion/entrée de debut et fin de découplage dans le D.E.I.E. Arret GT1,2 Essai decouplage avec ENEDIS Demarage GT1 automatiquement Demarage GT2 ok. *Deuxième essai de decouplage Arret GT1 essai decouplage Demarage automatiquement.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
3/07	Releves Journalière. *Mise en place sur plot en beton pompe LIXIVIATS. *Passage chez CLARKE pour recuperer un Jeu de BOUG
7/07	Arret GM 1,2 Defaut auxiliaire (Ouverture reseau gaz par PROD) Station gaz defaut. Acquitement defaut ok. Demarage GM 1,2 ok.
10/07	Relève journalière. - 9H 44 arret GM 1 et GM 2 pour remplacement surpresseur 122.14352H - Relance GM 1 et GM 2 14H55. - GM 1 et GM 2 100%. Fréquence des 2 surpresse. 54Hz.
10/07	- Relève journalière - Livraison huile neuve Q8 3192 c - GM 1 et GM 2 100% à 7h51 (115 mb) → 9h41 (80 mb) - 9H45 bissé GM 1 à 95% → 114 mb 6 - 9H58 ouverture vanne bypass échangeur, les surpresseur se calent à 44Hz. - Monté GM 1 à 100% 115 mb - Monté en T° TT 109 sortie Gaz à 29°C - Fermé à 1/4 vanne bypass échangeur pour une circulation de gaz à 55 m3/h T° TT 109 à 25°C

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE H	EVENEMENTS.
	- Prélèvement huile : GM1 Hrs moteur 47692H Filtre 47328H Appoint 25620L Vidange 47328H GM2 Hrs moteur 44583H Filtre 44239H Appoint 20250L Vidange 44239H - 14H56 Fermé vanne bypass car T° trop élevée 27°C. - baissé consigne GM4 95°C. - 12H00 arrêt GM1 et GM2 "station GAZ" - Demarage GM1 M2. - Arrêt GM1 13kHZ sur dépassement tolérance - Redemarage de.
20/07	- 10h21 : Pression refoulement < 30mb : GM2 passé de 1c - 11h34 : Arrêt de GM1 par Clarke Energy, démarage de Remise en route du GM1 et arrêt du GM3 à 12h.
22/07	Arrêt GM2 9h55 - ~~Température Haut eau refroidi~~ chutte pression Gaz. 53mb - redemarage GM2 à 11h12 - puis monte en puissance progressive. M 760kw puis 1%/60s. - Reglage puissance d les deux moteurs à 80% GM2 90% GM1 GM2 60% → 11h45. GM2 80% → 12h05.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
24/07	Releves Journalière + Mise a jour Tableau fin de mois. *GR3 debut 40 000 hrs avec CLARKE.
25/07 Journée	Appel de EDEDIS à 22h45 qui me demande de redemarer la centrale BIOGAZ ?? - il mon avisée GR1 et 2 en flechian ??
27/7	Releves Journalière + Fin de mois a jour. Presence CLARKE 40 000 hrs GR3. Recuperer chez LRI: - compteur pour remplissage perméat. - Tape pleine pour remplacement pompe S. - Dilato amont et aval pompe circulation
28/7	Releves Journalière. Arret GR1 pour vidange. Prélèvement huile AVANT VIDANGE GR1: hrs Tot: 47855 hrs // Remplacement f.huile: 47328 hrs Appoint huile: 25 670 Litres // Vidange: 47328 hrs Prelevement huile APRES VIDANGE GR1: hrs Tot: 47857 hrs // Remplacement f.huile: 47855 hrs Appoint huile: 25 670 Litres // Vidange: 47 855 hrs Prélèvement huile: GR2: hrs Tot: 44 796 hrs // Remplacement f.huile: 44 239 Appoint huile: 20 350 litres // Vidange: 44 239 hrs. Remplacement f.huile GR1: 47855 hrs Demarrage GR1 ok Arret GR2 pour remplacement BOUGIES à 44 796 hrs Demarrage GR2 ok.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
31/07	Arret GTA 1 et 2 suite à travaux sur Reseau. - Redemarage GTA 1 à 14h48 Par clarke. GTA 2 à 14h53 " " Arret GTA 1 surchauffe salle moteur - Relève journalière - - Redemarage du GTA à 80% ok. à 16h30
1/08	Presence RAMONAGE échangeur station gaz. Présence CHIMIREC pompage huile usée. Présence CLARKE 40000 hrs GA 3. Releves Journalière + Tableau fin de mois. Ramonage: Ouverture de l'échangeur impossible c passer le furet car les Trous de passage sont trop petit. Nettoyage entier échangeur bien colmaté presence silice jaune passage d'une tige filetée sur 40 cm de chaque trou. (voir photo). Demarage GA 1, 2 ok. à 60% → Frequence Supresseur = à 70% → " " = à 75% → " " = à 80% → " " =
2/08	Releves Journalière.
7/08	Arret GA 1, 2 defaut "Boucle de courant Inter Difficile à demarer, Reseau gaz ouvert collecteur B3 a CH4 tres pauvre 29% 20 KV Ouvert, rearmement ok. Relance station gaz + analyseur ok Demarage GA 1, 2 ok difficile Demarage GA 3 fin 40 000 hrs

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ATE	EVENEMENTS

10/17	Releves Journalière + mise a jour Tableau fin Mois.
	Présence clarke reglage sur GR13.
	Prelèvement huile AVANT VIDANGE
	GR12 = hrs Mot: 45018 hrs // Remplacement f.tre.huile: 4423
	Appoint huile: 20450 Litres // Vidanges: 44239 hrs
	Prélèvement huile APRES VIDANGE
	GR12: hrs Mot = 45020 hrs // Remplacement f. huile: 45018 h
	Appoint huile: 20450 Litres // Vidanges: 45018 hrs
	Remplacement f. huile GR12 hrs Mot: 45018 hrs
	Prelèvement huile:
	GR1: hrs Mot: 48106 hrs // Remplacement f. huile: 47855 h
	Appoint huile: 25710 Litres // Vidanges: 47855 hrs.
	GR13: hrs Mot: 38990 hrs // Remplacement f. huile: 38962
	Appoint huile: 17710 Litres // Vidanges = 38962 hrs
	Demande de Clarke: arret GR13 bruit sur cylindre, end

10/17	Releves Journalière + Tableau Fin de Mois. Reunion hebdo CP S CO * Passage sur site CLARKE endoscopie, culasse 3 à remplacer le 11/08/17 * Mise a dispo filtration pour les 2000 hrs GR12, 1. * Arret GR1 pour la 2000 hrs. hrs Mot: 48129 hrs Remplacement filtre: GAZ, AIR, BOUGIES ⚠ Reste a faire sur le GR1 reglage Jeu de soupape Demarage GR1 ok T°C cylindre 9: 100°C et cylindre 13: 1 Arret GR1 remplacement BOUGIES sur cylindre 9 et 13 Demarage GR1 ok.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
9/08/17 Suite	Demarrage GT3 par CLARKE. Mise en Marche des 3 Moteurs. * GT1 : 55% / GT2 : 80% / GT3 : 80% PT 103 : -44 mbar / XT130 : 45% / FT150 : 1705 Nm3/h. Supresseur : SUR122 : 45% / SUR 112 : 45% * GT1 : 60% / GT2 : 80% / GT3 : 80% PT : 103 : -47 mbar / XT130 : 44,6% / FT150 : 1773 Nm3/h Supresseur : SUR122 : 47% / SUR 112 : 47% * GT1 : 65% / GT2 : 80% / GT3 : 80% PT103 : -51 mbar / XT130 : 44,2% / FT150 : 1809 Nm3/h / PT137 : 115 Supresseur : SUR122 : 47% / SUR112 : 47% * BORNES REGULATION ORG : Bornes supérieure : -52 Bornes inférieure : -57 Les Moteur a 65% GT1 / 80% GT2 / 80% GT3 arrivent a la bornes supérieure de la regulation ORG. fin des essa * Arret du GT3 en attente de remplassement culas il reste quand même disponible (NE PAS LE MONTER EN PUISSANCE AU DESSUS DE 95%). GT1 et 2 à 100%.
11/08/17	- Réunion journalière - Prestation CLARKE (Remplacement culasse N° 82). - Arrêt GT1 - demarrage GT3 à 100% ok. Demarrage pompe lixiviat Réglage vanne à 22 chacune. - Redemarrage échangeur GT1 Dispo. - GT2 100% 1325 Kw PT 103 : -47 mbar GT3 100% 1820 Kw PT 137 : 113

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE1
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ATE	EVENEMENTS
4/08	- Réglage soupapes GTT1 - Relève journalière - tentative démarrage GTT1 - Pression mini refroidissement - Mise en pression 1,35 bar - mais alarme toujours bloqué. - Appel VICTORIS - intervention OLIVIER de Claudel débrayage de cartes DIANE puis Reset. - Intervention de BADER - inversion des alarmes GTT2 → GTT toujours défaut - Remplacement carte toujours défaut - - démarrage liaison CANBUS entre les 2 cartes moteurs - ressérage des câbles démarrage GTT1 OK - (le câble doit être remplacé Mercredi - - Remorage GTT1 par palier puis distant - - GTT-2 et 3 à 100% - en consigne. GTT1 995 kW à 74% PT 137 à 115 mbar. PT 103 à -54 mbar. GTT2 982 kW à 73% SOR 122 à LSH2 GTT3 996 kW à 78% SOR 112 à LSH2 * Dist GTT1 défaut CANBUS appel Bader. Nouveau câble mercredi - - Le soupape est bloqué sur l'Indi HP. - Activation alarme sur l'Indi DELL.
15/08	- Présence chercheur câble contrôle soupape remplacé. - Relève journalière. - Présence R. Fin (site) pour - Tableau de fin de mois.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	- Sablage bougies. - Réunion CPA
18/08	- Relève journalière - 8H00 baissé GM2 et GM3 à 75% pour démarrage GM1 avec monté par palier. Prélèvement huile : GM1 hrs mot 48175H Filtre à 4785 Appoint 25750L Vidange à 4783 GM2 hrs mot 45248H Filtre à 4507 Appoint 20600L Vidange à 4507 GM3 hrs mot ~~48155~~ 39155H Filtre à 3896 Appoint 17770L Vidange à 3896 - Monté une première fois consigne 0 Borne inférieur -60 Borne supérieur -55. Consigne GM1 75% reste à 70% le GM2 et GM3 sont PT 103 -57 mbar. / SUR 122 et 112 47H3 / FT 150 - 9H50 monté bornes ORG supérieur -65 inférieur - Les 3 groupes sont à 75 % (70400) PT 103 ; -62mbar XT 130 : 44% FT 150 : 1915 Nm³ PT 137 : 116 mbar Supresseurs 49 H3 - 10H35 arrêt des 3 groupes pour contrôle - Présence Charbe pour remplacement résistance préchauffage alternateur. - 10453 coupure 20KV suite essai DEF - 11H10 Relance 20KV - 12400 Relance GM1 et GM2 - 12H16 Relance GM3 - Mise consigne 75% pour [illegible] - Présence ST DEF Vérif centrale incendie

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS.
	montée en puissance régulière avec regul O, - 13H03 arrêt GM2 T° salle machine. - 13H49 acquittement et relance GM2 ouverture porte latérale du container ouverte. - 14H29 arrêt GM2 T° huile acquittement et relance 14H32 - T° sur GM1 et GM3 baissé consigne à 70% - Grosses chaleurs extérieur, groupes diff. à refroidir. - Graissage Surpresseurs SUR 122 150694 SUR 112 622524 - 16H27 arrêt GM2 "T° huile" : Recherche de la cause. - Toutes les pompes de recup thermique à suite à une mise de pression du circuit. Remis en pression 1,5b, relance pompes et démarrage GM2 17H03, vérification des températures O.K. -
20/08	- 8H47 arrêt GM1-2-3 coupure 20KV. - Pompe circulation échange chaleur sur arrêt pression basse remis à 1,5b et relance pompes. - Acquittement des défauts et attente pour relance moteurs. - Vue d'ensemble suite coupure 20/08/17 8H00 CH4 : 40% Débit : 1996 PT103 : -68 PT 117 : 118 GM1 73% 999 GM2 73% 994 GM3 73% 1005

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
20/08/17	- 10 H 12 démarrage GM2 - 10 H 17 démarrage GM3 - Plusieurs essais de démarrage du GM1 problème échappement sur cylindre 9, remplacement bougie, remplacement module allumage bougie O.K. Toujours le même problème peut être problème de sonde mais plus en stock voir lundi 21 avec client. - GM1 sur arrêt GM2 et GM3 à 70%
21/08	- Relève journalière. - Tableau de fin de mois - Prévenu client pour sonde T° échap cylindre 9 GM1. - Reglage bougies. - Remplacement sonde T° échappement et SAFI cylindre 9. - Démarrage GM1 12:02 - Baissé régime GM2 et GM3 à 75% - 12 H 22 arrêt GM1 fuite huile échappement cylindre 10 et fixée au niveau du Turbo - Passage GM2 et GM3 100%. - envoyé mail à client. - intervention client sur GM1, fuite d'huile sur turbo, prévoir dépose GM1 H.S
22/08	- Relève journalière - Livraison Q8 25224
23/08	- Relève journalière - présence client remplacement Turbo GM1

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	ÉVÉNEMENTS
	- Prélèvement huile : GM 2 ; hrs mot 45365H Filtre : 45018H Appoint 20670L Vidange : 45078H GM 3 : hrs mot 39273 ~~39279~~H Filtre : 38962H Appoint 17880L Vidange : 38962H
26/08/2018 3h35	Arrêt GM3 sur Anomalie pompe de refroidissement ??? Arrêt 2h56. démarrage GM1 4h19 - ESOKw → 500Kw → 910Kw, réglage 100% Mise en position Vanne recup. Alarme OK!
26/08/2017 16h40	Arrêt GM2 16h10. dt/dt - Redémarrage 18h14. - ESOKw → 500Kw → 707Kw réglage 100%. Alarme OK!
29/08/2018	- Arrêt des GM1 et GM2 pour contrôle rejet sur Torchère à 7h39. - Démarrage Torchère BG 2000 7H40 - Démarrage Torchère BG 500 9H50 - Vérification des 2 débimètres gaz Ste BLINDER R.A.S - Remplacé ce jour pompe de circulation eau glycolé vers module réaction N° 3 M55 - Relève journalière - Remplissage cuves appoint GM1 [illegible] GM3 50% → 70%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVÉNEMENTS
	- 21H32 démarrage GM2, essais démarrage GM3 2x "défaut retour de puissance, boucle de courant interrompue". - GM3 démarré à 21H50 - remise en route ventilateur Lixivia et positionnement vanne de circulation.
30/09	- Contrôle rejet sur GM3 - relève journalière. - 11H04 arrêt GM2 DT/DT - Démarrage GM1 - 11H27 arrêt GM3 Défaut DT/DT - 14H30 fin analyse fumées GM3. - GM1 arrêt 15:24 défaut "Value Prop. G3 Default coupl CAN" Mail envoyé à Clarke. impossible d'acquitter le défaut. - relance GM2 15:35. - Vu avec Clarke présence d'un technicien demain (31/09H7). - Remise ORG à -52 -> -57 mb à lieu de -65 -> -70 mb. - 16H25 arrêt GM2 "DT/DT" relance 16H28 arrêt 16H42 "DT/DT" relance 16H45
31/09	- Relève journalière ~~[illegible]~~ - présence clarke défaut GM1. - 9H38 arrêt GM2 9H51 arrêt GM1 Envoyé PRODÉVAC.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	ÉVÉNEMENTS
31/08	Vidange GM2 + filtre + bougies 45536H prélèvement huile avant vidange Heure Mot 45536H — Vidange à 45018H Appoint 20790L — Filtre à 45018H prélèvement Après vidange Heure Mot 45536H — Vidange à 45536H Appoint 20790L — Filtre à 45536H Prélèvement huile GM3 Heure Mot 39375H — Vidange à 38962H Appoint 18100L — Filtre à 38962H - Démarrage GM3 13:18 arrêt 14:28 "Tolérance lennox" démarrage 14:37 - Démarrage GM2 14:38 - Remplacement cable sur GM1 charge essai OK - Etude réseau recup chaleur avec JP Hernandez - Mise en place dépression Biogaz sur cofely visite Dimitri Caravas. - Arrêt GM2 15H55 niveau huile haute, vidange. - Démarrage 16H01 GM1.
1/09	- Relève journalière et Fin devoir. - Présence SITA réglage réseau. - 14H47 arrêt GM1 "allumage circuit sécurité" - 19H13 démarrage GM2 - impossible d'acquitter le défaut du GM1.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
3/09	- 8h19 arrêt GM3 "pompe refroidissement" acquittement défaut et relance GM3 9h29.
4/09	- Relève journalière. - Présence chargé réglage courbes lennox et défaut GM1. - démarrage GM1 10:19 arrêt 11:34 courbes lenno - Sablage bougies.
5/09	Relève journalière
6/09	- Démarrage du GM1 à 8h06 : 3 Moteurs à 76% (-53mb) - 15h30 : 3 Moteurs à 75% (-56mb). NE PAS COUPER UN MOTEUR AVANT LES REGLAGES RESEAU DU 07/09
7/09	- Relève Journalière - Tableau Fin de mois - Réunion CPA + SITA. - 15h45 arrêt GM3 car avec 3 groupes en fonction risque d'arrêt à cause de gros flash. - Mis GM1 et GM2 à 100% - Début repère centile sur ligne 1 expo (Rivia).
8/09	Releves Journalière. Prelevement huile GM3 AVANT VIDANGE hrs Mot : 39544 hrs // Remplacement f. huile : 38962 hrs Appoint huile : 1800 Litres // Vidanges : 38962 hrs. GM3 : Remplacement f. huile hrs Mot : 39544 hrs.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ATE	EVENEMENTS
8/09	Prélèvement huile : GTi hrs Not : 48 387 hrs // Remplacement f. huile : 47855 hrs Appoint huile : 25 780 Litres // Vidanges : 47 855 hrs GT2 hrs Not : 45 701 hrs // Remplacement f. huile : 45 536 hrs Appoint huile : 20 890 Litres // Vidanges : 45 536 hrs
9/09	Arrêt GTi, 2 Défaut "Limite supérieur GAZ" Courbes CH4 chute Brutale de Taux à 25% Acquittement défaut ok. Demarrage GTi, 2 ok à 700 Kw Contrôle de l'analyseur GAZ ok. Remonter du Taux de CH4 au demarrage à 58% Au bout de 5 minutes de fonctionnement le taux de CH4 retombe à 30% avec les 2 moteurs à Ti charge. PT103 : -11 mbar / XT130 : 29% / FT150 : 1322 Impossible de Monter les Moteurs en puissance. Problème sur le reseau Gaz, prise d'air (Suspicion) Arrêt du GTi, GT2. laisser tourner les Moteurs a Ti charge n'est pas un fonctionnement normale et provoque une usure anormale. Voir le reseau le 11/09/17 avec PRODEVAL et voir si Jeremi SITA peut passer sur le SITE.
/09	- GT 1 - 2 - 3 : arrêt car coupure réseau 9:3 sur manchon, Attente réparation Prodéval. - Présence client remplacement échappement GT 1 côté Nord

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
11/09	- Repérage sur ligne lixiviat des ventilateurs H.S. - fermé vanne échangeurs de ventilo H.S. - Vérification tension et intensité des ventilo = 400 V 5A par phase. - Démarrage Torchère BG 500 pour purge circuit gaz - 14H 20 démarrage GM3 - Prélèvement huile GM3 après Vidange. Hmot 39546H Vidange à 39546H Appoint huile 18200 Filtre à 39544H - 15H03 démarrage GM1
12/09	- Relève Journalière.
13/09	- Relève Journalière. - 8H20 Arrêt GM1 et GM2 pour travaux purge Prodeval sur réseau GA2. - Mis en place cuvon ligne 1 lixiviat. - 16H29 démarrage GM3 - 16H32 démarrage GM1
14/09	- Relève journalière - GM1 arrêt détonation cylindre 8 bougie H.S, remplacement. - 8H29 démarrage GM2 - Nettoyage et reprise fuite pompe lixiviat ligne 1 / - Début de mise en place [illegible] ligne 2 lixiviat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
15/09	- Relève journalière. - Prise de T° sur récup modules. - 11H06 arrêt GM2 "DT/DT" Fausse Prodéval. 11H22 démarrage GM2 - 11H50 coupure 20 KV arrêt GM3 et GM2 - 12H37 démarrage GM2 et GM3. - Tuyauterie fissuré ligne 2 - Mis en place compteur pour permétat.
4/09	23H35 – Arrêt Moteur GM2 23H01. - Ecart T° cyl. – Bougie cyl 18 HS! - Arrêt GM2 - pour remplacement Remplacement ok! Remise en route GM2. monté progressive 50 % → 100 % Redemarrage 0h03.
8/09	Relevés journalière + Tableau fin de mois agem.
9/09	12H36 arrêt GM2 et GM3 coupure du réseau erreur société BUESA. - Les groupes étaient à 94 % ils ont été arrêté à partir de 7H30 - 13H40 relance GM2 - 14H25 Démarrage GM3 après remplacement bougies 39725H

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE | ÉVÉNEMENTS

20/03
- Relève journalière.
- 8H30 les groupes ne tourne pas à 100% GM2 75% GM3 68%.
- 11H08 arrêt GM2 car manque GAZ
- Soblage bougies
- Présence ST Soprunise pour préventif échaffaudage
- Présence DEKRA pour vérif échelles + bodrier.
- Livraison Huile 08 2594 L

21/03
- Vidange GM1 48488 + filtre à huile
- 10H55 démarrage GM2 pour vérifier si 2 groupe peuvent tourner.
- 13H43 arrêt GM2 reste à 50% et GM3 descend à 90%.
- Vidange huile usée sévia 2600 L.
- Pompe huile vidange GM1 H.S.
- Présence clarke Georgio STein.
- Prélèvement huile :

GM1 Avant Vidange :
H moteur 48468 H — Vidange à 47855 H
Appoint 2585 L — Filtre à 47855 H

GM2
H moteur 45502 H — Vidange à 45536 H
Appoint 21050 L — Filtre à 45536 H

GM3
H moteur 39473 H — Vidange à [illegible] H
Appoint 18450 L — Filtre à [illegible] H

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
22/01	- 8h20 démarrage GM2 suite réglage réseau. - Mis à jour Tableaux fin de mois - Relève journalière. - Réglage bougies. - Préparation remplissage bassin perméat.
25/01	- Relève journalière - présence Ste Soprovise pour pose échafaudage. - Délestage GM2 et GM3 à 83%. 13450
26/01	- 10h47 démarrage GM2 - présence chefe remplissement pompe vidange GM7. - Relève journalière. - V. chefe GM7 PB bruit bypass turbo R.A.S - Remplacement pompe circulation glycol mise secours et mise en route 4 pompes. - Pompe remplissage huile neuve dans local huile H.S ~~au~~ 2 condensateur à changer.
6/09 astreinte	Arret GM3 Defaut "Raté d'allumage" et "tension trop basse cyl 10" Remplacement Bougie cylindre 10 Demarage GM3 ok Sur le GM2 plusieurs fois la sonnerie s'est declenchée sur W "Limite superieur gaz" Mise a 90% en puissance ainsi que le GM3

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_896-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
27/09 Astreinte	Arrêt GR2 défaut "Ecart maxi T°C cylindre" Remplacement Bougie cylindre 2. Démarrage ok.
	- Baisse de la charge des moteurs à 50i. de 9h30 à 10h10 pour ouverture vanne importante réseau gaz par SBE. A 10h30 : GR2 + GR3 à 90i., dépression de -31 mb (46i. CH_4)
27/09	Remplacement pompe de transfert huile neuve.
28/09 Astreinte	Arrêt GR3 défaut "Allumage Circuit sécurité" Acquitement défaut ok. Fin pose éch. FK. dig. Démarrage GR3 ok.
	- 2000H sur GR2 + Vidange et Filtre huile 46025H. Prélèvement huile : GR2 Avant Vidange. H moteur 46025H — Vidange à 45536 / ~~45536~~ H Appoint ~~18625~~ 21130 L — Filtre huile à ~~46025~~ / 45536 GR1 Après Vidange H moteur 48496 — Vidange à 48488H Appoint 25900 L — Filtre à 48488H
29/09	+ Présence ENDRESS contrôle débitmètre, sonde T°C, Analyseur + Présence DIMITRI Installation carte pour dépression gaz. Relevés journalière. - Mise en place et raccordement [illegible] pour remplissage permet [illegible]

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	Arret Gr1, 3 defaut "Teneur CH4" Cause dimitri CARAVAS à remplacer la carte de l'automate pour la depression. Acquitement defaut ok. Demarage Gr1, 3 ok. Prelèvement huile: Gr13: hrs Mot: 39964 hrs // Remplacement f. huile: 39544 hrs Appoint huile: 1868 Litres // Vidanges: 39544 hrs
1/10 Astreinte	Arret Gr13 defaut "Mini pression huile" Acquitement defaut, prevoir remplacement filtre à huile Demarage Gr12. ok. Gr1 à 100% / Gr12 à 85% depassement Bornes inferieure depression avant l'aret du Gr13 les moteurs ont déraflés à 80% / Taux CH4 36%. Remise à 80% Gr1, 2, et remise de la consigne à 100%
2/10 Astreinte	Arret Gr1, 2 Defaut Gr1: "Boucle de courant interompue" Gr12 "Niveau Maxi huile" Acquitement defaut ok Début remplissage Premier Demarage Gr1, 2 ok. Prelevement huile Gr12 APRES VIDANGE. hrs Mot: 46027 hrs // Remplacement f. huile: 46025 hrs Appoint huile: 21130 Litres // Vidanges: 46025 hrs
2/10	Releves Journalière + Tableau fin de 11/2018.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	Depose des chapeaux au dessus des Ventilo sur modules. GM3 : Remplacement filtre à huile hrs Totem : 40020 hrs.
3/10 Suite	Arret GM1 défaut "Allumage circuit securité". Acquitement défaut ok. Demarrage GM1 ok. - Relève journalière - Remplacement moteurs Ventilo modules.
4/10	- 7403 arrêt GM1 défaut "allumage circuit sécurité". - 7455 démarrage GM1 - Défaut pression d'air GM1, remise en pression 0,85b acquittement OK. - GM1 100%. - Relève journalière. - Fin montage ventilo modules + Kärcher sur échangeurs O.K. - 7420 arrêt GM1 - 7425 Démarrage GM3. - Graissage surpresseurs SUR 122 76132 SUR 112 63266 - Mis en place affiche port du masque sur plateforme Pax évaporation.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
7/10	- Arrêt GM2 et GM3 8H41 PB GAZ - 12H36 démarrage GM2 12H43 démarrage GM3 - Relève journalière - Présence SITA réglage réseau.
8/10	- Relève journalière - Présence SITA réglage réseau. - Prélèvement Huile. GM2 4 moteur 46124L Vidange 46025H Appoint 21200 L Filtre 46015H GM3 4 moteur 40064L Vidange 39544H Appoint 18770 L Filtre 39544H - Vérification APAVE remarque : - Bloc sécurité dans G.E - Poudre BG 500 - Pompe glycol dans local huile, mettre 2A - Grue au tour cable côté cuve. - Audit ISO 14 000.
9/10	00"33 arrêt GM2 et GM3 "défaut auxiliaire" on est descendu à 34% Taux CH4. - 4H49 démarrage GM2 - 14H32 démarrage GM3 - 2H04 arrêt GM3 car on descend en CH4 à 36,9% avec GM2 à 80% Arrêt GM2 - Monté GM2 à 100%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE

EVENEMENTS.

- 2 h 20 arrêt GM 2 "DT/DT"
- Problème sur réseau gly mise en route torchère BG 500 à 520 m³
- Arrêt pompes de circulation glycool côté liquide
- ⚠ Fermé 3 vannes échangeur client entre GM 1 et GM 2 cause fuite moteurs arrêté, remettre en service lors du démarrage.
- Appel Astreinte 17 h 57 alarme GM 1 alors qu'il est à l'arrêt et que alarme est enclenché.
- Arrivé sur site par rapidité de connivence.
- 20 KV coupé, impossible de réenclencher batterie trop faible.
- Tiré rallonge arrivée liquide sur coffret chargeur dans supervision sur MAIN Secteur côté gauche de l'UNITÉ 946 -A-, Mettre charge batterie.

8/10

- enclenché manuellement les 3 cellules transfo dans local derrière supervision.
- Plein de défaut sur supervision ? dont surpresseurs alors qu'ils fonctionnent.
- Sur analyseur GAZ Azur CH4 35,2% et sur supervision - 0,5 %.
- Sur les 3 GM défaut Auxiliaire et Sectionneur ouvert impossible à acquitter.
- Mis en route torchère BG 500 OK mais en défaut et à l'arrêt sur supervision

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
9/10	- Groupe Tjrs sur arrêt canalisation gaz coupé. - Vu avec Dimitri problème sur supervision - Vérification alimentation pompe Eyrne 300m³ O.K, pompe H.S. - Recherche panne avec Hernandez. - CPU automate à perdu le programme injection programme. - La supervision reste bloqué mais défaut acquitté sur DIAVE 3 GE. - Remis en pression 0,80 b du G1, G2 et G3. - Réparation canalisation gaz 11h00 - 15h00 Faux de CH4 sur analyseur 29% - 16h15 démarrage GM3 CH4 59% - 16h40 démarrage GM1 - Remis en place de soft sur nouveau P.C API - Réouverture des vannes échangeur clients et remis en route récup thermique lixiviat. - Monté progressive GM1 et GM3 100%. - 17h25 GM1 et GM3 100% PT103 : -20 XT130 : 57%.
10/10	Arrêt GM1 défaut "A3345 Allumage circuit securité" Appel téléphonique à Julien clarke. pour renseignement Remplacement sur cylindre 2: MORRIS - CANNE BOUGIE - BOUGIE - SAFI - Joint torrique sur le haut du puit de bougie. Puit de bougie plein d'huile, nettoyage des puits. Demarage GM1 ok.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
10/10	Arret Gr13 defaut "depassement tolerance learox" Acquitement laissé a l'auet pour vidange huile. Demarage Gr12. Arret Gr12 defaut "Ecart Max t°C cylindre 4" Remplacement Boogie + sonde t°C sur cylindre 4. Demarage Gr12 ok. *Commande huile Neuve 3200 Litres et vidange huile usée 2400 litres envoyer par Mail.
11/10	Releves Journalière + Mise à jour tableau prélevement huile Gr13 AVANT VIDANGE: Hrs Mot: 40100 hrs // Remplacement F. huile: 39544 hrs Appoint huile: 18820 Litres // Vidanges: 39544 hrs. Remplacement F. huile Hrs. Mot: 40100 hrs Gr13 Reunion hebdo avec CPA - SITA - COFELY. Dépose pompe laguna pour remplir les cuvons. Mise a dispo par la CPA clé pour le portail sur la route.
12/10	Releves Journalière. Visite UPS Mr Guipponi. Prélevement huile Gr1: Heures Mot: 48699 hrs // Remplacement F. huile: 48488 hrs Appoint huile: 25930 Litres // Vidanges: 48488 hrs Gr12: Heures Mot: 46186 hrs // Remplacement F. huile: 46025 hrs Appoint huile: 21250 Litres // Vidanges: 46025 hrs Bouteille pour Analyse 903 descendu au bureau

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ATE	EVENEMENTS
13/10	Releve Journalier Passage sur site chimirec enlevement huile usée : 2300 l Mise a dispo 3 filtre a huile
16/10	Releves Journalière + Mise a jour tableau fin mois. Remplissage lagune perméat. Present sur site clarke Arret Gr1 pour secage echangeur a plaque Demarage Gr3 Arret Gr3 defaut "Mini pression d'eau de chauffage" Rajout glycol circuit de chauffage. Demarage Gr3 ok. Prelevement huile APRES VIDANGE Gr3 Hrs Mot : 40102 hrs // Remplacement f. huile : 40100 hrs Appoint huile : 18820 Litres // Vidanges : 40100 hrs Gr1 : Remplacement Bougies hrs Mot : 48789 hrs. Arret Gr2 defaut "T°C salle machine" Acquitement defaut ok. Demarage Gr2 ok. Arret Gr2 defaut "T°C salle machine" Demarage Gr1 ok Arret Gr1 tension Ionic cylindre 4 = 0 Remplacement Bougie cylindre 4 ok Demarage Gr1 ok. Gr2 : Remplacement filtres à poches hrs Mot : 46281 hrs Arret remplissage perméat. Bougies Gr 1 48 788 h

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
17/10	Releves Journalière + Mise a jour tableau Bougies: reglage et sablage ok. Remplissage lagune de perméat. GM2: Remplacement Bougies hrs Mot: 46281 hrs prélèvement huile: GM1: hrs Mot: 48809 hrs // Remplacement f. huile: 48488 hrs Appoint huile: 25 960 Liter // Vidanges: 48488 hrs.
18/10	Releves Journalière. Present SITA reglage reseau gaz Demarrage 3ème Moteur à 8h48 GM1,2,3: 70%: PT103: -44 mbar // XT130: 45% // FT150: 1786 Nm3 (Borne régul: -55 mb, -60 mb) PT137: 115 mbar // SUR122: 46 Hz // SUR112: 46 h GM1,2,3: 75%: PT103: -50 mbar // XT130: 45% // FT150: 1926 Nm3/h PT137: 115 mbar // SUR122: 48 Hz // SUR112: 48 Hz GM1,2,3: 80% PT103: -56 mbar // XT130: 44% // FT150: 2068 Nm3/h PT137: 116 mbar // SUR122: 50 Hz // SUR112: 50 Hz 20 minutes de fonctionnement à 80% depassement de la borne inferieur. A 14h après un premier réglage réseau, stabilisation GM1,2,3 à 77%. (80% réel) LD 43,2%. // -57 mb // 2042 Nm3/h Bougies: Sablage + Reglage.
19/10	⚠ 3 pts d'écart entre le pourcentage de production élec affiché et le pourcentage réel: A 8h, 73% affiché mais 76% en réel ⚠ Après 30h en continue avec 3 Moteurs + réglage réseau optimal: Production élec à 76% (73% affiché) avec 42% [illegible] 2050 Nm3/h

Accusé de réception en préfecture
013200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

ATE	EVENEMENTS
0/10	- Relève journalière. - 3 groupes à 69% puis 67%. - 8H20 arrêt GM3. - Soudage et réglage bougies. - Remplacement 3 thermiques ventilateurs modules.
3/10	Relèves Journalière + Mise à jour tableau fin de mois. 10H30 arrêt GM1 et GM2 coupure 20 KV puis délestage retransmise.
4/10	- Relance 20 KV 7H32 - 8H17 démarrage GM1 - 8H37 démarrage GM3. - Relève journalière. - Remplacement filtre ventilateur GM2 46403 H
5/10	- Réouverture du DS8 sur le réseau biogaz, qui avait été cassé par les tenanciers = CH4 : 43% ⇒ 46% Dépression : -37 ⇒ -31 mb Le 3ème moteur peut être remis en route.
6/10	- Livraison huile neuve. 3036 litres. - Relève journalière. - 8H50 GM1 et GM3 à 80% et démarrage GM2 - Prélèvement huile GM1 : H mot 49000 H vidange 48489 Appoint 26010 H filtre 48488 GM2 : H mot 46403 H vidange 46025 Appoint 21430 H filtre 46025

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_206-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	GT3 : H mot 40242 — H vidange 40100 Appoint 18930 — H filtre 40100 - 13H32 GM1 75% GM2 69% GT3 75% consigne envoyé 80% - 13H33 arrêt GM1 pour GM2 et GM3 ok - Tableau de fin de mois.
	30/10/2017 Réglage. Vanne rainer nouveau petit par Jeremy - Essai de demarrage et calage des trois GE à 80% - mais impossible de faire tenir le GM2 - en charge dt/dt - mis 2 groupe à 100% - appel Clarke pour réglage ~~ok~~ ?
31/10	- Présence clarke réglage GM1.2.3 ok - Relève journalière - Tableau Fin de mois. - 9H33 démarrage GM2 - 14H35 GM1, 2, 3 79%
1/11	Présence clarke pour GM2
2/11	- Relève journalière - Tableau de fin de mois ~~Passage maintenance début de semaine~~

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
2M1	11h08 arrêt GM1 pour Vidange + filtre huile Prélèvement huile GM1 Avant Vidange : Hmot 49079 H Vidange à 48488 H Appoint huile 26020 L Filtre à 48488 H Prélèvement huile GM1 Après Vidange. H mot 49081 H Vidange à 49079 H Appoint huile 26020 L Filtre à 49079 H - Graissage sur presseur - SUR 122 : 16740 H SUR 112 : 63870 H - Remplacement sur GM1 filtre reniflard 49081 H et flexible huile vers vise huile. - Remplissage cuve appoint huile GM1 de 40 → 55 L GM2 de 45 → 55 L GM3 de 30 → 50 L - Présence SI mesures et services pour contrôle mètre. R.A.S rapport envoyé par Mail.
M1	- Relève journalière. - 8h45 arrêt GM3 pour bougies + filtre reniflard 40435 H - Vanne cylindre 4 GM3 H.S remplacement - Relance GM3 10h33. - Soblage et réglage bougies. - Mise en place échaffaudage pour contrôle fumées. - Remplacement Bougies GM3 40435 H

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_006-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
5/11	- 3H38 arrêt GM1 "Tolérance tension" - 3H53 arrêt GM2 et GM3 "Tolérance tension" - 4H39 démarrage GM1 - 4H46 démarrage GM3 5H05 arrêt GM3 problème de pompage avec 2 groupes en fonction. - Essais de montée en puissance GM1 - 5H23 arrêt GM1 "DT/DT" - Problème sur réseau gaz Flash ? - Démarrage Torchère BG 500.
6/11	- Torchère arrêté sur défaut HT. démarrage GM1 / GM2 / GM3. démarrage avec prise en manuel Tecjet - au bas 3 Groupes pour cause de pompage excessif - Mise en charge GM1 : 250 Kw → 410 Kw → 550 Kw → 620 Kw GM2 : 250 Kw → 410 Kw → 550 Kw → 620 Kw GM3 : 250 Kw → 410 Kw → 550 Kw → 620 Kw puis mise en Auto et Distant à 50 %. Reglage 100 % pour montée en puissance progressive.
7/11	Ouverture 20KV à 8:18 Acquitement défaut GM1, 2, 3 + Station gaz Fermeture 20KV ok, Demarrage GM1, 3 Arret GM1, clapet d'echappement ouverture. ~~Ouverture~~ Demarrage GM2, 3 Ouverture 20 Kv à 9:52, appel telephonique [illegible] Acquitement défaut GM1, 2, 3 + station gaz Demarrage GM1, 2

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
7/11	Releves Journalière. * Controle Rejet APAVE GR 3, 2. Demarrage GR1 ok. GR 1, 2, 3 Consigne 83% atteint borne superieure de regul 55mbar
8/11	Clarke energy Controle rejet G-E1 par APAVE Arret du G-E3 de 8H56 à 11H01 G-M1,2,3 en régulation ORG consigne max 85% ⚠ A surveiller le compteur ENERGIE AUTOCONSOMMÉE à 16:34 : Jour en cours : 2171 Kwh. Mois en cours : 23140 Kwh. 16:40 : GR 1, 2, 3 à 70% = 1030 KW Taux de CH4 : 36% Arret du GR2 manque gaz.
9/11	Arrêt Matin 9H54 pour travaux Réseau. Redemarrage : 11h32 GR3 11h36 GR1. 100% GR3 GR1. Arrêt GR3 3h38 Arrêt GR1 3h40
10/11	Releves Journalière. ⚠ Lixiviat pompe de circulation a l'arret pression 0,6b Remise en eau à 1,5b Demarrage pompe ok.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	GE2: Vidange huile hrs Moteur: 46 667 hrs Remplacement F. huile a huile hrs Mot. 46 667 hrs Prélèvement huile AVANT VIDANGE GTI2. hrs Mot: 46 667 hrs // Remplacement F. huile: 46 025 h Appoint huile: 21 590 Litres // Vidanges: 46 025 hrs Prélèvement huile APRES VIDANGE GTI2. hrs Mot: 46 669 hrs // Remplacement F. huile: 46 667 hr Appoint huile: 21 590 Litres // Vidanges. 46 667 hrs Prélèvement huile GTI. hrs Mot: 49 229 hrs // Remplacement F. huile: 49 079 hr Appoint huile: 26 020 Litres // Vidanges. 49 079 hrs Prélèvement huile GTI 3 hrs Mot: 40 569 hrs // Remplacement F. huile: 40 100 hrs Appoint huile: 19 210 Litres // Vidanges: 40 100 hrs Demarage GTI2 ok En Marche GTI, 2, 3 consigne envoyée 80% GTI: Calorifuge détérioré au niveau du clapet échappement entre le silencieux et l'échangeur fumée. Contact par Mail Clarke
13/11	Relevés Journalière. Mise a jour tableau. Arret GTI, 2, 3 Travaux Reseau gaz Demarage GTI, 2, 3 fin travaux Reseau gaz
15/11	Arrêt GTI2 manque Gaz même après reglage SBE – 63% –

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
16/09 17h30	Arrêt GTH Dt/dt_ Arrêt 15h50 demarage 17h30
17/11	Départ Shetlan GAZ. Relève journalière_ Redemarage GTH diffrede 1408 hre 100% GTH3 dk 1404 hre 100%
20/11	- Relève journalière. - Présence chimiree pompage huile usée. - Tableaux de fin de mois.
21/11	- Relève journalière. - Arrêt GTH remplacement filtre à poche hrs/dt: 49485 hrs Demarage GTH2 - Arrêt GTH3 remplacement filtre à poche hrs/dt: 40828 hrs Demarage GTH. - Mis en place pompe ligne remplissage cuve, essais O.K. - Remplacement pompe circul glycol N.° 1 pir pompe révisé
23/11	Arrêt plateforme Biogaz Travaux Reseau Gaz (Prodeval) Arrêt Supresseur Arrêt Pompe Circulation Coté lixiviats, Fermeture Echangeur Client entre GTH, 2. ⚠Passage DREAL presence sur site M^r Bruschini, M^r Desports Demarage plateforme, Mise en Marche pompe circulation lixiviat Ouverture Vanne echangeur client, demarage Surpresseur Demarage GTH. 2. ab

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
23/11	Prélèvement huile GR1 : hrs Tot : 49531 hrs // Remplacement f. huile : 49079 hrs Appoint huile : 26080 litres // Vidanges : 49079 hrs GR2 : hrs Tot : 46830 hrs // Remplacement f. huile : 46 667 hrs Appoint huile : 21650 litres // Vidanges : 46 667 hrs
27/11	Relevés Journalière. Presence sur site : CLARKE pour 10000 hrs sur GR1 : Nettheim soudage echangeur client GR1, 2. Arret GR1, 2 pour intervention de Net Heim sur l'echangeur + clarke 10000 hrs sur GR1. Vidange GR3 hrs Tot : 40 638 hrs. Prelevement huile AVANT VIDANGE GR3 : hrs Totem : 40638 hrs // Remplacement f. huile : 40100 Appoint huile : 19380 litres // Vidanges : 40100 hrs Prelevement huile APRES VIDANGE GR3 : hrs Totem : 40 638 hrs // Remplacement f. huile : 40 100 hrs Appoint huile : 19380 litres // Vidange : 40 638 hrs. Presence sur site J.P. Leve Cofely Mesure Ventilo. Demarrage GR2, 3 ok.
30/11	- Présence clarke GR1 10 000 hrs - Relève journalière. - relève de fin de mois. - Arrêt GR3 16404 pour démarrage GR1 - Fait filtre huile GR3 40599 H - Graissage sur presseur > SUR 12 17364 SUR 12 64497 H

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
9/11	- Coupure 20 KV 16H05. - Démarrage GM2 17H09 - Choke essai suer difficulté de démarrer GM1. - Impossible de démarrer GM1 - 17H45 démarrage GM3.
1/12	- Relève de fin de mois - livraison cuve huile Usée - Préparer site réglage réseau - Présence choke GM1 - Démarrage GM1 10H11 - Nettoyage et rangement plate forme. - Remplacement filtre huile GM1 49622H + Bougies
1/12	- 21H30 arrêt GM1 et GM3 coupure 20 KV - 23H18 démarrage GM3. - 23H33 démarrage GM1.
1/12	- Relève journalière + Releves fin mois (Mise à jour. - Coupure 20 KV 10:29 - Fait bougies GM2 47007H - Fait graissage alternateur GM2 47007H Audit DREAL presence sur SITE: CPA, COFELY
1/12	- Relève journalière - Sablage Rouge -
1/12	- Relève journalière. - Sablage bougies - Fait pression eau Sur GM1 problème de hisse lorsque le groupe est [illegible] - 11H16 arrêt GM2 et GM3 suite manipulation

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	- Démarrage tonchère BG 2000 - Démarrage GM2 et GM3 1158. - Livraison huile Q8. 3514 Litres. - Mis en place disjoncteur pompe glycool suite rapport APAV - Vidange GM 1 49689 H prélèvement avant Vidange GM1 Hrs Moteur : 49689 H — Vidange à 49079 H appoint 26130 L — Filtre à 49622 H - rechargement cuve huile usée 1000 L
7/12	- Mis en route GM1 3409 pour réglage réseau après fin travaux Pirodem 1. - Remplacement pare foudre BG 500 suite visite APAVE. Prélèvement huile : GM1 après Vidange Hrs Moteur 49690 — Vidange à 49689 Appoint 26130 L — Filtre à 49622 GM2 Hrs Moteur 47076 — Vidange à 46667 Appoint 21810 L — Filtre à 46667 GM3 Hrs Moteur 41059 — Vidange à 40638 Appoint 19500 L — Filtre à 40899 - Fait appoint huile cuve GM3 de 19 à 1507.4000 L - Réunion avec CPA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018-CT2-296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVÈNEMENTS
8/12	Releves Journalière *Arret Plateforme GR3, 2 " Travaux reseau gaz PRODEVAL" *Demarage GR2, 3 ok *Vue avec Debora pour remplissage Lagune de Permeat prevue pour 11/12/17 *Installation du thermostat sur pompe de brassage lagune. *Passage sur site Douadi controle fuite Groupefroid
11/12	Releves Journalière + Releves fin de Mois (Mise a jour) Presence Technicien pour la fibre. *Vue Avec Catherine CPA pour remplissage Lagune. Arret GR3 remplacement BOUGIE hrs Tot: 41156hrs Demarage GR3 Arret GR3 T°C cylindre 2 "100°C". Remplacement bougie sur cylindre 2. Demarage GR3 ok. ~~[illegible]~~ Mise en fonctionnement Ligne 1, 3 Lixiviat, niveau bas lagune arreté l'installation
11/12	ouverture 20kV 20h53 Arrêt GR2 et GR3. Redemarage station gaz et essais de demarage GR3 - demarage GR3 22h34 _ 410 Kw à 22h41. Essais demarage GR2 mais pression de préLub 0 bars (pompe fonctionne) problème mon électrique ? _ 1 seul moteur en fonctionnement GR2 GR3 en panne également _ Monté progressive en puissance GR3 _

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
12/12 Samedi Matin	Demarrage GM3 en manuel à fait disjoncter la plateforme ?! Demarrage Auto puis manuel - progressif. En default 1418 à 94% Validation d'alarmes GM3 -
13/12	- 7h40 arrêt GM3 "boucle de courant interrompu" - Présence Protec', verif trans HT et cellule - Coupure 20 KV par ENEDIS pour verif cellule - Démarrage Torchères - Remplissage bypass en permanent - Présence GRA environnement vérif torchères. - Présence chaude pour PB GM1 et GM2. - 16h48 enclenchement 20 KV, relance instr. U1 - 15h30 arrêt torchère - 15h30 démarrage GM2 - 16h23 démarrage démarrage GM3 après remise en pression circuit eau chaude car 2ème débit eau chaude. - Mise validation thermes GM2 et GM3.
14/12 Dalhe	- redemarrage moteur 1 - pression moteur à l'arrêt 1.13 bar - en fonctionnement à chaud 1.66 (en vidangeant un peu - pression baissée à 1.66 bar stable ~~- consigne des 3 moteurs à 88% pour ne pas dépasser les 50 Hz sur les surpresseurs gaz.~~ Moteurs à 94% (100%) — Pression gaz - 50 mbar -

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
14/12	Arret GTi, 2, 3 Ouverture Reseau Gaz B3. Acquitement Defaut GTi, 2, 3 Demarage GT1 ok 100% Demarage GT2 Impossible tringlerie sur vanne papillon melange Air/Gaz complètement sortie de l'axe (Envoyé Mail a Nicolas Gouiller avec photo) Demarage GT3 ok 100%
15/12 Journée 6h30	Releve journalière, controle niveau, Releve Lixviat. GT1 1300 kw - GT2 1305 kw - tringlerie reparée - GT3 1304 kw -
18/12	- Relève journalière - Vérification pluie forme - Remplissage bigone permeat. - Relève de fin de mois - 15H08 arrêt GM1 et GM2 et GM3 coupure 20 kV - 15H54 Dem GM1 - 15H52 Dem GM2 arrêt 15H58 Dem 16H09 - 15H18 Dem GM3 - 16H52 arrêt GM2 DT/DT laissé à l'arrêt.
19/12	- Remplissage bigone - Présence dimitri pour réglage sonde pression ligne lixiviat 1 et 2. - Relève journalière. - 9H44 arrêt GM3 DT/DT relance 9H20 - 9H41 démarrage GM2. - 14H32 arrêt GM1 et GM2 "défaut excessive"

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_086-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS
	- 14h42 arrêt GM3 avec coupure 20 KV comme le 18/12 à surveiller. - 15h22 relance GM1, 2, 3. - 15h38 arrêt GM2 "DT/DT" laissé groupe à l'arrêt.
20/12	Relevés Journalière. Présence SITA Reglage reseau gaz. Remplacement Pompe dot ligne 3 ok. Demarrage G12. Arret G12 DT+/DT temperature melange. et Ecart Maxi T°C cylindre Remplacement Bougie Demarrage G12 Problème toujours existant. Arret G12 Remplacement sonde thermocouple. Demarrage G12 Idem problème. Arret G12 Remplacement SAFI Demarrage G12 problème Idem Arret G12 Remplacement Canne bougie + MORRIS Demarrage G12 Problème Idem Mise a l'arret G12 Appel telephonique à CLARKE avec Georgio Stein Essai de demarrage Assisté par Georgio Demarrage avide Manip sur le tecjet, couplage Moteur à 200Kw défaut "W ecart Maxi T°C cylindre 15". 400Kw // Tecjet 1.300 defaut "A DT/DT T° Melange" Preconisation : Endoscopie cylindre 15 Envoyé Mail à Clarke URGENT.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

21/12 DATE	ÉVÈNEMENTS
21/12	- Présence chute remplacement culasse GM2 cylindre 15. - Problème sur ligne lixivia 2 pompe en route alors que cuve vide. - 16h05 démarrage GM2 - Remplissage lagune.
22/12	- Relève journalière. - Problème de non remplissage des cuves voir Dimitri à son retour de congé le 6/1/19
26/12	Releves Journalière + Mise a jour tableau fin de Mois Relevement huile. GM1 : hrs Tot : 49976 // Remplacement f.huile : 49622 hrs Appoint : 26170 Litres // Vidanges : 49689 hrs GM2 : hrs Tot : 47403 // Remplacement f.huile : 46667 hrs Appoint : 22020 Litres // Vidanges : 46667 hrs Avant Vidange GM3 : hrs Tot : 41483 hrs // Remplacement f.huile : 40899 hrs Appoint : 19850 // Vidanges : 40638 hrs - Remplissage cuve appoint huile GM2 70% - 75% - Fait Vidange + Filtre GM3 414834 - 12h14 démarrage GM3
27/12	Releves Journalière + Fin de Mois Arret GM2 pour Vidange + Remplacement f.huile Hrs Retem : 47428 hrs

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

DATE	EVENEMENTS.
27/12	Prelevement huile : GR13 : Apres Vidanges : hrs Mot : 41 505 hrs // Remplacement F.huile : 41483 hrs Appoint : 19850 Litres // Vidanges : 41 483 hrs GR12 : Apres Vidanges : hrs Mot : 47 430 hrs // Remplacement F.huile : 47 428 hrs Appoint : 22 020 Litres // Vidanges : 47 428 hrs. Demarage GR12 ok.
28/12	- Relève journalière. - Présence sita Mr Raffin pour contrôle réseau Gaz - Réunion CPA.
29/12	- Relève journalière. - Tableau de fin de mois, préparation 2018. - Graissage surpresseurs : SUR 122 17999 H SUR 112 65759 H

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

3/1/17 Ligne 3 : Installation sur tapon de vidange des module bouchon pour passer la Fvée.
Lagune : Mise en place du capteur de niveau pour le remplissage automatique de la lagune.
Mise en fonction Ligne 3 ok vidange ok.

9/01/17 Nettoyage crépine ligne 3.

13/1/17 Nettoyage crépine Ligne 3 + Appoint d'antimousse.

23/1/17 Ligne 1 pompe lot defaut reamement ok

24/1/17 Ligne 1 pompe lot defaut reamement ok.
Nettoyage crepine + Anti mousse.

27/1/17 Ligne 1 Nettoyage Crepine.
Ligne 3 Nettoyage Crepine + Antimousse.

30/1/17 Ligne 1 : Nettoyage crépine.
Ligne 3 : Nettoyage crépine

31/1/17 Ligne 1 : Nettoyage crépine
Ligne 3 : Nettoyage crépine + Antimousse
Mise a l'arret aerateur lagune.

7/02/17 - Mise en place vanne antimousse ligne 1
- remplissage cuve antimousse.

8/02/17 - Voir mise courante.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

21/02/17 - Lagune ≈ 300 m³
- Surface ≈ 104 m²

- Remplissage à 180 cm du fond et arrêt à 230 cm du fond, il faut 2 H 36 min

- Le 13/02 demande de remplissage en permét de 13 H 00 à 17 H 00

- Le 14/02 remplissage en permét, sans notre accord de 8 H 30 à 17 H 00

- Relance évaporation ligne 3 9 H 30

PB capteur module 11.

- Mis sur bache niveau de remplissage permét, après remplissage lagune de lexivia + niveau maxi et niveau de remplissage supposé de permét à environ 60 m³.

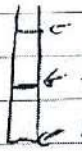

24/02/17 - Ligne 3 sur arrêt module A11 plein plus d'éva cuvation.
Nettoyage module et capteur après vidange.
Défaut persiste prévoir remplacement capteur.

28/02/17 Ligne 2 nettoyage 2 modules.

7/03/17 - arrêt ligne 1 PB pompe.
- Mettre en position local.
- Mise en place maille 1/2 ligne 2.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

8/03/17 - Mise en place totalité des mailles ligne 2
- Vérification puis mis en route ligne 2 14400.
- Arrêt plateforme levain 15H30 reprise 20400 suite coupure EDF pour nettoyage cellule H.T.

9/03/17 Modification injection antimousse car présence forte de mousse dans cuvons.

Ligne 1 Avant:
entre injection 14400 s = 4H
Temps 5s
Après: entre injection 10800 s = 3H
Temps 7s

Ligne 2 Avant:
entre injection 10800 s = 3H
Temps 5s
Après: entre injection 10800s
Temps 7s

Ligne 3 Avant:
entre injection 14800 s = 4H10
Temps 5s
Après entre injection 10800s = 3H
Temps 7s

Repérage N° de modules:

Ligne 1		Ligne 2		Ligne 3	
3B	4B	11B	12B	11B	12B
3A	4A	11A	12A	11A	12A
1B	2B	9B	10B	9B	10B
1A	2A	9A	10A	9A	10A

Côté pompes

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

15/03 - Remplacement garniture pompe ligne 1.
- Relance ligne 1 12 H 00

16/03 - Remplacement capteur Vége ligne 2 module 9A.
- Remplacement vanne isolement sortie crépine ligne 2.

20/03 Trop grosse consommation anti mousse
Modification Temps entre injection
Ligne 1 de 10 800 s à 12 000 s = 3 H 30
Ligne 2 de 10 800 s à 12 000 s = 3 H 30
Ligne 3 de 10 800 s à 12 000 s = 3 H 30

28/03 - Arrêt 3 ligne évaporation plus d'anti mousse
Livraison le 29/03.

3/04 - Remplissage 60 Litres anti mousse dans chaque ligne.
- Attente pour remise en route d'être sur place toute la journée.

4/04 - Remis en route lignes évaporation 10 H 10

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

12/4 Nettoyage Crepine Lig 1, 2, 3

13/4 Alim ventilo Ligne 1
fonctionnement ok.

18/4 Nettoyage Crepine Ligne 1, 2, 3
Mise a Niveau ANTI MOUSSE.

25/04 Remis tempo antimousse sur 3 lignes:
3 000 sec et 3 sec injection

26/04 Remis tempo antimousse sur 3 lignes
12 000 sec soit 3h30.

27/4 Releves journalière.
Nettoyage Crepine
Mise en place de vanne sur les retour lixiviat pour les prélèvement Abiolab Ligne 1, 2, 3.

29/04 - Arrêt ligne 1 => défaut débordement cuvon lot, alors qu'il est vide et défaut pompe lot1.
- Aquittement défaut relance ligne 1 puis arrêt car fuite sur pompe.
Le lexiviat est très épais.

12/05 * Vidange et nettoyage cuvon 3. Mis pour remplissage eau claire +3 acide.
* Vidange cuvon 2.
* Reprise circuit lavage cuvons.

15/05 Ligne 2 remplissage eau claire + 3 bidon acide
Mise en route la Ligne 2 ok

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

17/5 Ligne 2 : Vidange Cuvons Nettoyage eau claire + Nettoyage Crepine. Remise en service ok.
Ligne 3 : Vidange Cuvons Nettoyage eau claire + Nettoyage Crepine. Remise en service ok.

26/05 - 60L acide ligne 3

29/05 - Arrêt pompe Flow puls et 2 pompes ligne, nettoyage cuvons.

31/05 - Remplissage cuvon ligne 3 et ligne 2 avec permiz avec moto pompe. Mis 80 litres acide dans chaque cuvons. Mis en route évaporation pour nettoyage des mailles.

1/06 - Vidange cuvon 2 et 3. Remplissage cuvon 2 et 3 permiz + 80 Litres acide dans chaque cuvons pour nettoyage mailles.

13/06 Remplissage permeat et 40 litres acide dans cuvon ligne 3 et 2, mis en route évapporation.

2/06 Début remplissage Permeat lagune.

3/06 Remplissage lagune permeat
Remplassement Ventilo sur les modules

4/06 Remplissage lagune permeat.
Remplassement Ventilo sur les modules

5/06 Remplissage lagune de permeat.
Nettoyage avec H.P les radiateurs sur tous les module
Fin des travaux sur les modules

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

6/10 Remplissage lagune de perméat.
11/10 Depose de la pompe remplissage cuvons.
13/10 Remplissage lagune de perméat:
16/10 Remplissage lagune de perméat.
17/10 Remplissage lagune de perméat
30/11/17 Fonctionnement Evaporation
Ligne 1, 3
1/12/17 Fonctionnement Evaporation Ligne 1, 3
5/12/17 Fonctionnement Evaporation Ligne 1, 3
6/12/17 Nettoyage Crepine Lig 1, 3 fonctionnement Ligne 1, 3
7/12/17 ~~Ne~~ fonctionnement Ligne 1, 3 ok
8/12/17 Fonctionnement Ligne 1, 3 ok, Installation thumostat pompe lagune.
11/12/17 Ligne 1, 3 à l'arret car lagune Niveau bas.
Remplissage lagune, vue avec Catherine CPA
Demarage Ligne 1, 3 ok.
19/12/17 - Relance evaporation ligne 1 et mis en service ligne 2 - Ligne 3 pompe 4.i
22/12/17 arrêt évaporation problème sur programmation Automate voir Dimitri à partir du 8/01/18

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

3/1/17 Ligne 3 : Installation sur tuyau de vidange des modules bouchon pour passer la Fricc.
Lagune : Mise en place du capteur de niveau pour le remplissage automatique de la lagune.
Mise en fonction Ligne 3 ok vidange ok.

9/01/17 Nettoyage crépine ligne 3.

13/1/17 Nettoyage crépine Ligne 3 + Appoint d'antimousse.

23/1/17 Ligne 1 pompe lot défaut réarmement ok

24/1/17 Ligne 1 pompe lot défaut réarmement ok.
Nettoyage crepine + Anti mousse.

27/1/17 Ligne 1 Nettoyage Crepine.
Ligne 3 Nettoyage Crepine + Antimousse.

30/1/17 Ligne 1 : Nettoyage crépine.
Ligne 3 : Nettoyage crépine

31/1/17 Ligne 1 : Nettoyage crépine
Ligne 3 : Nettoyage crépine + Antimousse
Mise a l'arret aerateur lagune.

7/02/17 - Mise en place vanne antimousse ligne 1
- remplissage cuve antimousse.

8/02/17 - Voir mise courante.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

21/02/17 - Lagune ≈ 300 m³
- Surface ≈ 104 m²

- Remplissage à 180 cm du fond et arrêt à 230 cm du fond, il faut 2 H 36 min

- Le 13/02 demande de remplissage en permét de 13 H 00 à 17 H 00

- Le 14/02 remplissage en permét, sans notre accord de 8 H 30 à 17 H 00

- Relance évaporation ligne 3 9 H 30

PB capteur module 11.

- Mise sur boche niveau de remplissage permét, après remplissage lagune de lessivia + niveau maxi et niveau de remplissage supposé de permét à environ 60 m³.

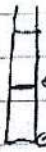

24/02/17 - Ligne 3 sur arrêt module A11 plein plus d'éva curation.
Nettoyage module et capteur après vidange.
Défaut persiste prévoir remplacement capteur.

28/02/17 Ligne 2 nettoyage 2 modules.

7/03/17 - arrêt ligne 1 PB pompe.
- Mettre en position Local.
- Mise en place maille 1/2 ligne 2.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

8/03/17 - Mise en place totalité des mailles ligne 2
- Vérification puis mis en route ligne 2 14400.
- Arrêt plateforme lessivage 15H30 retour 20H00 suite coupure EDF pour nettoyage cellules H.T.

9/03/17 Modification injection antimousse car présence forte de mousse dans cuves.

Ligne 1 Avant:
entre injection 14400s = 4H
Temps 5s
Après: entre injection 10800s = 3H
Temps 7s

Ligne 2 Avant:
entre injection 10800s = 3H
Temps 5s
Après: entre injection 10800s
Temps 7s

Ligne 3 Avant:
entre injection 14800s = 4H10
Temps 5s
Après entre injection 10800s = 3H
Temps 7s

Repérage N° de modules:

Ligne 1		Ligne 2		Ligne 3	
3B	4B	11B	12B	11B	12B
3A	4A	11A	12A	11A	12A
1B	2B	9B	10B	9B	10B
1A	2A	9A	10A	9A	10A

Côté pompes

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

15/03 - Remplacement garniture pompe ligne 1.
- Relance ligne 1 12 700

16/03 - Remplacement capteur Vége ligne 2 module 9A.
- Remplacement vanne isolement sortie crépine ligne 2.

20/03 Trop grosse consommation anti mousse
Modification Temps entre injection
Ligne 1 de 10 800s à 12 000s = 3H30
Ligne 2 de 10 800s à 12 000s = 3H30
Ligne 3 de 10 800s à 12 000s = 3H30

28/03 - Arrêt 3 ligne évaporation plus d'anti mousse
Livraison le 29/03.

3/04 - Remplissage 60 Litres anti mousse dans chaque ligne.
- Attente pour remise en route d'être sur place toute la journée.

4/04 - Remis en route lignes évaporation 10H10

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

12/4 Nettoyage Crepine Lig 1, 2, 3

13/4 Alim ventilo Ligne 1
fonctionnement ok.

18/4 Nettoyage Crepine Ligne 1, 2, 3
Mise a Niveau ANTI MOUSSE.

25/04 Remis tempo antimousse sur 3 lignes:
3 000 sec et 3 sec injection

26/04 Remis tempo antimousse sur 3 lignes
12 000 sec soit 3h30.

27/4 Releves journalière.
Nettoyage Crepine
Mise en place de vanne sur les retour lixiviat pour les prélèvement Abiolab Ligne 1, 2, 3.

29/04 - Arrêt ligne 1 => défaut débordement cuvon 1 et 3 alors qu'il est vide et défaut pompe 1 et 3.
- Aquittement défaut relance ligne 1 puis arrêt car fuite sur pompe.
Le lexiviat est très épais.

12/05 * Vidange et nettoyage cuvon 3. Mis pour remplissage eau claire + 3 acide.
* Vidange cuvon 2.
* Reprise circuit rinçage cuvons.

15/05 Ligne 2 remplissage eau claire + 3 bidon acide
Mise en route la Ligne 2 ok

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

17/5 Ligne 2 : Vidange Cuvons Nettoyage eau claire + Nettoyage Crepine. Remise en service ok
Ligne 3 : Vidange Cuvons Nettoyage eau claire + Nettoyage Crepine. Remise en service ok.

26/05 - 60L acide ligne 3

29/05 - Arrêt pompe Flow puls et 2 pompes ligne, nettoyage cuvons.

31/05 - Remplissage cuvon ligne 3 et ligne 2 avec permiz avec moto pompe. Mis 80 litres acide dans chaque cuvons. Mis en route évaporation pour nettoyage des mailles.

1/06 - Vidange cuvon 2 et 3. Remplissage cuvon 2 et 3 permiz + 80 litres acide dans chaque cuvons pour nettoyage mailles.

13/06 Remplissage permiat et 40 litres acide dans cuvon ligne 3 et 2, mis en route évapporation.

2/06 Début remplissage Permiat lagune.

3/06 Remplissage lagune permeat
Remplacement Ventilo sur les Modules

4/06 Remplissage lagune permeat.
Remplacement Ventilo sur les Modules

5/06 Remplissage lagune de permeat.
Nettoyage avec H.P les radiateurs sur tous les Module
Fin des travaux sur les Modules

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

6/10 Remplissage lagune de perméat.
11/10 Depose de la pompe remplissage cuvons.
13/10 Remplissage lagune de perméat:
16/10 Remplissage lagune de perméat.
17/10 Remplissage lagune de perméat
30/11/17 Fonctionnement Evaporation Ligne 1, 3
1/12/17 Fonctionnement Evaporation Ligne 1, 3
5/12/17 Fonctionnement Evaporation Ligne 1, 3
6/12/17 Nettoyage Crepine Lig 1, 3 fonctionnement Ligne 1, 3
7/12/17 ~~Nettoyage~~ Fonctionnement Ligne 1, 3 ok
8/12/17 Fonctionnement Ligne 1, 3 ok, Installation thermostat pompe lagune.
11/12/17 Ligne 1, 3 à l'arret car lagune Niveau bas.
Remplissage lagune, vue avec Catherine CPA
Demarrage Ligne 1, 3 ok.
19/12/17 - Relance evaporation ligne 1 et mis en service ligne 2 - Ligne 3 pompe 4.
22/12/17 arrêt évaporation problème sur programmation Automate voir Dimitri à partir du 8/01/18

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018